PROJET ÉOLIEN DE LA CHÊNAIE D'EOLE

EXPERTISE PAYSAGÈRE

07
23

valeco

ATER Environnement

L'auteur de ce document est :

Contrôle qualité : Roxane LEULIER (ATER Environnement)

PRÉFACE

« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2020 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur les territoires communaux d'Andechy, Bouchoir, Damery, Fouquescourt, la Chavatte, Parvillers-le-Quesnoy et Rouvroy-en-Santerre. Le projet se situe en région Hauts-de-France, plus précisément dans le département de la Somme. La zone d'implantation potentielle est située à environ 5,5 km au nord-est de Roye et à environ 33km au sud-est du centre-ville d'Amiens. Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020).

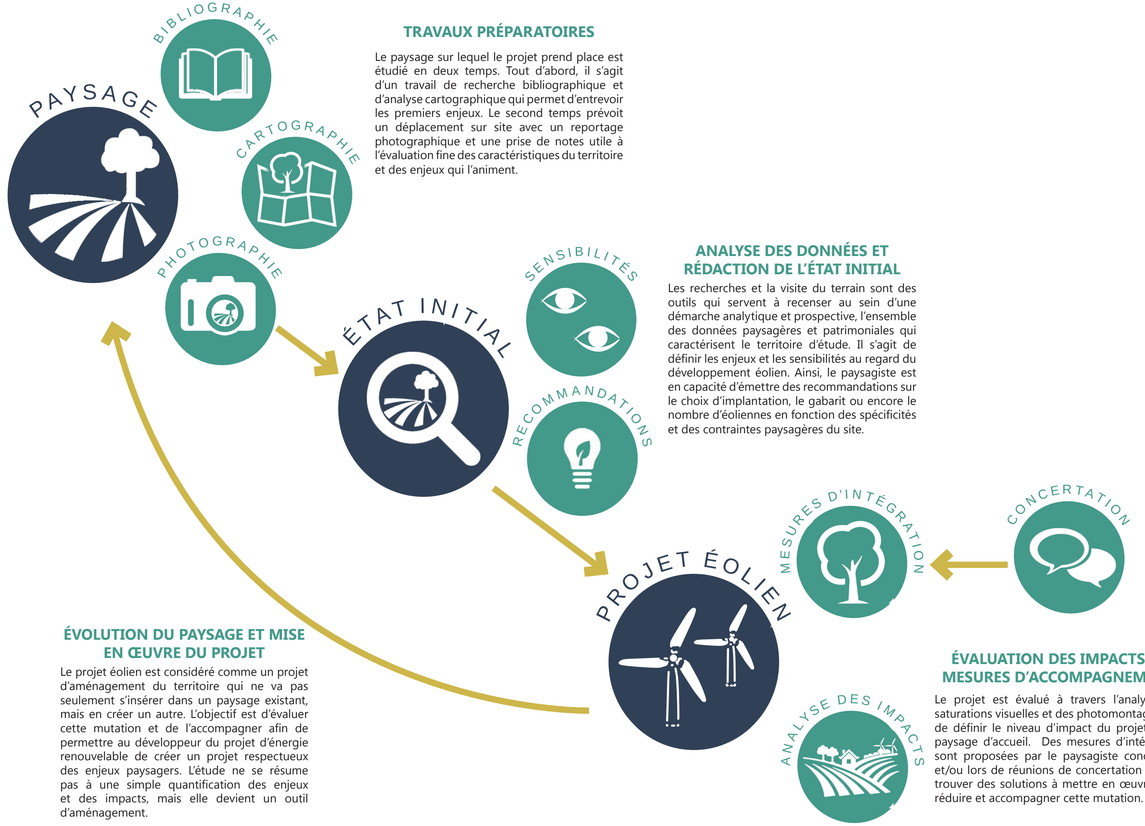

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Le paysage sur lequel le projet prend place est étudié en deux temps. Tout d'abord, il s'agit d'un travail de recherche bibliographique et d'analyse cartographique qui permet d'entrevoir les premiers enjeux. Le second temps prévoit un déplacement sur site avec un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.

ANALYSE DES DONNÉES ET RÉDACTION DE L'ÉTAT INITIAL

Les recherches et la visite du terrain sont des outils qui servent à recenser au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales qui caractérisent le territoire d'étude. Il s'agit de définir les enjeux et les sensibilités au regard du développement éolien. Ainsi, le paysagiste est en capacité d'émettre des recommandations sur le choix d'implantation, le gabarit ou encore le nombre d'éoliennes en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet éolien est considéré comme un projet d'aménagement du territoire qui ne va pas seulement s'insérer dans un paysage existant, mais en créer un autre. L'objectif est d'évaluer cette mutation et de l'accompagner afin de permettre au développeur du projet d'énergie renouvelable de créer un projet respectueux des enjeux paysagers. L'étude ne se résume pas à une simple quantification des enjeux et des impacts, mais elle devient un outil d'aménagement.

ÉVALUATION DES IMPACTS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet est évalué à travers l'analyse des saturations visuelles et des photomontages afin de définir le niveau d'impact du projet sur le paysage d'accueil. Des mesures d'intégration sont proposées par le paysagiste concepteur et/ou lors de réunions de concertation afin de trouver des solutions à mettre en œuvre pour réduire et accompagner cette mutation.

Démarche de l'expertise paysagère

L'expertise paysagère d'un projet éolien se décompose en quatre étapes de travail :

o Les travaux préparatoires ;

o l'analyse de l'état initial accompagnée d'une synthèse des sensibilités ainsi que des recommandations pour l'aménagement du parc ;

o L'évaluation des impacts du projet éolien comprenant l'étude des variantes et de la saturation visuelle ainsi que l'analyse des photomontages ;

o Les propositions de mesures «Eviter, Réduire, Compenser» (ERC) et d'accompagnement.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

L'élaboration de l'expertise paysagère commence par des travaux préparatoires, indispensables à la connaissance et à l'analyse des paysages et des éléments de patrimoine situés aux abords du projet éolien. Cette première phase d'analyse préparatoire se déroule en deux temps avec tout d'abord :

o La collecte d'éléments bibliographiques ;

o Une analyse cartographique des enjeux paysagers et patrimoniaux ;

o La réalisation d'une carte des zones de visibilités théoriques du futur parc éolien ;

o La définition des différentes aires d'étude ;

Ce premier relevé d'informations permet de recenser les différents édifices et sites patrimoniaux, les unités paysagères présentes, le relief et l'hydrographie du secteur d'étude. En parallèle, une carte des zones de visibilités théoriques permet de préparer un itinéraire pour la visite du terrain d'étude. Il s'agit du second temps de travail dans la phase «travaux préparatoires».

Le déplacement sur le site a pour objectif d'affiner l'analyse théorique à travers un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.

L'ÉTAT INITIAL ET LES RECOMMANDATIONS

A travers les recherches et la visite du terrain, des aires d'étude adaptées sont définies. L'état initial recense au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales pour :

o Comprendre comment les paysages sont organisés et structurés avec l'analyse du relief, des motifs paysagers (bocages, plaines agricoles, forêts, vallées, etc.), le relevé des ensembles urbanisés, les itinéraires de randonnée, etc... qui vont caractériser le territoire d'étude ;

o Identifier les valeurs paysagères et patrimoniales présentes (monuments historiques, sites UNESCO, les sites patrimoniaux remarquables, etc...) ;

o Caractériser la manière dont le territoire est vécu et parcouru, en tant que cadre de vie quotidien ou comme espace de découverte touristique.

A partir de ce travail, il est possible de définir les enjeux présents à l'échelle de chaque aire d'étude. Par la suite, l'analyse s'intéresse à évaluer le niveau de sensibilités des enjeux recensés, c'est-à-dire, le niveau de perception potentiel du site d'étude et des futures éoliennes depuis les différentes aires d'études, notamment depuis les secteurs à enjeux préalablement identifiés (les parcs éoliens avoisinants, les bourgs, les axes de communication, les itinéraires de tourisme, le patrimoine architectural et paysager etc...).

La synthèse des enjeux et sensibilités du territoire d'étude permet alors au paysagiste d'établir des recommandations sur le choix d'implantation (recommandations géographiques), sur le gabarit (taille des éoliennes) ou encore sur le nombre de machines en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site. Cette étape peut d'ores et déjà être considérée comme une démarche d'évitement et de réduction des impacts puisqu'elle participe à l'émergence progressive du parti d'aménagement et tient compte des sensibilités et des potentialités présentes.

L'ÉVALUATION DES IMPACTS

A la suite des recommandations de l'état initial, le parti d'aménagement pourra être décliné en plusieurs variantes qui sont comparées au regard de leur capacité respective à répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux. La variante retenue peut ne prendre en compte qu'une partie seulement des recommandations paysagères. En effet, le porteur de projet doit également réfléchir son implantation en fonction du croisement de plusieurs expertises (écologiques, acoustiques...).

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués sur une série de simulations paysagères (les photomontages) et des calculs de saturation visuelle qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception réelle. De ce fait, le choix des points de vue est primordial et il doit permettre :

« o D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
o D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
o D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien. Ainsi, le choix se portera sur les points de vue susceptibles d'être impactés de façon significative et ceux qui sont représentatifs de certaines vues dans la zone d'étude.

Outre les points de vue sélectionnés pour des raisons paysagères, il s'agit aussi de disposer de simulations illustrant des éloignements et des orientations différentes pour permettre à un public non averti, d'apprécier l'évolution de la prégnance et de l'emprise des éoliennes, à mesure que l'on s'éloigne du site du projet. Tous les points choisis pour illustrer le projet sont répertoriés avec précision sur une carte sur laquelle apparaîtront aussi les aires d'étude, voire idéalement les unités paysagères, les structures (lignes de force) concernées et le patrimoine et les paysages protégés et identifiés comme sensibles. Cette carte identifiera également les parcs éoliens existants et les autres projets éoliens connus.
Le point de vue ne doit pas chercher l'exception, ou l'anecdotique mais être à l'image des points de vue qui peuvent s'offrir aisément sur le territoire. »
Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & Octobre 2020

En complément des photomontages et de leurs commentaires, des cartes de zones d'influence visuelle du projet sont analysées. Elles permettent d'appuyer et d'évaluer au mieux les lieux présentant des visibilités potentielles du projet.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit ici de proposer des *« actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage »*, comme y invite la Convention Européenne du Paysage. Les mesures d'accompagnement sont proposées en accord avec le porteur de projet par le paysagiste concepteur et/ou lors de réunions de concertation afin de trouver des solutions à mettre en œuvre pour réduire et accompagner cette mutation du paysage. Chaque aménagement proposé est pensé en lien avec le contexte politique, social, environnemental, paysager du territoire dans lequel il s'inscrit.

Sommaire

ETAT INITIAL

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE 11
1.1. Les notions du paysage 12
1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités 14

2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE 17
2.1. Localisation du projet 19
2.2. Démarche 21

3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE 23
3.1. Relief, hydrographie et géologie 25
3.2. Les unités paysagères 31
3.3. L'occupation du sol 39
3.4. Schéma Régional Éolien 40
3.5. Visibilité théorique 43
3.6. Les aires d'étude adaptées 45

4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS 47
4.1. Contexte éolien 49
4.2. Effets cumulés et motif éolien 51
4.3. Respiration visuelle 54

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE) 59
5.1. Axes de communication 61
5.2. Bourgs et lieux de vie 65
5.3. Tourisme 69
5.4. Patrimoine architectural et paysager 73
5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités 86

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER) 89
6.1. Axes de communication 91
6.2. Bourgs et lieux de vie 95
6.3. Tourisme 99
6.4. Patrimoine architectural et paysager 103
6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités 107

7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI) 110
7.1. Axes de communication 112
7.2. Bourgs et lieux de vie 116
7.3. Tourisme 119
7.4. Patrimoine architectural et paysager 121
7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités 124

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL 127

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES 133
9.1. Recommandations d'implantation 135

10. CHOIX DES POINTS DE VUE 137
10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages 138

COMPARAISON DES VARIANTES

1. VARIANTES D'IMPLANTATION 145
1.1. Variante 1 147
1.2. Variante 2 148
1.3. Variante 3 149
1.4. Synthèse 150

2. PHOTOMONTAGES DE VARIANTES 153
2.1. Sélection des photomontages de variantes 154
2.2. Point de vue n°28 155
2.3. Point de vue n°33 156
2.4. Point de vue n°35 157

3. VARIANTE RETENUE

IMPACTS SUR LE PAYSAGE 159

1. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE 165
1.1. Méthode 167
1.2. Visibilité brute du projet (sans CLC) 169
1.3. Visibilité brute du projet (avec CLC) 171

2. SATURATION VISUELLE 173
2.1. Principe et méthode 174
2.2. Conclusion 188

3. CHOIX DES POINTS DE VUE 193
3.1. Sélection des points de vue 194
3.2. Méthodologie des photomontages 198
3.3. Lecture des photomontages 201

4. CARNET DE PHOTOMONTAGES 203
4.1. Aire d'étude éloignée 204
4.2. Aire d'étude rapprochée 246
4.3. Aire d'étude immédiate 308

5. EFFETS CUMULÉS 379
5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés 381
5.2. Analyse visuelle 381
5.3. Conclusion 383

6. SYNTHÈSE DES IMPACTS

MESURES D'INTEGRATION 385

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION 391
1.1. Mesures d'évitement et de réduction 392

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LA CHÊNAIE D'ÉOLE 395
2.1. Compensation / Accompagnement 396
2.2. Embellissement des entrées et sorties de bourg 396
2.4. Bourse aux arbres 397
2.5. Chiffrage estimatitif des mesures ERC 398
2.6. Synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels 400

3. EVOLUTION DU PAYSAGE AVEC ET SANS LE PROJET 403
3.1. Evolution du paysage avec et sans le projet 404

CONCLUSIONS ET ANNEXES

1. CONCLUSION GÉNÉRALE 408

2. ANNEXES 409
2.1. Bibliographie 409

3. TABLE DES FIGURES 410

ETAT INITIAL

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE

1.1. Les notions du paysage

1.1.a. Notions de paysage

«Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

« La gestion des paysages, telle que définie par la Convention Européenne du Paysage, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. »

Convention européenne du paysage, 2000

QU'EST-CE-QUE LE PAYSAGE ?

La notion de paysage tire son héritage de plusieurs domaines. D'abord objet d'art (paysage désignant alors la peinture de paysage, le fait de représenter par la peinture des scènes par opposition à des personnages), cette notion s'enrichira avec les sciences humaines, notamment la géographie et la sociologie, pour aboutir à la vision actuelle, c'est-à-dire celle d'un espace, avec ses caractéristiques physiques et factuelles, vu à travers le prisme culturel de chaque individu. Dans le cadre de l'expertise paysagère, le paysage se définit à travers les notions de visibilité et de perception, c'est-à-dire :

o Le Paysage visible : *« la notion de visibilité correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.»*

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension est purement objective et factuelle. Elle se compose des facteurs naturels qui forment les bases, le socle du paysage (topographie, climat, hydrographie, etc.) mais également des facteurs humains qui l'ont façonnée (agriculture, aménagement, urbanisme, etc.).

o Le Paysage perçu : *« la notion de perception, correspond à une approche « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.).»*

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension fait appel à des codes plus subjectifs. Elle dépend de la relation que l'individu peut entretenir avec un paysage. L'interprétation relève d'un vécu, d'une situation sociale, de références culturelles, de la perception par les sens également.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE

De par sa nature composite et vivante, le paysage change. La dimension physique va évoluer sur des temps plus ou moins longs en fonction des facteurs qui le composent (temps long pour les facteurs naturels comme l'érosion, temps rapide pour les facteurs humains comme l'aménagement du territoire et le remembrement). L'évolution de ces différents facteurs va entraîner des mutations plus ou moins importantes et plus ou moins maîtrisées.

Les changements climatiques globaux vont également entraîner des modifications des paysages, en accélérant certains facteurs naturels, comme le climat, l'hydrologie ou la répartition des espèces.

La lecture d'un paysage fait appel à la dimension culturelle personnelle. De fait, des descriptions ou des ressentis peuvent différer selon l'âge, le vécu de la personne, mais aussi selon sa connaissance des entités paysagères, l'expérience ou l'évolution des mœurs. Ainsi, la valeur accordée à un motif paysager peut changer en fonction des époques du fait des évolutions culturelles et sociales.

1.1.b. Notions de perception

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation, aux conditions météorologiques, à la luminosité, aux composantes paysagères (relief, végétation, boisement, zones urbanisées, etc.)

PERCEPTION CINÉTIQUE / PERCEPTION STATIQUE

La prise en compte du mouvement et de la vitesse dans la perception d'un objet influence fortement le niveau de prégnance de celui-ci dans le paysage. La considération de cette donnée peut influencer le niveau de sensibilité d'un enjeu, notamment pour les enjeux liés aux axes de communication ou aux circuits touristiques.

De manière plus précise, un observateur fixe détient une vision statique. Cette position lui permet d'avoir un point de vue prolongé facilitant ainsi l'identification des différents éléments qui composent le paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis la place centrale du village, le parvis de l'église, un belvédère, etc... Il s'agit le plus souvent de lieux de vie, de points d'intérêts patrimoniaux ou touristiques.

A l'inverse, un observateur en mouvement détient une vision cinétique. Du fait du mouvement, les informations que le cerveau traite à travers la vue se démultiplient. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des variations de lumières, des composantes paysagères (boisements, relief, bâti). Ainsi, les objets et les ambiances, apparaissent et disparaissent du champ de vision de l'observateur.
L'importance de la vitesse sur la perception cinétique est non négligeable. Plus le déplacement est rapide, plus la prégnance visuelle d'un objet diminue. Un automobiliste détient une vision incomplète du paysage qu'il traverse car le cerveau n'a pas le temps de traiter avec la même attention tous les éléments perçus. Un piéton sur un chemin de randonnée peut quant à lui identifier l'ensemble des éléments qui façonne le paysage qu'il est en train de parcourir.

PERCEPTION QUOTIDIENNE / PERCEPTION PONCTUELLE

Le paysage est une *«partie de territoire telle que perçue par les populations»*. Son évolution est lente et progressive. L'introduction de parcs éoliens dans un site engendre une transformation rapide d'un paysage et de la perception de celui-ci. L'autochtone intègre progressivement avec le temps les éoliennes comme un nouveau motif de son paysage quotidien. A contrario, celui qui traverse ponctuellement le territoire découvre un paysage transformé.

Ainsi, le degré d'accoutumance joue un rôle important dans l'acceptation des mutations.
Il est nécessaire de rester vigilant sur la notion d'accoutumance, cela ne signifie pas que le nouveau motif est accepté par la population locale, néanmoins, il fait partie intégrante de leur paysage du quotidien.

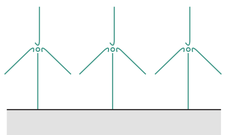

Cas 1 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est dépourvu.
> Mutation rapide et profonde

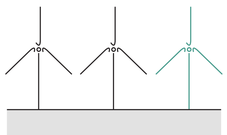

Cas 2 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est déjà pourvu
> Mutation progressive - le changement est en cours

1.1.c. Covisibilité - Intervisibilité

Les notions de covisibilité et d'intervisibilité renvoient à la position d'un observateur par rapport à plusieurs objets étudiés.

COVISIBILITÉ (OU VISIBILITÉ CONJOINTE)

Le mot « covisibilité » est formé avec le préfixe latin « co », qui exprime l'adjonction, la réunion, le parallélisme, la simultanéité, l'identité. On parle de situation de covisibilité lorsque les objets étudiés sont présents simultanément dans le champ de vision.

INTERVISIBILITÉ (OU VUE DIRECTE)

« Intervisibilité » est formé à partir du préfixe « inter », qui renvoie à la notion de réciprocité, d' « entre deux ». On parle d'intervisibilité lorsque l'un des objets étudiés est visible depuis l'autre objet étudié (et généralement réciproquement).

Ces notions peuvent se rapprocher des notions de vues entrantes et vues sortantes :
- Les vues entrantes sont les vues de l'observateur vers un objet ou plusieurs objets.
- Les vues sortantes sont les vues de l'observateur depuis un objet vers un ou plusieurs autres objets.

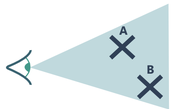

Cas 1 : A et B sont en situation de covisibilité
L'observateur peut voir A et B simultanément

Cas 2 : A et B sont en situation d'intervisibilité
L'observateur peut voir B depuis A

1.1.d. Prégnance - Présence - Concurrence

La prégnance, la présence visuelle et la concurrence visuelle renvoient toutes trois à des notions similaires, liées à la visibilité, à la hauteur apparente et au contexte dans lequel un motif s'insère dans le paysage.

LA PRÉGNANCE

La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Un objet est dit prégnant quand le motif qu'il génère est aisément perceptible dans le paysage.

LA PRÉSENCE

La présence visuelle correspond à la capacité du motif à se démarquer des autres et à s'individualiser dans le paysage. La présence visuelle dépend en partie de la prégnance de l'objet étudié, et en partie de la prégnance des autres motifs : un objet prégnant placé aux côtés d'objets similaires tout aussi prégnants aura une présence visuelle plus faible qu'un motif moins prégnant mais seul. Toutefois, la présence visuelle ne préjuge pas forcement du rapport de force entre les objets.

LA CONCURRENCE

La concurrence visuelle correspond aux rapports de force de perception entre un objet étudié et un objet de référence. Il y a concurrence visuelle lorsque l'objet étudié a une présence visuelle plus importante que l'objet de référence, ou quand la présence de l'objet étudié dans le champ de vision vient remettre en question la place de l'objet de référence dans le paysage. L'utilisation de ce mot est liée à la notion de covisibilité.

1.1.e. Les différents types de vues

Il est important d'utiliser un vocabulaire adapté pour qualifier les différents types de vue possibles sur le projet que ce soit pour l'analyse de l'état initial ou dans la définition des impacts du projet.

UNE VUE DIRECTE (1)

L'éolienne est visible entièrement, aucun obstacle ne vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE MASQUÉE (2)

L'éolienne est dissimulée par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE TRONQUÉE/FILTRÉE (3)

L'éolienne est dissimulée en partie par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

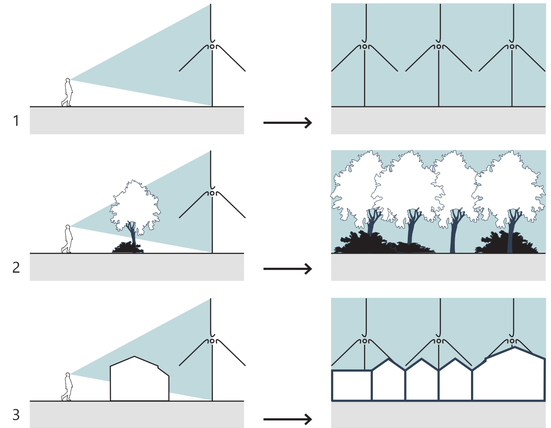

UNE VUE PLONGEANTE - UNE VUE EN CONTRE-PLONGÉE

Une position en promontoire amplifie le champ de vision car les éléments du premier plan ne viennent pas obstruer la ligne d'horizon mais elle aura tendance à écraser les plans et les objets proches de taille inférieure à la hauteur d'observation. Inversement, tous les éléments observés depuis un point bas, en contre-plongée, sont amplifiés et apparaissent imposants.

1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités

1.2.a. Enjeu - Sensibilité

ENJEU

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire, c'est-à-dire à la valeur intrinsèque de l'objet, du paysage, du monument étudié. L'appréciation de l'enjeu est indépendante du projet.

SENSIBILITÉ

La sensibilité exprime la potentialité de percevoir le futur projet et ainsi, de modifier et/ou de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu du fait de la réalisation du projet. L'appréciation de la sensibilité est inhérente aux mutations des perceptions.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEUX ET DE SENSIBILITÉS

La détermination du niveau d'enjeu et de sensibilité se fait à partir de l'analyse de la perception de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et non des éoliennes du futur projet. Pour ce faire il est nécessaire de s'appuyer sur différents outils :

> Une cartographie calculée par ordinateur, qui détermine les zones de visibilité théorique du projet selon l'emprise de la ZIP mais aussi le nombre théorique et la hauteur théorique des éoliennes projetées ;

> Des analyses de terrain qui permettent de confirmer et préciser les conditions de perceptions depuis les paysages à enjeu, les abords des monuments historiques, les sites classés ou inscrits, les routes, les villages et hameaux proches de la Zone d'Implantation Potentielle ;

> Des photographies depuis des points de vue à enjeu, sur lesquelles la position de la Zone d'Implantation potentielle a été estimée, en respectant des vues à hauteur d'homme. L'indicatif ZIP indiqué sur les photographies de l'état initial correspond au gabarit horizontal total de la zone du projet.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEU

Il faut dissocier le niveau d'enjeu de la notion de qualité ou d'attachement. Un enjeu faible ne renseigne pas sur la qualité architecturale d'un monument. A l'inverse, la reconnaissance collective de la qualité architecturale peut influencer sur le niveau d'enjeu. Les critères pour évaluer des enjeux vont évoluer d'une thématique à une autre à savoir :

- LES MOTIFS ET LES PERCEPTIONS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS
> enjeu lié à la saturation
    - o Nombre de parcs recensés ;
    - o Nombre de parcs visibles en situation de covisibilité et/ou d'intervisibilité ;
    - o Structure et géométrie du motif éolien actuel.

- LES AXES DE COMMUNICATION
> enjeu lié à la desserte et à la traversée des paysages
    - o Densité du maillage ;
    - o Diversité de la typologie des axes ;
    - o La fréquentation estimée.

- LES ESPACES HABITÉS
> enjeu lié à l'habitat, au cadre de vie et aux paysages du quotidien socialement reconnus
    - o Densité et répartition de l'habitat ;
    - o Densité démographique.

- LE TOURISME ET LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE
> enjeu lié à l'attrait touristique, aux paysages de « loisirs », aux sentiers de randonnée
    - o Densité des circuits de randonnée (nombre, emprise, etc.) ;
    - o Diversité des typologies de circuit (grande randonnée / routes thématiques / sentiers locaux / etc.) ;
    - o Fréquentation théorique (Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Eurovéloroute, GR, etc.)
    - o Éléments de valorisation touristique (signalétique, labels touristiques, etc.).

- LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
> enjeu lié à la valeur historique, à l'attrait touristique et à l'attachement au patrimoine
    - o Densité des éléments patrimoniaux ;
    - o Niveau de protection et de reconnaissance (classé / inscrit, UNESCO, etc.) ;
    - o Diversité des typologies (château, église, rempart, site, paysage, etc.) ;
    - o Éléments de valorisation touristique relevés (signalétique, labels, etc.).

Le niveau d'enjeu est évalué pour chaque thématique et pour chaque aire d'étude. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des enjeux individuels recensés ou privilégier le niveau d'un enjeu individuel si celui-ci se détache de façon significative des autres. Il est possible d'évaluer le niveau d'enjeu selon six niveaux :

NIVEAU D'ENJEU

ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ

Dans le cadre de cette expertise, on recherche à la fois le regard sensible du paysagiste et une description factuelle du paysage, de ses mutations et perceptions potentielles. Il est possible d'analyser les caractéristiques d'un paysage de manière objective à travers des critères précis et systématiques issus parfois des mathématiques ou des arts picturaux. Le niveau de sensibilité est évalué après avoir :

o Identifié les ouvertures et/ou des masques visuels en interface avec la zone d'implantation potentielle ;

o Analysé les rapports d'échelle entre le projet et des situations à enjeu ;

o Analysé l'emprise visuelle entre la zone d'implantation potentielle et des situations à enjeu ;

o Analysé la hauteur apparente (emprise verticale) attendue par rapport à des situations à enjeu ;

o Analysé la prégnance et de la présence visuelle du futur projet par rapport à des situations à enjeu.

Une fois ces critères passés en revue pour tous les enjeux recensés à l'échelle de chacune des aires d'étude, la définition du niveau de sensibilité correspond à la moyenne des sensibilités individuelles recensées ou au niveau d'une sensibilité individuelle se détachant de façon significative des autres.
Il est possible d'évaluer le niveau de sensibilité selon six niveaux :

NIVEAU DE SENSIBILITÉ

Les notions d'enjeu et de sensibilité sont totalement indépendantes : l'une renvoie aux caractéristiques inhérentes de l'objet d'étude tandis que l'autre qualifie un niveau de mutation théorique généré par le projet. Aussi, les niveaux d'enjeux et des sensibilités peuvent être totalement dissociés.

QUELQUES EXEMPLES:
Analyse des niveaux de sensibilité d'un monument historique selon les situations rencontrées.

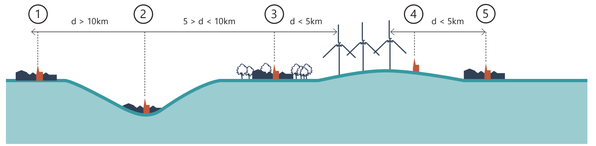

Cas 1 :
> monument historique situé sur un plateau agricole
> monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
> distance entre le site d'étude et le monument historique supérieure à 10 km
> site d'étude non visible depuis le monument historique
> covisibilité potentielle nulle voire très ponctuelle depuis certains axes routiers
> si covisibilité ponctuelle, le gabarit visible des éoliennes et la prégnance du motif éolien seront très faibles
La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 2 :
> monument historique situé en fond de vallée
> monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
> site d'étude non visible depuis le monument historique
> absence de covisibilité entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers
La sensibilité est potentiellement nulle.

Cas 3 :
> monument historique situé sur un plateau agricole
> monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
> présence de masses boisées autour du bourg
> distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
> site d'étude non visible depuis le monument historique
> covisibilité potentielle très faible
La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 4 :
> monument historique isolé, situé sur un plateau agricole ouvert
> absence de végétation naturelle ou végétation ponctuelle d'ornement
> distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
> visibilité du futur parc avérée depuis le monument historique
> covisibilité avérée sur l'ensemble du plateau
La sensibilité est potentiellement forte à très forte.

Cas 5 :
> monument historique situé sur un plateau agricole ouvert
> monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
> distance entre le projet et le monument historique proche de 5 km
> site d'étude non visible depuis le monument historique
> covisibilité potentielle entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers environnants
La sensibilité est potentiellement modérée à forte.

LES OUTILS MOBILISÉS

Afin d'être en capacité de définir les niveaux d'enjeu et de sensibilité, l'étude mobilise plusieurs outils tels que:

o La photographie, qui permet d'illustrer la réalité d'un terrain, de mettre en perspective un édifice patrimonial, un site remarquable, une unité paysagère, etc. ;

o Les coupes topographiques, pour illustrer les rapports d'échelles entre des motifs paysagers (forêt, espaces habités, plaine agricole, etc.) et les éoliennes, et pour évaluer les perceptions potentielles en fonction de l'inscription dans le relief d'un site ou d'un édifice par rapport au secteur de projet ;

o Les cartographies, pour spatialiser l'information ;

o La carte des zones de visibilité théorique, pour identifier les zones potentiellement sujettes aux interactions visuelles ;

o Le croquis commenté, pour mettre en évidence la structure et les motifs du paysage à la différence de la photographie qui met tout au même plan ;

o Le bloc-diagramme, pour faire ressortir les liens entre le relief, les motifs paysagers, les éléments patrimoniaux, les axes de communication, les bourgs, etc.

2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Cette expertise paysagère porte sur le projet d'implantation d'un parc éolien qui se situe sur la commune de Parvillers-le-Quesnoy.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe au centre du département de la Somme (80), au sein du Plateau du Santerre et du Vermandois.

L'axe routier D934 délimite le sud de la zone d'implantation potentielle. Le projet s'installe à proximité immédiate du motif éolien, représenté par les parcs de Roye II, III, IV, et du Bois Madame.

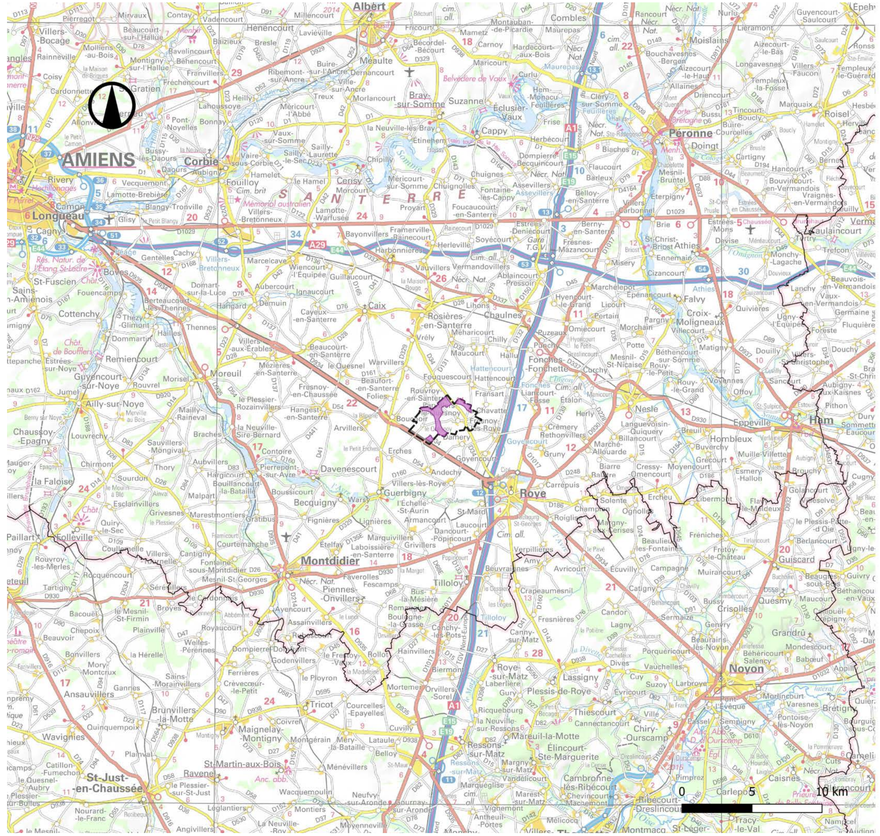

Localisation géographique

ATER Environnement

Juin 2023

Sources : IGN 100® - Copie et reproduction interdites,

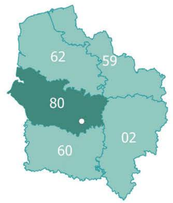

Légende

- Localisation du projet
- Zone d'implantation potentielle

Limites administratives

- Communales
- Départementales

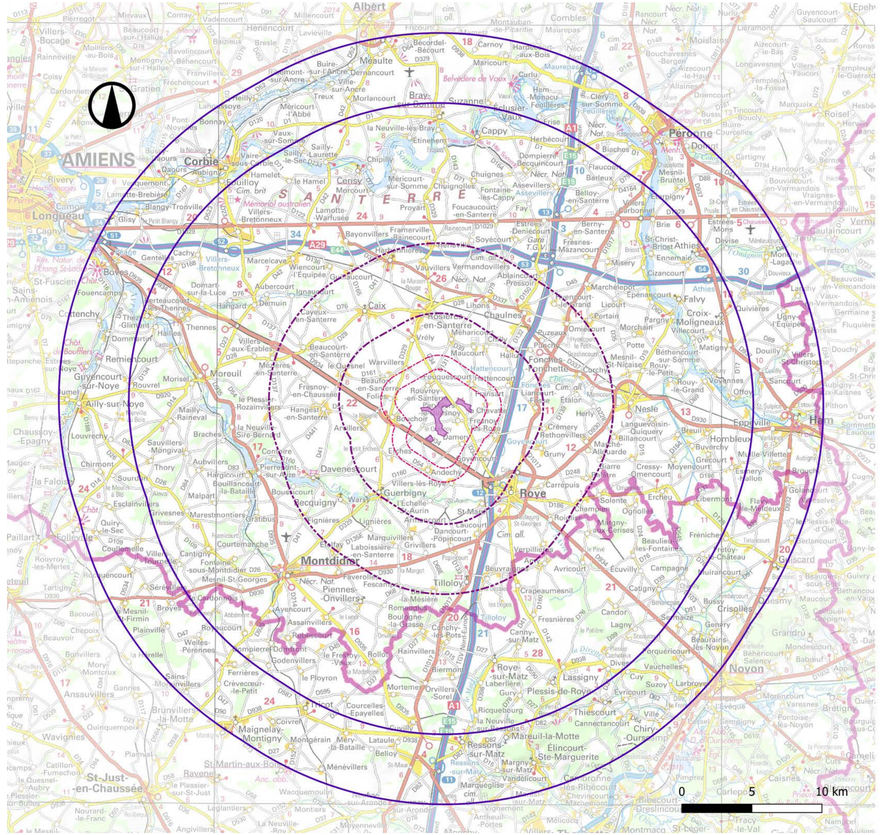

Zones tampon des aires d'étude

ATER Environnement

Juillet 2023

Sources : IGN 100®
Copies et reproductions interdites

Légende

- Localisation du projet
- Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Zones tampon Hauts-de-France

- Immédiate
  Zone tampon 1-2 km
- Rapprochée
  Zone tampon 5-10 km
- Eloignée
  Zone tampon 20-25 km

Limites administratives

- Limites départementales

2.2. Démarche

L'état initial a pour objectif de dresser un état des lieux du paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues à travers un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Ainsi, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres d'octobre 2020, trois aires d'étude sont définies à partir de la localisation du site d'étude (zone identifiée pour l'installation du projet). De plus, selon la « Note pour la réalisation des photomontages des projets éoliens », une zone tampon maximum est fixée à 25 km pour les régions Normandie, Grand-Est et Hauts-de-France depuis juillet 2021. Situé dans la région des Hauts-de-France, le projet respecte les préconisations émises par la DREAL Hauts-de-France depuis 2018 concernant les seuils théoriques de visibilité des éoliennes à savoir :

• Seuil aire d'étude éloignée (AEE) : 20 km ≤ rayon ≤ 25 km
L'aire d'étude éloignée est la **zone qui englobe tous les impacts potentiels**. Elle renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité.

• Seuil aire d'étude rapprochée (AER) : 5 km ≤ rayon ≤ 10 km
L'aire d'étude rapprochée correspond sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts.

• Seuil aire d'étude immédiate (AEI) : 1 km ≤ rayon ≤ 2 km
L'aire d'étude immédiate inclut une **zone tampon de plusieurs centaines de mètres autour de la zone d'implantation potentielle**.

Néanmoins, il faut retenir que le calcul des aires est utilisé comme un indicateur à partir duquel il est possible de moduler les différents périmètres d'étude en fonction de différents paramètres à savoir :

• L'étude du relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.)

• L'occupation du sol et relevé des principaux masques végétaux (bourgs, forêts domaniales, bosquets, etc.)

• La réalisation d'une carte des zones de visibilité théorique majorante avec les paramètres suivants : 6 éoliennes de 200 m, implantées de la manière la plus défavorable au regard des premiers enjeux patrimoniaux et paysagers du relevés.

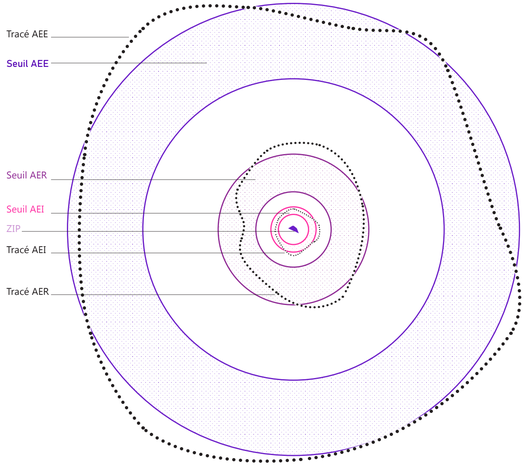

3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE

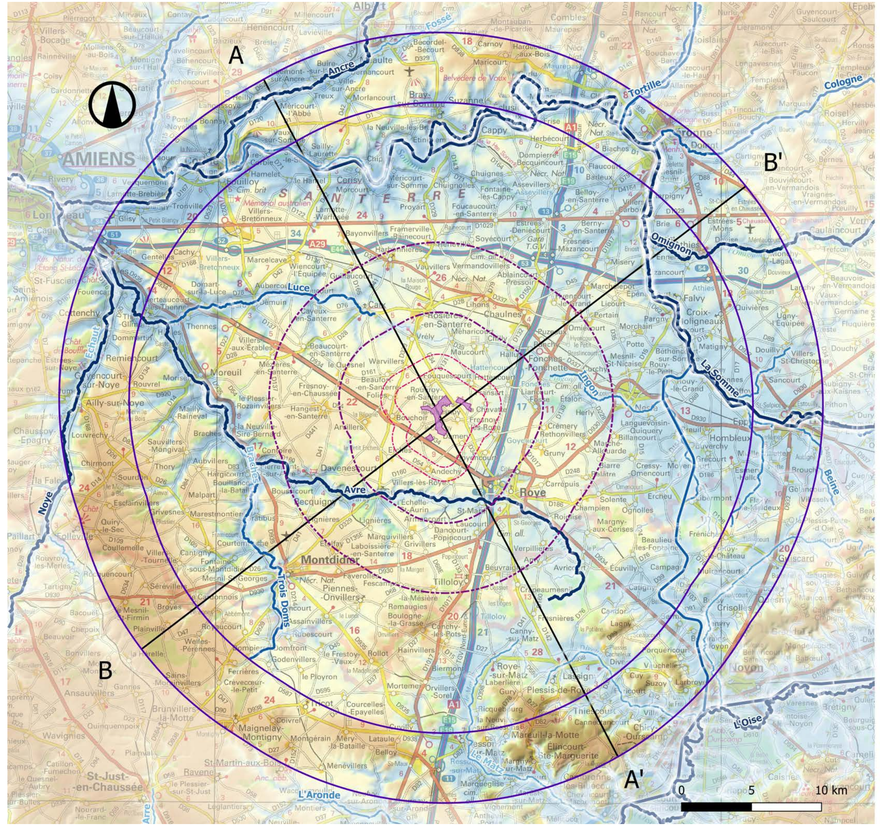

Relief et hydrographie

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, BDAlti, BD Carthage
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Zones tampon Hauts-de-France

- Immédiate
  Zone tampon 1-2 km
- Rapprochée
  Zone tampon 5-10 km
- Eloignée
  Zone tampon 20-25 km

Coupe topographique

- Traits de coupe

Réseau Hydrographique

- Cours d'eau majeur
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau structurant
- Cours d'eau secondaire
- Cours d'eau tertiaire

Relief (en m NGF)

220

50

3.1. Relief, hydrographie et géologie

Fig. 1 : Vue du canal de la Somme au niveau de l'entrée du bourg de Brie

La zone d'étude s'étend sur la partie sud-est du département de la Somme et le nord-est du département de l'Oise. Une petite portion du nord-ouest du département de l'Aisne est également comprise dans ce périmètre. Le périmètre d'étude se compose d'un ensemble de plateaux entaillés par plusieurs vallées majeures (l'Avre, l'Ancre, la Somme). Le relief de la zone d'étude est globalement peu marqué avec la présence de vallées plutôt larges délimitées par des versants en pentes douce, notamment au niveau de la Somme et du Canal du Nord.

Dans la partie centrale, on trouve le plateau du Santerre et Vermandois, composé de craie recouverte d'une couche de limon datant de l'ère secondaire. Ce plateau se maintient à une altitude constante d'environ cent mètres et est traversé par les vallées de l'Avre, de la Luce et des Trois Doms. Le Santerre et Vermandois se caractérise par des terres agricoles fertiles grâce au limon qui les recouvre, facilitant ainsi les activités culturales.

Au sud-ouest du périmètre d'étude, se trouve le Plateau Picard, constitué de craie entrelacée de lits de silex également datant de l'ère secondaire. Ce plateau présente une légère pente orientée vers l'est. Au sud-est, le passage de nombreux cours d'eau façonne un paysage vallonné : les collines du Noyonnais. Elle sont formées de calcaire grossier provenant de l'ère tertiaire. La vallée de la Somme, bien que moins présente dans les zones étudiées, est présente dans le nord et nord-est de l'aire d'étude éloignée.

La zone potentielle d'implantation se situe sur le Plateau du Santerre et Vermandois. La topographie est relativement plane, comprise entre 95 et 105 mètres d'altitude. Aucun cours d'eau ne traverse directement ses environs immédiats, le plus proche étant l'Avre, situé à trois kilomètres au sud de la zone d'implantation potentielle. Le territoire d'étude accueille un important maillage de bois et forêts qui ajouteront de nombreux masques visuels supplémentaires.

Fig. 2 : Relief au nord du Bourg de Curlu

Fig. 3 : La rivière des trois doms à Marestmontiers

3.1.a. Coupe nord-ouest/sud-est

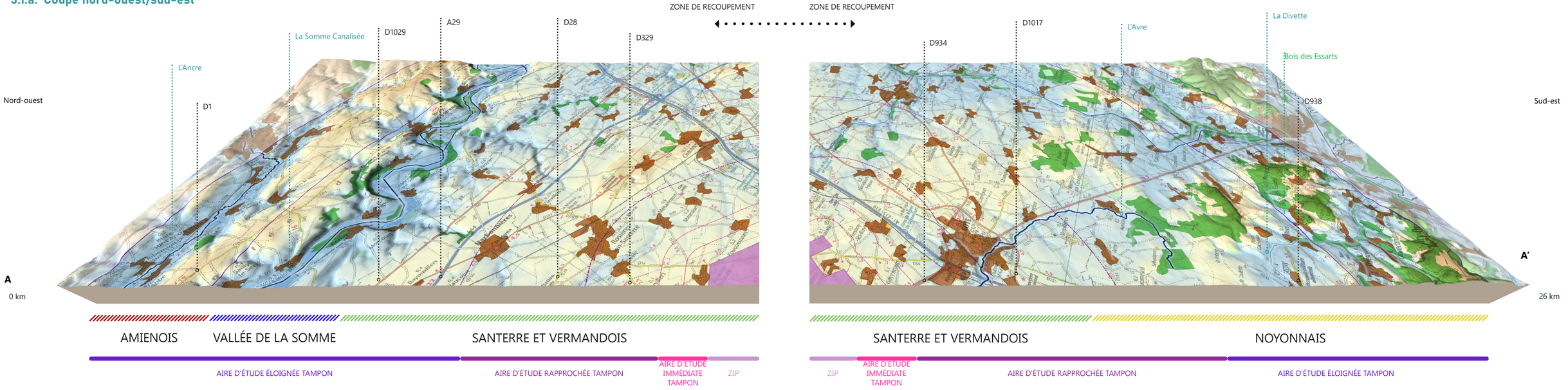

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude éloignée (9,9 km)
Aire d'étude rapprochée (6 km)
Aire d'étude immédiate (1.2 km)

Relief (m)

300
412.5
525
637.5
750

Hydrographie

Cours d'eau principaux
Cours d'eau structurants
Cours d'eau secondaires

Fig. 4 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4.

Ce bloc-diagramme illustre les caractéristiques topographiques des différents plateaux présents dans les aires d'étude. Au nord-est, le vallonnement du plateau Amiénois est observable. La plateau interfluve entre les vallées de la Somme et de l'Ancre, légèrement surélevé par rapport au plateau du Santerre et du Vermandois annonce de possibles visibilité du projet. La vallée de la Somme marque la frontière entre l'Amiénois et le Santerre. Elle présente des coteaux asymétriques, plutôt abrupt au nord et en pente douce sur le versant sud.

Au sud de la Somme, se trouve le plateau du Santerre et du Vermandois. De nature très plane, ce plateau présente des paysages de grandes cultures, ponctués par de rares boisements et recouverts d'un maillage de villages. La zone d'implantation potentielle est localisée dans ce paysage ouvert, qui laisse présager une visibilité régulière de celle-ci depuis ce plateau.

Plus au sud-est, la topographie plane du plateau du Santerre se transforme progressivement pour proposer un paysage plus vallonné du notamment à la traversée de plusieurs vallées dont l'Avre et la Divette. Les collines correspondant aux crêtes interfluves de ces vallées, forment des repères paysagers bien visibles depuis le Santerre : il s'agit du Noyonnais. Cette unité paysagère cristallise quelques lieux de vie, dont certains avec une importante population comme Noyon.

3.1.b. Coupe sud-ouest/nord-est

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude éloignée (9,9 km)

Aire d'étude rapprochée (6 km)

Aire d'étude immédiate (1.2 km)

Relief (m)

300

412.5

525

637.5

750

Hydrographie

Cours d'eau principaux

Cours d'eau structurants

Cours d'eau secondaires

Fig. 5 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4.

Le bloc diagramme sud-ouest/nord-est met en évidence un paysage de plateau ouvert globalement plan et entaylé par les affluents de la Somme. La limite sud-ouest de cette coupe est marquée par le relief du Plateau Picard présentant des paysages de grandes cultures, ponctués par de petits boisements et recouvert d'un maillage de bourgs. Le plateau du Santerre et Vermandois, débute aux abord de la vallée des Trois Doms. Ce bloc diagramme met en évidence, encore ici, la planéité de son relief et uniformité du paysage qu'il génère. Le plateau du Santerre et du Vermandois est entrecoupé par les vallées des Trois Doms et de l'Avre, affluente de la Somme. Les coteaux de ces vallées présentent un profile plutôt doux. Les plateaux sont traversés par de grandes infrastructures d'échanges comme l'Autoroute du nord (A1)

Au nord, le plateau décline progressivement vers la vallée de Somme. De part la planéité du relief, la végétation apporte quelques éléments verticaux au paysage. Les ripisylves des vallées se distinguent facilement et annoncent leur passage dans ce paysage majoritairement ouvert.

L'analyse des blocs-diagrammes révèle la grandeur et l'uniformité de plateau du Santerre et du Vermandois qui propose un paysage très ouvert et plan où le passage des vallées telles que la Somme, l'Avre ou les Trois Doms constitue un évènement paysager.

Les vallées et leurs vallons affluents cristallisent l'implantation des lieux de vie le long de leur cours d'eau. La végétation arborée y est importante grâce aux ripisylves qui les accompagnent, mais également la présence de boisements sur les coteaux qui permettent la création de nombreux filtres visuels sur le projet.

Au contraire, sur les larges plateaux au relief quasi constant, peu marqués par les cours d'eau secondaires, les paysages de grandes cultures prédominent. Un maillage fin de petits bourgs les recouvre, ponctué par des boisements de faible taille. Ces paysages ouverts favorisent des vues lointaines et donc de potentielles visibilités sur le projet.

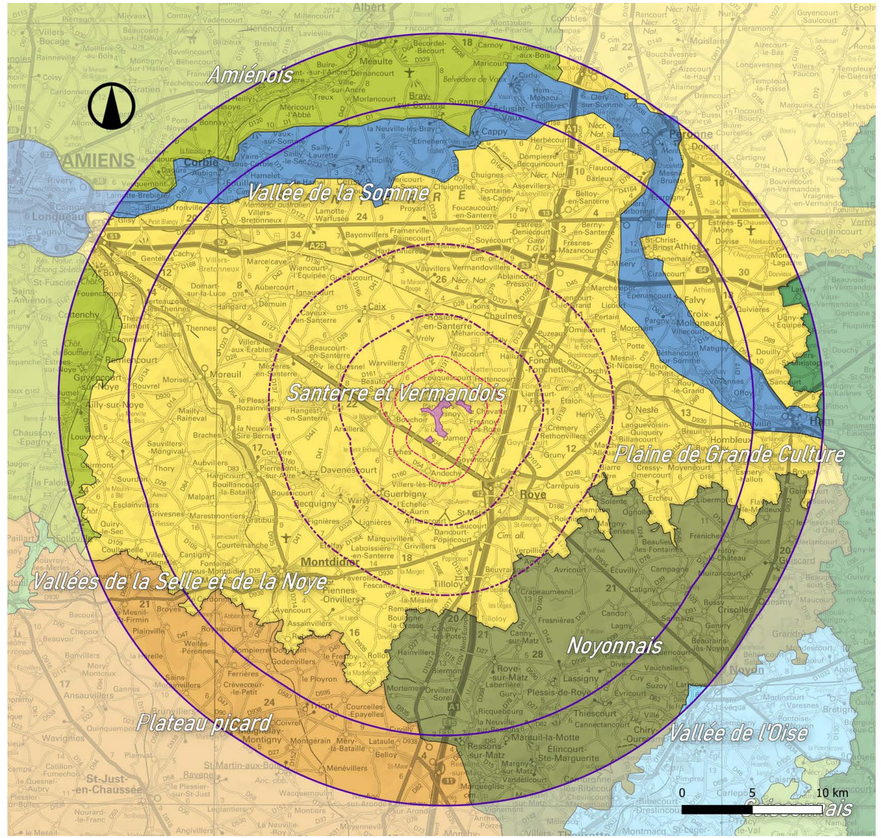

Unités paysagères

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, Atlas des paysages de la Somme, Atlas des paysages de l'Oise
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Zones tampon Hauts-de-France

Immédiate
Zone tampon 1-2 km

Rapprochée
Zone tampon 5-10 km

Eloignée
Zone tampon 20-25 km

Unités paysagères

- Plaine de grande culture
- Amienois
- La vallée de l'Oise compiégnoise
- Noyonnais
- Santerre et Vermandois
- Vallée de la Somme
- Plateau picard
- Vallée de l'Oise

3.2. Les unités paysagères

Fig. 6 : Paysage caractéristique du Santerre et Vermandois aux abords de Beuvraignes

Les unités paysagères font partie des clés de lecture d'un territoire. Elles se définissent à travers une portion de territoire homogène et cohérente tant au niveau de ses composantes spatiales, ses perceptions sociales et ses dynamiques paysagères qui lui octroient sa singularité. Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et mettre en avant les enjeux, les atouts et les contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie sur les Atlas de Paysage. Dans le cas présent, il s'agit de l'atlas de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Le périmètre d'étude maximal (rayon de 25 km autour de la ZIP) est constitué de 6 unités paysagères distinctes dont 4 principales sont ici étudiées :

- Le Santerre et Vermandois,
- La vallée de la Somme,
- Le Plateau picard,
- Le Noyonnais.

L'objectif de ces descriptions est d'apporter une connaissance générale sur les types de paysages rencontrés. Par la suite, ces éléments seront complétés avec l'étude de terrain. Seules les unités paysagères les plus emblématiques du secteur d'étude sont présentées ci-après. Celles intégrant les «Paysages peu représentés» sont alors écartées.

SANTERRE ET VERMANDOIS

«Le Santerre couvre la partie sud-est du département, sur un territoire cerné par les vallées de l'Avre et de la Somme. C'est un paysage de plateaux limoneux, dont les horizons immenses, d'une altitude quasi constante de cent mètres, sont à peine incisés par les modestes vallées de l'Ingon et de la Luce..

Les remembrements ont fait disparaître une grande partie des structures pluriséculaires de ces paysages d'openfield. Les horizons sont ouverts et ponctués de loin en loin de petits bois qui témoignent généralement de résidus argileux moins fertiles. Par opposition, les vallées sont identifiables dans le territoire par leur végétation ripisylve et leurs populicultures. Les larris et les rideaux sont rares à l'exception des versants des vallées. Quelques exemples de dissymétrie de versants sont perceptibles dans les collines du Vermandois, au nord-est de Péronne.»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de la Somme

Les caractéristiques majeures
- Paysage de grands champs ouverts
- Rivières et vallons rares
- Peu d'urbanisation
- Grandes infrastructures d'échange

La présence du motif éolien
Cette unité paysagère concentre une grande partie des parcs éoliens présents sur le territoire d'étude. Ceux-ci sont principalement implantés le long de l'Avre et dans la partie nord-est du plateau du Santerre. On observe cependant une exception à cette disposition avec un parc éolien construit au sud de Montdidier. Le développement de l'énergie éolienne se poursuit également sur l'ensemble de cette unité paysagère avec de nombreux parcs accordés ou en cours d'instruction.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
Il est difficile d'évaluer la sensibilité de cette unité paysagère en raison de son étendue sur le territoire. En effet, si l'ouverture importante des paysages favorise l'accueil de grandes infrastructures telle que l'éolien de par la grande échelle que ce paysage propose, elle permet aussi une visibilité régulière de ces infrastructures dans le paysage. La grande taille des éoliennes peut toutefois contraster avec certains éléments paysagers proches (notamment les villages ou les boisements) depuis des distances réduites. Etant donné le nombre important de parcs éoliens déjà présents dans cette unité, l'objet éolien fait aujourd'hui partie prenante de ce paysage. Aussi, le risque de mutation paysagère apporter par le projet est réduit. **La sensibilité est donc globalement faible à modérée.**

© ATER Environnement, 2023

Fig. 7 : Vue depuis la D2 à l'approche d'Auneuil

VALLÉE DE LA SOMME

«Avec une surface de 5560 km 2, le bassin versant de la Somme couvre la presque totalité de son département homonyme (6170 km2).A l'exception des territoires frontaliers de la Bresle et de l'Authie, le département est pratiquement drainé par le fleuve Somme et ses affluents

Les paysages de la vallée de la Somme tranchent nettement avec ceux des plateaux alentours. Les uns sont verts, humides, boisés, sauvages et intériorisés ; les autres sont ouverts et sans cesse cultivés. La vallée de la Somme concentre une flore, une faune et une mosaïque de milieux humides de premier plan : plus de la moitié des territoires de la vallée est inventoriée en ZNIEFF, quatre sites font l'objet d'un arrêté de protection de biotope et deux d'entre eux sont classés comme réserves naturelles.

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de la Somme

Les caractéristiques majeures
- Paysages de ripisylve
- Présence de méandres
- Versants abrupts

La présence du motif éolien
Cette unité paysagère ne comptabilise que deux parcs éoliens. Ce sont ceux des 10 Nesloises et du champ Delcourt, tous deux implantés dans la partie ouest de l'unité paysagère. Les parcs de la Couturelle, d'Hombleux, de la Solerie, du Haut Plateau, de Voyenne, et d'Ablaincourt se trouvent également à proximité de cette entité paysagère.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
De part sa position topographique encaissée et ses versants abrupts, la vallée de la Somme est relativement isolée des paysages extérieurs. Si le cœur de la vallée ne présente pas de sensibilité au regard du projet de la Chênaie d'éole, les rebords de la vallée peuvent présenter quelques sensibilités. Bien éloignée de la zone d'implantation potentielle, **la sensibilité reste très faible.**

© ATER Environnement, 2023

Fig. 8 : Vue sur la vallée de la Somme aux abords du bourg de Cerisy

PLATEAU PICARD

« Le Plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizones majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au nord et au sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'est en ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme (au nord) et celui de l'Oise (au sud). Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocage, de vallonnements et de boisements.
Les paysages de grandes cultures y sont prépondérants et diversifiés. [...] Dans ces paysages ouverts, les villages et les formes bâties rythment la traversée du plateau [...]. Tous les bourgs importants sont implantés sur le réseau national ou départemental (Crèvecoeur-le-Grand, Breteuil, Saint-Just-en-Chaussée...)»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de la l'Oise

Les caractéristiques majeures
- Paysage de grandes cultures : plateau crayeux et champs ouverts
- Paysage de bocages et d'herbages
- Réseau dense de vallons secs
- Urbanisme rural : nombreuses fermes isolées
- Influences urbaines de Beauvais et de Clermont

La présence du motif éolien
De nombreux parcs éoliens sont présents dans cette unité paysagère. Ces paysages agricoles de champs ouverts semblent propices à l'installation de motif éolien de par la grande échelle qu'ils proposent. Le développement se poursuit activement comme en témoignent les nombreux parcs accordés et en cours d'instruction. Les parcs éoliens compris dans l'aire d'étude sont ceux du Champ Feuillant et du Champ Chardon.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
Cette unité paysagère se situe au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle. Elle propose un paysage très ouvert dont la grandeur est accentué par un relief majoritairement plan. Ainsi, le motif éolien présent est quasiment toujours perceptible. Éloigné du projet, la visibilité du projet restera minime. **La sensibilité est donc globalement faible.**

© ATER Environnement, 2023
Fig. 9 : Vue depuis la D930 en direction de Crèvecoeur-le-Grand

NOYONNAIS

«Situé à l'extrême nord-est du département, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au sud. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés. Essentiellement ruraux , ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain [...] et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914 à 1917) : reconstruction de bâti villageois en brique, cimetières et nécropoles. Sa limite avec le Plateau Picard n'est pas franche. Le passage est en effet progressif entre les paysages vallonnés de cultures avec villages et couronnes herbagères (Noyonnais) et les paysages de grandes cultures du Pays de Chaussée. Excentrée par rapport au département, cette entité est pourtant bien desservie (A1, Ligne TGV). [...] Le Noyonnais offre une grande diversité de paysages en relation avec la diversité de ses productions agricoles, la complexité de sont relief et de sa géologie : monts boisés, versant et plaines cultivés et herbagers, cultures de fruits, vallées humides boisées.»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de l'Oise

Les caractéristiques majeures
- Petites vallées humides et sinueuses, dense chevelues de rus
- Versant vallonnés, cultivés avec la présence de villages entourés d'herbages et de bocage
- Plaine de grande cultures à champs ouverts ponctués de villages entourés d'herbages formant une large mosaïque saisonnale
- Présence de fermes isolées

La présence du motif éolien
Le Noyonnais comporte trois parcs éoliens construits, localisés dans le nord de l'unité paysagère. Il s'agit des parcs du Bois de Cholletz (le long de la A1), des Hayettes (au nord de Lassigny) et Hauts Près (le long de la D934). Deux parcs actuellement en instruction pourraient compléter le motif éolien présent.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet
La faible présence du motif éolien en limite nord de l'unité et l'éloignement à la zone d'implantation potentielle atténuent fortement les sensibilités. De plus, les composantes arborées (bois, bosquets, bocages etc.) et le relief faiblement vallonné contribueront à masquer en grande partie le projet. **La sensibilité globale est nulle à faible.**

© ATER Environnement, 2023
Fig. 10 : Vue sur le domaine de Chantilly

Le territoire d'étude présente un paysage assez uniforme de grand plateau ouvert et cultivé ponctués de quelques boisements et ripisylves des vallées. Les moitiés est et sud-ouest sont les plus hétérogènes, étant traversées par de multiples cours d'eau, créant une diversité de reliefs, et comportant de nombreux espaces forestiers. Les grands ensembles urbains, tels que Roye , Péronne ou Noyon, s'ajoutent à cette diversité paysagère. Cette hétérogénéité offre une multitude de masques visuels sur la perception des parcs éoliens. De fait, ces parties de l'aire d'étude éloignée sont peu sensibles au projet éolien de la Chênaie d'Éole.

Les sensibilités se concentreront dans le centre et le sud-est de l'aire d'étude éloignée, ainsi que dans l'ensemble des aires d'étude rapprochée et immédiate, correspondant au Santerre et Vermandois et au plateau Picard. Caractérisées par des paysages de grandes cultures, ces unités paysagères présenteront en effet davantage de visibilités en direction du projet de la Chênaie d'Éole. Les ondulations répétées et les boisements ponctuels réduiront toutefois les sensibilités depuis l'aire d'étude éloignée.

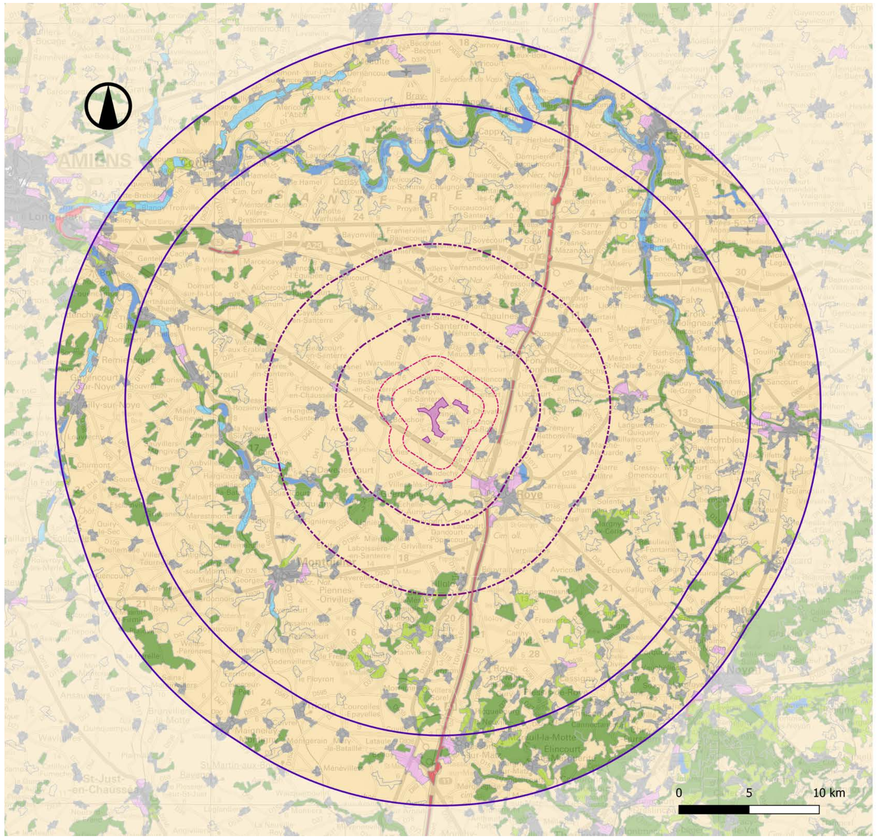

Occupation du sol

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Zones tampon Hauts-de-France

- Immédiate
  Zone tampon 1-2 km
- Rapprochée
  Zone tampon 5-10 km
- Eloignée
  Zone tampon 20-25 km

Occupation du sol simplifiée

- Zones urbanisées et en chantier
- Zones industrielles et commerciales
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones agricoles cultivées
- Zones prairiales et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Zones boisées et végétation clairsemée
- Zones humides intérieures
- Plans d'eau

3.3. L'occupation du sol

Fig. 11 : Champs agricoles au sud d'Epenancourt

Fig. 12 : Vue depuis la forêt domaniale de Thiescourt

L'occupation du sol à l'échelle du périmètre d'étude est à dominante agricole et se caractérise par une forte présence de champs cultivés occupant principalement les plateaux. Les communes rurales et les petits boisements viennent ponctuer ces paysages.

Si les zones boisées sont minimes et ponctuelles, elle prennent une place importante dans la perception du paysage. Elles forment de longs corridors végétalisés soulignant parfois la présence des vallées ou de grands réservoirs de biodiversité représentés par les massifs forestiers. Le Noyonnais et la vallée de la Somme concentrent à l'échelle du territoire d'étude la plupart des boisements. Cumulés avec le relief ondulé du plateau Picard ou vallonné du Noyonnais, la trame végétale forme de nombreux obstacles visuels qui fractionnent la visibilité potentielle du projet dans le paysage.

Roye et Montdidier forment deux grands pôles urbains. L'activité industrielle et commerciale y prend une place importante et semble s'étaler le long de la vallée des Trois Doms pour Montdidier et de celle de l'Avre pour l'agglomération de Roye. Cette dernière est relativement proche de la zone d'implantation potentielle, étant situé dans l'aire d'étude rapprochée.

La carte ci-contre met en évidence les grandes composantes du socle paysager mais ne permet pas de faire apparaître les différentes formes végétales plus restreintes. Aussi, seuls les boisements de plus de 15 hectares sont pris en compte. Or, le bocage résiduel génère de nombreux masques à la perception qui vont permettre de limiter la visibilité du projet.

Fig. 13 : Vue depuis le centre urbain de Nesle

3.4. Schéma Régional Éolien

Les documents directeurs de l'éolien étant antérieurs à la réforme territoriale de 2015 fusionnant de nombreuses régions, les documents de référence éoliens sont établis à l'échelle de l'ancienne région administrative de Picardie, aujourd'hui fusionnée avec le Nord-Pas-de-Calais et renommée Hauts-de-France. Les données des documents présentés ci-après sont donc à l'échelle des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, l'ancienne région Picardie a élaboré son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) validé par arrêté préfectoral du 14 Juin 2012. L'un des volets de ce schéma très général est constitué par un Schéma Régional Eolien (SRE), qui détermine quelles sont les zones favorables à l'accueil des parcs et quelles puissances pourront y être installées en vue de remplir l'objectif régional d'ici à 2020. La finalité de ce document est d'éviter le mitage du paysage, de maîtriser la densification éolienne sur le territoire, de préserver les paysages les plus sensibles à l'éolien, et de rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens. Pour cela, le Schéma Régional s'est appuyé sur des démarches existantes (Schémas Paysagers Éoliens départementaux, Atlas de Paysages, Chartes, etc).

Bien que n'étant plus en vigueur à la date de rédaction du présent dossier, le SRE ne peut être ignoré lors du développement d'un projet éolien. Il peut servir de guide lors du développement d'un projet éolien. En effet, les données relatives à la perception du paysage et des patrimoines sont le plus souvent toujours d'actualité.

3.4.a. Les paysages emblématiques

« Les « ensembles paysagers emblématiques » sont des paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent. Ils reprennent les paysages emblématiques de la région Picardie. A ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien. »

La zone d'implantation potentielle, est localisée dans un paysage qualifié «d'emblématique», correspondant au grand paysage régional de plateau, présent entre Roye et Rosières-en-Santerre, dans le Santerre et Vermandois.

3.4.b. Les paysages à petite échelle

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Elle recense les entités de paysages dont l'échelle réduite est inadaptée à l'éolien. Cette carte est issue d'un travail d'analyse paysagère réalisé entité par entité (voir schémas paysagers éoliens départementaux). »

La zone d'implantation potentielle ne se situe pas dans un paysage reconnu à petite échelle. Elle se situe à environ 8,5 km des paysages de la Boucle de la Somme.

3.4.c. Sensibilité liée au patrimoine

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Ces périmètres sont issus des schémas départementaux éoliens et de l'analyse produite par les STAP (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine). Ils ont retenu les bâtiments les plus emblématiques conformément à la circulaire du 26 février 2009.»

La zone d'implantation potentielle ne se situe pas dans un secteur de sensibilité lié au patrimoine architectural.

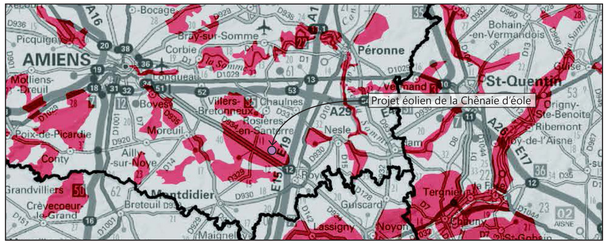

Fig. 14 : Carte des paysages emblématiques (source : SRE Picardie)

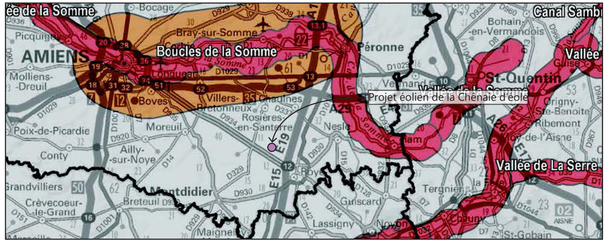

Fig. 15 : Carte des paysages à petite échelle (source : SRE Picardie)

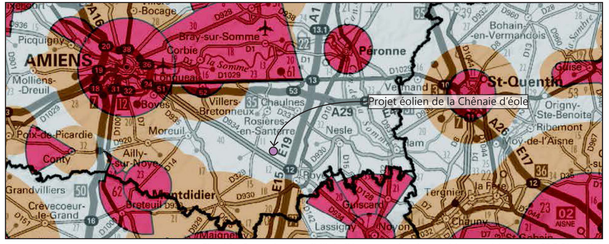

Fig. 16 : Carte des sensibilités liée au patrimoine architectural (source : SRE Picardie)

3.4.d. Secteurs de développement stratégiques

La zone d'implantation potentielle se situe dans le secteur «Est Somme» du SRE Picard.

CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

« Le plateau du Santerre, vaste openfield traversé par de grandes infrastructures de communications (A1, A29, TGV, futur Canal Seine-Nord-Europe,..), est très approprié au développement de l'éolien. Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

- *À l'ouest, confrontation avec les sites patrimoniaux d'Amiens et de Folleville,*
- *Au sud, par le site de Saint-Martin-aux-Bois (périmètre de vigilance), radar de Montigny-Maignelay, collines du Noyonnais et du Laonnois.*
- *À l'est, continuité vers le plateau du Vermandois propice à l'éolien (secteur C),*
- *Au nord, retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée de la Somme et des belvédères des boucles de la Haute-Somme.»*

STRATEGIQUE GLOBALE ET PAR PÔLE (À PROXIMITÉ DU PROJET)

« Le territoire est déjà investi par 2 grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.»

«le parc du Santerre,** (proximité immédiate du projet éolien de la Chênaie d'éole) **pourrait être conforté dans la continuité de l'existant.»

« le parc de Roye,** (proximité immédiate du projet éolien de la Chênaie d'éole) **pourrait être conforté de façon significative en respectant les principes de protection des paysages (éviter l'encerclement des communes, la saturation visuelle ou le mitage du paysage,..).

La zone d'implantation potentielle du projet éolien de la Chênaie d'Éole se situe sur un secteur favorable sous conditions à l'éolien. La localisation de la zone d'implantation potentielle vient conforter des projets existants. Les nouvelles éoliennes devront toutefois être implantées en cohérence avec les parcs existants (hauteur, rythme...).

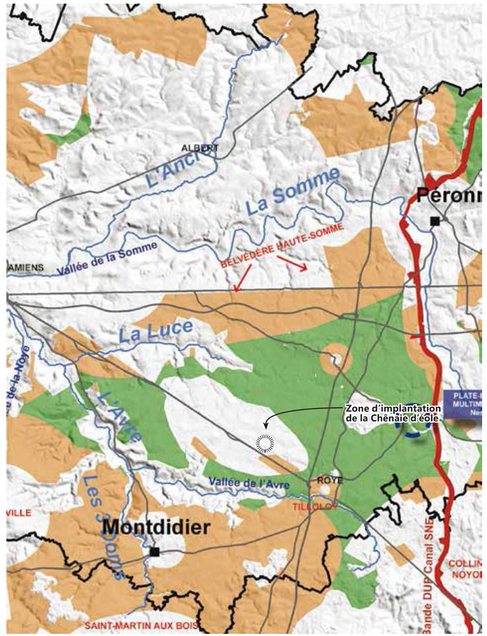

Fig. 17 : Carte de la stratégie sectorielle pour le secteur Somme sud-ouest / Oise ouest (source : SRE Picardie)

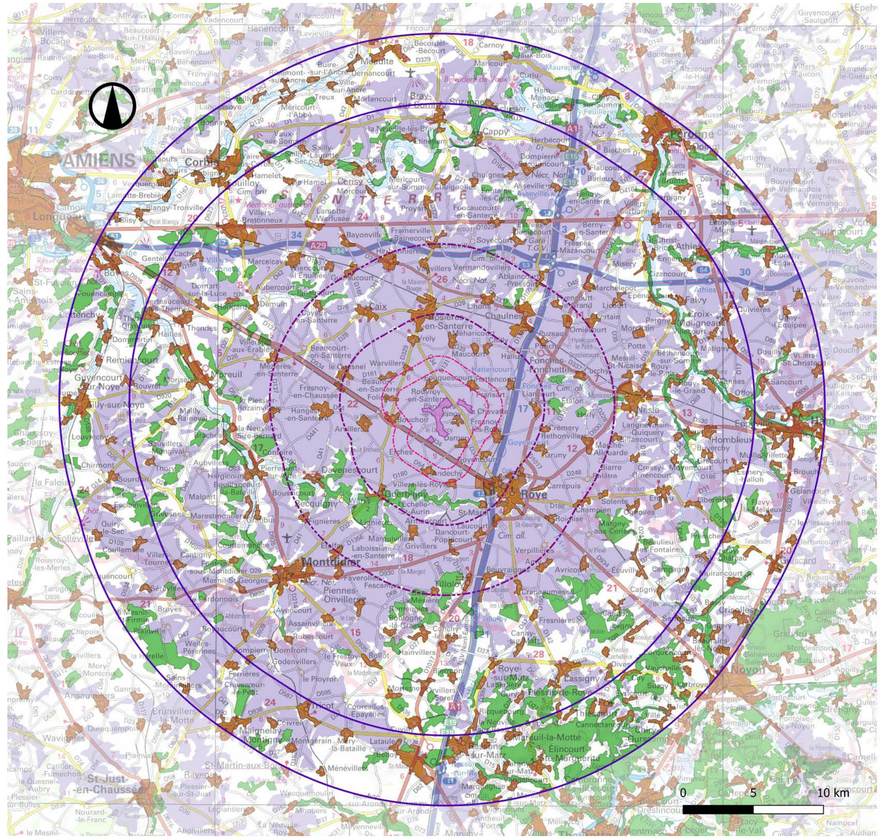

Zone de visibilité théorique

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Zones tampon Hauts-de-France

- Immédiate
  Zone tampon 1-2 km
- Rapprochée
  Zone tampon 5-10 km
- Eloignée
  Zone tampon 20-25 km

Principaux masques visuels

- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)

Zone de visibilité théorique

- Zones où le projet sera théroriquement visible
- Zones où le projet ne sera théoriquement pas visible

3.5. Visibilité théorique

3.5.a. Modèle de visibilité théorique

La visibilité du potentiel parc éolien de la Chênaie d'éole va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies...)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilités réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent la plus grande surface de la zone d'implantation potentielle et les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées...). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.
Dans le cas du projet de la Chênaie d'éole, la hauteur a été définie à 200m, taille maximale envisageable pour ce projet. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien un cas maximal.**

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, outre le fait qu'elle ne représente qu'un cas théorique, elle ne prend en compte que le relief, les masques végétaux et le bâti majeur. Elle ne permet pas de retranscrire les masques locaux (haies, microtopographie, bâti, etc.) très efficaces. Ainsi, une éolienne partiellement visible, dans des situations similaires à celles illustrées ci-contre, sera considérée comme entièrement visible. La carte de visibilité théorique ne renseigne pas non plus sur l'aspect qualitatif de la visibilité : elle ne permet pas d'intégrer les notions de rapports d'échelle, de lignes de force ou d'intégration paysagère. Elle ne renseigne que sur la présence d'une zone de visibilité potentielle attendue.

3.5.b. Visibilité théorique du projet

La carte des zones de visibilité théorique du projet éolien de la Chênaie d'éole met en évidence l'ouverture des paysage qui permettent une régularité de la visibilité du projet à l'échelle des aires d'étude.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la visibilité du projet est fractionnée. Il est facile d'identifier que les zones de visibilité théoriques du futur parc éolien se cantonnent aux vastes étendues agricoles du Plateau Picard et du Santerre et Vermandois où de nombreuses éoliennes sont déjà installées. La présence ponctuelle de boisements dans ces zones joue un rôle de masque et/ou de filtres visuels limitant la perception de la zone d'implantation potentielle. Les vallées et vallons sont préservées des vues par la dépression typographique qu'ils constituent et la végétation arborée qui les accompagne. Ces étendues boisées s'intègrent harmonieusement au relief en couvrant les coteaux, les collines et les plateaux. Cette situation est particulièrement prononcée dans le quart sud-est du territoire d'étude. En général, l'éloignement significatif par rapport au projet, ainsi que la micro-topographie et les zones boisées dispersées, contribueront fortement à réduire ces zones de visibilité potentielle.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, qui se concentre principalement sur le Santerre et le Vermandois, les points de visibilité sont nettement plus fréquents. En effet, le paysage largement ouvert de ce plateau permettra une visibilité quasi-constante sur le projet. Néanmoins, les vallées de l'Avre, de l'Ingon et de la Luce restent des zones où le projet ne sera pas visible. De même, certains petits boisements présents pourront partiellement masquer le projet.

Enfin, au niveau de l'aire d'étude rapprochée, la visibilité du projet sera davantage prononcée. Cependant, les fronts bâtis des villages continueront à filtrer les vues sur le projet, tout comme les cordeaux boisés dispersés présents dans l'aire d'étude immédiate. Il est important de rappeler que ce modèle de surévaluation n'inclut pas la végétation disséminée, qui offre de nombreux autres masques permettant ainsi de réduire les zones théoriques de visibilité du projet dans le périmètre d'étude.

Fig. 18 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

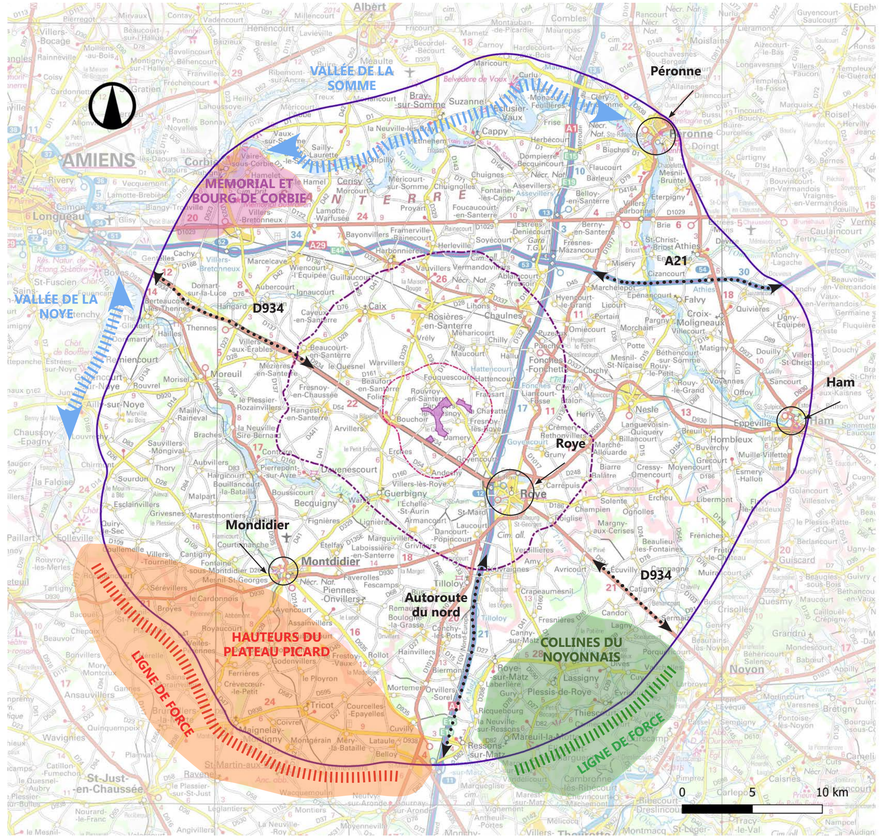

Aires d'étude adaptées

Décembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

3.6. Les aires d'étude adaptées

L'analyse des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette d'étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'étude du projet éolien de la Chênaie d'éole issues du calcul de la formule adaptée de l'ADEME et de celle du PNR Loire-Anjou-Touraine a été modelé pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés.
La carte légendée ci-contre illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

3.6.a. L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été modulé de manière à intégrer la ville de Péronne au nord-est et les mémoriaux de Villers-Bretonneux et le Hamel, ainsi que la ville de Corbie au nord-ouest, qui sont tous trois porteurs d'enjeux patrimoniaux.

Au sud-est, l'aire d'étude s'arrête au niveau du bois de Thiescourt et des collines formant l'unité paysagère du Noyonnais, qui façonnent des masques visuels sur la zone d'implantation potentielle. Au sud-ouest de l'aire, la ville de Maignelay, implantée sur le Plateau Picard sera analysée car elle représente un enjeu patrimonial.

3.6.b. L'aire d'étude rapprochée

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

L'aire d'étude rapprochée conserve un tracé proche de celui défini par le calcul des formules en dehors du sud-ouest la vallée de l'Avre ainsi que le bourg de Tilloloy ont été volontairement exclus du périmètre pour être intégré dans son entièreté dans l'aire d'étude éloignée, excluant également la quasi-totalité du GR 123. A l'est, le tracé exclu également la trajectoire de la vallée de la l'Ingon. Au nord, en revanche, le tracé englobe le bourg de Rosières-en-Santerre, qui est de taille conséquente à cette échelle, ainsi que ses environs.

3.6.c. L'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée sur les éléments bâtis et paysagers qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate n'a été que peu modulée dans son tracé. Au sud, elle a été légèrement étendue pour intégrer le bourg d'Andechy. Ainsi toutes les entrées et sorties des villages de Bouchoir, de Folies, Rouvroy-en-Santerre, Fouquescourt, La Chavatte, Damery et de Parvillers-le-Quesnoy seront prises en compte et étudiées. De plus, le Blockaus inscrit aux monuments historiques de la Chavatte est inclus dans l'aire d'étude immédiate afin d'étudier les covisibilités. Au nord-est de l'aire d'étude immédiate, les bourgs de Beaufort-en-Santerre et de Warvilliers seront exclus de l'aire d'étude immédiate.

4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

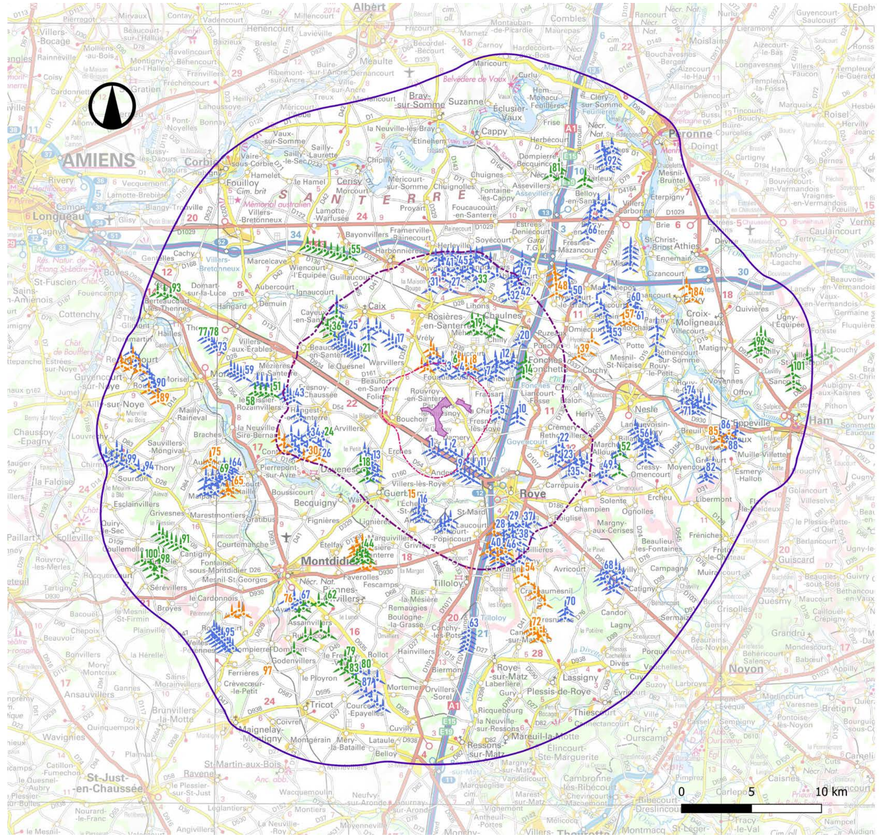

Contexte éolien

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, Géo2france
Copie et reproduction interdites,

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate
Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude éloignée

Contexte éolien

Autorisé
En instruction
Raccordé

4.1. Contexte éolien

N°	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur max (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle et direction
Aire d'étude immédiate				
1	ROYE II	4	140	0,6 km S
2	ROYE IV	4	149	1,1 km S
3	BOIS MADAME	4	165	1,6 km NO
4	SANTERRE	4	136,5	1,7 km NE
5	BOIS MADAME II	4	165	2,2 km N
6	VILLEUSE	4	0	2,4 km S
Aire d'étude rapprochée				
7	SANTERRE III	3	150	2 km E
8	CHILLY FRANSART	8	138,5	2,2 km NE
9	BOIS MERLU	8	176,5	2,4 km NE
10	ROYE I	5	140	2,6 km S
11	SANTERRE II	3	156	3,3 km E
12	ROYE III	3	140	3,4 km S
13	HAUTE BORNE	11	150	3,8 km NE
14	MONT DE TREME	9	150	4,2 km SO
15	CHAMP SERPETTE	8	150	4,3 km NE
16	TULIPES	10	150	4,7 km S
17	LUCE I	8	179,5	4,8 km NO
18	EXTENSION DU MONT DE TREME	6	164,5	4,9 km SO
19	CHEMIN CROISE	14	158,5	5 km NE
20	HAUTE PICARDIE	2	150	5,6 km NE
21	QUESNEL	18	150	5,7 km NO
22	RETHONVILLIERS (ex- DU BOIS LEMAIRE)	4	141	6,7 km E
23	RETHONVILLIERS (ex- DE LA CROIX SAINT CLAUDE)	5	140	7 km E
24	CHAMPS PERDUS II	6	185,5	7,3 km O
25	CAIX	6	145	7,5 km NO
26	SABLIERE	9	150	7,5 km O
27	LAUCOURT ENERGIES	6	180	7,6 km S
28	PETIT ARBRE	6	140	7,6 km N
29	LAUCOURT ENERGIE	4	150	7,7 km S
30	BOIS GUILLAUME	6	125	7,7 km S
31	GRESSIERES	12	180	7,7 km O
32	GRANDE SOLE	6	140	7,7 km N
33	BOIS BRIFFAUT	4	151	8 km NE
34	ROSIERES	12	150	8,1 km
35	CHAMPS PERDUS	4	150	8,2 km O
36	RETHONVILLIERS (ex- DE L'EPINETTE)	4	141	8,3 km E
37	LUCE II	8	179,5	8,3 km NO
38	CHEMIN BLANC	5	150	8,4 km SE
39	VAL DE GIRONDE	6	150	8,4 km S
40	PATURELLE	6	200	8,5 km NE
41	VIERGE	14	150	8,7 km SO
42	TRENTE	5	145	8,7 km S
43	BEUVRAIGNES ENERGIES	6	180	8,7 km S
44	SANTERRE	7	150	9 km N
45	KERLES	2	121	9 km NE
46	SANTERRE ENERGIES	8	150	9,1 km O
47	MOULIN	12	150	9,1 km SO
48	VAUVILLERS II	6	140	9,2 km
49	BEUVRAIGNE ENERGIE	4	150	9,3 km S
Aire d'étude éloignée				
50	SOLE DU VIEUX MOULIN	5	121	9,6 km NE
51	HYPERCOURT	8	180	10,1 km NE
52	FALVIEUX	6	177	10,3 km E
53	ABLAINCOURT	10	180	10,5 km NE
54	SAINT AUBIN	8	150	10,7 km O
55	FALVIEUX EXTENSION	4	184	11,1 km E
56	SOLERIE	6	121	11,1 km NE
57	PLANCHETTE	5	180	11,3 km S
58	MOULIN BLANC	16	156	11,9 km NO
59	PLAINES	6	150	12,2 km E
60	LICOURT	6	200	12,5 km NE
61	TERRES DE L'ABBAYE	5	150	12,8 km O
62	CHAMP DELCOURT	9	126	13,5 km NE
63	10 NESLOISES	5	163	13,5 km NE
64	GARACHES	10	198	13,6 km SO
65	CHOLLETZ	5	133	13,7 km S
66	HARGICOURT	8	120	14,1 km O

67	BOUILLANCOURT	3	178,5	14,2 km S
68	HAUT PLATEAU	9	180	14,6 km NE
69	MOULIN A CHEVAL	4	125	14,7 km SO
70	HAUTS PRES	12	135	14,8 km SE
71	BOIS DE LA HAYETTE	9	151	15 km O
72	HAYETTES	3	190	15 km SE
73	HOMBLEUX ENERGIES	4	150	15 km E
74	CANNY	10	180	15,1 km S
75	CHENE COURTEAU	3	150	15,2 km O
76	VOYENNES ENERGIES	8	125	15,3 km E
77	FILESCAMPS	4	200	15,4 km O
78	FRESTOY	4	180	15,6 km SO
79	THENNES	2	150	15,9 km O
80	BALINOT	6	165	16,4 km SO
81	ROLLOT II	8	165	16,6 km S
82	ROLLOT II	8	165	16,6 km S
83	ROLLOT III	8	165	17,1 km S
84	SOLE DE FOURS	10	180	17,2 km NE
85	LOUPS	5	150	17,3 km E
86	ROLLOT I	6	180	17,4 km S
87	ORME	6	185,5	17,6 km NE
88	HOMBLEUX II ((REPOWERING)	6	180	17,8 km E
89	HOMBLEUX II	4	140	17,8 km E
90	VALLEE MARTINOT	6	149,5	18 km SO
91	CHAMP CHARDON	5	146	18,4 km S
92	HOMBLEUX I	5	140	18,4 km E
93	GAUGRELLE	16	200	18,7 km O
94	ARGILLIERE	8	150	19 km O
95	EPINETTE	16	180	19,1 km SO
96	COUTURELLE	10	121	19,5 km NE
97	TREFLE	6	150	19,6 km O
98	VAL DE NOYE I	6	150	20,3 km O
99	CHAMP FEUILLANT	14	149	20,3 km SO
100	VOIE CORETTE	12	149	20,7 km E
101	MONT AUBIN	8	165	21,1 km SO
102	VAL DE NOYE 2	5	150	21,4 km O
103	CLAVILLE MOTTEVILLE	4	165	21,7 km SO
104	VILLERS ST CHRISTOPHE	10	150	23,1 km E

x	Parc éolien en service
x	Parc éolien autorisé
x	Parc éolien en instruction

Avec **104 parcs éoliens dont 61 en fonctionnement, 26 autorisés et 17 en instruction**, l'objet éolien apparaît comme un motif très présent dans le paysage. Celui-ci est présent à l'échelle du territoire d'étude, au sein du Plateau Picard, du Santerre et du Vermandois caractérisés par leurs grandes plaines de cultures. Le projet éolien de Chenaie d'Éole est localisé au centre de ce motif, proche des parcs éoliens de Roye II et IV, au nord-ouest de Roye. Le projet n'est pas le seul parc à être implanté sur le secteur sud du Plateau du Santerre. Plusieurs parcs construits tels que le parc éolien du Champs Madame et le parc éolien de Chilly Fransart ainsi que de nombreux parcs accordés ou en instruction tel que le parc des Champs Madame II et celui du Bois Merlu, qui se positionnent à moins de 3 kilomètres.

Sur la moitié nord-ouest du territoire d'étude, les paysages sont peu propices au motif éolien. La Vallée de la Somme fait la transition avec l'Amiénois. Le relief plus vallonné, le réseau hydrographique plus dense et les massifs forestiers occupent surtout une surface importante de ce territoire.

D'une manière générale, les parcs éoliens présents s'appuient sur les lignes de force du paysage (sommets des plateaux, orientation des axes routiers...). Ils forment le plus souvent des lignes qui après densification forment des regroupements d'éoliennes. La cohérence entre l'ensemble des parcs à l'échelle du grand paysage est difficilement perceptible. Le projet se positionnera à 500 mètres du parc éolien de Roye II. Il s'intégrera donc de manière cohérente avec les parcs voisins.

Aussi, le nombre important de parcs en instruction indique un développement en cours important de l'éolien sur le territoire. Les parcs autorisés situés à l'est indiquent une densification du motif sur le plateau du Santerre.

4.2. Effets cumulés et motif éolien

Fig. 19 : Vue depuis la sortie nord de Villers-lès-Roye

ENJEUX

Avec 104 parcs recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude dont 61 en service, le motif éolien est bien présent dans le paysage (bien que peu présent sur la moitié nord du territoire d'étude). **L'enjeu lié aux effets cumulés est fort.**

SENSIBILITÉS

D'une manière générale, les inter visibilités entre parcs sont fréquentes. Elles le sont pour plusieurs raisons. Le motif éolien est généralement visible depuis les plateaux agricoles où les vues ouvertes sont fréquentes et les parcs éoliens sont la plupart du temps implantés sur ces plateaux. Ainsi, au pied des parcs éoliens, il n'est pas rare d'apercevoir d'autres parcs éoliens à différentes échelles de distance.

La traversée des plateaux agricoles propose également des situations de co-visibilités entre parcs éoliens, directes ou indirectes, voire selon des champs visuels juxtaposés. La position du projet de la Chênaie d'Éole se confond parmi un motif éolien dense avec la présence des parcs éoliens de Roye I, II, III, et IV, du Santerre ou du Bois Madame, situés à proximité immédiate avec la zone d'implantation potentielle. De fait, les effets cumulés entre parcs seront fréquents depuis l'aire d'étude rapprochée et immédiate.

Le relief vallonné et la multiplicité des motifs végétaux rythment la perception du paysage. Aussi, la visibilité du motif éolien est fractionnée. Depuis les axes routiers, la vue est dynamique et laisse peu de temps à l'appréciation des parcs éoliens

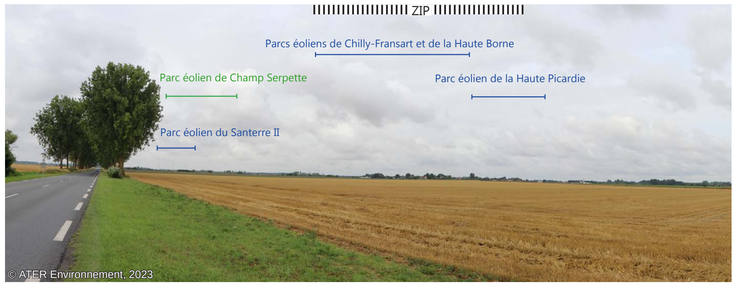

Fig. 20 : Depuis la D1017 au sud d'Omiécourt

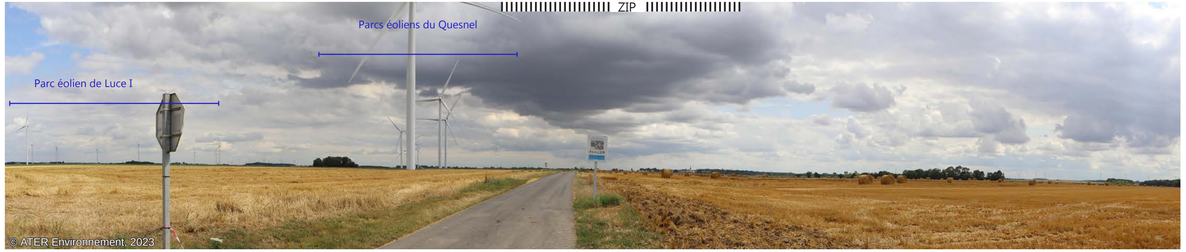

Fig. 21 : Depuis la D28 au nord de Beaucourt-en-Santerre

Fig. 22 : Depuis la D1029 à la sortie ouest de Villiers-Carbonel

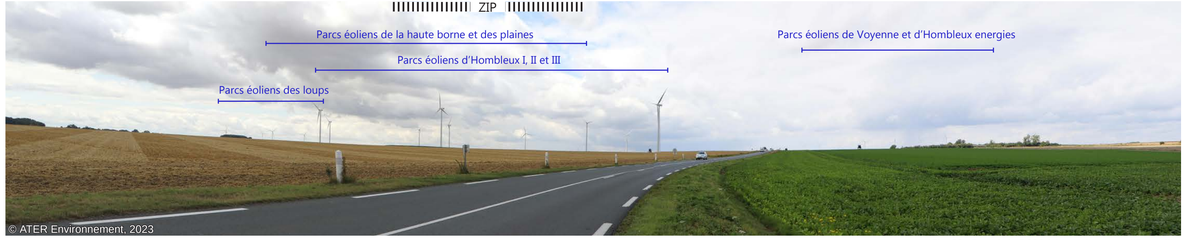

Fig. 23 : Depuis la D930 à la sortie ouest d'Eppeville

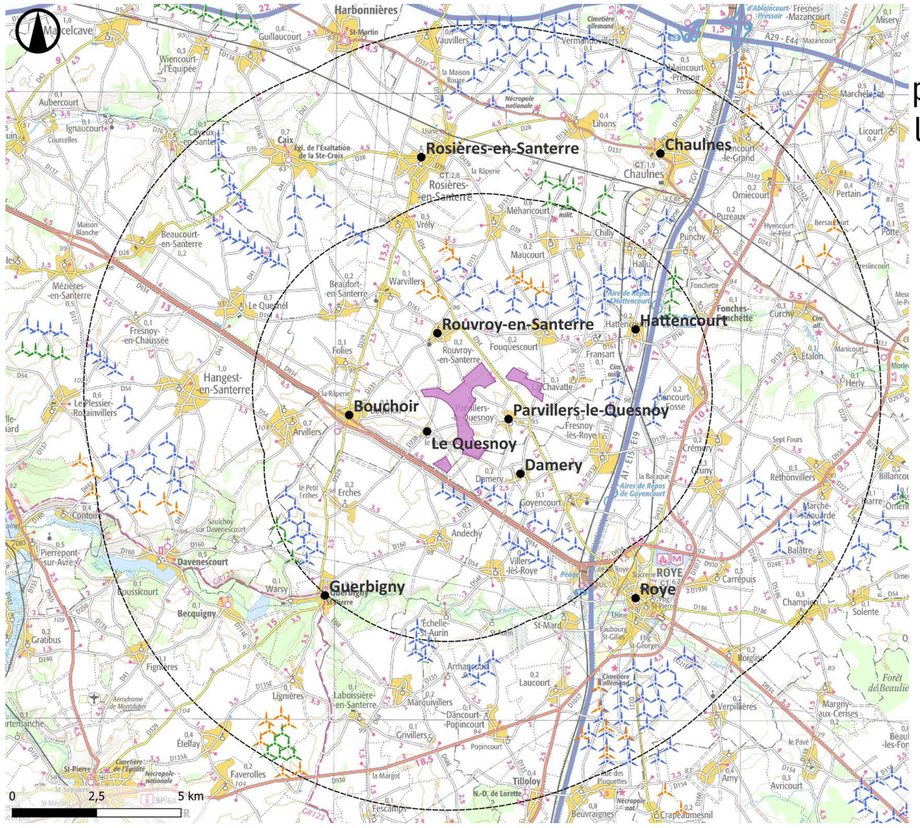

Communes étudiées pour l'identification de la respiration visuelle

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zones d'implantation potentielle
- Bourg étudié

Zones tampons

- Tampon de 10 km
- Tampon de 5 km

Contexte éolien

- Autorisé
- En instruction
- Raccordé

4.3. Respiration visuelle

4.3.a. Méthode et principe

Selon le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020), « un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens », caractérisé par un angle et une profondeur de champ. L'angle correspondant à la vision binoculaire humaine est de 120°. Celui-ci sous-entend l'immobilisation du regard de la part de l'observateur. Compte tenu de sa mobilité, pour qu'un espace de respiration soit acceptable, il est donc recommandé que cette valeur d'angle soit supérieure à 120°.

Pour le projet éolien de La Chênaie d'Éole, dix lieux de vie (villes, villages, hameaux, etc.) ont été retenus afin d'identifier leurs espaces de respiration. Ils répondent à différents critères :
- Présence de visibilités théoriques ;
- Implantation sur le plateau essentiellement ;
- Localisation <10km du projet éolien.

Ces lieux de vie seront étudiés de nouveau dans l'analyse plus détaillée de la saturation visuelle liée aux impacts du projet.

Ainsi, pour chaque lieux de vie étudié, les angles sans éoliennes supérieurs à 120° sont matérialisés.

La superposition des angles de respiration et de la zone d'implantation potentielle autorise une première estimation de l'incidence potentielle du projet éolien sur la respiration visuelle.

En effet, si la zone d'implantation potentielle se trouve dans un angle de respiration visuelle, le projet éolien peut être amené à entraîner une diminution de celui-ci.
En revanche, si la zone d'implantation potentielle est en dehors du plus grand angle de respiration visuelle d'une commune, celui-ci sera préservé. Dans ce second cas, le projet peut soit s'inscrire dans un angle déjà occupé, soit agrandir un angle d'occupation existant et réduire un espace exempt de champs éoliens, bien qu'inférieure à 120°.

Ici, nous raisonnons sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (relief, végétation, bâti...). Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné (10 km) est pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse majorante ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer les espaces de respiration visuelle, sans minimiser les impacts.

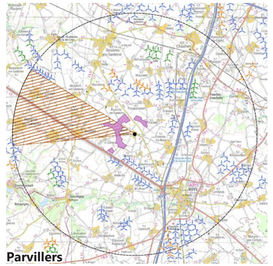

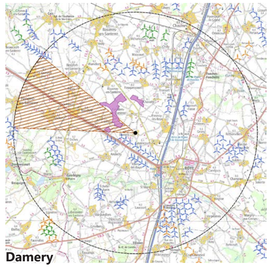

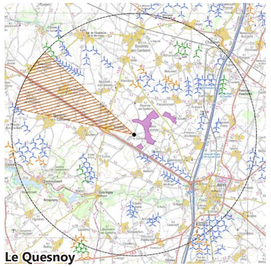

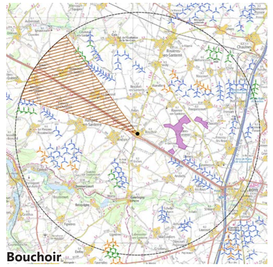

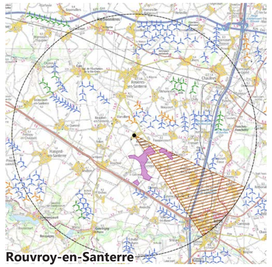

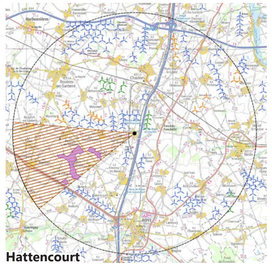

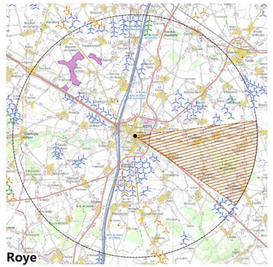

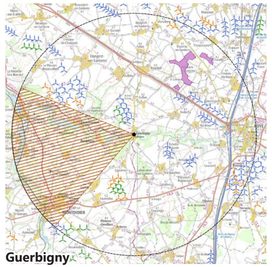

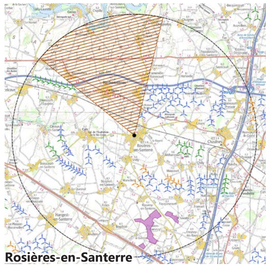

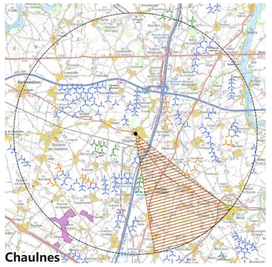

Identification des espaces de respiration

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, DREAL HDF,
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Contexte éolien
- Autorisé
- En instruction
- Raccordé

Etude de la saturation
- Tampon de 10 km
- Bourg étudié

Respiration visuelle
- Angle inférieur à 120°

4.3.b. Analyse de la respiration visuelle et incidence du projet

Les cartes ci-contre analysent la respiration visuelle depuis dix communes situées à proximité du projet éolien de La Chênaie d'Éole. Le premier constat fait état d'un contexte éolien dense et dans toutes les directions des bourgs étudiés. La conséquence est la présence d'angles de respiration faibles. En effet, les dix communes disposent d'un angle de respiration inférieur à la valeur seuil de 120°. La commune de Guerbigny possèdent l'angle de respiration le plus élevé, d'environ 80°.

Avec une implantation potentielle sur près de 4 km de long, orientée sud-ouest / nord-est, l'angle d'occupation du projet pourrait se superposer avec les espaces de respiration existant. C'est notamment le cas des bourgs les plus proches situés au nord et à l'est de la zone d'implantation potentielle (Parvillers, Hattencourt, Rouvroy-en-Santerre et de Damery). Ailleurs, le projet de la Chênaie d'Éole sera systématiquement en dehors des espaces de respiration existants.

Les angles d'occupation peuvent varier fortement en raison de la localisation des communes. Il conviendra de réfléchir à une stratégie d'implantation et de définir une variante qui soit la plus judicieuse afin de préserver un équilibre dans la géométrie des parcs, tout en conservant au maximum les espaces de respiration existants. Il est toutefois à rappeler que ces résultats présentés ne prennent pas en compte le relief, ni la végétation, qui seront à considérer dans la réflexion de l'implantation finale.

Angle de respiration	Parvillers	Damery	Le Quesnoy	Bouchoir	Rouvroy-en-Santerre	Hattencourt	Roye	Guerbigny	Rosières-en-Santerre	Chaulnes
Inférieur à 120°										
Supérieur à 120°										

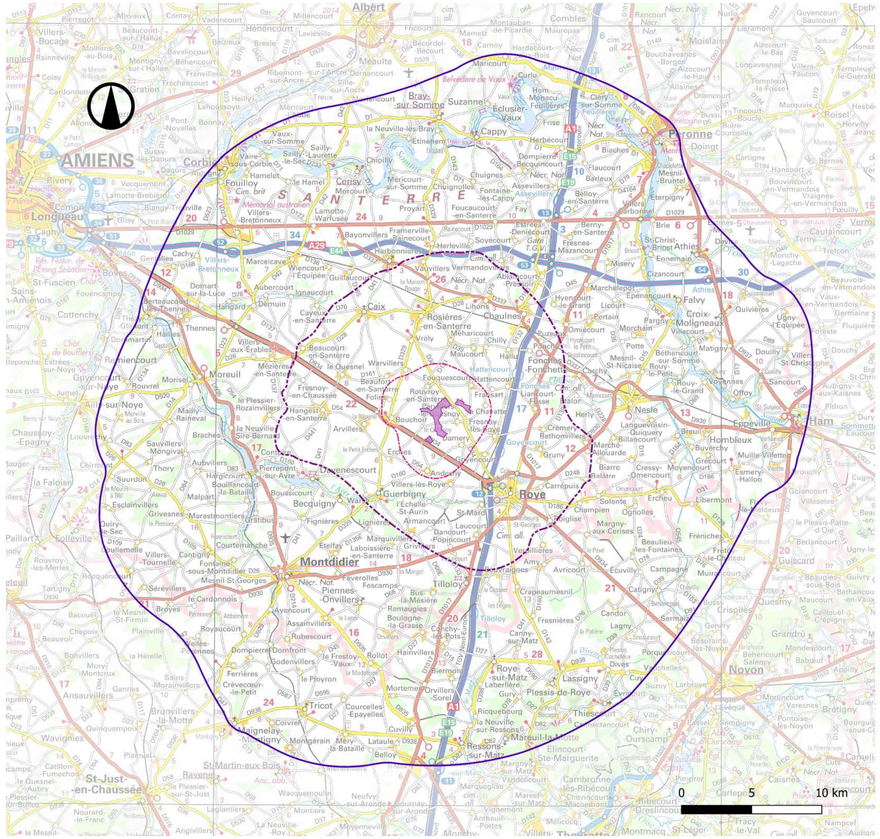

Aire d'étude éloignée

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites,

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate
Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude éloignée

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)

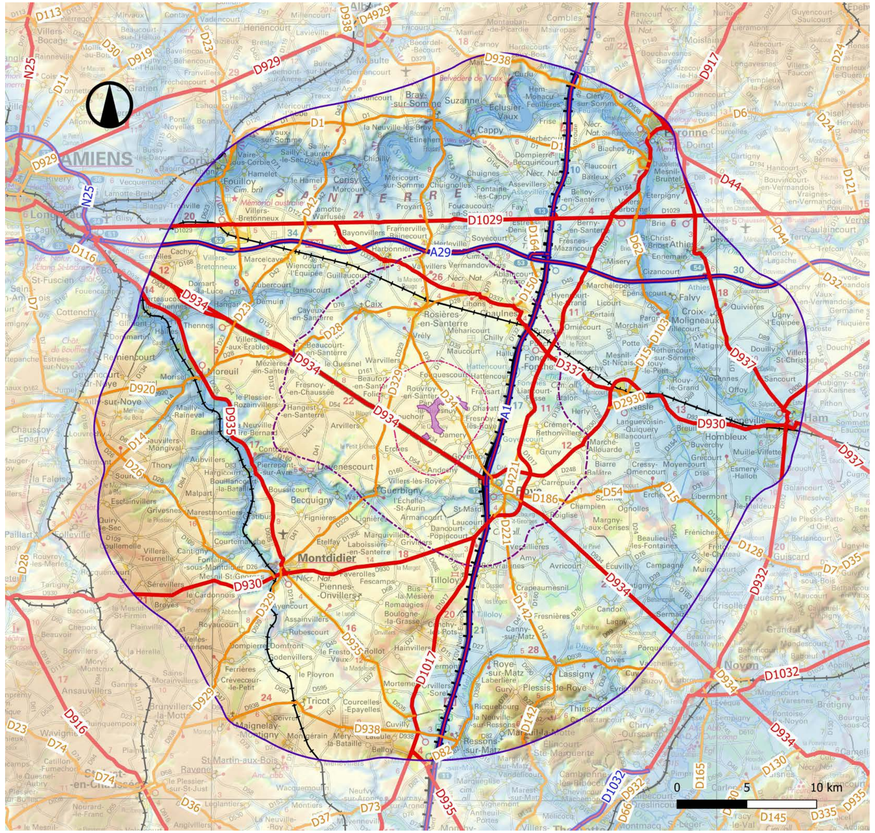

Axes de communication

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, BDroutes
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Réseau routier

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale

Réseau ferré

- Ligne TGV
- Ligne TER

Relief NGF

190

70

5.1. Axes de communication

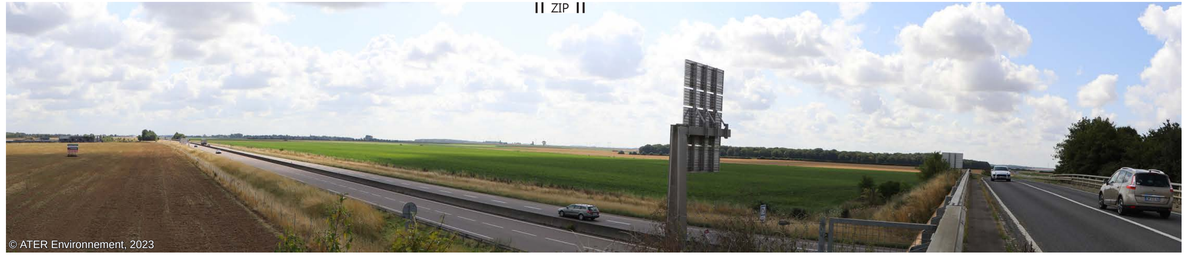

Fig. 24 : L'autoroute A29 au sud de Villers-bretonneux

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée se compose d'un important maillage d'axes routiers, principaux et secondaires. Les axes principaux desservent la ville d'Amiens (A29, D1029, D934, D935...). D'autres structurent le plateau et relient les communes importantes telles que Roye, Montdidier, Péronne... (D1017, A1) ou encore Nesle (D930) et Ham (D337). Au sud-ouest de l'aire d'étude, un réseau viaire important converge autour de Montdidier (D930, D935, D929, D26). La ligne TGV Nord Europe ainsi que deux lignes TER (Amiens-Compiègne et Amiens-Laon) complètent ce maillage. **Les axes de communication représentent un enjeu très fort par la densité du maillage.**

SENSIBILITÉS

La D934, la D1029, et la ligne Amiens - Laon pourront offrir certaines vues lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle compte tenu de leur localisation sur les hauteurs du plateau. Cependant, l'éloignement et les ondulations topographiques couplées aux boisements limiteront fortement le lien visuel avec les potentielles éoliennes. **Leur sensibilité est nulle à faible.**

La D930 alterne entre des positions sur le plateau et d'autres encaissées dans les vallées. Ainsi une variation de perceptions est observée entre des vues courtes arrêtées par la végétation et d'autres au contraire ouvertes sur le plateau cultivé. Toutefois, compte tenu de l'éloignement, le projet de la Chênaie d'Éole ne sera que peu visible depuis cet axe, dissimulé. **La sensibilité de cet axe est nulle à faible.**

L'autoroute A1 et la ligne TGV circulent parallèlement au nord et au sud de l'aire d'étude. Elles traversent essentiellement les vastes parcelles dégagées du Santerre, où de nombreux boisements agissent tels des masques visuels. Étant donné le nombre conséquent de parcs éoliens déjà présents, la zone d'implantation potentielle vient se confondre au motif éolien existant. La perception des potentielles éoliennes, sera réduite par l'éloignement important et à la vitesse de circulation des automobilistes sur cet axe. Il en sera de même pour l'autoroute A29 qui parcourt le nord de l'aire d'étude éloignée sur un axe ouest-est. **Les sensibilités sont nulles à très faibles.**

La D1017 présentent quelques fenêtres visuelles lorsqu'elle ne traverse pas de trames bâties, des boisements ou des vallées. Mais l'éloignement et la vitesse limiteront les perceptions du projet. **Sa sensibilité est nulle à très faible.** Pour les D935, D937, et la ligne TER Compiègne-Amiens, leurs positions dans la vallée des Trois Doms et de la Somme, empêcheront les visibilités sur le projet, bloquées par les coteaux et les boisements qui accompagnent les vallées. **Leur sensibilité est nulle.**

Fig. 25 : Vue sur l'A1 à l'ouest de Beuvraignes

Fig. 26 : Depuis la D930 à l'est de Mondidier

Fig. 27 : Depuis la D1017 au nord d'Orvilliers-Sorel

Fig. 28 : La D935 à Hamel

Fig. 29 : La D1029 au nord d'Harbonnières

Fig. 30 : La D930 au sud de Nesle

Fig. 31 : Vue au croisement entre la D934 et la D23

Fig. 32 : La D937 au sud-est de Matigny

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A1	TRÈS FORT	NULLE À TRES FAIBLE
A29	TRÈS FORT	NULLE À TRES FAIBLE
D1029	FORT	NULLE À FAIBLE
D934	FORT	NULLE À FAIBLE
D935	MODÉRÉ	NULLE
D1017	MODÉRÉ	NULLE À TRES FAIBLE
D930	MODÉRÉ	NULLE À FAIBLE
D337	FORT	NULLE
TER AMIENS-LAON	MODÉRÉ	NULLE À FAIBLE
TER AMIENS-COMPIÈGNE	FORT	NULLE
TGV NORD EUROPE	TRÈS FORT	NULLE À TRES FAIBLE

Fig. 33 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée

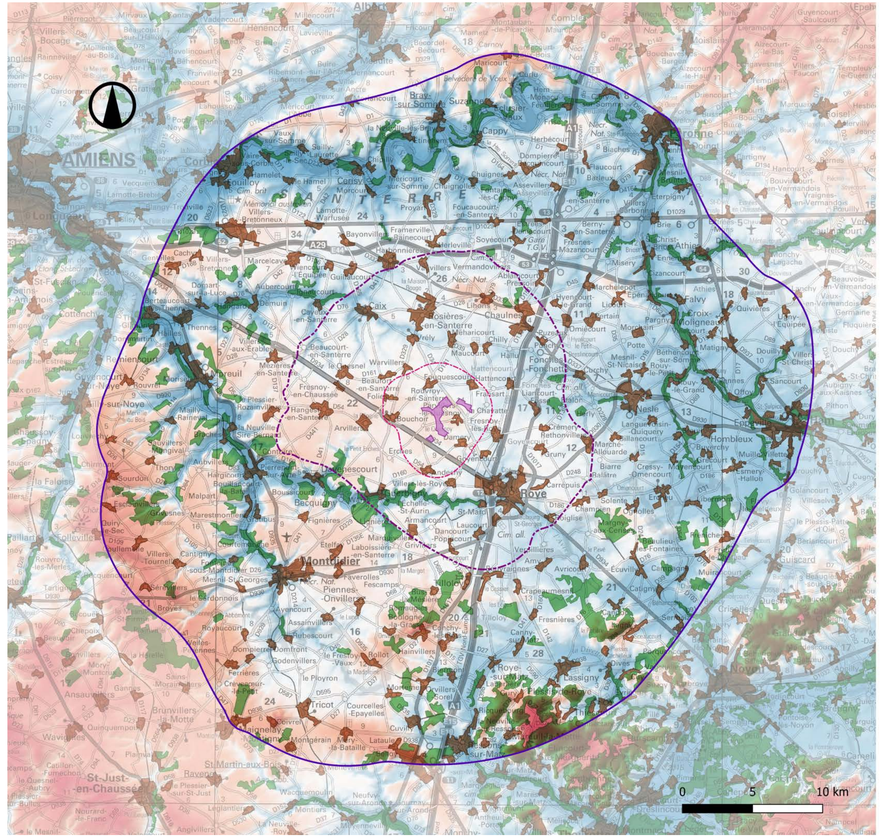

Lieux de vie

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, CLC 2018, BDAlti
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Principaux masques visuels

- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)

Relief NGF

189,2

12,8

5.2. Bourgs et lieux de vie

Fig. 34 : Depuis le centre-ville historique de Péronne

ENJEUX

Avec plus de 7 400 habitants, plus de 6 200 habitants et près de 6 000 habitant, Péronne, Corbie et Mondidier sont respectivement les trois plus grandes villes du territoire d'étude. Deux communes possèdent ensuite plus de 4 000 habitants. Il s'agit de Villers-Bretonneux, et de Ham. Les autres communes possèdent toutes moins de 2 000 habitants exception faite pour Moreuil et Nesle totalisant respectivement 3 996 et 2 314 habitants. **L'enjeu lié aux lieux de vie de l'aire d'étude éloignée est globalement fort.**

SENSIBILITÉS

Les grandes agglomérations de l'aire d'étude éloignée se concentrent principalement aux extrémités du territoire, notamment à Péronne, Ham, Corbie, et Villers-Bretonneux. L'éloignement de la zone d'implantation potentielle auquel s'ajoute les ondulations topographiques rend ces lieux de vie insensibles au projet. **Leur sensibilité sera donc nulle.**

La localisation de bourgs tels que Corbie, Moreuil ou Péronne dans les vallées de la Somme et de l'Avre ne permet pas de visibilité sur le projet de la Chênaie d'Éole. En effet, le relief et la végétation qui caractérisent ces vallées limitent la vue sur les paysages environnants. De plus, les vues sont obstruées par les trames bâties depuis les cœur de bourgs. À cette distance de la zone d'implantation potentielle, le moindre élément visuel (comme la topographie ou la végétation) entre le projet et le point de vue peut largement réduire la perception du projet. **Par conséquent, la sensibilité des villes situées dans les vallées de la Somme et de l'Avre est nulle.**

Sur l'ensemble des communes étudiées, seuls quelques secteurs peuvent présenter de potentielles sensibilités vis-à-vis du projet. Il s'agit des villes de Mondidier et de Nesle. Si des visibilités peuvent apparaître depuis des entrées ou des sorties orientées en direction du projet, la taille apparente des éoliennes sera insignifiante. Depuis leur intérieur, les masques bâtis fermeront la vue en direction du projet. Concernant les villages de plateau, des jardins privatifs limiteront également les champs visuels. **La sensibilité de Montdidier et de Nesle sera donc très faible.**

Concernant Villiers-Bretonneux et Ham, malgré l'ouverture des plateaux, l'éloignement et les légères ondulations du relief tronquent les visibilités lointaines et diminuent la sensibilité. **La sensibilité de Villers Bretonneux est donc très faible.**

Fig. 35 : Vue depuis le centre-ville de Moreuil

Fig. 36 : Vue depuis le centre-ville de Mondidier

Fig. 37 : Depuis la D930 à la sortie ouest de l'agglomération de Ham

Fig. 38 : Depuis la zone d'activité située à la sortie sud de Villers-Bretonneux

Fig. 39 : Au croisement entre la D930 et la D337, depuis la frange ouest de Nesle

Fig. 40 : Depuis la D1017 à la sortie sud de Péronne

Fig. 41 : Depuis la sortie est de Montdidier, sur la D930

Fig. 42 : La Somme canalisée à la sortie sud de Corbie

NOM	POPULATION (INSEE 2020)	DISTANCE À LA ZIP	ENJEU	SENSIBILITÉ
PÉRONNE	7 444 hab	23,7 km	FORT	NULLE
HAM	4 510 hab	23,2 km	MODÉRÉ	NULLE
CORBIE	6 276 hab	21,2 km	FORT	NULLE
VILLERS-BRETONNEUX	4 637 hab	17,4 km	MODÉRÉ	NULLE
MOREUIL	3 996 hab	15,2 km	MODÉRÉ	NULLE
MONTDIDIER	6 051 hab	13,4 km	FORT	TRÈS FAIBLE
NESLE	2 314 hab	11,3 km	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE

Fig. 43 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude éloignée

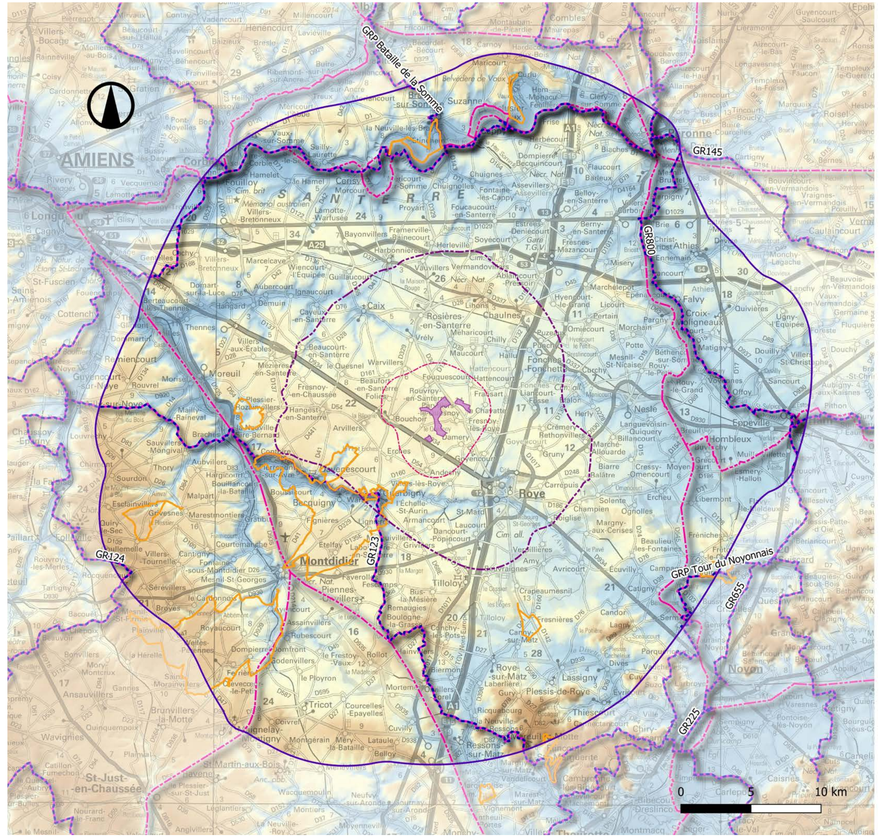

Itinéraires de randonnée

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, BDAlti, Mon GR, Visorando, France vélo tourisme - Copie et reproduction interdites,

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Circuits touristiques

- Sentier de grande randonnée
- Véloroutes Veremes
- Sentiers locaux

Relief NGF

190

70

5.3. Tourisme

Fig. 44 : Le GR123 à l'est de Montdidier

ENJEUX

Cinq itinéraires de grande randonnée sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée : le GR 800 (dis de la bataille de la Somme), le GR 123, le GR 124, le GRP du Tour du Noyonnais et le GR 655. On trouve également le passage de vélos-routes de Velesmes et de la vallée de la Somme, qui traversent l'aire d'étude éloignée. S'ajoutent à cela plusieurs itinéraires de randonnées locaux comme ceux du Plessier-Rozainvillers à la vallée de l'Avre, de Bray-sur-Somme ou encore de Montdidier.
L'enjeu lié aux itinéraires de tourisme et aux sites touristiques est ainsi fort.

SENSIBILITÉS

L'itinéraire du GR 800 de la Bataille de la Somme et la vélo route de la Somme parcourent le nord et le nord-est de l'aire d'étude éloignée. Au sud-est, la véloroute de Velesmes chemine le long du canal du Nord. Ces itinéraires empruntent majoritairement le fond de vallées de la Somme et du Canal du Nord. Le vallonnement, la végétation et l'éloignement forment des masques visuels efficaces en direction du projet de la Chênaie d'Éole. Il en va de même concernant la visibilité depuis les GR 124, GRP du Tour du Noyonnais ou GR 655 qui sont tous les trois situés aux extrémités de l'aire d'étude éloignée.

Le GR 123 passe par le sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. Il emprunte les paysages entaillés de la vallée de l'Avre qui depuis lequels aucune ouverture visuelle n'est possible en direction du projet en raison de la ripisylve et du relief. Il parcourt ensuite le plateau agricole du Santerre. Là, les paysages sont davantage ouverts avec des ondulations du plateau et la présence de bosquets et boisements ponctuels. Certaines parties des potentielles éoliennes pourraient être visibles depuis cet axe. Néanmoins la distance au projet atténuera la sensibilité puisque le projet en sera que peu visible sur l'horizon.

A l'ouest, plusieurs itinéraires de randonnée locaux ainsi qu'une vélo route s'offrent au promeneur. Si les plateaux Picard et du Santerre propose de belles ouvertures paysagères, les portions de ces itinéraires desservant ces plateaux ne sont globalement pas sensibles au projet éolien de la Chênaie d'Éole du fait de l'éloignement important et des composantes paysagères (ondulation du relief et boisements ponctuels). Seules quelques portions de la vélo route situées au sud-ouest de l'aire d'étude seront concernées par des vues potentielles sur le projet. Celle-ci seront grandement diminuées par la distance à la zone d'implantation potentielle.

La sensibilité globale des itinéraires de randonnée est donc globalement nulle avec toutefois de faibles sensibilités ponctuelles et localisées le long du GR124.

Fig. 45 : Le GR123 à la sortie est de Braches, dans la vallée de l'Avre

Fig. 46 : La Vélo route de la vallée de la Somme et GR 800 à Sailly Laurette (hors ZIP)

Fig. 47 : vélo route de la vallée de la Somme et GR 800 à Briost

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 800	FORT	NULLE
GR 123	FORT	NULLE
GR 124	FORT	NULLE À LOCALEMENT FAIBLE
GRP TOUR DU NOYONNAIS	FORT	NULLE
GR 655	FORT	NULLE
VÉLO ROUTE DE LA VALLEE DE LA SOMME	MODÉRÉ	NULLE
VELOROUTE VELESME	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 48 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée

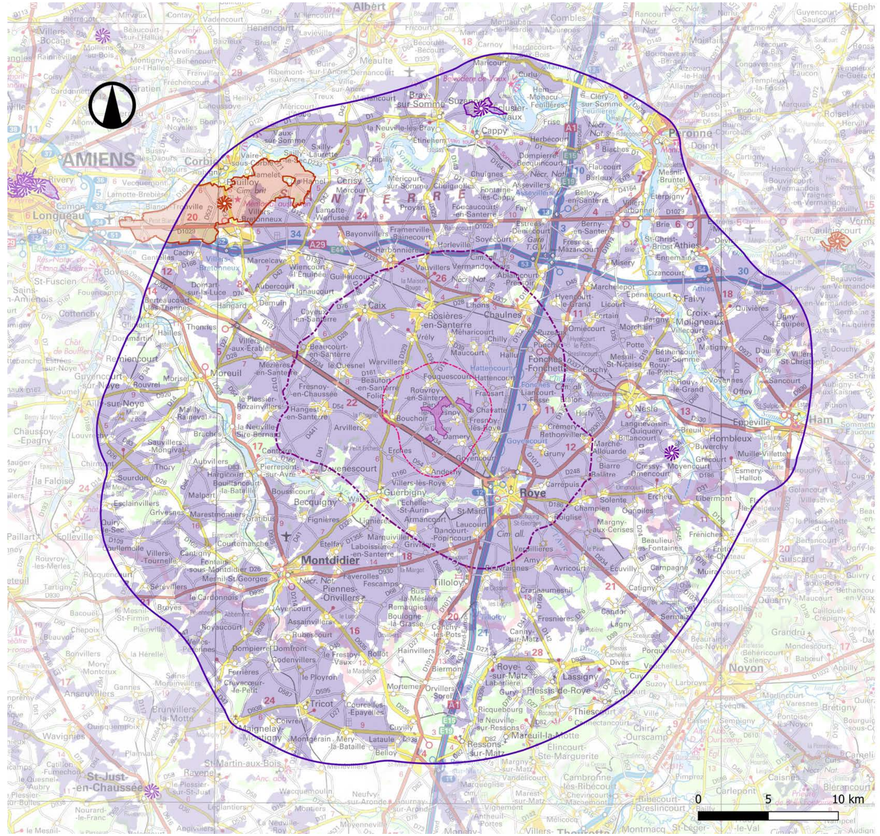

Sites protégés

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®,Atlas des patrimoines, Data.gouv - Copie et reproduction interdites,

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Sites historiques

- Classé
- Inscrit

Zone de visibilité théorique

- Zones où le projet ne sera théoriquement pas visible
- Zones où le projet sera théoriquement visible

5.4. Patrimoine architectural et paysager

5.4.a. Les sites protégés et Sites Patrimoniaux Remarquables

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée comptabilise trois sites protégés dont un classé et deux inscrits. L'unique site classé correspond aux mémoriaux de Villers-Bretonneux et de Hamel, situés sur les rebords de la vallée de la Somme au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée. Le village historique de Suzanne situé au nord de l'aire d'étude fait l'objet d'un premier site inscrit. Enfin, à l'est de l'aire d'étude éloignée, le saule de Moyencourt est également inscrit comme sites naturel protégé. **L'enjeu patrimonial lié aux sites protégés est fort.**

SENSIBILITÉS

Situé à presque 20 km de la zone d'implantation potentielle, en bordure de la vallée de la Somme, le village de Suzanne sera préservé des visibilités sur le projet de la Chênaie d'Éole. En effet, Suzanne se trouve dans un environnement très boisé avec un positionnement, sur les coteaux de la vallée qui n'est pas favorable aux visibilités potentielles. **Ainsi, la sensibilité est nulle.**

Les mémoriaux de Villers-Bretonneux et du Hamel ainsi que leurs perspectives, site classé, se trouvent également au nord de l'aire d'étude éloignée. Le mémorial australien et son cimetière militaire s'installent au sud de la vallée de la Somme, sur les hauteurs du plateau agricole et ouvert du Santerre. Ainsi, des perspectives visuelles peuvent exister en direction du projet.

De plus, le sommet du mémorial australien est accessible au public. Depuis le haut de la tour, un large panorama s'ouvre sur le paysage alentours et le projet pourra être visible à l'arrière-plan. Toutefois, ces sites commémoratifs étant installés à un peu moins de 20 km de la zone d'implantation potentielle, la visibilité du projet sera atténuée par l'éloignement et la présence de multiples boisements épars qui ponctuent le plateau. La distance de 19,1 km de la zone d'implantation potentielle contribue également à faire baisser la sensibilité. **Ainsi, sa sensibilité est faible.**

Enfin, le troisième site protégé est un saule qui se trouvait à Moyencourt. Suite à des actes de vandalisme, le saule n'existe plus qu'à l'état de souche au milieu de la végétation. **Ainsi, sa sensibilité est nulle.**

N°	Nom	Protection	Commune(s)	Distance (km)	Enjeu	Sensibilité
1	Village de Suzanne, le château et son parc, l'église et les gisants ainsi que les voies adjacentes	Inscrit	Suzane	19,8	FORT	NULLE
2	Mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives	Inscrit	Villers-Bretonneux, Cachy, Blangy-Tronville, Aubigny, Fouilloy, Hamelet, Vaire-sous-Corbie, Le Hamel, Lamotte-Warfussee	19,1	FORT	FAIBLE
3	Saule	Inscrit	Moyencourt	14,7	FORT	NULLE

Fig. 49 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée

Fig. 50 : Vue depuis le Mémorial Australien de Villers-Bretonneux, site classé

Fig. 51 : Vue du château inscrit de Suzanne et son parc

Fig. 52 : Eglise inscrite de Suzanne

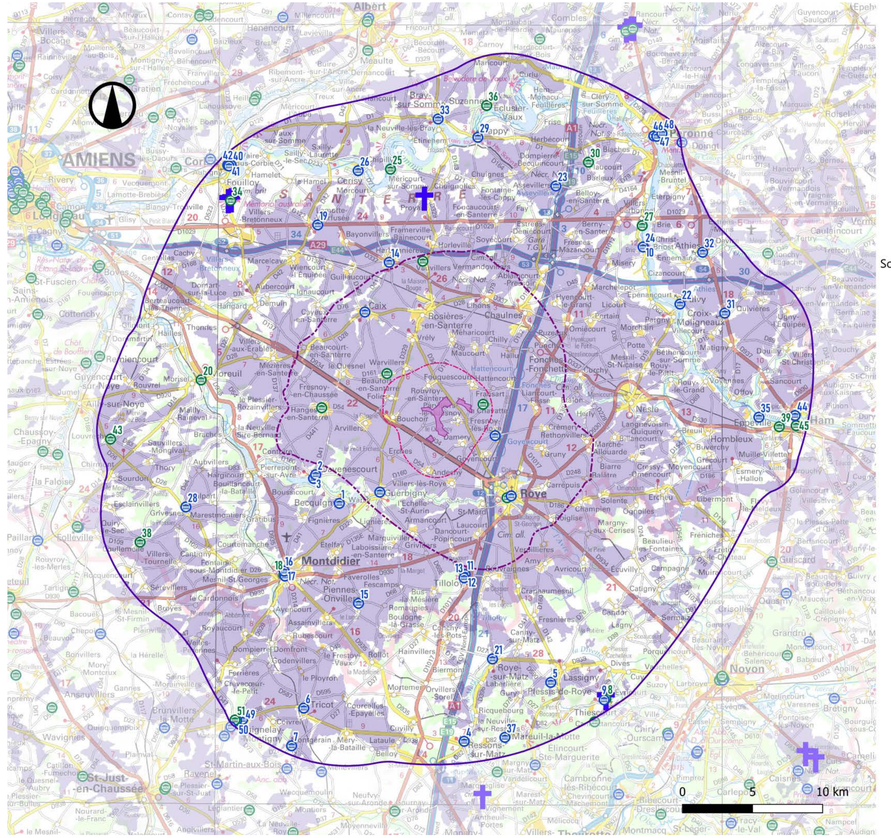

Patrimoine architectural et paysager

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®,Atlas des patrimoines, Base Mérimée, DREAL Hauts-de-France - Copie et reproduction interdites,

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Monuments historiques

- Classé ou partiellement classé
- Inscrit ou partiellement inscrit

Patrimoine militaire

- Cimetière militaire

Zone de visibilité théorique

- Zones où le projet ne sera théoriquement pas visible
- Zones où le projet sera théoriquement visible

5.4.b. Les monuments historiques

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
01	Eglise (ancienne)	Classé	Becquigny	7.4
02	Château	Partiellement Classé-Inscrit	Davenescourt	7,9
03	Eglise	Classé	Davenescourt	8,2
04	Domaine de Tilloloy	Classé	Tilloloy	8,7
05	Eglise	Classé	Tilloloy	8,9
06	Château	Classé	Tilloloy	8,9
07	Eglise	Classé	Harbonnières	9,3
08	Eglise de Piennes	Classé	Piennes-Onvillers	12,3
09	Eglise Saint-Pierre	Classé	Montdidier	13,6
10	Eglise Saint-Sépulcre	Classé	Montdidier	13,8
11	Hôtel de Ville	Inscrit	Montdidier	13,8
12	Eglise	Classé	Lamotte-Warfusée	14,1
13	Eglise	Inscrit	Moreuil	14,9
14	Eglise	Classé	Roye-sur-Matz	15,0
15	Château	Inscrit	Méricourt-sur-Somme	15,7
16	Eglise	Classé	Cerisy	16,2
17	Polissoir	Classé	Assevillers	16,3
18	Eglise	Classé	Falvy	16,4
19	Ancien cimetière	Classé	Saint-Christ-Briost	16,6
20	Chapelle de Briost	Classé	Saint-Christ-Briost	16,6
21	Eglise	Classé	Grivesnes	17,5
22	Château d'Happlincourt (restes)	Inscrit	Villers-Carbonnel	17,6
23	Eglise	Partiellement Classé	Cappy	17,8
24	Église	Classé	Plessis-de-Roye	17,9
25	Église	Classé	Bray-sur-Somme	18,8
26	Monument allemand	Inscrit	Flaucourt	19,0
27	Eglise Saint-Médard	Classé	Croix-Moligneaux	19,1
28	Mémorial Australien	Inscrit	Fouilloy	19,1
29	Eglise	Classé	Athies	19,7
30	Château	Inscrit	Suzanne	20,1
31	Menhir	Classé	Eppeville	20,4

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
32	Église	Classé	Ressons-sur-Matz	20,5
33	Église	Classé	Mareuil-la-Motte	20,6
34	Église	Classé	Tricot	20,7
35	Nécropole française et cimetière allemand	Inscrit	Thiescourt	20,9
36	Église	Classé	Thiescourt	20,9
37	Abbaye (ancienne)	Classé	Corbie	21,0
38	Ancienne abbatiale	Classé	Corbie	21,1
39	Eglise Saint-Etienne (ancienne collégiale)	Partiellement Classé	Corbie	21,2
40	Eglise	Inscrit	Coullemelle	21,3
41	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Louvrechy	21,5
42	Sucrerie	Inscrit	Eppeville	21,8
43	Eglise et la crypte	Classé	Ham	22,9
44	Château (ruines)	Inscrit	Ham	23,0
45	Château	Classé	Péronne	23,2
46	Eglise Saint-Jean	Classé	Péronne	23,3
47	Calvaire	Classé	Montgerain	23,5
48	Fortifications (anciennes)	Classé	Péronne	23,6
49	Chapelle	Classé	Maignelay-Montigny	23,7
50	Eglise Sainte Marie-Madeleine de Maignelay	Classé	Maignelay-Montigny	24,0
51	Château	Inscrit	Maignelay-Montigny	24,0

Monuments historiques illustrés

Fig. 53 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

ENJEUX

Avec 51 monuments historiques, le territoire présente un contexte patrimonial dense. Les monuments historiques sont répartis de manière homogène sur le territoire, hormis dans le sud-est de l'aire d'étude éloignée, où il n'y en a aucun.

Les villes de Péronne, Ham, Corbie et Villers-Bretonneux concentrent une grande partie des monuments historiques. Malgré une grande majorité d'édifices d'origine religieuse (église, abbaye, chapelle, calvaire, ...) et militaire (Mémorial, nécropole, monuments commémoratifs, ...), la nature des monuments historiques reste diversifiée avec la présence également de châteaux, d'une sucrerie, d'un menhir et d'un polissoir).

De plus, l'aire d'étude englobe également trois communes classées en temps que villes d'art et d'histoire. Il s'agit des communes de Boves, Remiencourt et Thezy-Glimont toutes trois situées en bordure nord-ouest de l'aire d'étude éloignée. **L'enjeu lié au patrimoine historique est donc modéré.**

SENSIBILITÉS

La carte ci-avant superpose l'emplacement des monuments historiques aux zones de visibilité théorique du projet de la Chênaie d'Éole afin de cibler les monuments depuis lesquels le projet pourrait être visible. Ainsi, les monuments historiques installés au cœur des villes et villages, dans les vallées, les vallons, à l'arrière d'un sommet ou d'un boisement important **ne présentent pas de sensibilité particulière.**

D'une manière plus générale, la superposition des zones de visibilité théorique avec la localisation des monuments historique indique qu'aucun de ces monument ne s'inscrit dans une zone de visibilité du projet de la Chênaie d'Éole. L'étude de terrain a permis de confirmer ces résultats.
Ainsi la sensibilité liée au patrimoine est nulle.

Fig. 54 : Polissoir classé d'Assevilliers

Fig. 55 : Eglise classée de Thiescourt

Fig. 56 : Grand théâtre antique à Vendeuil-Caply (nord AEE)

Fig. 57 : Hotel de ville inscrit de Montdidier

Fig. 58 : Cimetière militaire de Proyart

Fig. 59 : Abbatiale St-Pierre classée de Corbie

Fig. 60 : Monument allemand inscrit à Flaucourt

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
MONUMENTS HISTORIQUES DE PÉRONNE	MODÉRÉ	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE HAM	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE MONDIDIER	TRÈS FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE VILLIERS-BRETONNEUX	FORT	FAIBLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE CORBIE	TRÈS FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE THIESCOURT	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE L'EST DE L'AIRE D'ÉTUDE	FAIBLE	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE L'OUEST DE L'AIRE D'ÉTUDE	FAIBLE	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DU NORD DE L'AIRE D'ÉTUDE	MODÉRÉ	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DU SUD DE L'AIRE D'ÉTUDE	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 61 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par villes principales

© ATER Environnement, 2023

Fig. 62 : Vue sur le Château fort de Péronne

5.4.c. Les cimetières militaires et les nécropoles nationales

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée présente trois cimetières militaires de la Première Guerre et Seconde Guerre mondiale, dont un mémorial australien à Villers-Bretonneux, un cimetière militaire allemand à Proyart et une nécropole franco-allemande à Thiescourt. On compte de nombreuses nécropoles nationales et cimetières militaire britaniques, français ou allemands ponctuent l'ensemble du territoire. **L'enjeu est donc modéré.**

SENSIBILITÉS

La précédente carte localise les cimetières militaires et les nécropoles nationales ainsi que les zones de visibilités théoriques du projet de Chênaie d'Éole afin de cibler les cimetières et nécropoles depuis lesquels le projet pourrait être visible. Ainsi, Le cimetière militaire de Proyart, situé en bordure de bourg aura une **sensibilité nulle** grâce aux boisements et aux masques bâtis présents en direction du projet.

Le cimetière militaire britannique de Villers-Bretonneux sera partiellement voir complètement caché du projet du parc éolien de Chênaie d'Éole par les boisements et le relief autour du cimetière. **Sa sensibilité est donc très faible à nulle**.

La nécrople nationale de Thiescourt sera complètement cachée du projet par les boisements du bois de Thiescourt ainsi que par la distance à la zone dimplantation potentielle. **Sa sensibilité est donc nulle.**

De manière générale, les divers cimetières militaires et nécropoles nationales ponctuant le territoire seront le plus souvent préservés de toute interaction visuelle avec le projet grâce à leurs limites souvent ceinturés d'arbres et de clôtures ou encore leur positionnement écarté par rapport au site d'étude. **Leur sensibilité est donc très faible à nulle.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
MÉMORIAL AUSTRALIEN DE VILLERS-BRETONNEUX	TRÈS FORT	NULLE À TRÈS FAIBLE
CIMETIÈRE MILITAIRE DE PROYART	MODÉRÉ	NULLE
NECROPOLE NATIONALE DE THIESCOURT	MODÉRÉ	NULLE
AUTRES CIMETIÈRES MILITAIRES OU NÉCROPOLES NATIONALES	MODÉRÉ	NULLE À TRÈS FAIBLE

Fig. 63 : Mémorial australien de Villers-Bretonneux

Fig. 64 : Nécropole nationale de Dompierre

Fig. 65 : Nécropole nationale de Méry-la-Bataille

Fig. 66 : Cimetière militaire de Proyart

Fig. 67 : Nécropole nationale de Thiescourt

5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

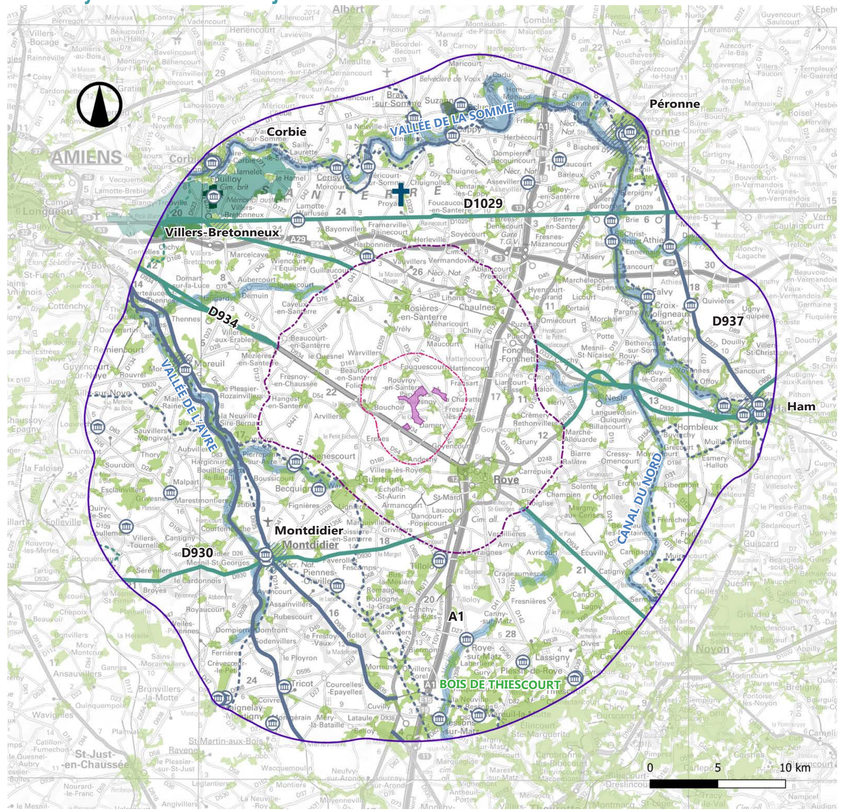

Synthèse de l'AEE

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Sensibilité des axes de communication
- Faible
- Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques
- Faible
- Nulle

Sensibilité des principaux lieux de vie
- Tres faible
- Nulle

Sensibilités des cimetières militaires
- Nulle
- Très faible

Sensibilités des monuments historiques
- Nulle

Sensibilités des sites protégés
- Faible
- Nulle

Principaux masques visuels
- Boisements
- Vallée

Les axes présentent une sensibilité majoritairement nulle (D935, D337, Ligne TER...Etc.) à très faible (D1017, A29) ou faible (D934, D1029, D930), du fait de leur position en vallée et/ou la présence d'importants boisements. L'éloignement vis-à-vis du projet et la vitesse de circulation sur ces axes rendra la zone d'implantation potentielle peu perceptibles.

Les lieux de vie ne présentent que très peu ou aucune sensibilité vis-à-vis du projet malgré l'enjeu très fort de certaines communes comme Péronne ou Corbie. Les sensibilités sont nulles excepté pour les bourgs de Nesle et de Montdidier qui ont une sensibilité très faible.

Bien que représentant un fort enjeu de par leur diversité, les circuits touristiques présentent globalement des sensibilités nulles (GR123, Véloroute de la vallée de la Somme, GRP du tour du Noyonnais...Etc). Seul le GR124 présente une sensibilité nulle à localement faible du fait de sa position sur le plateau du Santerre.

De par l'éloignement avec le projet, la présence de nombreuses vallées et de boisements importants, les sensibilités sont nulles pour la majorité des monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables et différents cimetières militaires identifiés. Seul le site du mémorial de Villers-Bretonneux est faiblement sensible. La sensibilité générale demeure nulle à faible.

L'aire d'étude éloignée englobe les principaux aspects d'importance, incluant les principaux lieux de vie, les axes majeurs et les sites patrimoniaux. Cependant, les sensibilités sont nulles à faibles. Cela peut être attribuée à la distance, qui diminue la perception potentielle du projet de la Chênaie d'Éole, ainsi qu'aux vallées qui s'étendent à travers le paysage. Les vallées, associées aux zones boisées, génèrent une série de masques topographiques et végétaux qui limitent la visibilité des potentielles éoliennes du projet.

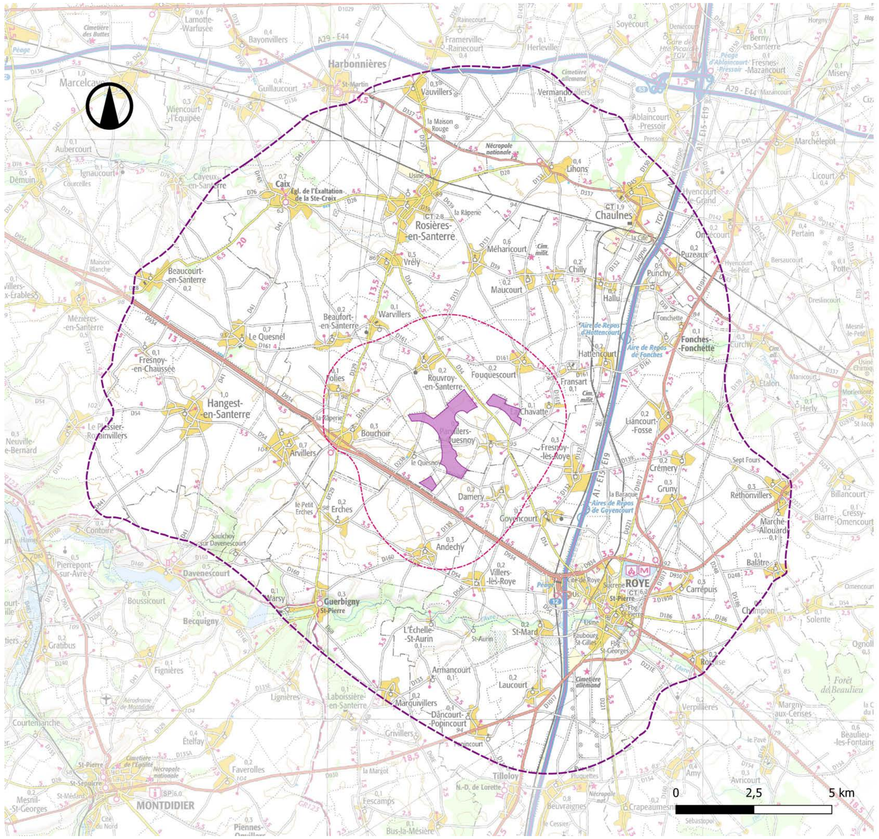

Aire d'étude rapprochée

Décembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites,

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

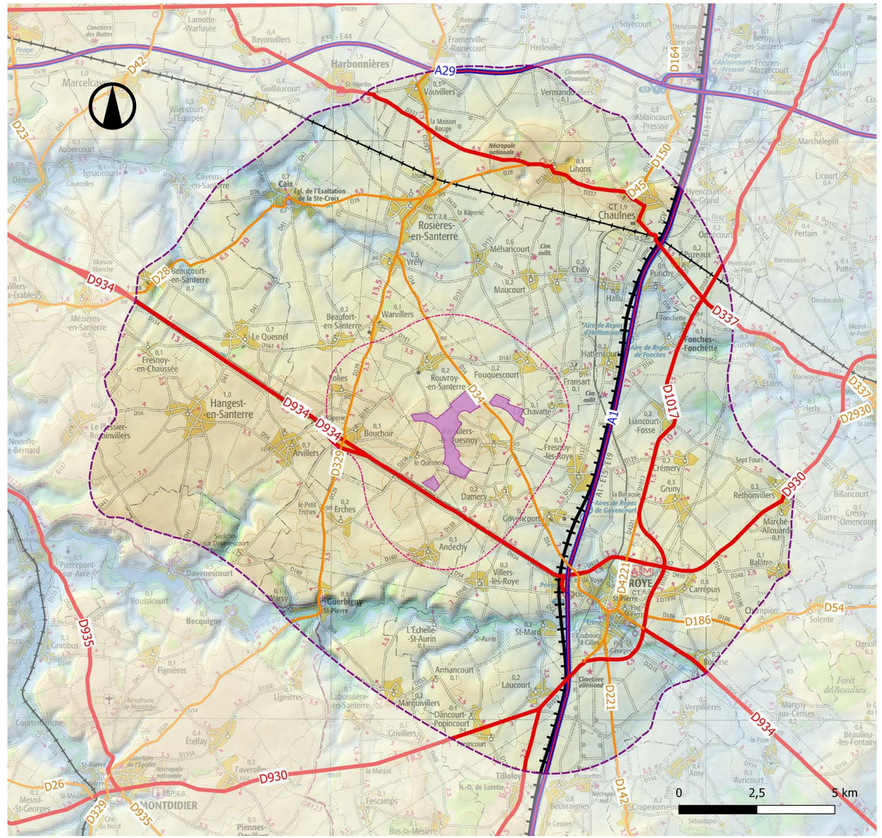

Axes de communication

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, BDroutes
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Réseau routier

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale

Voie ferrée

- Ligne TGV
- Ligne TER

Relief NGF

190

70

6.1. Axes de communication

Fig. 68 : Vue sur l'A1 à l'est d'Hattencourt

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un maillage d'axes de communication routiers avec deux autoroutes au nord (A1, et A26), un réseau de routes départementales principales (D1017, D930, D934 et D337) et secondaires (D329, D34, D45, D150, D186, D4221 et D221). Des voies ferrées complètent ce maillage avec la ligne TGV Nord-Europe et la ligne TER Amiens-Laon. **Les axes de communication représentent donc un enjeu très fort dans l'aire d'étude rapprochée.**

SENSIBILITÉS

Le paysage de l'aire d'étude éloignée est relativement uniforme. En dehors du passage de la vallée de l'Avre au sud et des prémices de la vallée de la Luce au nord, c'est un paysage ouvert de plateau agricole qui s'offre à l'observateur, ponctué de boisements et de villages. Des visibilités régulières sont donc attendues en direction du projet depuis une grande majorité de cette aire d'étude.

Ainsi, les axes qui desservent l'aire rapprochée (A26, D934, D337, D1017, D930, D28 et la ligne TER) présenteront des sensibilités comparables vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, à savoir globalement **modérées.** En effet, si les quelques boisements et trames bâties viendront limiter et filtrer la visibilité du projet, elle reste majoritairement ouverte et régulière. Les D329 et D34 passant à proximité de l'aire immédiate présentent des sensibilités **modérées à fortes.**

En revanche, au sud-est de l'aire rapprochée, les masques visuels sont plus importants avec la présence de la ville de Roye, la vallée de l'Avre et le passage de la A1. Les visibilités sont donc réduites et la sensibilité des axes est **faible** pour les D186, D4221 et D221.

La A1, A26 et la ligne TGV Lille-Europe font quant à elles exception. En effet, l'autoroute s'accompagne de talus végétalisés qui limitent la visibilité à l'axe de la route. La ligne TGV encaissée, suit le tracé de l'A1 et de l'A26 et profite également de ses écrans visuels. **Leur sensibilité est nulle.**

Fig. 69 : Depuis la D1017 au nord de Roye

Fig. 70 : Depuis la D934 à proximité du cimetière britannique, au sud-est de Roye

Fig. 71 : La D934 au sud-est du Quesnel

Fig. 73 : Croisement entre la D337 et D1017 au nord-est de l'aire d'étude

Fig. 72 : Depuis la D934 au nord-est d'Arvilliers

Fig. 74 : Vue depuis la D930 sortie au sud de Marché Allouarde

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A1/LIGNE TGV/A26	TRÈS FORT	NULLE
D337	MODÉRÉ	MODÉRÉE
D1017	MODÉRÉ	MODÉRÉE
D930	FORT	FAIBLE
D329 / D34	FAIBLE	MODÉRÉE A FORTE
D934/D28	MODÉRÉ	MODÉRÉE
D45/D150/D4221	FAIBLE	NULLE
D186/D221	FAIBLE	FAIBLE

Fig. 75 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée

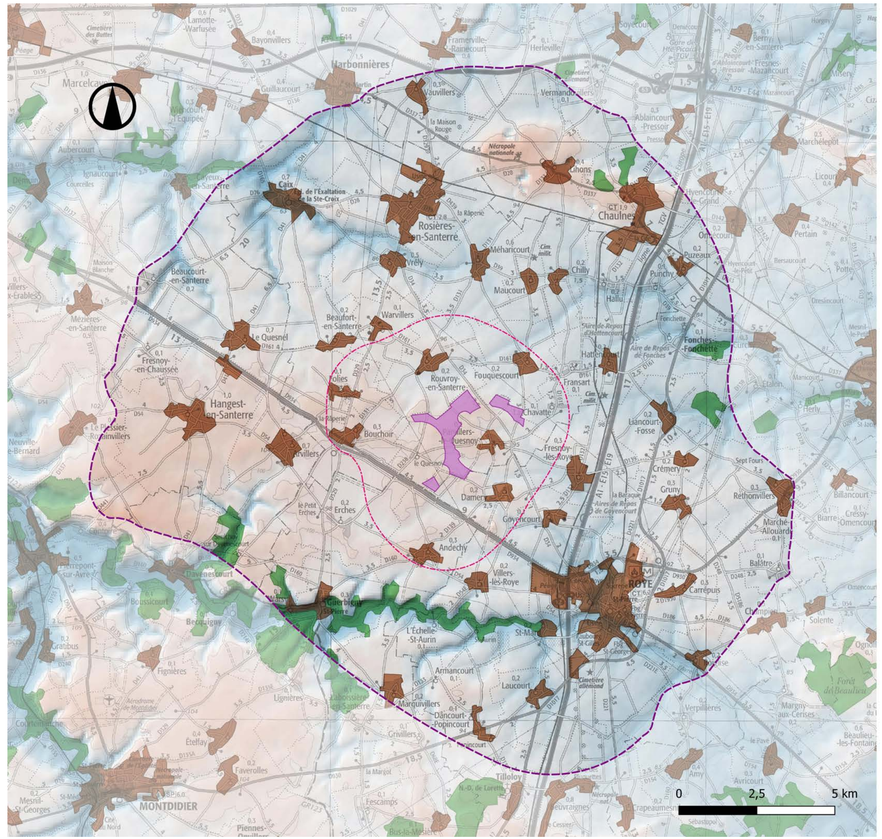

Lieux de vie

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, CLC18, BDAlti
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Principaux masques visuels

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

Relief NGF

189,2

12,8

6.2. Bourgs et lieux de vie

Fig. 76 : Depuis le centre-ville de Roye

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée comprend trois villes principales : Roye avec plus de 5 000 habitants, Rosières-en-Santerre avec plus de 3 000 habitants et Chaulnes avec un peu moins de 2 000 habitants. Pour le reste, il s'agit surtout de villages de moins de 1 000 habitants installés majoritairement sur le plateau agricole. **L'enjeu lié au lieux de vie est modéré.**

SENSIBILITÉS

Si la grande majorité des bourgs s'implantent sur le plateau, certains tels que Caix, Gerbigny ou encore la ville de Roye s'installe dans les vallées (respectivement Luce et Avre), leur coeur de bourg est donc naturellement protégé par les composantes de la vallée (relief et végétation hydrophile).
Par ailleurs, les habitations et les accès situés sur les rebords des vallées peuvent présenter des vues en direction du projet. Leur sensibilités est donc globalement **nulle** depuis leur centre-bourg mais modérée depuis leur périphéries.

Dans cette aire d'étude, la trame bâtie et le courtil parfois présent autour des communes suffit encore à bloquer les vues vers le plateau agricole. En revanche, des visibilités sont attendues depuis les entrées et sorties de ces villages. L'ouverture du plateau peut également permettre des covisibilités entre certains villages et le projet depuis les axes périphériques tels que Beaufort-en-Santerre, Arvillers, Warvillers. **La sensibilité des villages de plateaux est donc globalement modérée**. Les villages de Warvillers et de Beaufort-en Santerre, plus proches du projet ont une sensibilité **modérée à forte**. A noter qu'étant donné la position de la zone d'implantation potentielle à proximité d'autres parcs éoliens, le projet sera perceptible conjointement avec les éoliennes des parcs de la Haute-Borne, de Chilly Fransart, du Bois Madame et Santerre I et III au nord.

L'intérieur et les environs du bourg de Roye seront globalement peu concernés par les visibilités sur le projet étant donné sa position en contrebas par rapport à celui-ci, la densité de sa trame bâtie et de la trame arborée qui constitue sa limite nord. Les co-visibilités avec les parcs éoliens de Roye I, II, III et IV atténueront également la prégnance du motif éolien du projet de la Chênaie d'Éole depuis la frange nord-ouest du bourg. **Sa sensibilité par rapport au projet est faible.**

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est donc variable selon leur implantation en fond de vallée ou le plateau du Santerre, et selon la présence de masques visuels. Elle demeure globalement modérée.

Fig. 77 : Depuis la sortie nord de Caix

Fig. 78 : Depuis la sortie nord d'Andechy

Fig. 79 : Vue depuis la sortie ouest de Fransart

Fig. 80 : Depusi la sortie de la zone d'activité au nord-ouest de Roye

Fig. 81 : Depuis la sortie nord d'Hangest-en-Santerre

Fig. 82 : Depuis la sortie ouest de Chaulnes

Fig. 83 : Depuis la sortie sud de Vrély

Fig. 84 : Depuis la sortie nord de Guerbigny

NOM	POPULATION (INSEE 2020)	DISTANCE À LA ZIP	ENJEU	SENSIBILITÉ
CHAULNES	1 997 hab	7,7 km	MODÉRÉ	NULLE À MODÉRÉE
CAIX	701 hab	6,5 km	MODÉRÉ	NULLE À MODÉRÉE
HANGEST-EN-SANTERRE	1 010 hab	6,4 km	MODÉRÉ	NULLE À MODÉRÉE
ROYE	5 703hab	5,7 km	FORT	FAIBLE
ROSIERES-EN-SANTERRE	1 010 hab	5,4 km	MODÉRÉ	MODÉRÉE À FORTE
GUERBIGNY	275 hab	4,8 km	MODÉRÉ	NULLE
BEAUFORT-EN-SANTERRE	191 hab	3,3 km	MODÉRÉ	MODÉRÉE À FORTE

Fig. 85 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée

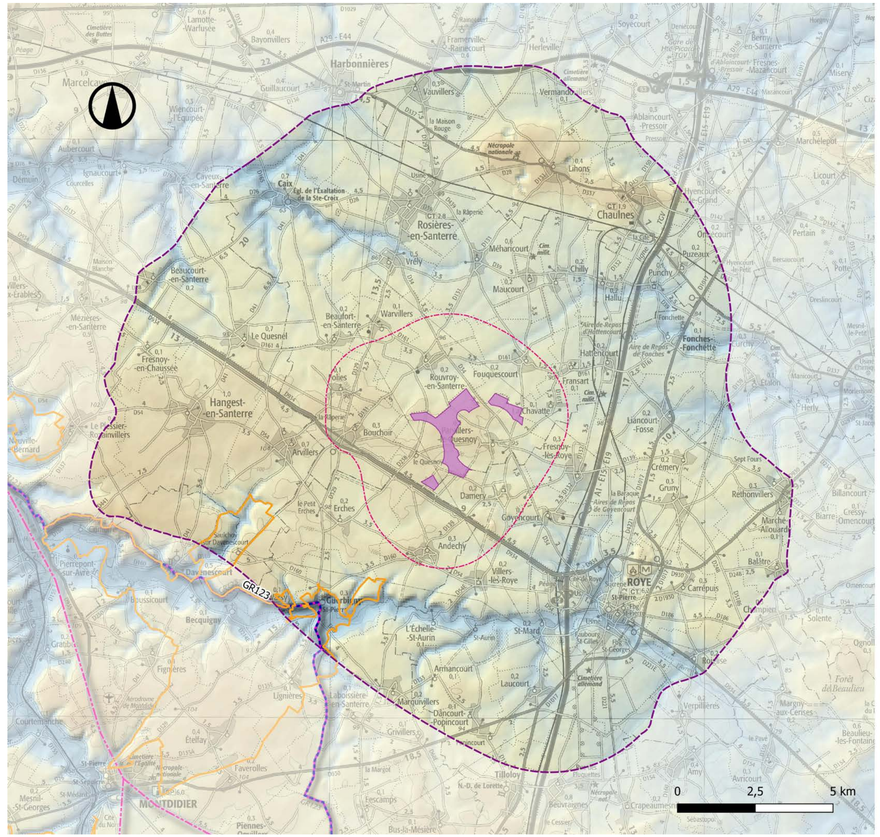

Itinéraires de randonnée

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, CLC18, BDAlti
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Circuits touristiques

GR123

Sentier de randonnée local de Montdidier

Relief NGF

190

70

6.3. Tourisme

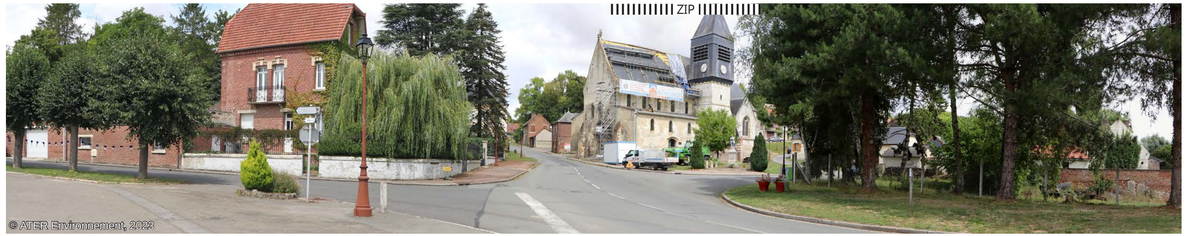

Fig. 86 : Passage du GR123 au centre de Guerbigny

Fig. 87 : La trame boisée présente le long du sentier de randonnée de Mondidier au sud de Guerbigny

ENJEUX

Le sentier de randonnée locale de Montdidier traverse le sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Un itinéraire de Grande Randonnée sillonnent également l'aire d'étude. Il s'agit du GR 123. A l'égal du sentier de randonnée mentionnée précédemment, cet itinéraire parcourt le sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée. **L'enjeu lié aux itinéraires de randonnée est modéré.**

SENSIBILITÉS

Le circuit de grande randonnée GR 123 traverse l'aire d'étude rapprochée et se cantonne à des passages dans la vallée de l'Avre, où les coteaux et les boisements masqueront les visibilités. Les tronçons qui se situent au sein de la trame bâtie des bourgs seront protégés des visibilités sur le projet par celle-ci. **La sensibilité du GR 123 est donc nulle.**

Le sentier de randonnée local de Montdidier présente les mêmes sensibilités. A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la randonnée forme une boucle autour de Guerbigny, qui sera protégée des vues sur le projet de la Chênaie d'Éole par les masques végétaux de la vallée de l'Avre et par les ondulations topographiques. **Sa sensibilité est également nulle.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 123	MODERE	NULLE
SENTIER DE MONTDIDIER	FAIBLE	NULLE

Fig. 88 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.

Fig. 89 : Extrémité nord du sentier de randonnée de Mondidier au nord de Guerbigny

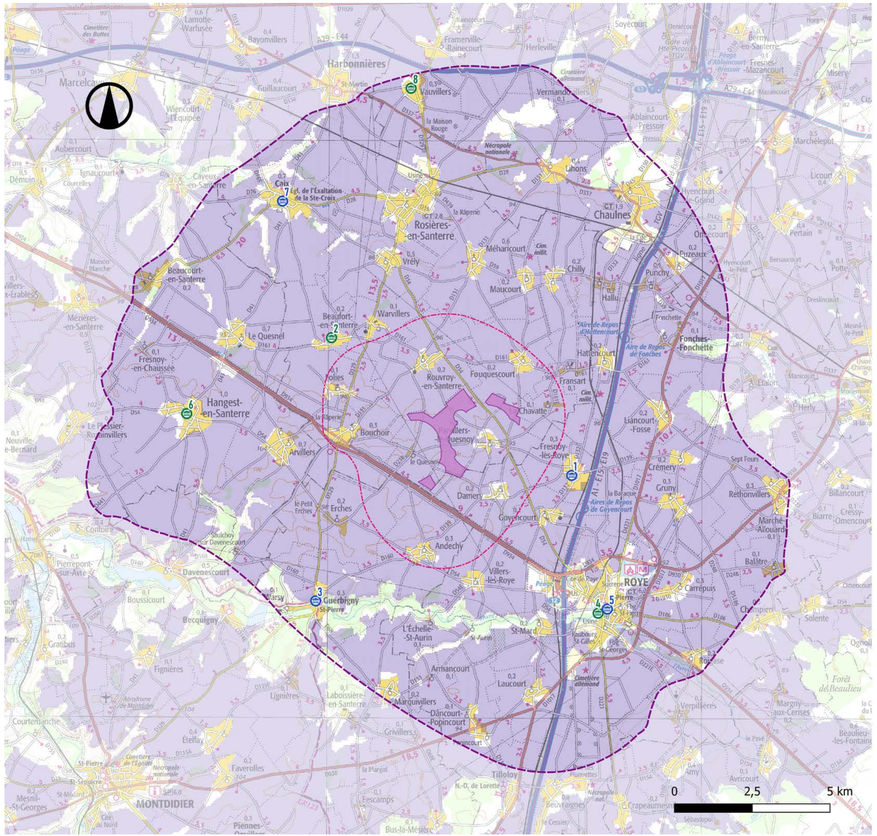

Patrimoine architectural et paysager

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, Atlas des patrimoines, Base Mérimée, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Monuments historiques

- Classé ou partiellement classé
- Inscrit ou partiellement inscrit

Zone de visibilité théorique

- Zones où le projet sera théoriquement pas visible
- Zones où le projet sera théoriquement visible

6.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

Six églises, des remparts et une croix en pierre constituent le patrimoine protégé de l'aire d'étude rapprochée. Il comptabilise ainsi 8 monuments historiques dont 4 classés et 4 inscrits. **L'enjeu lié au patrimoine est alors modéré.**

SENSIBILITÉS

Globalement, La présence des monuments historiques principalement dans la trame bâtie permet de diminuer les vues sur les potentielles éolienne du Moulin. A l'image des lieux de vie, si aucune sensibilité n'est relevée depuis le parvis des monuments historiques, des covisibilités peuvent toutefois exister depuis les grandes ouvertures du plateau. Ainsi, l'église de Hangest-en-Santerre peut être covisible avec le projet depuis la D54, celle de Beaufort-en-Santerre depuis les routes communales à l'ouest et au nord du village. Enfin, le clocher de l'église de Caix émergeant de la vallée de la Luce, peut également entrer en covisibilité avec le projet de Chenaie d'Éole, comme depuis la D934 ou depuis la D934. **Etant donné la distance qui sépare ces églises de la zone d'implantation potentielle (entre 3 et 6 km), leur sensibilité est modérée.**

Chacun des huit monuments s'installent en cœur de bourg et sont ainsi protégé des vues depuis leur parvis par la densité et la hauteur de la trame bâtie. **Leur sensibilité sera donc nulle.**

Concernant les église de Roye, Hangest-en-Santerre et de Beaufort, étant les plus proches du projet, il existera de potentielles co-visibilités partielles entre la silhouette des clochers et le projet éolien de la Chênaie d'Éole.

La sensibilité des églises de Beaufort en Santerre sera donc faible et très faible pour celles d'Hangest-en-Santerre et Roye.

La croix en pierre située à Fresnoy-lès-Roye bien que située relativement proche de la zone d'implantation potentielle sera préservée des vues sur le projet étant donné la taille du monument et de sa position dans la trame urbaine. Il en va de même pour les remparts de la ville de Roye. **La sensibilité faible de ces monuments est nulle.**

Fig. 90 : L'église St-Pierre de Roye

Fig. 91 : L'église classée de Caix

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
1	Croix en pierre	Classé	Fresnoy-lès-Roye	2,3
2	Eglise	Inscrit	Beaufort-en-Santerre	2,5
3	Eglise	Classé	Guerbigny	4,8
4	Remparts (anciens)	Inscrit	Roye	5,4
5	Eglise Saint-Pierre	Classé	Roye	5,6
6	Eglise	Inscrit	Hangest-en-Santerre	6,3
7	Eglise	Classé	Caix	7,0
8	Eglise Saint-Eloi	Inscrit	Vauvillers	8,8

Fig. 92 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Fig. 93 : L'église d'Hangest-en-Santerre

Fig. 94 : L'église de Vauvillers au nord de l'aire d'étude rapprochée

Fig. 95 : L'église de Beaufort-en-Santerre

Fig. 96 : L'église de Guerbigny

Fig. 97 : La croix en pierre à proximité de l'église de Fresnoy-lès-Roye

Fig. 98 : Les remparts inscrits de la vile de Roye

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)	Enjeu	Sensibilité
Monuments historiques						
1	Croix en pierre	Classé	Fresnoy-lès-Roye	2,3	MODÉRÉ	NULLE
2	Eglise	Inscrit	Beaufort-en-Santerre	2,5	MODÉRÉ	FAIBLE
3	Eglise	Classé	Guerbigny	4,8	MODÉRÉ	NULLE
4	Remparts (anciens)	Inscrit	Roye	5,4	MODÉRÉ	FAIBLE
5	Eglise Saint-Pierre	Classé	Roye	5,6	MODÉRÉ	NULLE
6	Eglise	Inscrit	Hangest-en-Santerre	6,3	MODÉRÉ	TRES FAIBLE
7	Eglise	Classé	Caix	7,0	MODÉRÉ	TRES FAIBLE
8	Eglise Saint-Eloi	Inscrit	Vauvillers	8,8	MODÉRÉ	NULLE

Fig. 99 : Tableau de synthèse des sites et des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

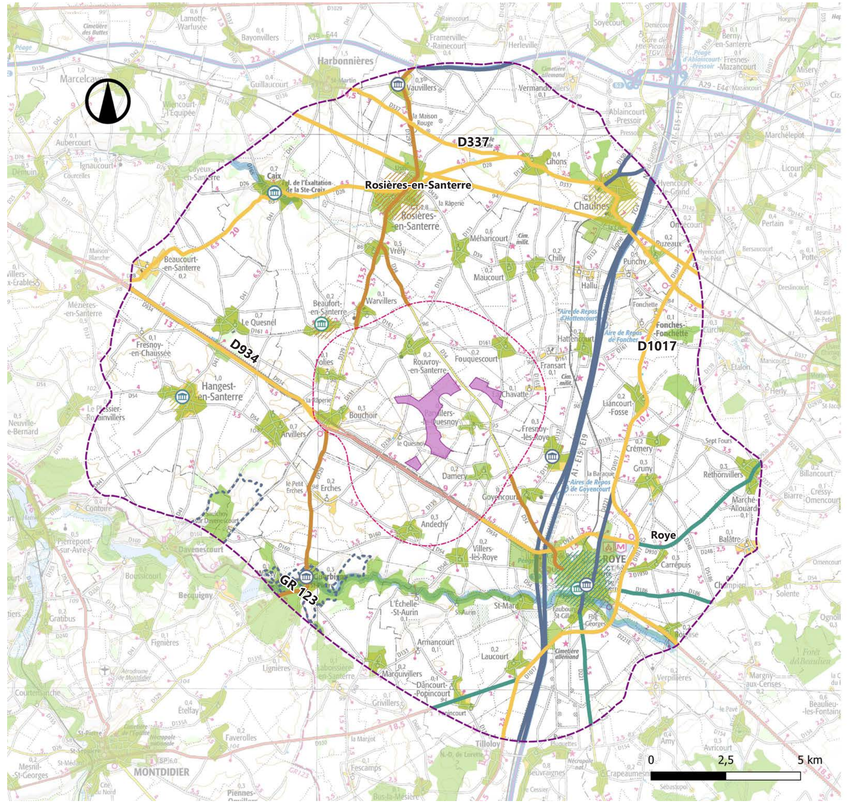

Synthèse AER

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sensibilité des axes de communication
- Forte
- Moderee
- Faible
- Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques
- Nulle
- Forte
- Moderee
- Faible
- Nulle

Sensibilité des monuments historiques
- Faible
- Très faible
- Nulle

Principaux masques visuels
- Boisements
- Luce

© ATER Environnement, 2023

L'ensemble des départementales, secondaires ou locales, ont une sensibilité nulle à modérée. Seule la départementale 930 a une sensibilité localement forte.

La majorité des lieux de vie présents sur le Plateau du Santerre, autour de la zone d'implantation potentielle, présente une sensibilité modérée au projet. En effet, le paysage très ouvert n'offre que très peu de masques visuels. Les villages de Rosières-en-Santerre et de Beaufort-en-Santerre, auront une sensibilité modérée à forte.

Un seul sentier de randonnée, le GR 123, à fort enjeu, circule au sein de l'aire d'étude rapprochée. La situation du sentier au creu du relief limite toutes les vues en direction du projet, sa sensibilité est nulle. Il en est de même pour le sentier de randonnée local de Montdidier.

Il existera des covisibilités entre la zone d'implantation potentielle et l'église de Beaufort-en-Santerre, monuments classé. Du fait de la distance, la sensibilité est jugé faible depuis ce moment et les remparts de Roye. Ailleurs, la sensibilité des monuments historiques est nulle à très faible.

L'aire d'étude rapprochée regroupe de nombreux enjeux liés aux axes de communication (A1, D934, lignes ferroviaires...), aux itinéraires de randonnée (GR123), aux lieux de vie (Roye) ou encore liés aux monuments historiques diversifiés. Les nombreux masques visuels (vallées, reliefs, boisements) sont efficaces. Les visibilités concerneront principalement les axes routiers et quelques bourgs sur les hauteurs du plateau même si les ondulations du relief et l'éloignement atténueront les perceptions des potentielles éoliennes.

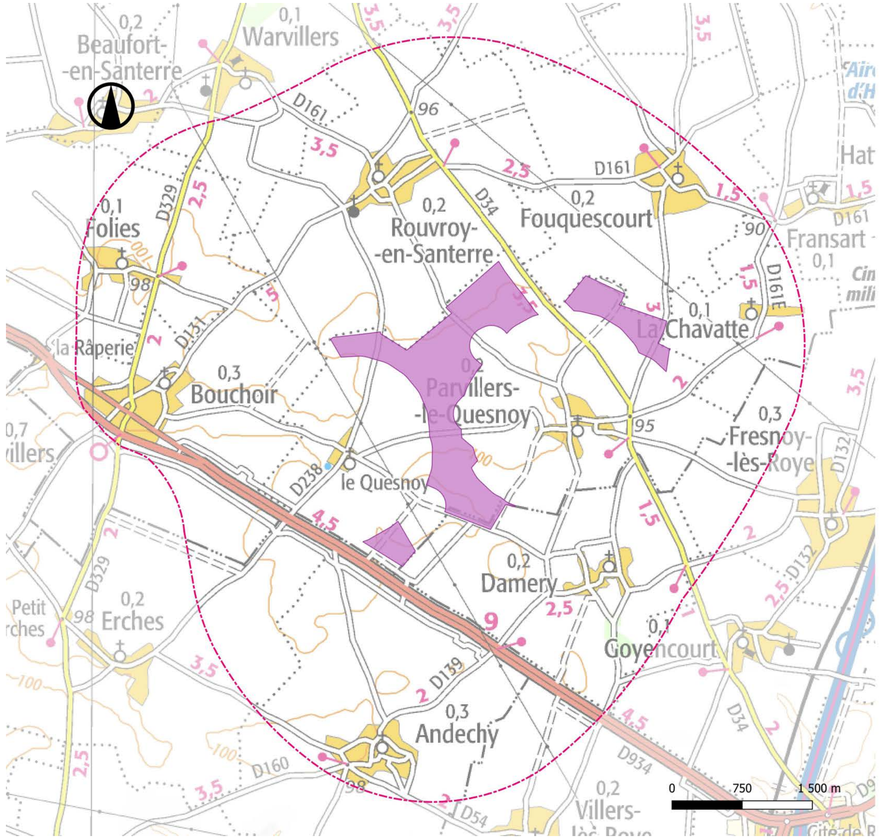

Aire d'étude immédiate

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

ETAT INITIAL

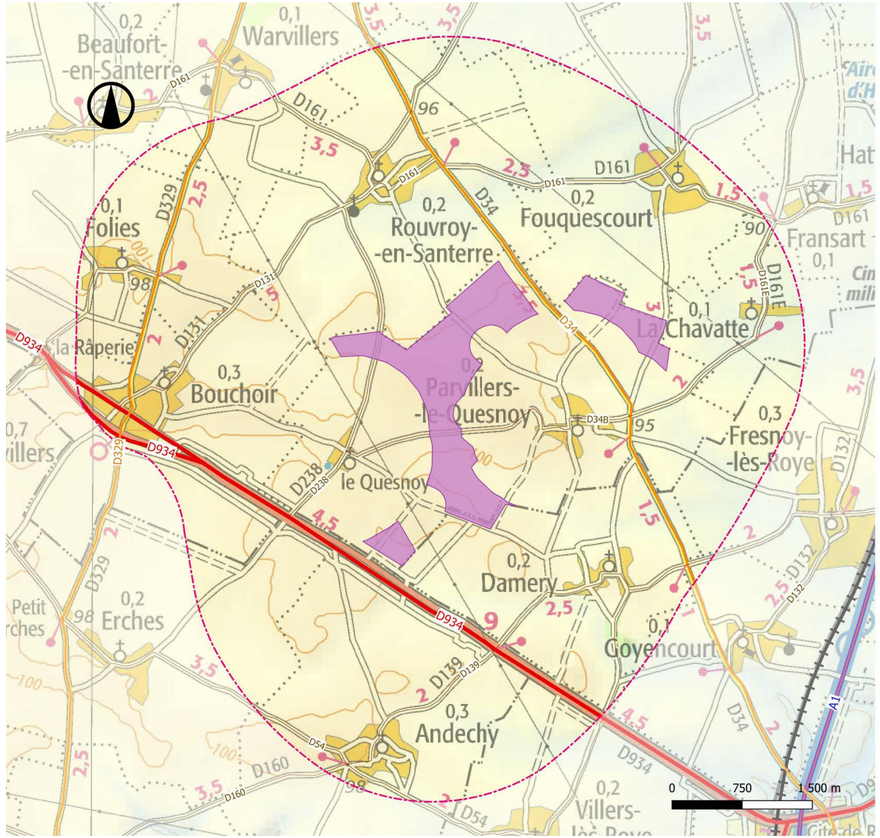

Axes de communication

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 25®, BDroutes
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Réseau routier

Type autoroutier
Liaison principale
Liaison régionale
Liaison locale

Relief NGF

190
70

7.1. Axes de communication

Fig. 100 : La D34 à l'est de Damery

ENJEUX

Après avoir traversé l'aire d'étude rapprochée, la départementale principale D934 traverse l'aire d'étude immédiate dans un axe nord-ouest/sud-est, et longe le sud de la zone d'implantation potentielle. Les départementale secondaires D329 et D34 circulent respectivement dans l'ouest et le nord-est de l'aire d'étude et suivent un axe nord-sud et nord-est/sud-ouest. **L'enjeu de ces départementales est modéré.**

Un petit maillage de liaisons locales (D161, D34B, D161E, D139, D54, D238 et D131) permet de relier les différents bourgs de l'aire d'étude immédiate entre eux. **L'enjeu de ces petits axes de communication est faible.**

SENSIBILITÉS

Concernant la route départementale D934, le projet éolien sera visible sur toute sa portion traversant l'aire d'étude immédiate. La perception des éoliennes sera facilitée par la position surélevée de l'axe face au plateau agricole. Avec la proximité entre le projet et l'axe routier, les potentielles éoliennes entreront pleinement dans le champ visuel des automobilistes. Quelques motifs boisés contribueront cependant à atténuer la prégnance du motif éolien. Au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate, la présence des parcs éoliens contribueront également à faciliter l'insertion paysagère du futur projet éolien. **Sa sensibilité est très forte.**

A l'ouest, se trouve la D929. Sans accompagnement végétal ou talus routiers, l'axe propose également des vues ouvertes, notamment en direction du projet éolien. La présence des bourgs de Bouchoir, et de Folies, une végétation abordée et arbustive présente essentiellement autour de ceux ci filtrera partiellement le projet éolien de la Chênaie d'Éole. **Sa sensibilité est forte.**

La D34 prend une orientation nord/sud-est en passant par la zone d'implantation potentielle. Cet axe sera indéniablement impacté, au vue de sa proximité avec la zone d'implantation potentielle et l'absence de masques visuels venant limiter les visibilités sur le projet. Etant donné la proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle, les possibles éolienne seront très prégnantes depuis cet axe., **ce qui rend la sensibilité de cet axe très forte.**

Les liaisons locales présenteront tout autant de visibilités sur le projet. Les petits boisements ne pourront que filtrer très ponctuellement la base des éoliennes. **La sensibilité de ce maillage de liaisons locales est donc forte à très forte.**

Fig. 101 : La D934 au sud-est de Bouchoir

Fig. 102 : la D329 au sud de Folies

Fig. 103 : La D934 aux abords de la zone d'implantation potentielle au nord d'Andechy

Fig. 104 : La D34 au sud de Rouvroy en Santerre

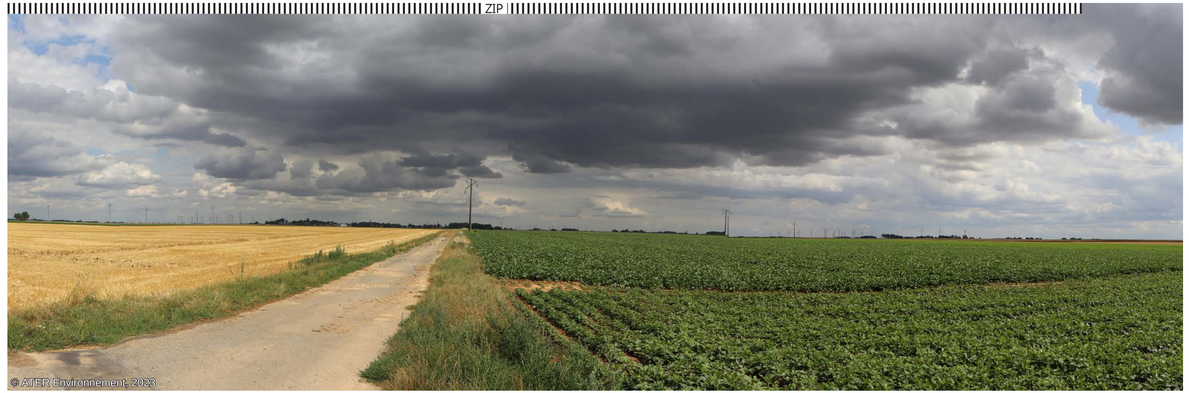

Fig. 105 : D329 au sud de Warvilliers

Fig. 106 : La D934 aux abords de la zone d'implantation potentielle au sud du Quesnoy

AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D934	FORT	TRÈS FORTE
D329	MODÉRÉ	FORTE
D34	MODÉRÉ	TRÈS FORTE
DÉPARTEMENTALES LOCALES	FAIBLE	FORTE

Fig. 107 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate

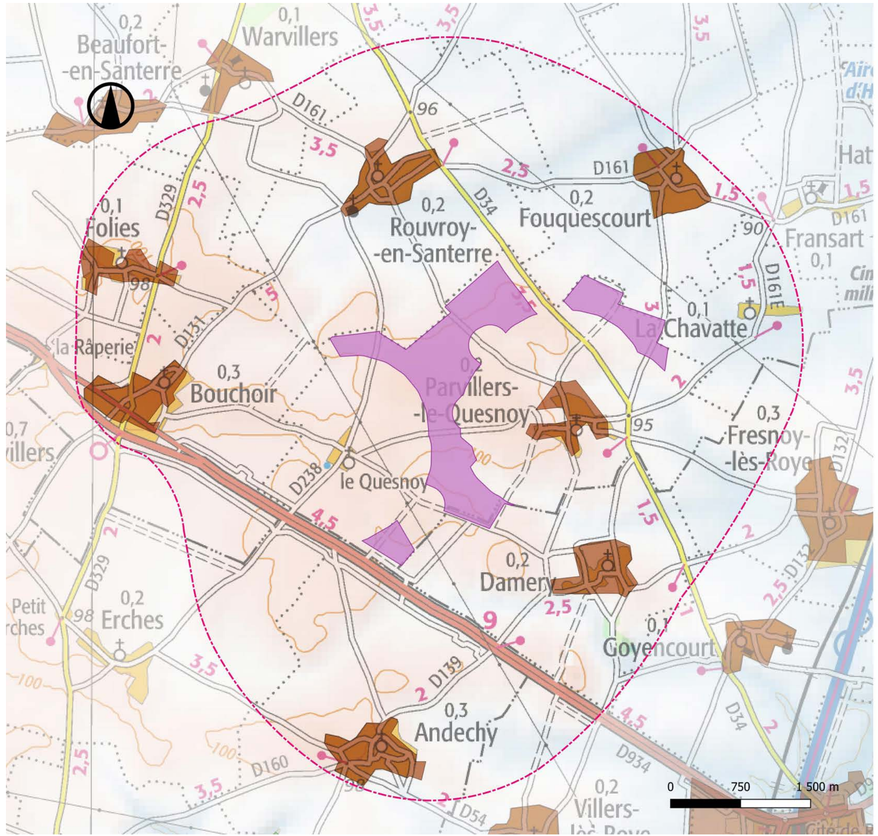

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Principaux masques visuels

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

Relief NGF

189,2

12,8

Lieux de vie

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 25®, BDroutes
Copie et reproduction interdites

7.2. Bourgs et lieux de vie

Fig. 108 : Depuis la sortie nord de Damery

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate comprend sept communes : Andechy, Bouchoir, Damery, Folies, Fouquescourt, Parvillers-le-Quesnoy, Rouvroy-en-Santerre. Avec plus de 283 habitants, Andechy est la plus importante des sept. L'aire d'étude immédiate se situe sur le territoire communal de chacune des sept communes énumérées. **L'enjeu est modéré.**

SENSIBILITÉS

Deux typologies du bâti sont présentes au sein de l'aire d'étude immédiate : des bourgs de typologie linaire ou aussi appelés villages-rue, comme l'illustrent les communes Bouchoir et de Folies ou de typologie groupée autour d'un centre bourg comme par exemple à Damery ou Fouquescourt. La sensibilité des villages dépend de leur typologie mais également de leur environnement.

L'aire d'étude immédiate se trouvant sur le plateau du Santerre, l'environnement est relativement plat avec peu de boisements. Ainsi, les communes de Rouvroy-en-Santerre, Parvillers-le-Quesnoy ou Damery étant proches de la zone d'implantation potentielle avec peu ou pas de masques visuels pour limiter les vues sur le projet, **elles auront une sensibilité très forte.** En effet, des visibilités sont possibles à la fois depuis la trame bâtie et les quartiers périphériques (habitations en frange agricole et entrées/sorties). De plus, les éoliennes potentielles du projet pourront entrer en covisibilité avec la silhouette de ces villages depuis le plateau agricole ouvert.

De manière différente, au centre des bourgs Bouchoir, Folies et Fouquescourt, la perception des potentielles éoliennes sera très faible du fait d'une trame bâtie plus dense. Le projet reste toutefois bien visible depuis les sorties de ces agglomérations. **La sensibilité reste tout de même forte.**

Pour la commune d'Andechy, sa localisation plus éloignée au sud de l'aire d'étude étudiée et donc de la zone d'implantation potentielle, permet de préserver l'intérieur du bourg des vues sur le projet. La présence d'un autre parc fait que le projet va densifier le motif en place et va surement augmenter l'angle occupé sur l'horizon. Ce n'est pas parce qu'un parc existe à coté que les éoliennes du projet paraîtront plus petite dans le paysage. **La sensibilité de ce bourg est modérée.**

Depuis le hameau de la Chavatte situé au nord-est de l'aire d'étude immédiate où les perceptions vers la zone d'implantation potentielle seront minorées par l'altitude inférieure à laquelle se situent les bourgs. **Leur sensibilité est forte.**

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate est donc variable selon leur implantation. Elle est aux abords de la zone d'implantation potentielle modérée à très forte.

Fig. 109 : Sortie sud de la Chavatte

Fig. 110 : Sortie ouest de Rouvroy-en-Santerre

Fig. 111 : Depuis le centre-bourg de Folies

Fig. 112 : Depuis la D934 à l'est de Bouchoir

Fig. 113 : Depuis le centre-bourg de Parvillers-le-Quesnoy

Fig. 114 : Vue sur la ZIP à la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy

Fig. 115 : Sortie sud de Fouquescout

NOM	POPULATION (INSEE 2020)	DISTANCE À LA ZIP	ENJEU	SENSIBILITÉ
BOUCHOIR	262 hab	1,8 km	MODÉRÉ	FORTE
FOLIES	157 hab	1,8 km	MODÉRÉ	FORTE
ANDECHY	283 hab	1,7 km	MODÉRÉ	MODÉRÉE
FOUQUESCOURT	151 hab	1,7 km	MODÉRÉ	FORTE
DAMERY	233 hab	1 km	MODÉRÉ	TRÈS FORTE
LA CHAVATTE	72 hab	0,7 km	FAIBLE	MODÉRÉE
ROUVROY-EN-SANTERRE	213 hab	0,6 km	MODÉRÉ	FORTE
PARVILLERS-LE-QUESNOY	233 hab	0,3 km	MODÉRÉ	TRÈS FORTE

Fig. 116 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate

7.3. Tourisme

ENJEUX

Aucun sentier de randonnée ou site touristique n'est relevé dans l'aire d'étude immédiate. **L'enjeu du tourisme dans cette aire est donc nul.**

SENSIBILITÉS

Du fait de l'absence de sentiers de randonnées ou de sites touristiques dans cette aire d'étude, l**a sensibilité est nulle.**

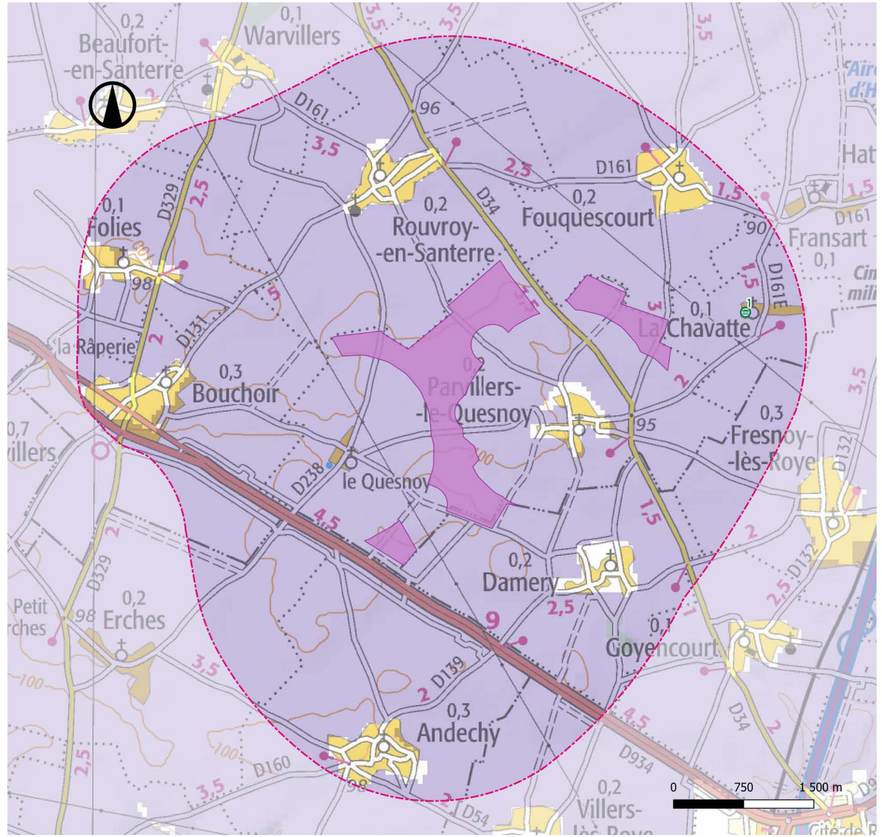

Patrimoine architectural et paysager

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 25®, Atlas des patrimoines, Base Mérimée, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Monuments historiques

Inscrit

Zone de visibilité théorique

Zones où le projet ne sera théoriquement pas visible

Zones où le projet sera théoriquement pas visible

7.4. Patrimoine architectural et paysager

N°	Monument	Protection	Commune	Distance (km)
1	Blockhaus	Inscrit	La Chavatte	0,7

Fig. 117 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate compte un seul monument historique inscrit. Il s'agit du Blockhaus de la Chavatte, situé dans le nord-est du périmètre de l'aire d'étude immédiate. A ce monument historique classé s'ajoutent quelques éléments du patrimoine vernaculaire, tels que des calvaires, des églises. **Le patrimoine représente donc un enjeu faible dans l'aire d'étude immédiate.**

SENSIBILITÉS

Le Blockhaus de la Chavatte se situe à la lisère d'un massif boisé, qui masquera les vues sur le projet. Depuis son parvis, en revanche, la végétation qui le borde est plus légère et peut laisser passer quelques visibilités en direction du projet. **Sa sensibilité est donc faible.**

Le patrimoine vernaculaire présente des sensibilités variées. Les églises se situent au sein de la trame bâtie des bourgs et ne présenteront pas ou peu de vues sur la zone d'implantation potentielle, le projet éolien étant partiellement masqué par la trame bâtie. **La sensibilité est donc modérée.**

Les rare calvaires situés sur le plateau ou en bordure de bourg, avec peu ou pas de masque visuels pour les protéger des vues sur le projet, présentent une sensibilité modérée. **La sensibilité du patrimoine vernaculaire est donc modérée.**

Fig. 118 : Blockhaus à l'ouest du bourg de la Chavatte

Fig. 119 : Eglise de Parvillers-le-Quesnoy

Fig. 120 : Monument aux morts de Bouchoir

Fig. 121 : Cimetière militaire britannique à la sortie de Bouchoir sur la D934 à proximité de la ZIP

Fig. 122 : Eglise du Quesnoy

Fig. 123 : Eglise de Bouchoir au sein de sa trame urbaine

Monument	Protection	Commune	Distance (km)	Enjeu	Sensibilité
Blockhaus	Inscrit	La Chavatte	0,7	FAIBLE	FAIBLE
Patrimoine vernaculaire				FAIBLE	MODÉRÉE

Fig. 124 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate

7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

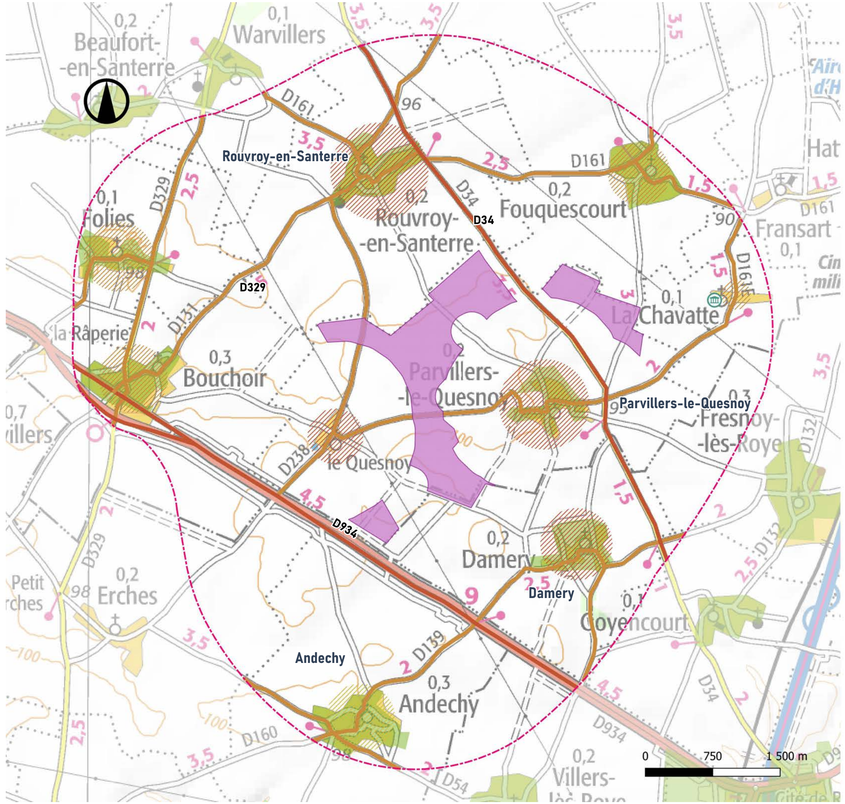

Synthèse AEI

Décembre 2024

Sources : IGN 25®, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Sensibilité des monuments historiques

Faible

Sensibilité des lieux de vie

Tres forte
Forte
Moderee

Sensibilité des axes de communication

Tres forte
Forte

Principaux masques visuels

Boisements

© ATER Environnement, 2023

Les départementales D934 et D34 ont une sensibilité très forte au regard du projet de la Chênaie d'éole. La D329 et le reste du réseau de départementales locales auront une sensibilité forte.

La majorité des lieux de vie présents sur le Plateau du Santerre, autour de la zone d'implantation potentielle, présente une forte ou très forte sensibilité au projet. En effet, le paysage très ouvert n'offre que très peu de masques visuels. Seuls les villages de la Chavatte et d'Andechy conserveront une sensibilité modérée du fait de leur position en contrebas par rapport au projet.

Aucun itinéraire touristique n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate, la sensibilité est donc nulle.

Le Blockhaus inscrit situé sur la commune de la Chavatte ne présentera pas ou très peu de visibilité sur le projet étant donné le couvert boisé dans lequel il se situe. Sa sensibilité est très faible. Les éléments du patrimoine vernaculaire présenteront une sensibilité modérée.

Les enjeux de l'aire d'étude immédiate sont relativement importants, représentés tant par les axes de communication, que par les lieux de vie, ou le patrimoine historique. Les sensibilités vis-à-vis du projet de la Chênaie d'éole sont faibles à très fortes. Le paysage très ouvert du plateau du Santerre offre des vues lointaines depuis les axes de communication et la périphérie des bourgs, permettant des visibilités sur le projet. De plus, il existe de nombreuses possibilités de covisibilités avec les bourgs, les clochers des églises et le projet. Une attention particulière devra être menée dans les choix d'implantation du futur parc afin que le projet soit cohérent visuellement avec le maillage éolien déjà existant.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

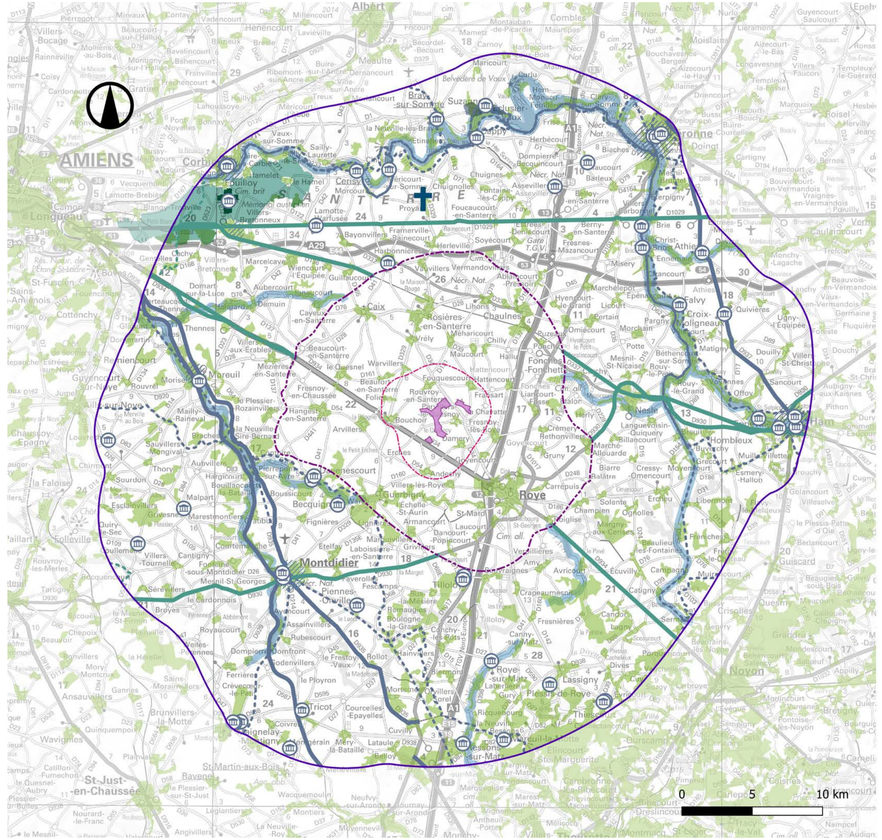

Synthèse de l'AEE

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Sensibilité des axes de communication
- Faible
- Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques
- Faible
- Nulle

Sensibilité des principaux lieux de vie
- Tres faible
- Nulle

Sensibilités des cimetières militaires
- Nulle
- Très faible

Sensibilités des monuments historiques
- Nulle

Sensibilités des sites protégés
- Faible
- Nulle

Principaux masques visuels
- Boisements
- Vallée

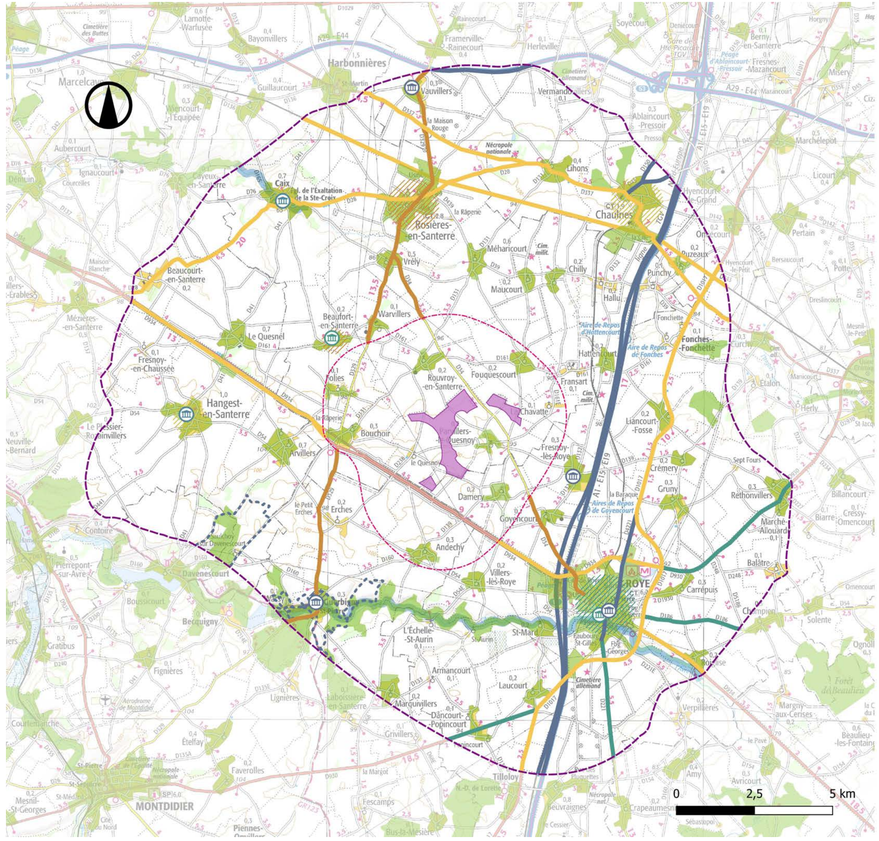

Synthèse AER

Décembre 2024

Sources : IGN 100®, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sensibilité des axes de communication
- Forte
- Moderee
- Faible
- Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques
- Nulle
- Forte
- Moderee
- Faible
- Nulle

Sensibilité des monuments historiques
- Faible
- Très faible
- Nulle

Principaux masques visuels
- Boisements
- Luce

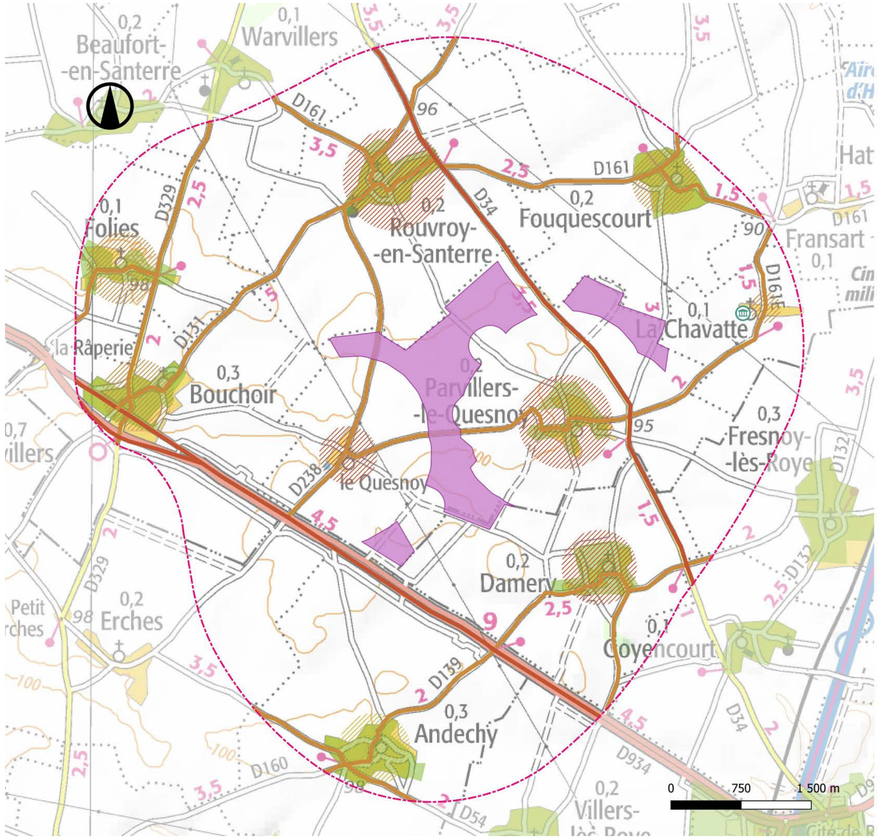

Synthèse AEI

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 25®, DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Sensibilité des monuments historiques

Faible

Sensibilité des lieux de vie

Tres forte

Forte

Moderee

Sensibilité des axes de communication

Tres forte

Forte

Principaux masques visuels

Boisements

La zone d'implantation potentielle se situe au sein de l'unité paysagère du plateau du Santerre, caractérisée par des paysages ouverts ponctués de bosquets et entrecoupés de multiples vallées. La relative planéité du relief sur les plateaux est propice aux vues lointaines en direction du projet de la Chênaie d'éole. Les ondulations topographiques constituent d'importants filtres visuels qui sont d'autant plus efficaces au fur et à mesure que l'éloignement s'accentue. Les ondulations sont accentuées par les vallées de l'Avre, des Trois Doms et de la Luce qui entaillent les plateaux. La végétation qui les accompagne participe fortement à la création de masques visuels.

En s'éloignant du projet, des vallées dessinant de longs rubans boisés viennent compléter ce portrait. En effet, elles entaillent le modèle topographique en une succession de corridors majeurs (L'Avre, La Noye) et secondaires (La Luce, L'Ingon, la rivière des Trois Doms, le Canal du Nord) structurant le champ visuel et l'organisation des lieux de vie dans le paysage. Ainsi, les côteaux et la ripisylve de ces vallées créent des ambiances boisées, préservées des vues sur les plateaux environnants et donc de visibilités sur le projet. Le sud-est de l'aire d'étude rapprochée et éloignée est marquée par la présence de massifs forestiers importants comme le Bois de Thiescourt. Les boisements créent des filtres visuels importants, que ce soit sous le couvert forestier ou depuis l'arrière des forêts par rapport au projet.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, sur le plateau du Santerre, la ville de Roye est le quatrième pôle urbain du territoire. La ville est peu sensible au projet éolien dû à la présence de la vallée de l'Avre et les nombreuses infrastructures présentes (routières, autoroutières, zones d'activités, parc éoliens, ...) suffisent à masquer le projet. Le principal pôle urbain le plus proche de la zone d'implantation potentille est Montdidier. Malgré une topographie relativement plane entre la ville et le projet, la trame bâtie et les quelques boisements vont permettre de réduire la sensibilité.

Les villes cristallisent la convergence d'axes de communication importants (D930, D934, D935, A1, etc.). Depuis les vallées et leurs affluents, ces axes ne présentent quasi aucune visibilité sur le projet. A l'inverse, les plateaux permettent des vues lointaines, où la prégnance du projet diminuera avec l'éloignement de l'observateur. La sensibilité dépend donc de la distance entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle.
De nombreux monuments historiques et sites protégés sont présents au sein des trois aires d'étude et rendent compte de la richesse patrimoniale du territoire. Majoritairement situés au sein d'une trame bâtie, derrière les boisements ou en fond de vallée, les monuments historiques ne présentent pas, ou peu de sensibilité vis-à-vis du projet, dans les aires d'études rapprochée et éloignée. L'aire d'étude éloignée accueille également quelques cimetières militaires et nécropoles nationales qui ne possèdent aucune ou très peu visibilité.

L'aire d'étude immédiate présente des enjeux globalement modérés à forts, hormis la présence du Blockhaus classée de la Chavatte, qui est faiblement sensible au projet. La sensibilité de ce monument historique est faible en raison du couvert boisé. L'aire d'étude immédiate possède les sensibilités les plus élevées en raison de la proximité par rapport au projet. Sur le plateau du Santerre, les vues sur le projet sont fréquentes, induisant une forte, voire une très forte sensibilité (principalement pour les axes de communication, les lieux de vie).

Le motif éolien est déjà présent à proximité de la zone d'implantation potentielle avec les parcs éoliens près de Roye. Le projet éolien de Chenaie d'éole lorsqu'il sera visible, le sera bien souvent en simultanée avec le parc éolien de Roye II, III ou IV. Il s'ajoutera au marqueur fort de ce territoire et devra s'intégrer de manière cohérente avec la géométrie des parcs environnants. La sensibilité liée aux effets cumulés est forte et une attention toute particulière sera menée dans le choix d'implantation pour la prise en compte des espaces de respiration existants.

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

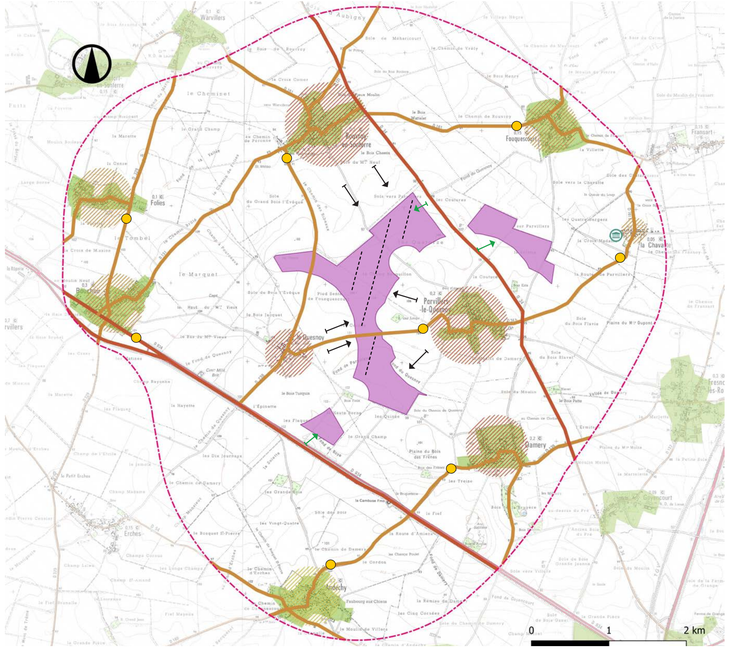

RECOMMANDATIONS :

- Limiter l'impact paysager depuis les lieux de vie
- Privilégier un recul par rapport aux lieux de vie environnants
- Maintenir un recul avec les D934 et D34.
- Implantation linéaire orientation nord-ouest ou nord-sud espacement régulier entre les éoliennes

9.1. Recommandations d'implantation

9.1.a. Favoriser l'intégration du parc éolien à l'échelle du grand paysage.

- **S'appuyer sur les grandes lignes de force et le motif éolien existant** : la zone d'implantation potentielle s'installe sur le plateau du Santerre ouvert, au nord de la D934. L'implantation des parcs éoliens de Roye I, II, III et IV suivent l'orientation de cet axe, il est recommandé que les futures éoliennes suivent cette orientation.

- **Favoriser une implantation linéaire** qui permettra une meilleure lecture du projet depuis Parvillers-le-Quesnoy et donc une meilleure intégration paysagère. De plus, une implantation linéaire permettra d'être en accord avec le motif éolien présent à proximité.

- **S'éloigner des lieux de vie et apporter une vigilance vis à vis des lieux de vie les plus proches**, notamment depuis les bourgs de Parvillers, du Quesnoy ou encore de Rouvroy-en-Santerre.

9.1.b. Favoriser l'intégration paysagère du parc éolien à l'échelle de proximité.

- **Se reculer de la route départementale D934 et D34** pour limiter l'effet de prégnance des éoliennes.

- **Privilégier une orientation nord-sud** dans le sens de la départementale D934 pour une meilleure lisibilité de l'implantation.

Le projet de la Chênaie d'Éole devra privilégier une implantation cohérente avec la zone d'implantation potentielle. Ainsi on observera des lignes d'éoliennes chacune orientées dans un axe nord-sud.

10. CHOIX DES POINTS DE VUE

10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages

N°	Titre du point de vue	Thème 1	Thème 2	Distance à la ZIP (km)
Aire d'étude éloignée				
1	Depuis la nécropole nationale de Thiescourt	Monuments	Bourgs	21,9
2	Depuis la nécropole nationale de Mery-la-Bataille	Monuments	Bourgs	20,8
3	Depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux	Monuments	-	20,1
4	Le passage du GRP Bataille de la Somme à Bray-sur-Somme	Bourgs	Tourisme	19,8
5	Depuis la D129 et le GR800	Axes	Tourisme	18,0
6	Depuis le centre bourg de Moreuil	Bourg	Monuments	16,0
7	Aux abords du cimetière militaire de Mondidier	Bourgs	Monuments	13,0
8	Depuis la sortie du hameau du Pave, sur la D934	Axes	Bourgs	12,7
9	Depuis la D1029	Axes	-	12,5
10	Depuis la sortie ouest de Nesle	Axes	Bourgs	10,4
Aire d'étude rapprochée				
11	Depuis les abords de l'église de Vauvilliers	Monuments	Bourgs	9,8
12	Depuis le parvis de l'église de Caix	Monuments	Bourgs	8,0
13	Sortie ouest de Chaulnes	Bourgs	Axes	7,5
14	La D934 à l'ouest du Quesnel	Axes	-	7,3
15	Abord du cimetière militaire de Roye, sur la D1017	Monuments	Axes	7,1
16	Depuis le centre-bourg de Roye	Bourgs	-	6,2
17	Depuis la sortie est d'Hangest en Santerre	Bourgs	-	6,2
18	Aux abords de Fonches Fonchette, sur la D1017	Axes	Bourgs	5,2
19	Depuis le sentier de randonnée locale de Mondidier	Tourisme	-	4,7
20	Depuis la ferme de l'abbaye, sur la D1017	Lieux de vie	Axes	4,5
21	Depuis la sortie sud de Vrély, sur la D34	Axes	Lieux de vie	4,4
22	Depuis la zone commerciale de Roye, sur la D934	Axes	Lieux de vie	4,2
23	Aux abords du Cimetière d'Arvilliers	Lieux de vie	-	3,6
24	Depuis l'aire de repos de Goyencourt	Axes	-	3,4
25	Depuis la sortie est de Beaufort-en-Santerre	Bourgs	-	3,1
Aire d'étude immédiate				
26	Vue depuis la sortie sud-est de Bouchoir	Axes	Bourgs	2,1
27	Depuis la sortie sud de Folies	Bourgs	Axes	2,0
28	Depuis la sortie nord d'Andechy, sur la D139	Bourgs	Axes	1,6
29	Depuis le cimetière britannique de Bouchoir	Monuments	Bourgs	1,5
30	Croisement entre la D934 et la D139	Axes	-	1,3
31	Depuis le sud de Rouvroy	Bourgs	Axes	1,1
32	Depuis la sortie sud-est de Rouvroy-en-Santerre	Bourgs	Axes	1,1
33	Depuis la D131	Axes	-	1,1
34	Sortie ouest de Damery	Bourgs	-	1,1
35	Sortie sud du bourg de la Chavatte	Bourgs	Monuments	1,0
36	Depuis la sortie sud de Fouquescourt	Bourgs	Axes	0,9
37	Depuis la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy	Bourgs	-	0,7
38	Depuis la sortie nord-est du Quesnoy	Bourgs	-	0,7
39	Vue depuis la D34	Axes	-	0,6
40	Aux abords nord de la ZIP	Axes	-	0,2

Fig. 125 : Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages

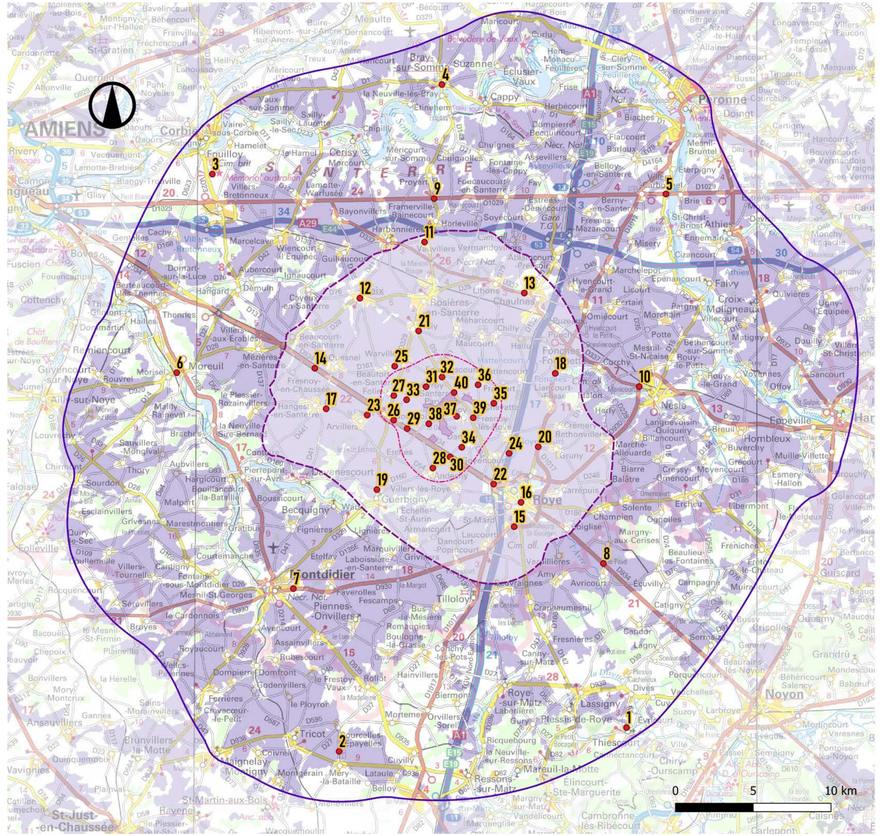

Sélection des points de vue de l'AEE

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Points de vue sélectionnés

- PDV

Aire d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zone de visibilité théorique

- Zones où le projet ne sera théoriquement pas visible
- Zones où le projet sera théoriquement pas visible

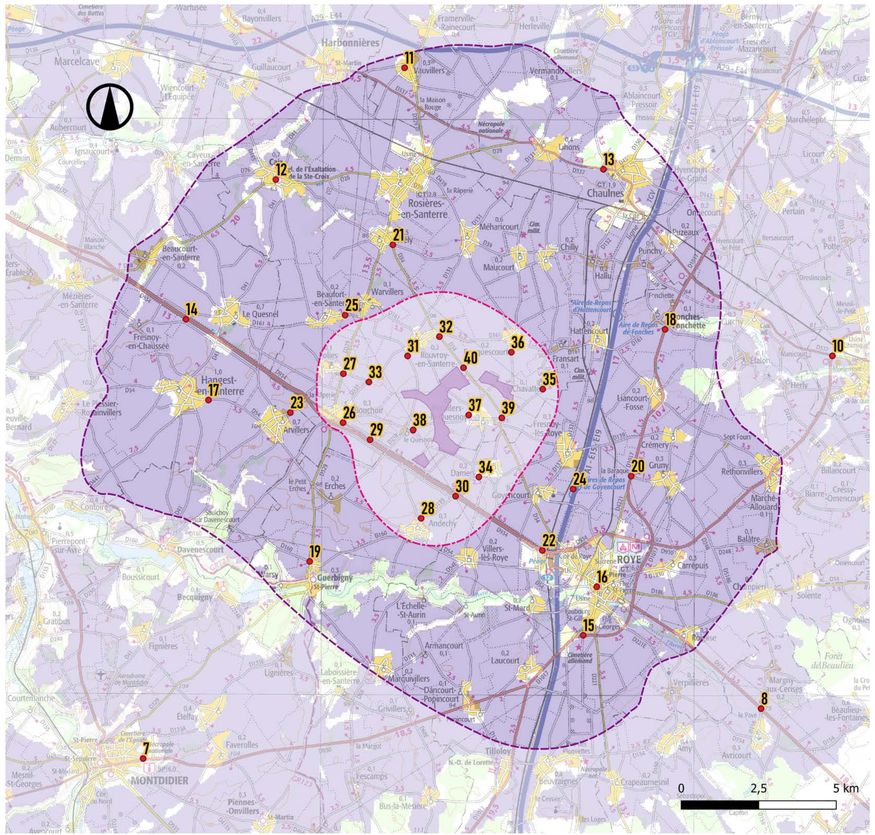

Sélection des points de vue de l'AER

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Points de vue sélectionnés

- PDV

Aire d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Zone de visibilité théorique

- Zones où le projet ne sera théoriquement pas visible
- Zones où le projet sera théoriquement pas visible

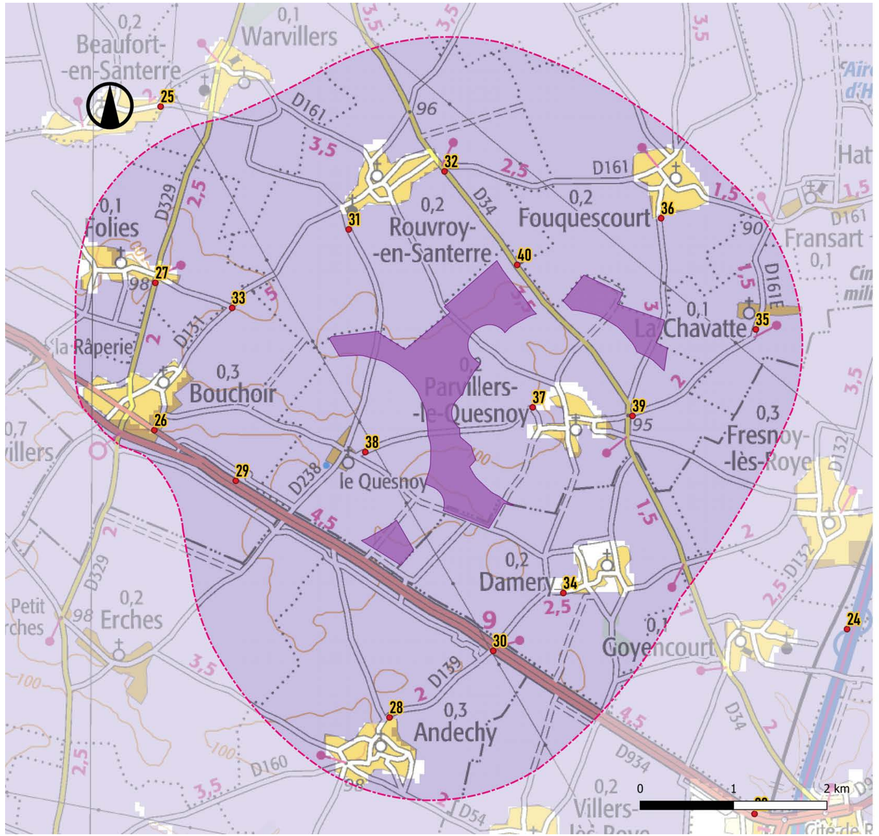

Sélection des points de vue de l'AEI

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Points de vue sélectionnés

PDV

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Zone de visibilité théorique

Zones où le projet ne sera théoriquement pas visible

Zones où le projet sera théoriquement pas visible

1. VARIANTES D'IMPLANTATION

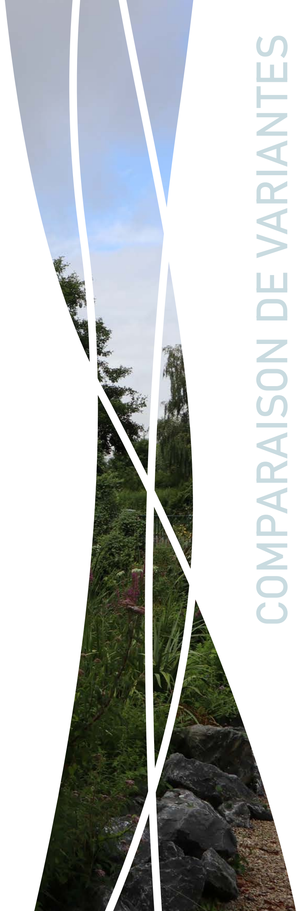

COMPARAISON DE VARIANTES

Les enjeux et sensibilités relevés à la suite des états initiaux des différentes expertises (paysagère, accoustique, écologique, environnementale) ont conduit à l'élaboration de variantes. Ces dernières sont analysées dans la suite du document au regard des paysages. Cependant, la définition de l'implantation finale tient compte de l'ensemble des thématiques et des recommandations issues de leur diagnostic.

1.1. Variante 1

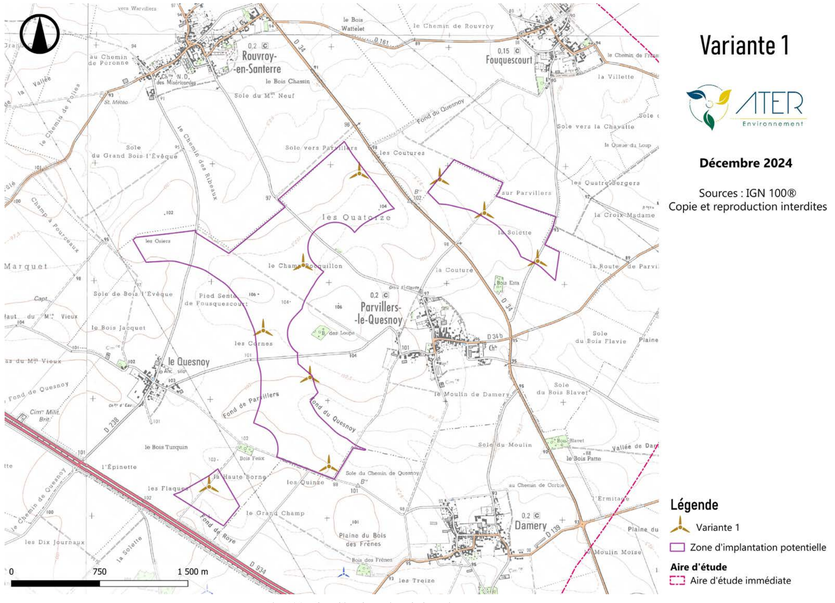

Fig. 126 : Plan d'implantation de la variante 1

La variante 1 comporte neuf éoliennes réparties sur les trois secteurs de la zone d'implantation potentielle. Elles forment trois bosquets orientés selon des axes différents. Un premier bosquet forme une première ligne de trois éoliennes régulières et implantées le long d'un axe nord-ouest/sud-est. Le second bosquet se compose de cinq éoliennes dont l'espacement est variable / non rectiligne et s'installe le long de la courbe décrite par la plus grande partie d'implantation potentielle. Enfin une éolienne plus excentrée s'installe le long de la D934.

Le motif généré est hétéroclite dans le paysage. Il présente un effet d'encerclement pour le bourg inscrit entre les deux secteurs les plus importants, à l'image du bourg de la Parvillers-le-Quesnoy.

1.2. Variante 2

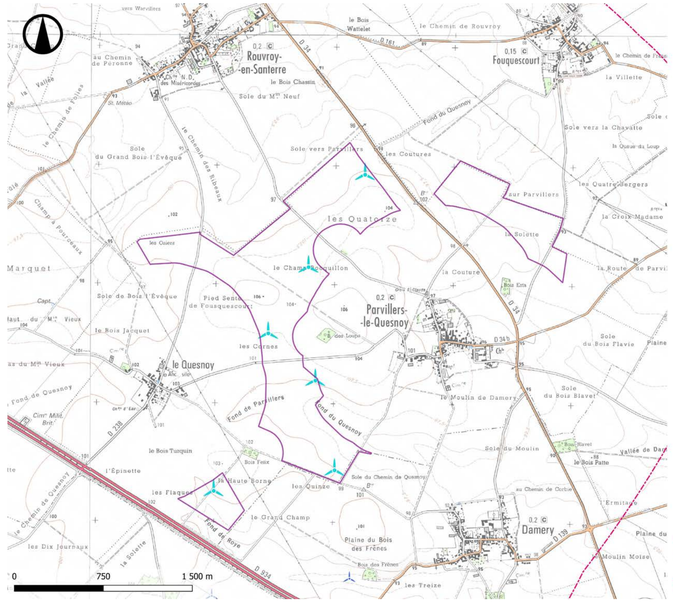

Fig. 127 : Plan d'implantation de la variante 2

La variante 2 possède une implantation à six éoliennes. Dans cette nouvelle version, l'implantation sur le secteur nord a été supprimée, réduisant ainsi le nombre des secteurs à deux, à savoir cinq éoliennes dans la section centrale et une sur le secteur sud-ouest.
Le motif éolien résultant est linéaire légèrement courbé. Située dans la continuité directe du parc éolien de Roye III, l'éolienne la plus au sud-ouest est légèrement à l'écart des cinq autres éoliennes du projet.

Toutefois, contrairement à la variante 1, cette implantation limite l'effet d'encerclement pour les bourgs situés de part et d'autre du projet.

1.3. Variante 3

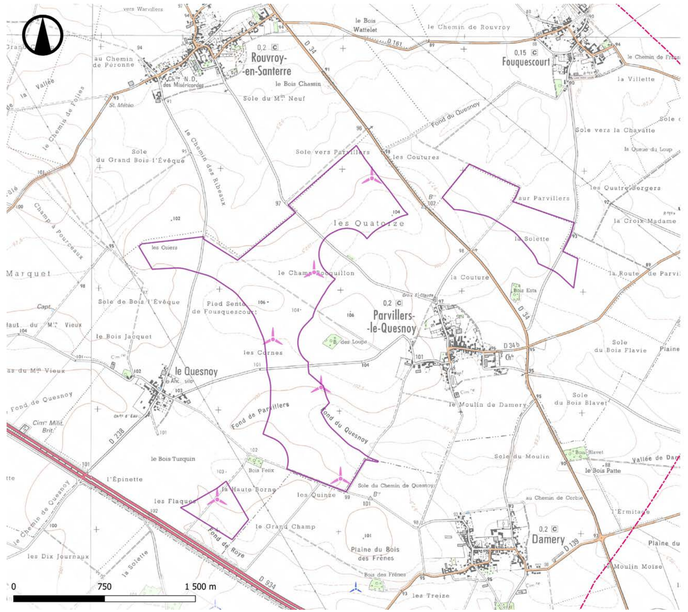

Fig. 128 : Plan d'implantation de la variante 3

La variante 3 propose une implantation similaire à la variante 2. Ainsi, seul le gabarit des éoliennes change. Le rotor ne fait plus que 163 mètres de diamètre, au lieu de 170 mètres.
Cette diminution du diamètre s'accompagne d'un réhaussement du mat de 4 mètres. Ainsi, la hauteur de l'éolienne en bout de pale reste de 200 mètres, tandis que la garde au sol passe de 30 à 37 mètres.
D'un point de vue paysager, ce changement de gabarit n'aura pas d'incidence particulière sur l'impact paysager du projet. En effet, le degré de visibilité des éoliennes depuis les lieux analysés reste le même.

Toutefois, cette dernière variante est plus favorable, dans le sens où l'envergure de chaque éolienne est légèrement diminué. L'augmentation de la garde au sol a été pensée dans un but de préservation de l'avifaune et des chiroptères

1.4. Synthèse

Critère d'évaluation	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Géométrie			
Géométrie d'ensemble	Géométrie peu lisible	Géométrie moyennement lisible	Géométrie moyennement lisible
Nombre d'éoliennes	9	6	6
Risque d'encerclement	Fort	Modéré	Modéré
Gabarit			
Envergure du rotor	170 m	170 m	163 m
Distance vis-à-vis des lieux de vie			
Distance au hameau de la Chavatte	1150 m	2572 m	2572 m
Distance au bourg de la Rouvroy-en-Santerre	1490 m	1490 m	1490 m
Distance au bourg de Parvillers-le-Quesnoy	720 m	720 m	720 m
Distance au bourg du Quesnoy	850 m	850 m	850 m
Disante au bourg de Damery	1025 m	1025 m	1025 m
Distance vis-à-vis des axes de communications			
Distance à la D934	385 m	385 m	385 m
Distance à la D34	200 m	200 m	200 m
Distance à l'A1	2808 m	4060 m	4060 m

LÉGENDE :

RÉPONSE OPTIMALE

RÉPONSE MOYENNE

RÉPONSE MINIMALE

Fig. 129 : Tableau comparatif des variantes

La première étape d'analyse des variantes consiste à étudier sur cartes la réponse du projet aux différents enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial, afin de déterminer une première hiérarchie entre les variantes. Cet ordre est ensuite soumis à l'appréciation de terrain au moyen d'une analyse de photomontages comparée qui permet d'affirmer ou d'infirmer les conclusions de l'étude cartographique. Pour étudier les variantes du projet de la Chênaie d'Éole, 10 critères ont été retenus et synthétisés dans le tableau ci-dessus. Pour chaque critère, 3 niveaux de réponse sont donnés : minimal (ou le moins bon), moyen ou optimal (ou le meilleur).

Les variantes 2 et 3 sont partiellement en cohérence avec les recommandations paysagères de l'état initial qui préconisent une implantation majoritaire sur le plus important secteur de la zone d'étude, et plus spécifiquement sur le secteur nord qui est positionné à proximité immédiate avec la D34. Toutefois, chaque variante présente des points en accord ou non avec les recommandations paysagères. Le nombre d'éolienne est quant à lui variable, dans la recherche d'un meilleur compromis entre la production optimisée d'énergie électrique et l'intégration des éoliennes au sein du territoire. Le nombre d'éoliennes varie de 9 pour la variante 1 à 6 pour les variantes 2 et 3.

La variante 1 est la plus défavorable. Sur l'ensemble des critères analysés, elle comporte trois critères considéré comme minimaux. En effet, le plus grand nombre de éoliennes, l'étalement sur trois secteurs, la proximité avec les lieux de vie, et les axes de circulation contribuent à la rendre peu adaptée.

La variante 2 possède un nombre moindre d'éoliennes et un motif respectant l'alignement nord-sud préconisé, qui n'est toutefois pas optimal puisqu'il s'organise en un alignement courbé imparfait. Comme l'indique le tableau, cette variante présente cinq réponse optimale. L'encerclement du bourg de Parvillers est évité et la distance au hameau de La Chavatte est plus élevée.

La variante 3 possède quasiment les mêmes caractéristiques que celles de la variante 2. En effet, seul le diamètre du rotor et la garde au sol varient. La largeur diminuée du rotor sera peu visible dans le paysage. Toutefois, son emprise visuelle légèrement moins importante rend cette variante préférable à la variante 2. Au regard de ce critère, la variante 3 est à privilégier.

Suite à l'analyse cartographique, il ressort que la variante 3 présente la meilleure intégration, au regard de l'emprise visuelle du rotor légèrement moindre. Les variantes 2 et 3 présentent des géométries identiques aux alentours des lieux de vie et les axes de communication. La variante 1 étant la plus contraignante du point de vue de l'effet d'encerclement du bourg de Parvillers. La variante 3 serait donc le scénario le plus favorable au paysage. Pour retenir l'implantation finale, il sera nécessaire de croiser les informations avec les autres expertises techniques de l'étude d'impact.

Les éoliennes utilisées dans les photomontages des variantes possèdent une hauteur totale de 200 m et d'une hauteur de moyeu de 120 mètres. Il s'agit du gabarit au diamètre de rotor le plus faible au regard de l'autre modèle présent pour les variante 1 et 2 (163 mètres au lieu de 170 mètres de diamètre). D'un point de vue paysager, la hauteur totale et la hauteur au moyeu sont les principaux éléments qui ont un impact sur le paysage. En effet, plus ceux-ci sont élevés plus il sera difficile d'avoir des masques occultants en avant-plan. L'étude des photomontages suivants permettra d'évaluer l'insertion paysagère du parc, en particulier au regard de sa verticalité dans un territoire où le motif éolien est déjà bien présent.

2. PHOTOMONTAGES DE VARIANTES

2.1. Sélection des photomontages de variantes

Si l'analyse cartographique permet d'évaluer les principales caractéristiques du projet, elle n'est pas suffisante pour envisager chaque variante dans leur environnement. Aussi, il est nécessaire de passer par une analyse de photomontages.

Les photomontages de variantes sont sélectionnés suivant plusieurs critères permettant la comparaison la plus précise possible, mais également pour donner une image la plus représentative de la réalité. Ainsi sont pris en compte :

- **La distance**, passée une certaine distance, les géométries deviennent difficiles à lire et sont perçues comme linéaires. Il en va de même pour les différences de hauteurs entre variantes qui deviennent peu perceptibles ;
- **L'orientation**, afin d'illustrer plusieurs angles de vues, emblématiques ou non ;
- **L'ouverture**, qui doit être suffisante pour voir l'intégralité du parc, ou à minima toutes les éoliennes en bonne partie.

En plus de ces critères, l'enjeu peut également être pris en compte le cas échéant, par exemple pour éviter ou réduire l'impact sur un monument ou depuis un point de vue emblématique. Auquel cas, les critères de distance et d'ouverture peuvent être mis de côté au profit d'une vue présentant plus d'enjeux.

Dans le cas du projet de parc éolien de La Chênaie d'Eole, le choix s'est porté sur les points **28, 33 et 35** de la campagne de photomontages.

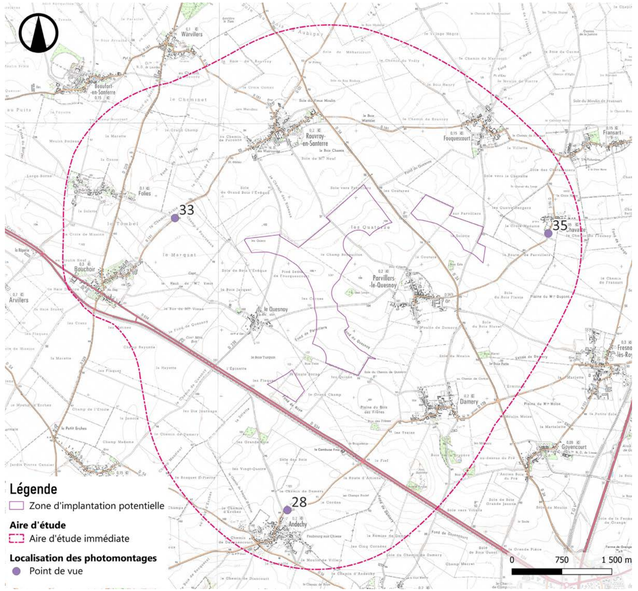

Fig. 130 : Plan de localisation des photomontages des variantes

2.2. Point de vue n°28

LOCALISATION

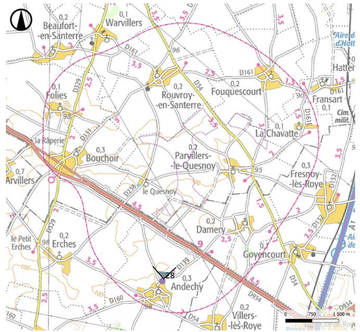

COMMENTAIRE

Depuis le nord du village d'Andechy, les trois variantes apparaissent distinctement, sans filtres. Dans cet angle de vue, l'angle occupé sur l'horizon est variable entre la variante 1 et les 2 et 3. Dans la variante 1, les trois éoliennes supplémentaires viennent s'intercaler à l'avant du parc éolien de Bois Madame et du Santerre au centre de l'image. Le retrait de ces éoliennes dans la variante 2 permet d'éviter une densification accrue du motif éolien.
La variante 3 présente le même nombre d'éolienne aux mêmes emplacements. La réduction de la taille du rotor est ici très peu perceptible. Les éoliennes se présentent sous la forme d'un alignement irrégulier, se chevauchant peu entre elles. En revanche, l'éolienne la plus au sud du projet se trouve à l'arrière d'une éolienne du parc de Roye II, créant ainsi un léger effet de brouillage visuel.

Depuis ce point de vue, les variante 2 et 3 sont à privilégier.

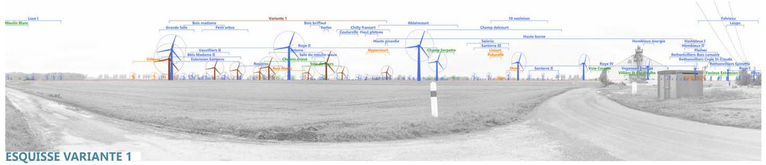

ESQUISSE VARIANTE 1

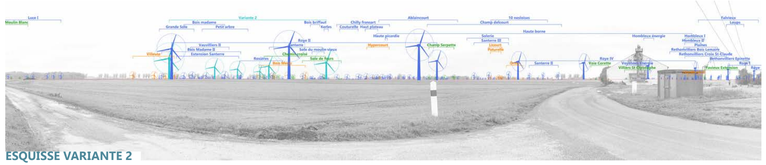

ESQUISSE VARIANTE 2

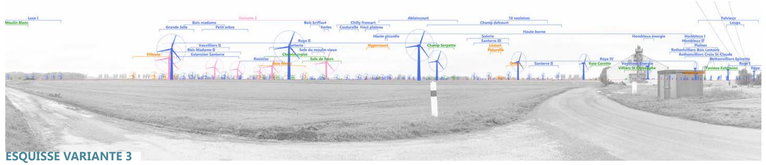

ESQUISSE VARIANTE 3

2.3. Point de vue n°33

LOCALISATION

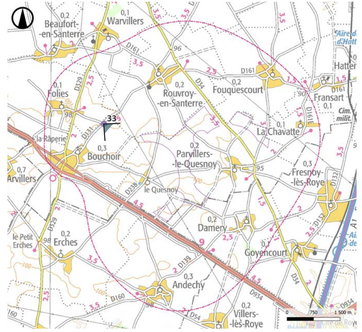

ESQUISSE VARIANTE 1

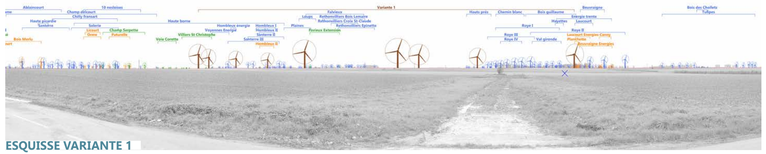

ESQUISSE VARIANTE 2

ESQUISSE VARIANTE 3

COMMENTAIRE

Depuis la D11 au nord-est de Bouchoir, les éoliennes des trois variantes apparaissent à l'avant-plan du motif éolien existant, au plein coeur des espaces agricoles du plateau du Santerre, dénudés de végétation haute.
La principale différence entre les variantes réside en la présence d'une forte concentration d'éoliennes dans la partie gauche du projet pour la variante 1, par rapport aux variantes 2 et 3. Le retrait des 3 éoliennes les plus au nord-est entraine un allègement du motif éolien créé par le projet. L'angle d'occupation du projet sur l'horizon est identique pour les trois variantes.
Ainsi, les variantes 2 et 3 présentent un alignement discontinu, où les éoliennes ne se chevauchent pas. Aussi, la hauteur apparant des différentes éoliennes est quasiment identique, et plus uniforme que pour la variante 1.

La réduction du diamètre du rotor entre les variantes 2 et 3 est peu visible et donc peu significative au regard du projet éolien dans son ensemble.

Le scénario le moins impactant correspond à la variante 3 qui présente à la fois l'alignement d'éolienne le moins dense et le diamètre de rotor le plus faible.

2.4. Point de vue n°35

LOCALISATION

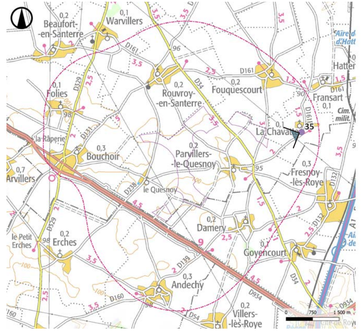

ESQUISSE VARIANTE 1

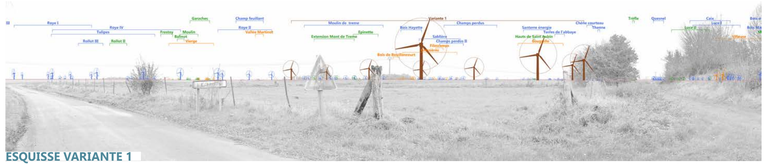

ESQUISSE VARIANTE 2

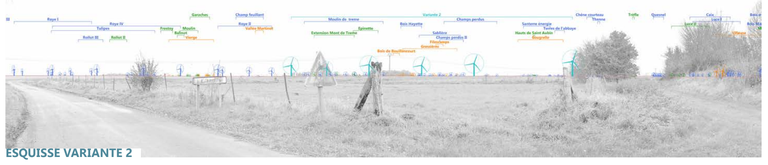

ESQUISSE VARIANTE 3

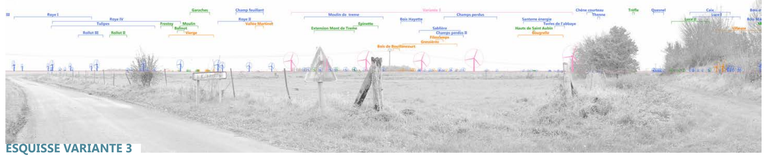

COMMENTAIRE

Le village de La Chavatte se situe au nord-est de l'implantation du projet. En direction du sud-ouest, les trois variantes apparaissent distinctement à l'avant du motif éolien existant, à l'exception des éoliennes les plus au nord, partiellement dissimulés par la végétation bordant le bourg. Depuis cet angle, les variantes 2 et 3 révèlent cinq éoliennes entières tandis que la variante 1 en présente sept.
Les éoliennes les plus au nord de la variante 1 sont aussi les plus proches du bourg de La Chavatte. De ce fait, les deux éoliennes visibles en question paraissent bien plus élevée que celles de l'alignement ouest. Ainsi, les variantes 2 et 3 sont plus favorable à l'intégration paysagère du projet, car les éoliennes présentent un alignement quasiment régulier d'éoliennes avec des hauteurs apparentes similaires.
La diminution du diamètre des rotors dans la variante 3, illustré par un réhaussement de la garde au sol des éoliennes, est peu visible, et donc peu significative dans le paysage à cette distance.

Le scénario le moins impactant est celui de la variante 3.

3. VARIANTE RETENUE

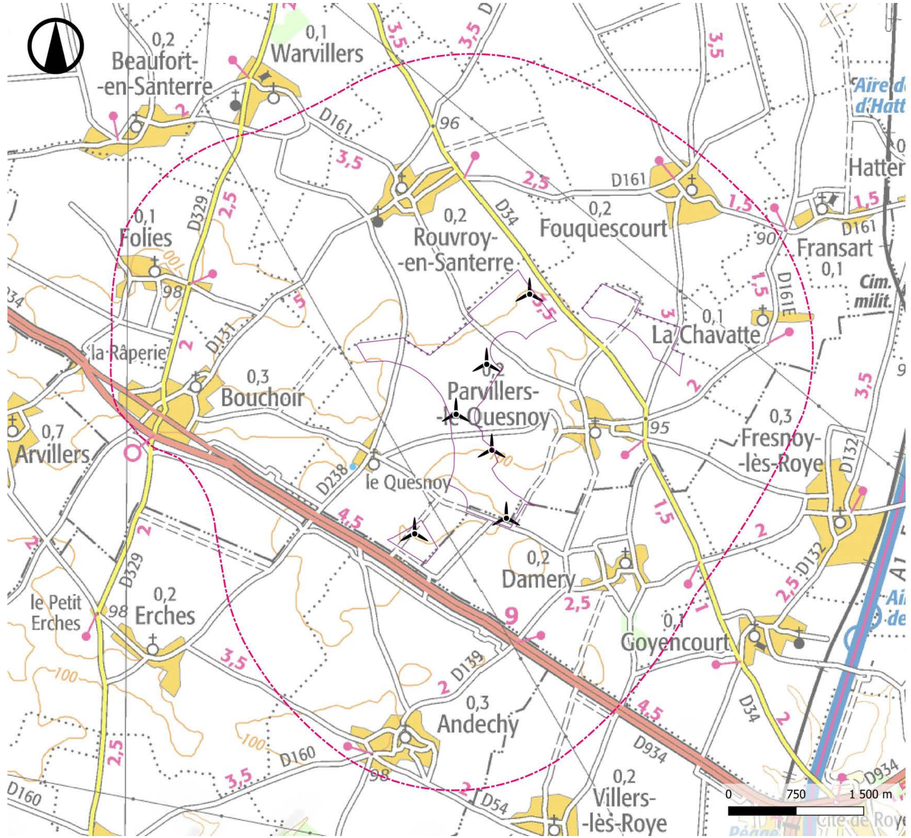

Variante retenue

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de La Chênaie d'Eole
- Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

- Aire d'étude immédiate

Au terme de la réflexion et des échanges entre les différents bureaux d'études sur les variantes possibles, celle privilégiée est l'implantation n°3. En effet, elle représente le meilleur compromis parmi les trois propositions entre les enjeux paysagers, écologiques et acoustiques également grâce à la distance aux habitations. Le gabarit éolien maximum retenu présente un diamètre rotor de 163 m pour une hauteur totale de 200 m. La variante retenue intègre également les mesures d'évitement et de réduction prises en compte au cours de la conception du projet.

IMPACTS SUR LE PAYSAGE

1. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

CARTOGRAPHIE D'INFLUENCE VISUELLE :

Les cartes de zone d'influence visuelle permettent de mettre en évidence les zones d'un territoire depuis lesquelles une ou plusieurs éoliennes d'un projet seront potentiellement visibles.

De manière générale, pour chaque point du territoire étudié, un calcul de visibilité est effectué pour chacune des éoliennes ciblées. Les résultats sont ensuite importés dans un système de traitement cartographique et représentés sous la forme de pixels colorés en fonction de valeurs binaires (0 ou 1 pour invisible/visible) ou décimales (résultats principaux en fractions de hauteurs totales visibles), pour être mis en page et légendés.

Les cartes et les calculs sont réalisés sur la base du MNT (Modèle Numérique de Terrain) avec ou sans la prise en compte de boisements et des principaux éléments bâtis.

Ces cartes sont toujours une vision maximisante de la visibilité potentielle. En effet, les petits boisements ou plantations isolées (haies, arbres, isolées,etc.) ne sont pas pris en comte dans le calcul de même que l'ensemble des obstacles visuels bâtis (bâtiments, abri bus, poteaux électriques, etc). Seuls les photomontages in situ permettent d'analyser finement la visibilité réel sur site.

PROJET ÉOLIEN DE LA CHÊNAIE D'ÉOLE :

Il a été choisi de présenter les impacts du projet sur le paysage en pourcentages de fractions visibles.
Ceci présente le rapport de la somme des hauteurs effectivement visibles - en fonction de la topographie numérique - sur la somme des hauteurs totales cumulées du projet (6 x 200,5m), rapporté en pourcentages de visibilité.

Pour une représentation plus fine des résultats et pour comparaison aux résultats topographie «nue», des obstacles visuels issus des couches de l'inventaire biophysique de l'occupation des sols (Corine Land Cover) ont ensuite été ajoutés et pris en compte dans les calculs.

Les classes 311, 312, 313 (Forêts) et 324 (Forêt et végétation arbustive en mutation) de la nomenclature se verront attribuées une hauteur de 15 mètres, tandis que les zones urbanisées, regroupées dans les classes 111 et 112 et 121 auront une hauteur de 5 mètres.

BASES DE CALCUL :

Résolution : pas de calcul de 25m sur BDALTI 75

Hauteur de l'observateur : 1.7m

Rayon d'étude : Aire de 1916,7 km² (rayon de 30 km) centrée sur le projet

Implantation : Implantation finale de 6 éoliennes de 200,5 m de hauteur mesurée en bout de pale.

Coordonnées des éoliennes du projet :

N°	Est L93	Nord L93	nacelle	diametre
E1	680431	6962306	119	163
E2	679954	6961527	119	163
E3	679614	6960971	119	163
E4	680012	6960573	119	163
E5	680173	6959817	119	163
E6	679154	6959644	119	163

RÉSULTATS :

Maximisants pour les calculs effectués topographie nue ou avec l'ajout d'obstacles visuels parcellaire, les résultats doivent être tempérés par l'absence ou non d'utilisation d'obstacles visuels. Ces derniers présentent des valeurs moyennes en termes de précision, d'étendue et de hauteur. Ces incertitudes sont donc également à prendre en compte lors de l'analyse.

Malgré cela, la prise en compte de ces éléments dans les calculs de visibilité et la comparaison permettent de mettre en évidence des zones de visibilités potentielles, à analyser plus finement via les photomontages.

Il faut noter toutefois que ces résultats ne tiennent pas compte des distances aux éoliennes :
En effet, l'emprise verticale d'une éolienne décroit considérablement avec la distance. Ainsi un résultat de 100% du parc visible à 20km n'a ainsi pas le même impact que 100% du parc visible à 3 km puisque les emprises verticales perçues sont très différentes.
De ce fait il est conseillé de considérer les résultats au-delà de l'aire d'étude rapprochée comme mineurs compte tenu du faible impact apporté.

FACTEURS DE VARIABILITÉ DES RÉSULTATS :

Les différents facteurs de variabilité des résultats sont :

- La précision en altitude, dépendant de la résolution de la topographie numérique utilisée.
- La hauteur de l'observateur.
- L'utilisation ou non d'obstacles visuels, leur dimensionnements, ainsi que recensement partiel des obstacles visuels
- L'implantation et les envergures des modèles de machines étudiés.

Précisions pour la lecture des résultats en pourcentages de parc visible :

- Le pourcentage se calcul sur un point de vue à 360° et non sur une vision humaine via un angle de 60° ou 120°.
- Pour chaque pixel est affectée une valeur en pourcentage de fraction visible du parc, le résultat pouvant être identique dans ces 2 cas (cf croquis 1 et 2 ci-contre) offrant une valeur d'environ 50% de visibilité à partir du point étudié pour un ensemble de 4 éoliennes :

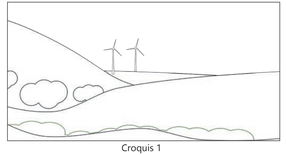

Croquis 1

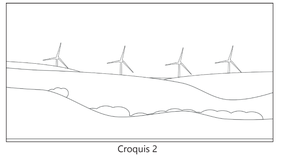

Croquis 2

Dans le premier cas deux machines sur 4 sont visibles en totalité, alors que dans la figure suivante les quatre sont visibles partiellement à hauteur de 50%.

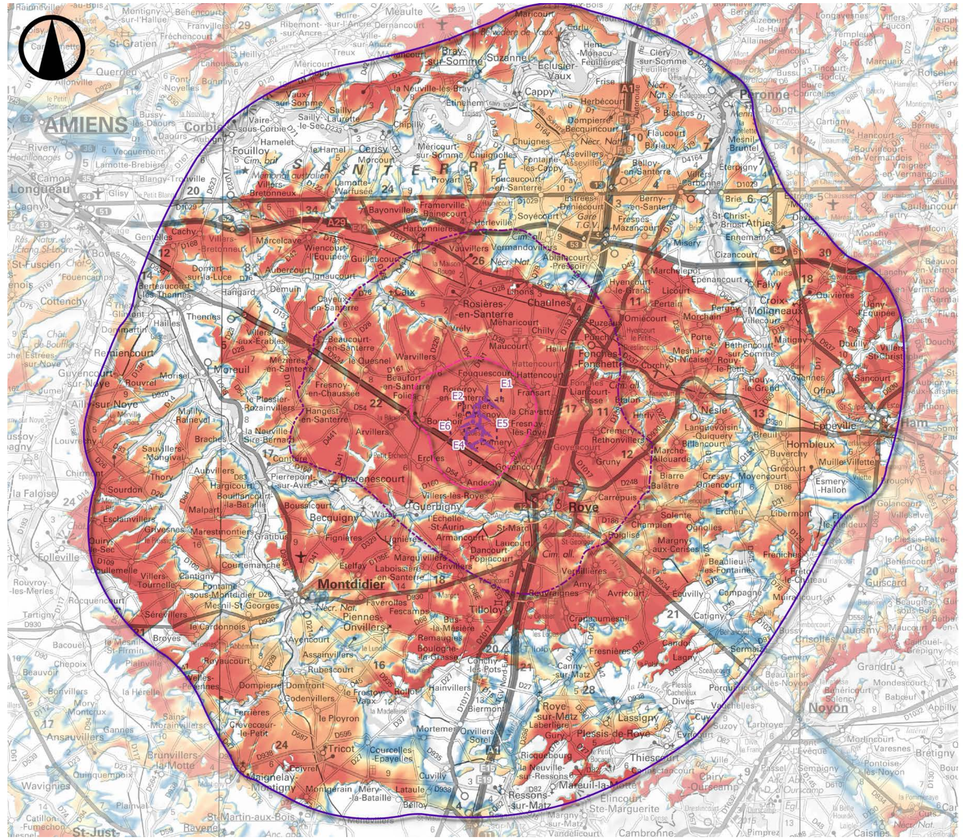

Zone d'Influence visuelle

ATER Environnement

Octobre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Fractions du projet visibles en pourcentages avec prise en compte des obstacles boisés et bâtis

Hauteurs en bout de pale : 200,5 m
Hauteurs nacelles : 119 m
Base de calcul : BDAlti75

Pas : 25 m

Légende

Projet

Aires d'étude

Immédiate
Rapprochée
Eloignée

Pourcentage visible

100
0

0 5,5 11 km

1.2. Visibilité brute du projet (sans CLC)

A l'image de ce qui avait été pressenti dans l'état initial, les cartes des zones d'influence visuelle du projet de la Chênaie d'Éole mettent en évidence l'importance des structures topographiques et végétales dans la perception du futur parc. La prise en compte du relief pour seul obstacle permet de mettre en évidence une visibilité régulière mais fractionnée du projet.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, si le vallonnement du Plateau Picard, et de la Vallée de la Somme permettent des zones de visibilité depuis les crêtes, les vallons sont quant à eux préservés des vues. Le projet ne sera que partiellement visible (entre 50 % et 75 %) selon les résultats affichés. Au sud, les versants vallonés du Noyonnais limitent également grandement la visibilité sur le projet.

Les nombreuses vallées, qu'elles soient principales ou secondaires, sont principalement protégées de toute visibilité sur le projet de le Chênaie d'Éole. Il s'agit notamment des vallées de la Somme, de l'Avre, de la Luce, de l'Ingon ou encore des Trois Doms. Au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, le projet sera très peu visible depuis le Santerre-et-Vermandois à l'ouest de la vallée de l'Ingon, cette dernière forme une barrière visuelle limitant considérablement la visibilité du futur parc de la Chênaie d'Éole. En revanche, sur la majorité de l'aire d'étude immédiate, le peu de masques visuels autoriseront une visibilité presque entière du projet.

L'aire d'étude immédiate et l'aire d'étude rapprochée correspondent aux secteurs où les éoliennes sont théoriquement les plus visibles. Ces secteurs concernent principalement les étendues agricoles du plateau du Santerre, en bordure de la vallée de l'Avre.

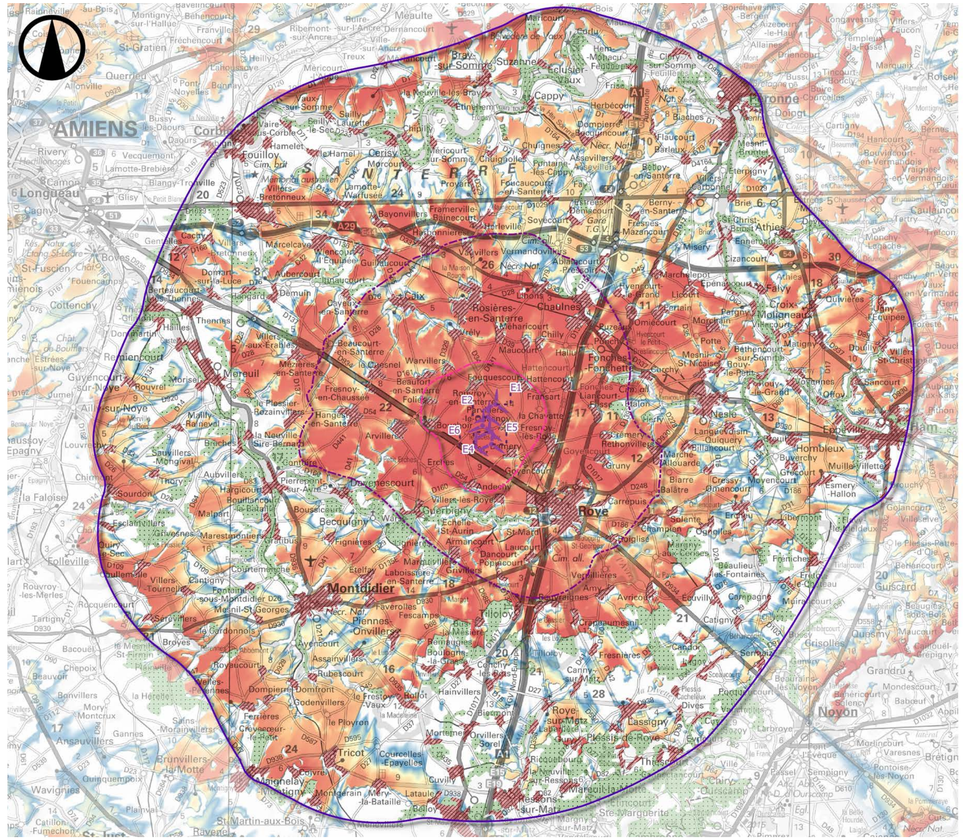

Zone d'Influence visuelle

ATER Environnement

Octobre 2024

Source : IGN 1000,
Copie et reproduction interdites

Fractions du projet visibles en pourcentages avec prise en compte des obstacles boisés et bâtis

Hauteurs en bout de pale : 200,5 m
Hauteurs nacelles : 119 m
Base de calcul : BDAlti75

Pas : 25 m

Légende

Projet

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Pourcentage visible

100

0

Principaux obstacles

- Boisé
- Bâti

0 5,5 11 km

1.3. Visibilité brute du projet (avec CLC)

Cette cartographie prend en compte les principaux obstacles que sont le bâti et la végétation. L'ajout de ces éléments en complément du relief permet d'affiner et de nuancer les résultats obtenus précédemment et ainsi d'offrir une vision plus proche de la réalité de terrain. Ces résultats mettent notament en exergue la caractère végétalisé de cette portion du territoire

En effet, dans l'aire d'étude éloignée, les secteurs impactés à l'ouest et au sud dans la cartographie précédente sont en réalité recouverts de plusieurs boisements qui limitent la visibilité. Sa présence a une incidence forte sur les pourcentages visibles des éléments situés à l'arrière. De même, au nord, les niveaux de visibilité sont fortement amoindris par la ripisylve de la vallée de la Somme notamment.

Dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée, les visibilités sont atténuées notament dans le secteur sud et le secteur ouest correspondant aux vallées de l'Avre et de l'Ingon. Au sud-est, la ville de Roye constituent un obstacle majeur. Le sud et le sud-est de l'aire d'étude rapprochée est ainsi nettement moins impacté que lors de l'analyse du relief comme seul obstacle.

Néanmois, des visibilités sont encore identifiées, bien que moins élevées, sur le plateau du Santerre. Dans la partie nord notamment, les niveaux restent élevés avec une concentration forte des visibilités aux abords du projet qui met en évidence une absence d'obstacles.

De plus, dans l'aire d'étude immédiate, les visibilités seront constantes depuis le plateau du Santerre. L'absence de boisements et le peu de trame bâtie permettent de grandes visibilités en direction du projet.

2. SATURATION VISUELLE

2.1. Principe et méthode

2.1.a. Principe de Saturation

La saturation visuelle est définie comme étant le seuil à partir duquel la présence de l'éolien devient intolérable pour la population. Ce seuil est très variable d'un individu à l'autre : il dépend du ressenti personnel et n'est donc pas quantifiable. Toutefois, il est possible d'évaluer un risque de saturation, à travers une étude cartographique et des seuils définis. La méthode utilisée pour cette analyse est issue de la Direction Régionale de l'Environnement de la région Centre et reprise dans le Guide Relatif à l'Élaboration des Études d'Impacts des Projets Éoliens Terrestres.

Le calcul de saturation a pour objectif de déterminer de manière mathématique la présence de l'éolien dans le grand paysage. Les objectifs sont multiples :

- Évaluer la place de l'éolien dans le territoire (effet de saturation à proprement parler) ;
  Est-il un motif incontournable, auquel l'usager est systématiquement soumis, ou existe-t-il des espaces de respiration qui atténuent cette présence ?
- Comprendre les dynamiques du motif éolien global ;
  Est-il dispersé ou condensé ? Dense ou aéré ?
- Analyser l'apport du futur parc dans ce motif ;
  Est-il cohérent avec les pôles de densité ? Renforce-t-il une formation existante ? Contribue-t-il au mitage des parcs ?

On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné sera pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse simplificatrice ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, sans minimiser les impacts.

2.1.b. Indices d'évaluation

INDICE D'OCCUPATION
L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien sur l'horizon, mesurée sur une carte.

L'indice d'occupation correspond à l'ensemble des angles occupés par l'éolien sur l'horizon. On sépare en deux classes les angles de visibilité des éoliennes : celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) et celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « clair »). La somme des angles des éoliennes à moins de 5 km est notée A, celle des angles situés entre 5 et 10 km est notée A'.

Il faut noter que vue depuis un village, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Conformément aux recommandations de la DREAL Haut de France, l'Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH) est calculé de la manière suivante : A + 0,5xA', On considère que l'horizon est occupée lorsque ce seuil atteint 120°.

L'amplification de l'indice d'occupation correspond à la différence entre l'indice d'occupation avec le projet et l'indice d'occupation sans le projet. Comme la formule pondère les parcs situés entre 5 et 10 km, et ne tient pas compte des éventuelles superpositions entre les parcs dans le rayon 5 km et ceux dans le rayon de 10 km, cette amplification ne correspond pas toujours strictement à l'angle occupé par le projet.

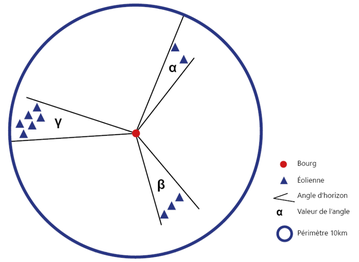

Fig. 131 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation

INDICE DE DENSITÉ
La comparaison de cas montre que pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. D'après les conclusions des études de cas, on peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, l'indice de densité (ID1) est calculé en faisant le rapport du nombre d'éoliennes à moins de 5 km par la somme totale des angles occupés, soit : ID1 = N/(A+A')

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas problématique, si cette densité exprime le regroupement des éoliennes sur un faible secteur d'angle d'horizon.

INDICE DE RESPIRATION
Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration est représenté par le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Le champ de vision humain correspond à un angle de 50 à 60°. Toutefois, il va de soi que cet angle est insuffisant compte tenu de la mobilité du regard. **Suivant les recommandations des DREAL Hauts-de-France, un espace de respiration est considéré comme suffisant s'il dépasse les 160°.** Cette valeur est ainsi prise en compte dans la suite du dossier concernant l'étude de la saturation visuelle.

2.1.c. Communes étudiées

Les bourgs choisis pour cette étude ont été sélectionnés pour leur représentativité, de façon à couvrir le maximum de situations locales selon les critères suivants :

- Les zones d'influence visuelle ;
- Le relief ;
- L'angle de vue ;
- Le contexte éolien global.

À noter que les bourgs très proches, représentant des situations similaires, ne sont pas tous traités.

La saturation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Le centre d'un village, choisi pour rechercher la situation la plus pénalisante, sera retenu comme point de référence. Au besoin, l'analyse sera reproduite depuis d'autres points également repérés comme des situations critiques.

Dix bourgs situés dans un rayon de 10 km autour de la zone d'implantation potentielle ont été étudiés lors de l'analyse de la respiration visuelle de l'état initial. Il s'agit du **bourg de Parvillers (Commune de Parvillers-le-Quesnoy), Damery, du bourg du Quesnoy (Commune de Parvillers-le-Quesnoy), Bouchoir, Rouvroy-en-Santerre, Hattencourt, Roye, Guerbigny, Rosières-en-Santerre et Chaulnes.**

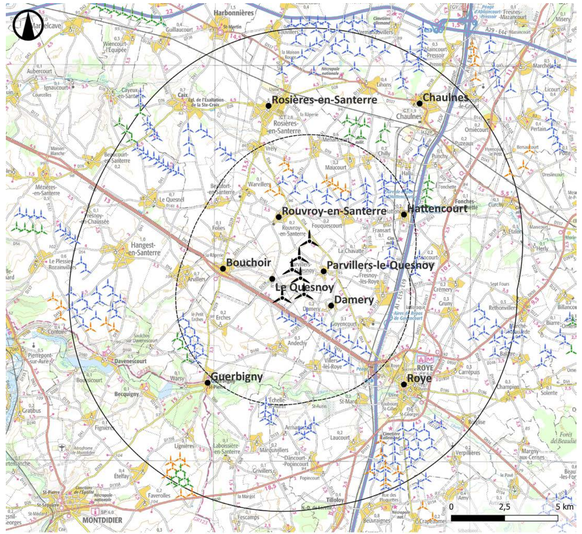

Communes étudiées

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende
Projet de La Chênaie d'Eole

Analyse de la saturation
- Communes étudiées
- Tampon 5 km
- Tampon 10 km

Légende
Contexte éolien
- Autorisé
- En instruction
- Raccordé

2.1.d. Méthode de calcul des angles occupés par l'éolien

Le calcul des angles de saturation se fait en plusieurs étapes. La première d'entre-elles consiste à définir des ensembles éoliens, c'est-à-dire des groupes d'éoliennes assez proches sur l'horizon pour former un ensemble cohérent. Chaque ensemble éolien va occuper un certain angle sur l'horizon, et c'est cet angle qui est représenté et mesuré pour les saturations.

Pour définir ces ensembles éoliens, on mesure l'écart entre chaque éolienne. Si cet écart est inférieur à 12° dans le rayon de 5 km ou à 6° dans le rayon de 5 à 10 km, on considérera que les éoliennes font partie du même ensemble éolien. À l'inverse, si cet écart est plus important, on considérera que les éoliennes sont suffisamment éloignées sur l'horizon pour être distinctes. Ces valeurs de 6° et 12° ont été choisies pour proposer le meilleur équilibre entre perception réelle des groupes d'éoliennes et représentation graphique. Elles représentent respectivement 10% et 20% de la vision humaine de référence (60°).

Une fois les ensembles définis, les angles sont simplement mesurés à l'aide des azimuths des éoliennes. L'azimuth étant mesuré au pied de l'éolienne, au centre du mat. Une correction de 2° (1° de chaque côté de l'ensemble) est appliquée pour prendre en compte l'encombrement des pâles. Cette correction permet également de représenter les éoliennes isolées, dont l'angle hors correction est nul.

MESURE DE L'ÉCART ENTRE LES ÉOLIENNES

DÉFINITION DES ENSEMBLES ÉOLIENS, MESURE DES AZIMUTHS

CALCUL ET TRACÉ DES ANGLES D'OCCUPATION

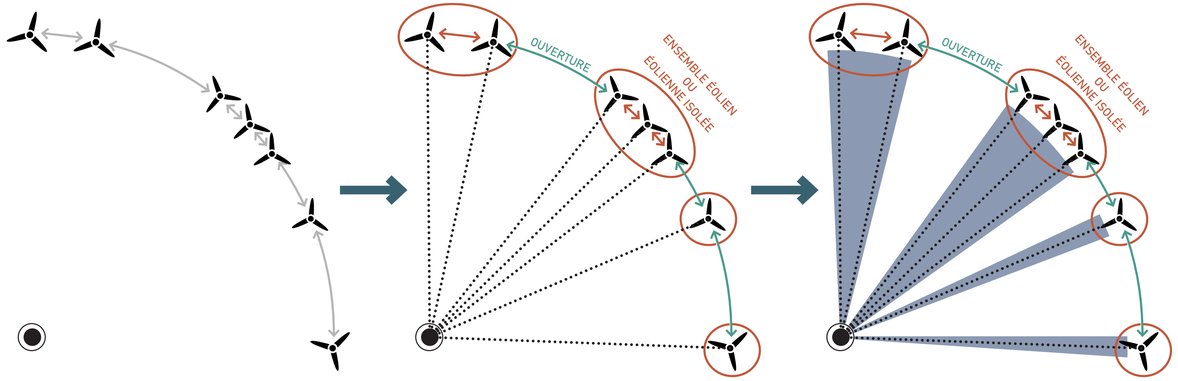

2.1.f. Présentation des résultats

Les résultats des études de saturation de chaque commune sont présentés sous deux formes : les données numériques brutes, qui permettent de calculer les indices, et une étude cartographique, qui permet de visualiser l'organisation du motif éolien. Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, 4 cartes sont présentées pour chaque bourgs : 2 cartes présentent la saturation avant et après l'implantation du projet sans prendre en compte les parcs éoliens en instruction, et les 2 autres cartes présentent la saturation avant et après l'implantation du projet mais cette fois en tenant compte des parcs éoliens en instruction.

LÉGENDE DES CARTES SANS LES PARCS EN INSTRUCTION

- Angle occupé par un parc situé à moins de 5 km
- Angle occupé par un parc situé entre 5 et 10km
- Angle occupé par le parc en projet
- Espace de respiration
- Angle superposé entre un parc à moins de 5 km et un parc entre 5 et 10 km
- Angle occupé par le projet intercepté par un parc à moins de 5 km
- Angle occupé par le projet intercepté par un parc situé entre 5 et 10 km

LÉGENDE DES CARTES AVEC LES PARCS EN INSTRUCTION

- Angle occupé par un parc situé à moins de 5 km
- Angle occupé par un parc situé entre 5 et 10km
- Angle occupé par le parc en projet
- Espace de respiration
- Angle superposé entre un parc à moins de 5 km et un parc entre 5 et 10 km
- Angle occupé par le projet intercepté par un parc à moins de 5 km
- Angle occupé par le projet intercepté par un parc situé entre 5 et 10 km

CARTES SANS LES PARCS EN INSTRUCTION

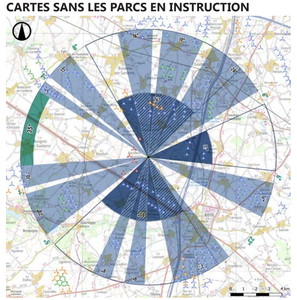

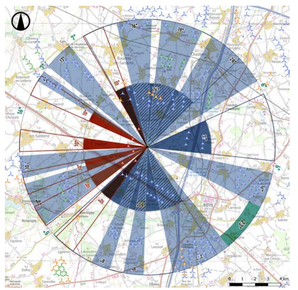

CARTES AVEC LES PARCS EN INSTRUCTION

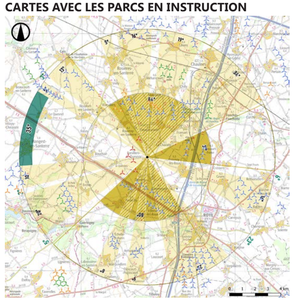

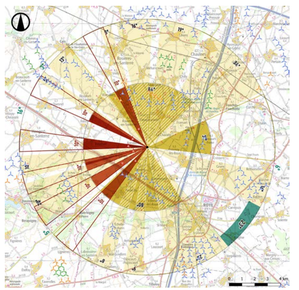

Fig. 133 : Présentation des cartes de saturation

2.1.g. Évaluation

L'évaluation des risques de saturation se fait au regard des trois critères. On considère qu'il y a un risque à partir du moment où deux critères ne sont pas satisfaisants. Toutefois, le résultat est à nuancer en fonction des situations. Par exemple, un indice de densité fort peut témoigner d'une densification du motif éolien et peut permettre d'éviter la réduction d'un espace de respiration.

De plus, il est important de noter que la méthode cartographique n'évalue qu'un risque de saturation, et non une saturation en tant que telle. Elle doit être complétée par les autres outils (zone d'influence visuelle, photosimulation, etc.)

Indice	Valeur seuil	évaluation si < à la valeur seuil	évaluation si > à la valeur seuil
Occupation	120 °	Horizon peu occupé	Horizon fortement occupé
Densité	0.10	Densité faible (< à 1 éolienne pour 10°)	Densité modérée à forte (> à 1 éolienne pour 10°)
Respiration	160 °	Respiration visuelle faible	Bonne respiration visuelle

Fig. 132 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation

2.1.e. Limite de la méthode

Les hypothèses de calcul de l'étude de saturation sont des hypothèses majorantes. Elles permettent de maximiser les impacts pour une meilleure prise en compte du phénomène dans l'évaluation. Elles sont donc nécessaires et pertinentes au regard de l'analyse des impacts paysagers et dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Elles permettent l'utilisation d'un outil mathématique, permettant de quantifier en partie des impacts et ainsi compléter l'analyse visuelle (basée sur la composition des lignes, les rapports d'échelle et l'organisation des motifs dans l'espace), et la notion de ressenti, inhérente au paysage. Toutefois, ces hypothèses majorantes, souvent simplificatrices, éloignent également le modèle du réel. C'est pourquoi, à juste titre, la méthode parle de « risque de saturation », même quand les seuils sont dépassés : le fait que les seuils soient atteints pour un bourg implique une vigilance accrue lors de l'évaluation sans pour autant en conclure que le bourg sera saturé. Il est donc important de mettre cette analyse purement cartographique en perspective d'une perception et d'un ressenti réel sur le terrain et de confronter cette étude à des outils plus ancrés sur le terrain, comme l'analyse des photomontages.

2.1.h. Parvillers (Commune de Parvillers-le-Quesnoy)

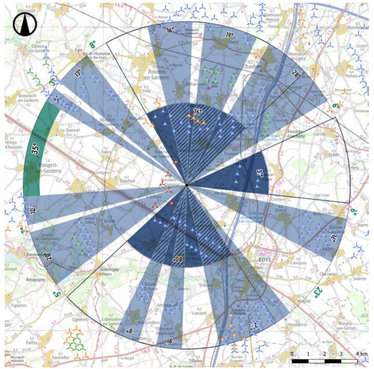

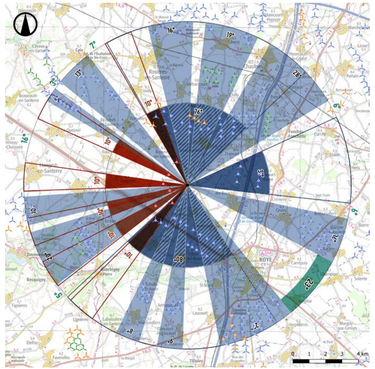

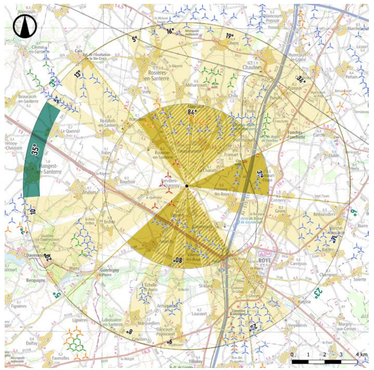

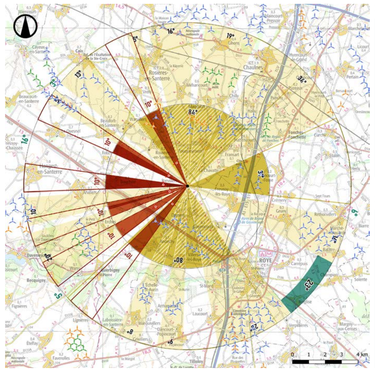

Parvillers-le-Quesnoy se situe à 0,8 km à l'Est du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 24°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 282,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 57 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,15, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 23° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	185°	215°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	171°	171°
Indice d'occupation (<120°)	270,5°	300,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	41	47
Indice de densité (<0,1)	0,12	0,12
Indice de Respiration (>160°)	35°	23°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	167°	191°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	183°	183°
Indice d'occupation (<120°)	258,5°	282,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	51	57
Indice de densité (<0,1)	0,15	0,15
Indice de Respiration (>160°)	35°	23°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.i. Damery

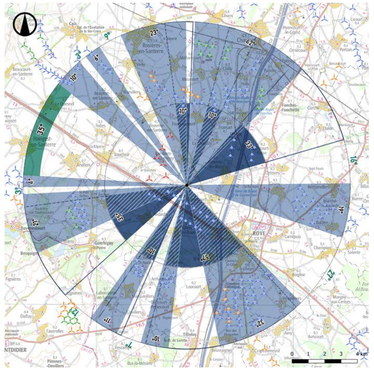

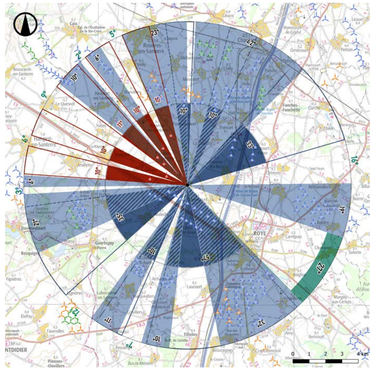

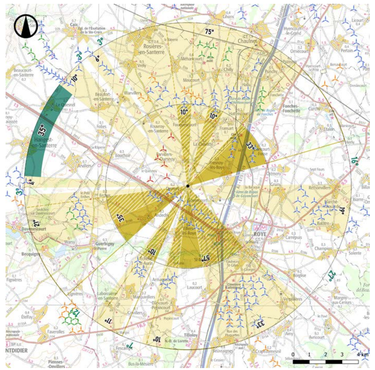

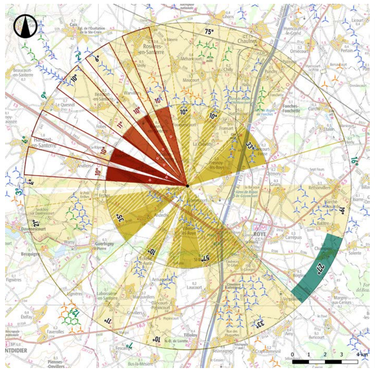

Damery se situe à 1 km au Sud-Ouest du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 51°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 299,1° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 30 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,08, soit inférieur à 0,10.

> L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 27° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Ouest.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	154°	205°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	178°	178°
Indice d'occupation (<120°)	243°	294°
Nombre d'éolienne à 5 km	24	30
Indice de densité (<0,1)	0,07	0,08
Indice de Respiration (>160°)	35°	27°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	153,6°	204,6°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	189°	189°
Indice d'occupation (<120°)	248,1°	299,1°
Nombre d'éolienne à 5 km	24	30
Indice de densité (<0,1)	0,07	0,08
Indice de Respiration (>160°)	35°	27°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.j. Le Quesnoy (Commune de Parvillers-le-Quesnoy)

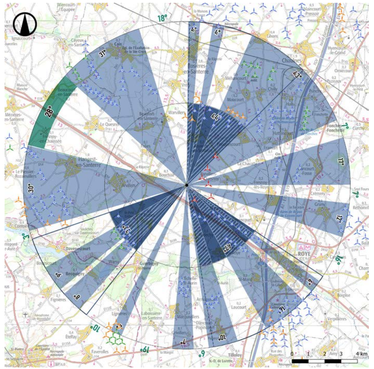

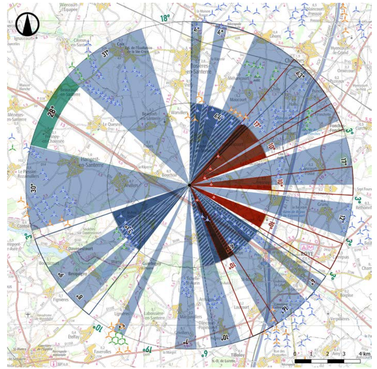

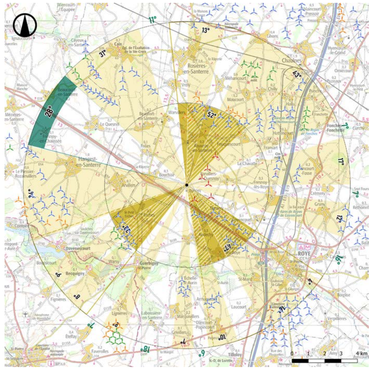

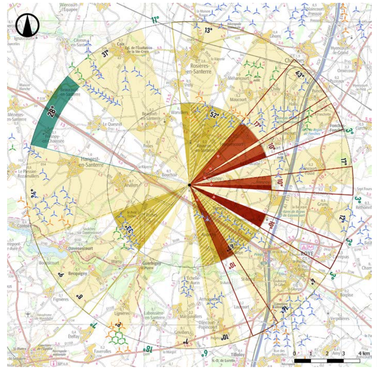

Le Quesnoy se situe à 0,9 km à l'Ouest du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 18°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 256,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 39 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,11, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 28° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Ouest.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.
Le plus grand espace de respiration reste inchangé par la mise en œuvre du projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	124°	142°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	191,5°	192°
Indice d'occupation (<120°)	219,75°	238°
Nombre d'éolienne à 5 km	31	37
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,11
Indice de Respiration (>160°)	28°	28°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	132°	150°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	213°	213°
Indice d'occupation (<120°)	238,5°	256,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	33	39
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,11
Indice de Respiration (>160°)	28°	28°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.k. Bouchoir

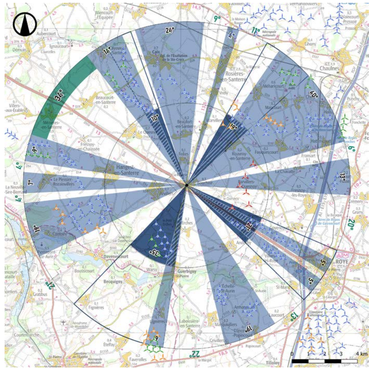

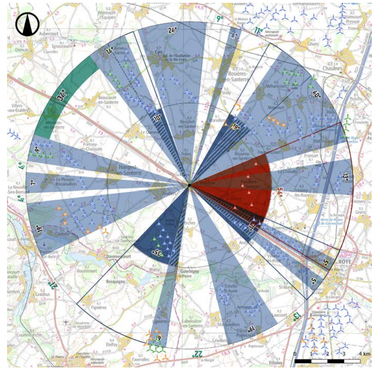

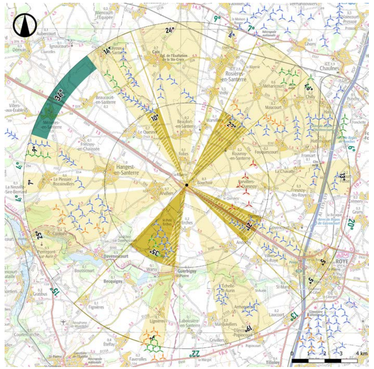

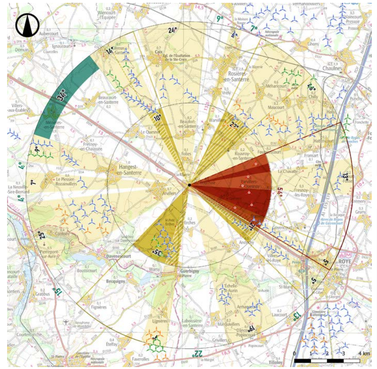

Bouchoir se situe à 2,7 km à l'Ouest du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 47°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 226° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 33 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,10, soit égal au seuil de 0,10.

> L'indice de densité est égal au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 34° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Ouest.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.
Le plus grand espace de respiration reste inchangé par la mise en œuvre du projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	85°	132°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	166°	166°
Indice d'occupation (<120°)	168°	215°
Nombre d'éolienne à 5 km	25	31
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,1
Indice de Respiration (>160°)	34°	34°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	88°	135°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	182°	182°
Indice d'occupation (<120°)	179°	226°
Nombre d'éolienne à 5 km	27	33
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,1
Indice de Respiration (>160°)	34°	34°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.l. Rouvroy-en-Santerre

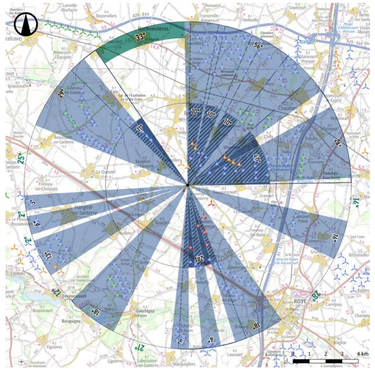

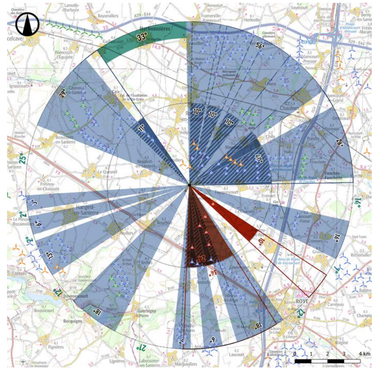

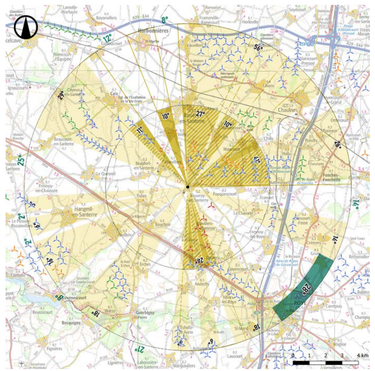

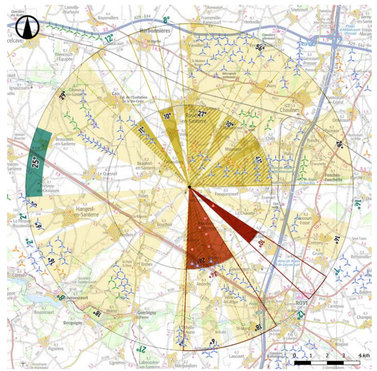

Rouvroy-en-Santerre se situe à 1,5 km au Nord du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 10°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 232,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 41 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,12, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 25° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	105°	115°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	199°	199°
Indice d'occupation (<120°)	204,5°	214,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	23	29
Indice de densité (<0,1)	0,08	0,09
Indice de Respiration (>160°)	33°	33°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	123°	133°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	199°	199°
Indice d'occupation (<120°)	222,5°	232,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	35	41
Indice de densité (<0,1)	0,11	0,12
Indice de Respiration (>160°)	28°	25°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.m. Hattencourt

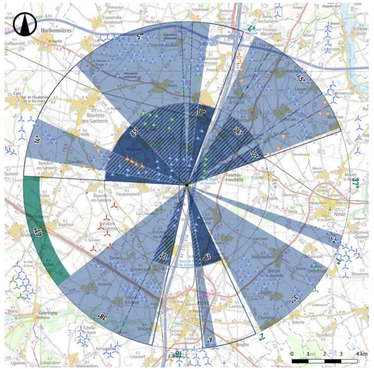

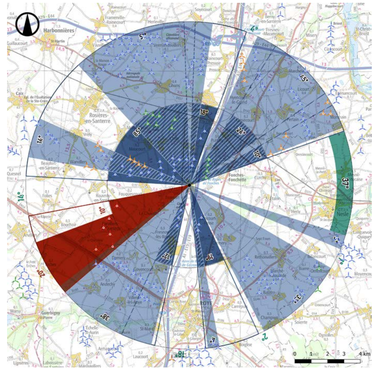

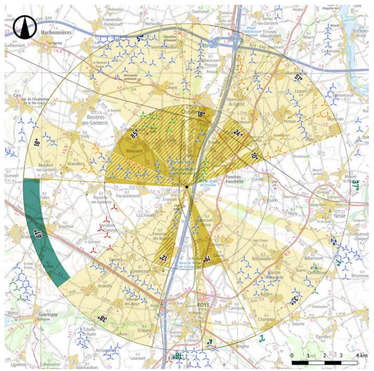

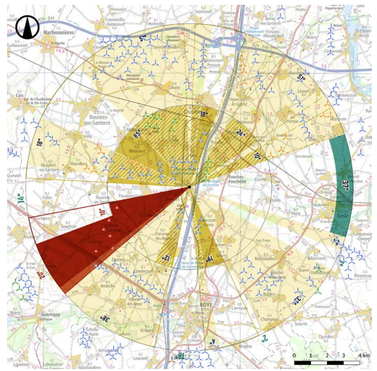

Hattencourt se situe à 4,3 km au Nord-Est du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 18,5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 288,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 56 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,14, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 37° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers l'Est.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	169°	179°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	189°	206°
Indice d'occupation (<120°)	263,5°	282°
Nombre d'éolienne à 5 km	47	48
Indice de densité (<0,1)	0,13	0,12
Indice de Respiration (>160°)	41°	37°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	170°	180°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	200°	217°
Indice d'occupation (<120°)	270°	288,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	55	56
Indice de densité (<0,1)	0,15	0,14
Indice de Respiration (>160°)	41°	37°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.n. Roye

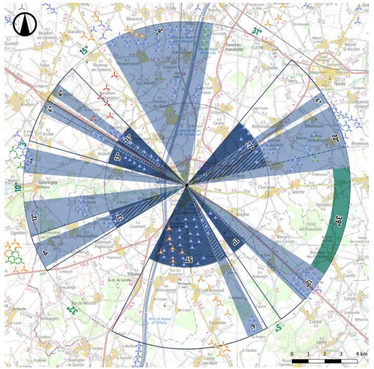

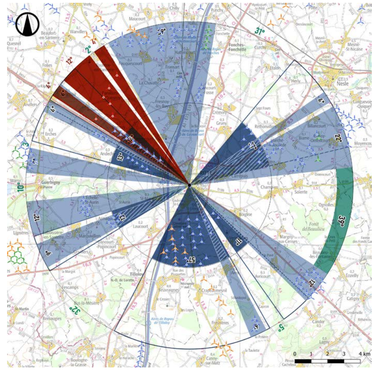

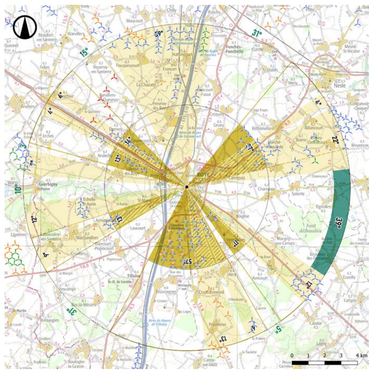

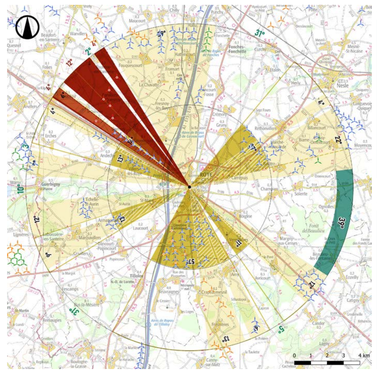

Roye se situe à 4,7 km au Sud-Est du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 8°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 221° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 62 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,21, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 39° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers l'Ouest.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.
Le plus grand espace de respiration reste inchangé par la mise en œuvre du projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	145°	145°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	121°	137°
Indice d'occupation (<120°)	205,5°	213,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	50	50
Indice de densité (<0,1)	0,19	0,18
Indice de Respiration (>160°)	39°	39°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	146°	146°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	134°	150°
Indice d'occupation (<120°)	213°	221°
Nombre d'éolienne à 5 km	62	62
Indice de densité (<0,1)	0,22	0,21
Indice de Respiration (>160°)	39°	39°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.o. Guerbigny

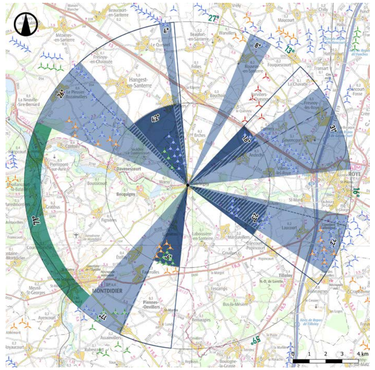

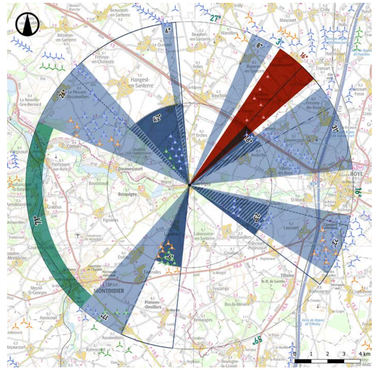

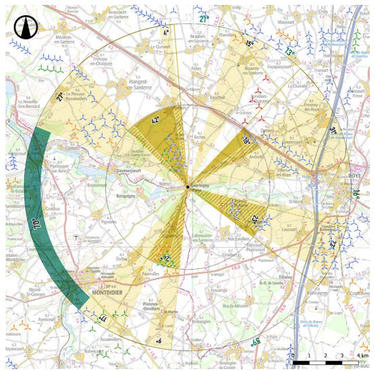

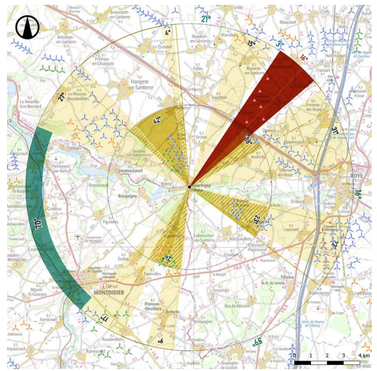

Guerbigny se situe à 4,9 km au Sud-Ouest du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 8°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 176,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 46 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,19, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 70° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers l'Ouest.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.
Le plus grand espace de respiration reste inchangé par la mise en œuvre du projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	101°	101°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	108°	124°
Indice d'occupation (<120°)	155°	163°
Nombre d'éolienne à 5 km	36	36
Indice de densité (<0,1)	0,17	0,16
Indice de Respiration (>160°)	71°	71°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	106°	106°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	125°	141°
Indice d'occupation (<120°)	168,5°	176,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	46	46
Indice de densité (<0,1)	0,2	0,19
Indice de Respiration (>160°)	70°	70°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.p. Rosières-en-Santerre

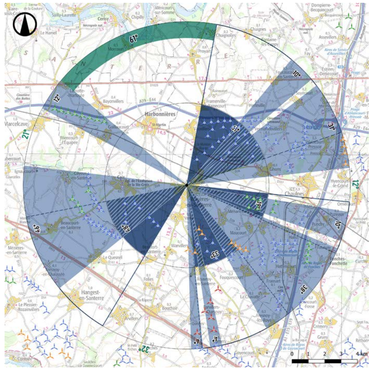

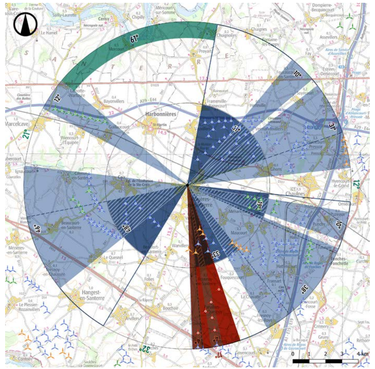

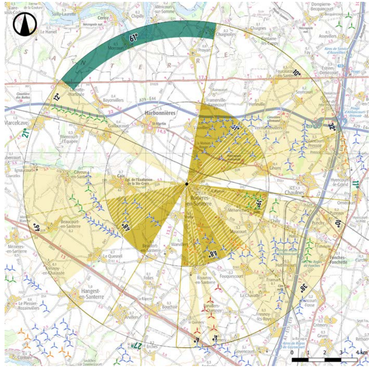

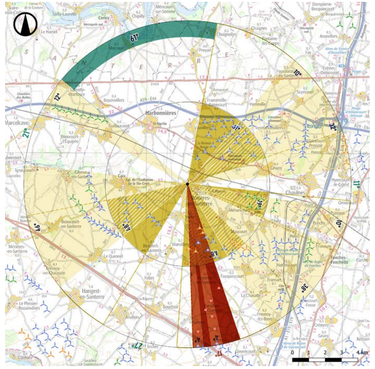

Rosières-en-Santerre se situe à 5,7 km au Nord du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 9,5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 262,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 62 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,18, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 61° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Est.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.
Le plus grand espace de respiration reste inchangé par la mise en œuvre du projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	159°	159°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	155°	174°
Indice d'occupation (<120°)	236,5°	246°
Nombre d'éolienne à 5 km	54	54
Indice de densité (<0,1)	0,17	0,16
Indice de Respiration (>160°)	61°	61°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	175°	175°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	155,9°	175°
Indice d'occupation (<120°)	252,95°	262,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	62	62
Indice de densité (<0,1)	0,19	0,18
Indice de Respiration (>160°)	61°	61°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.1.q. Chaulnes

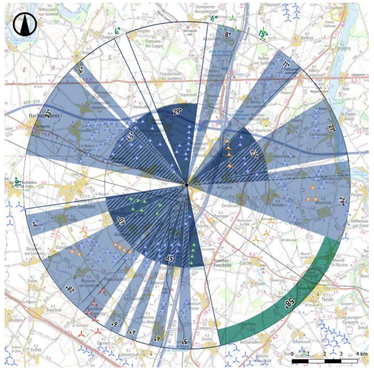

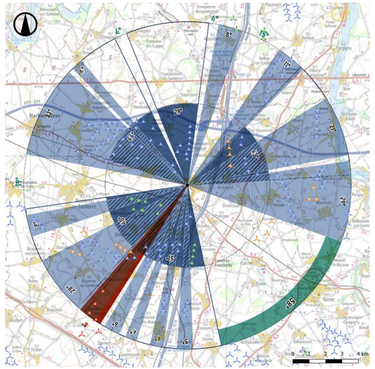

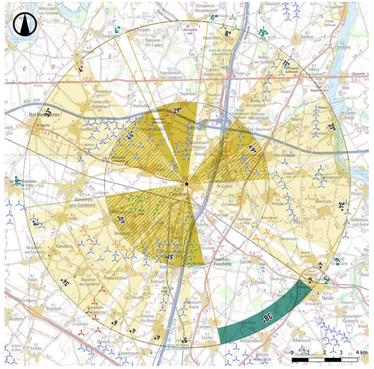

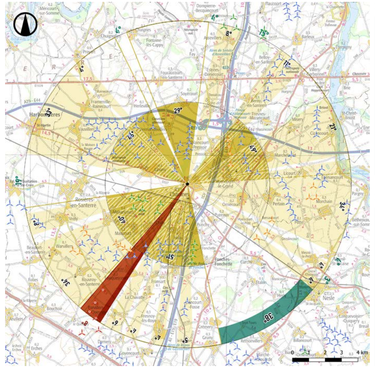

Chaulnes se situe à 7,3 km au Nord-Est du futur parc de La Chênaie d'Eole. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 2°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc de La Chênaie d'Eole est de 308° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.

Avec 77 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,19, soit supérieur à 0,10.

> L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 38° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> L'espace de respiration est donc insuffisant.

Il existe donc un risque de saturation car au moins deux critères ne sont pas satisfaisants. Ce risque était déjà présent avant le projet.

SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	209°	209°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	162°	166°
Indice d'occupation (<120°)	290°	292°
Nombre d'éolienne à 5 km	69	69
Indice de densité (<0,1)	0,19	0,18
Indice de Respiration (>160°)	58°	58°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	215°	215°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	182°	186°
Indice d'occupation (<120°)	306°	308°
Nombre d'éolienne à 5 km	77	77
Indice de densité (<0,1)	0,19	0,19
Indice de Respiration (>160°)	38°	38°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2. Conclusion

2.2.a. Parvillers-le-Quesnoy

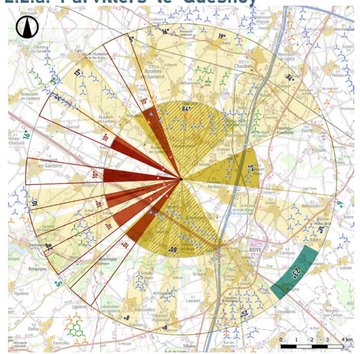

2.2.b. Damery

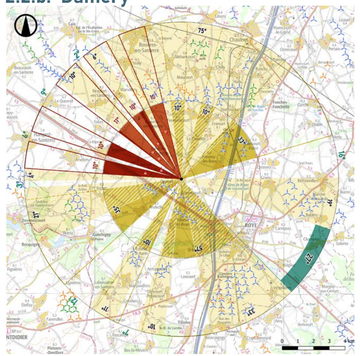

2.2.c. Le Quesnoy

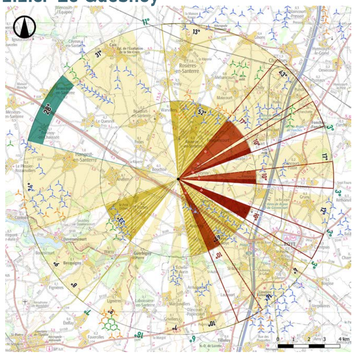

2.2.g. Roye

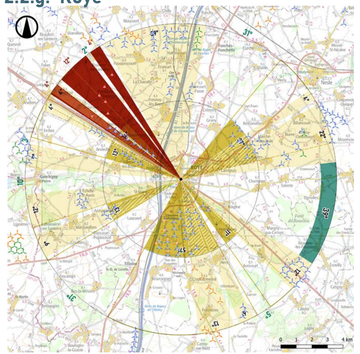

2.2.h. Guerbigny

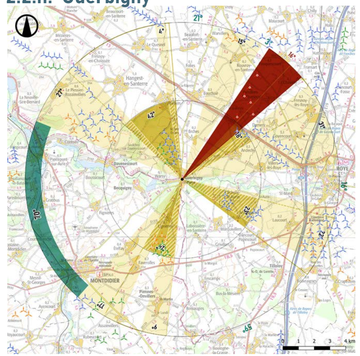

2.2.d. Bouchoir

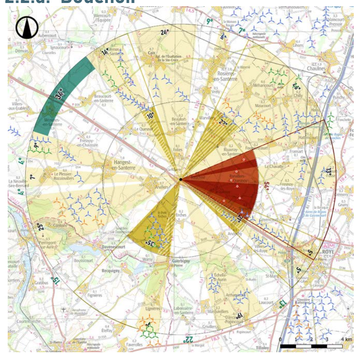

2.2.e. Rouvroy-en-Santerre

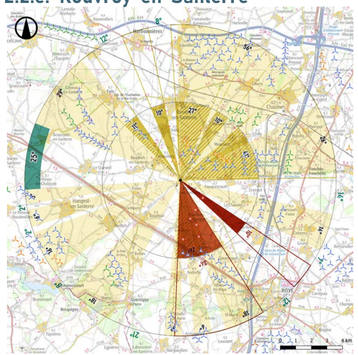

2.2.f. Hattencourt

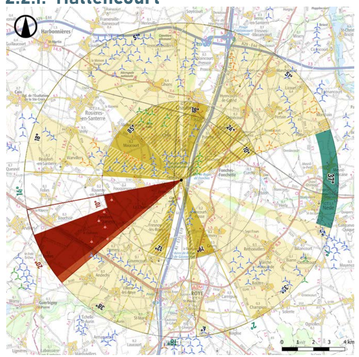

2.2.i. Rosières-en-Santerre

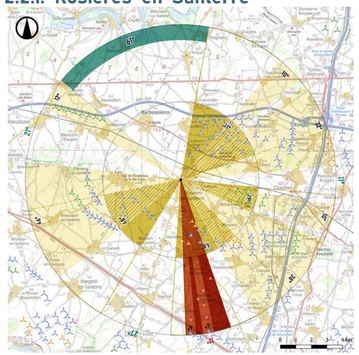

2.2.j. Chaulnes

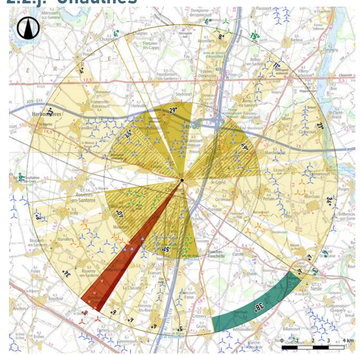

Commune	Amplification de l'indice d'occupation due au projet (sans parcs en instruction)	Incidence sur l'indice de densité due au projet (sans parcs en instruction)	Diminution de l'espace de respiration due au projet (sans parcs en instruction)	Risque de saturation avant le projet (sans parcs en instruction)	Risque de saturation après le projet (sans parcs en instruction)	Risque de saturation avant le projet (avec parcs en instruction)	Risque de saturation après le projet (avec parcs en instruction)
a - Parvillers-le-Quesnoy	24°	0	-12°	OUI	OUI	OUI	OUI
b - Damery	51°	+0,01	-8°	OUI	OUI	OUI	OUI
c - Le Quesnoy	18°	+0,01	0°	OUI	OUI	OUI	OUI
d - Bouchoir	47°	+0,00	0°	OUI	OUI	OUI	OUI
e - Rouvroy-en-Santerre	10°	+0,01	-3°	OUI	OUI	OUI	OUI
f - Hattencourt	19°	-0,01	-4°	OUI	OUI	OUI	OUI
g - Roye	8°	-0,01	0°	OUI	OUI	OUI	OUI
h - Guerbigny	8°	-0,01	0°	OUI	OUI	OUI	OUI
i - Rosières-en-Santerre	10°	-0,01	0°	OUI	OUI	OUI	OUI
j - Chaulnes	2°	-0,00	0°	OUI	OUI	OUI	OUI

Fig. 134 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation

La saturation visuelle réelle de chaque bourg, dépend des filtres visuels locaux et du relief spécifique de chaque lieu. Ainsi, il n'est pas possible de conclure sur la saturation visuelle effective des bourgs dans cette partie. C'est pourquoi, nous discuterons seulement du risque de saturation visuelle pour chaque bourg étudié et des différents indices associés.

Le projet éolien de Parvillers-le-Quesnoy s'installe dans un contexte éolien dense. Sur les dix communes étudiées, toutes présentent un risque de saturation visuelle avant la prise en compte du projet, avec et sans les parcs en instruction.

Pour toutes les communes, le projet ajoute un nouvel angle sur l'horizon et amplifie donc l'indice d'occupation, allant de +2° (Chaulnes) à +51° (Damery). Ainsi, le projet s'installe dans des angles de vision partiellement déjà occupés par le motif éolien, la plupart du temps au sein d'une respiration visuelle secondaire. Depuis Parvillers-le-Quesnoy, Damery et Hattencourt, le projet s'installe dans les espaces de respiration visuelle principaux, déplaçant celle-ci.

Une attention particulière doit être donnée aux bourgs de Parvillers (Commune de Parvillers-le-Quesnoy) et de Damery, qui, avec la prise en compte du projet, présentent un risque de saturation théorique important autour du village, avec peu d'espaces de respiration entre les parcs et un plus grand espace de respiration de respectivement 27 et 28 °. Ce risque de saturation était déjà présent avant la prise en compte du projet.

Malgré l'amplification régulière de l'indice d'occupation de l'horizon et la diminution du plus grand espace de respiration pour quatre communes, l'indice de densité n'est globalement pas augmenté avec l'arrivée du projet. Ce dernier n'a pas non plus d'incidence particulière sur le risque de saturation visuelle puisque tout les communes connaissent déjà ce risque avant l'arrivée du projet.

3. CHOIX DES POINTS DE VUE

3.1. Sélection des points de vue

Selon les différentes sensibilités paysagères identifiées, un ensemble de points de vue représentatifs de ces dernières a été retenu pour étudier l'impact paysager du projet de La Chênaie d'Eole. Ces points de vue permettent de mesurer l'impact du projet sur les différentes sensibilités paysagères mises en évidence au cours de l'analyse de l'état initial. Les photomontages sont représentatifs des sensibilités du territoire étudié par rapport au projet éolien.

D'une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s'est effectué selon les points suivants :

- Perception du motif éolien et risque d'effet cumulé ;
- Perception depuis les axes de communications ;
- Perception depuis les zones d'habitat de proximité ;
- Perception depuis les sites touristiques, sentiers de randonnée et points de vue sensibles ;
- Perception depuis ou vers les éléments de patrimoine historique ;
- Perception depuis ou en covisibilité avec les vallées ou les reliefs bien identifiés

Pour illustrer l'ensemble des thématiques et également les sensibilités définies dans l'état initial, 40 points de vue ont été sélectionnés. Il est rappelé que les enjeux définis précédemment dans l'état initial et écartés de tout lien visuel avec le projet de La Chênaie d'Eole ne sont pas illustrés par le biais de photomontages. Seuls les endroits présentant potentiellement des visibilités sur le projet éolien ont été sélectionnés, pour définir le réel impact visuel de ce dernier. Néanmoins, il n'est pas exclut que des visibilités potentielles conduisent à des points de vue muets (sans visibilité) en raison des obstacles visuels.

N°	Titre du point de vue	Longitude	Latitude
Aire d'étude éloignée			
1	Depuis la nécropole nationale de Thiescourt	691614	6940994
2	Depuis la nécropole nationale de Mery-la-Bataille	673123	6939461
3	Depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux	664970	6976582
4	Depuis le centre bourg de Bray-sur-Somme, et le GRP	679737	6982343
5	Depuis la D129 et le GR800	694142	6975300
6	Depuis le centre bourg de Moreuil	662679	6963810
7	Aux abords du cimetirère militaire de Mondidier	670182	6949930
8	Depuis la sortie du hameau du Pave, sur la D934	690124	6951541
9	Depuis la D1029	679238	6975006
10	Depuis la sortie ouest de Nesle	692425	6962914
Aire d'étude rapprochée			
11	Depuis les abords de l'église de Vauvilliers	678619	6972209
12	Depuis le parvis de l'église de Caix	674464	6968602
13	Sortie ouest de Chaulnes	685035	6968933
14	La D934 à l'ouest du Quesnel	671562	6964096
15	Abord du cimetière militaire de Roye, sur la D1017	684383	6953907
16	Depuis le centre-bourg de Roye	684823	6955474
17	Depuis la sortie est d'Hangest en Santerre	672290	6961489
18	Aux abords de Fonches Fonchette, sur la D1017	687025	6963768
19	Depuis le sentier de randonnée locale de Mondidier	675556	6956290
20	Depuis la ferme de l'abbaye, sur la D1017	685931	6959045
21	Depuis la sortie sud de Vrély, sur la D34	678240	6966498
22	Depuis la zone commerciale de Roye, sur la D934	683065	6956648
23	Aux abords du Cimetière d'Arvilliers	674932	6961086
24	Depuis l'aire de repos de Goyencourt	684056	6958628
25	Depuis la sortie est de Beaufort-en-Santerre	676700	6964229
Aire d'étude immédiate			
26	Vue depuis la sortie sud-est de Bouchoir	676633	6960761
27	Depusi la sortie sud de Folies	676644	6962340
28	Depuis la sortie nord d'Andechy, sur la D139	679153	6957682
29	Depuis le cimetière britanique de Bouchoir	677506	6960218
30	Croisement entre la D934 et la D139	680265	6958395
31	Depuis le sud de Rouvroy	678716	6962912
32	Depuis la sortie sud-est de Rouvroy-en-Santerre	679743	6963533
33	Depuis la D131	677467	6962071
34	Sortie ouest de Damery	681016	6959015
35	Sortie sud du bourg de la Chavatte	683079	6961840
36	Depuis la sortie sud de Fouquescourt	682063	6963031
37	Depuis la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy	680687	6961005
38	Depuis la sortie nord-est du Quesnoy	678894	6960526
39	Vue depuis la D34	681756	6960913
40	Aux abords nord de la ZIP	680522	6962532

Fig. 135 : Tableau de localisation des points de vue

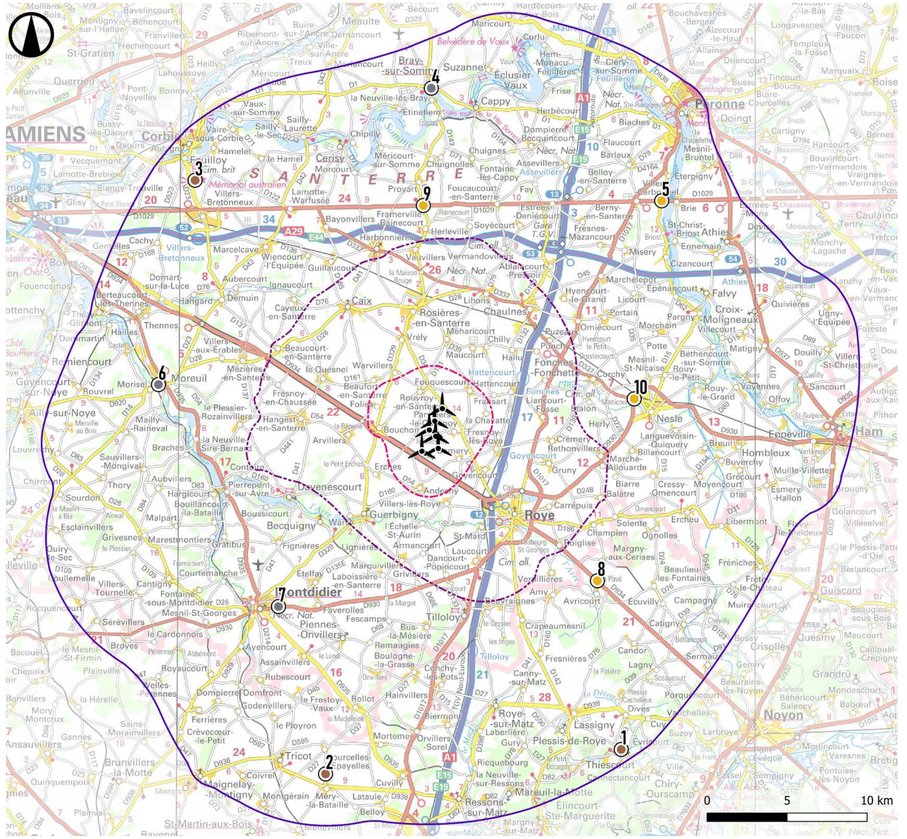

Points de vue
Aire d'étude éloignée

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet de La Chênaie d'Eole

Aire d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Localisation des photomontages

- Axe de communication
- Lieux de vie
- Patrimoine

Points de vue
Aire d'étude rapprochée

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

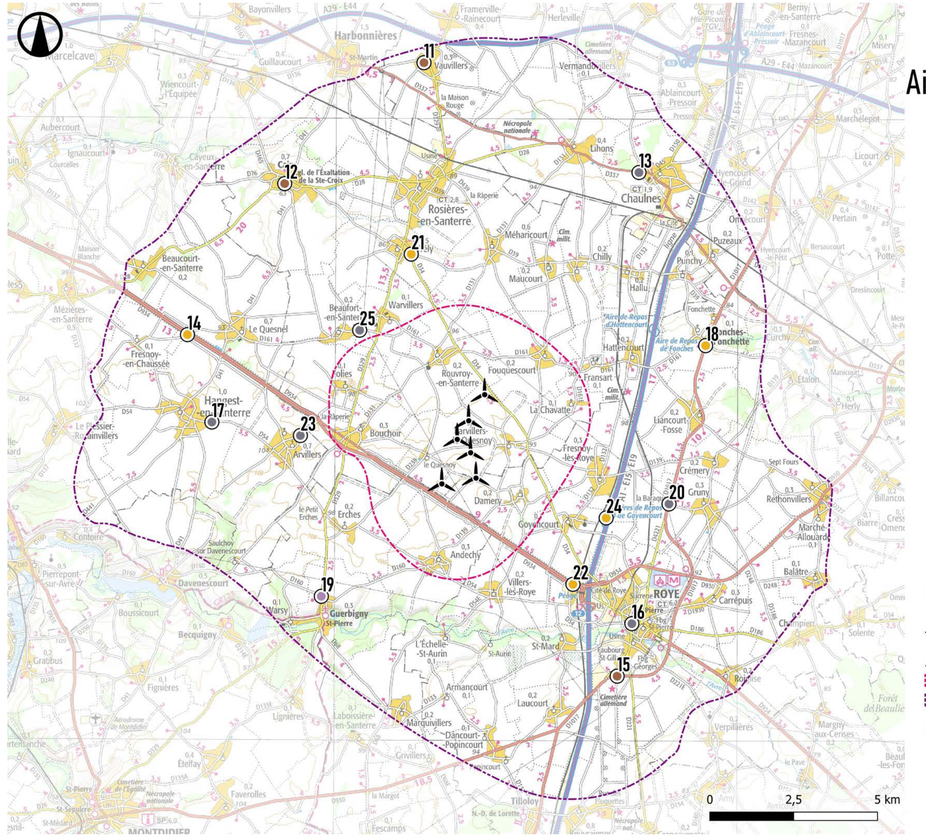

Légende

Projet de La Chênaie d'Eole

Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Localisation des photomontages
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine

Points de vue
Aire d'étude immédiate

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

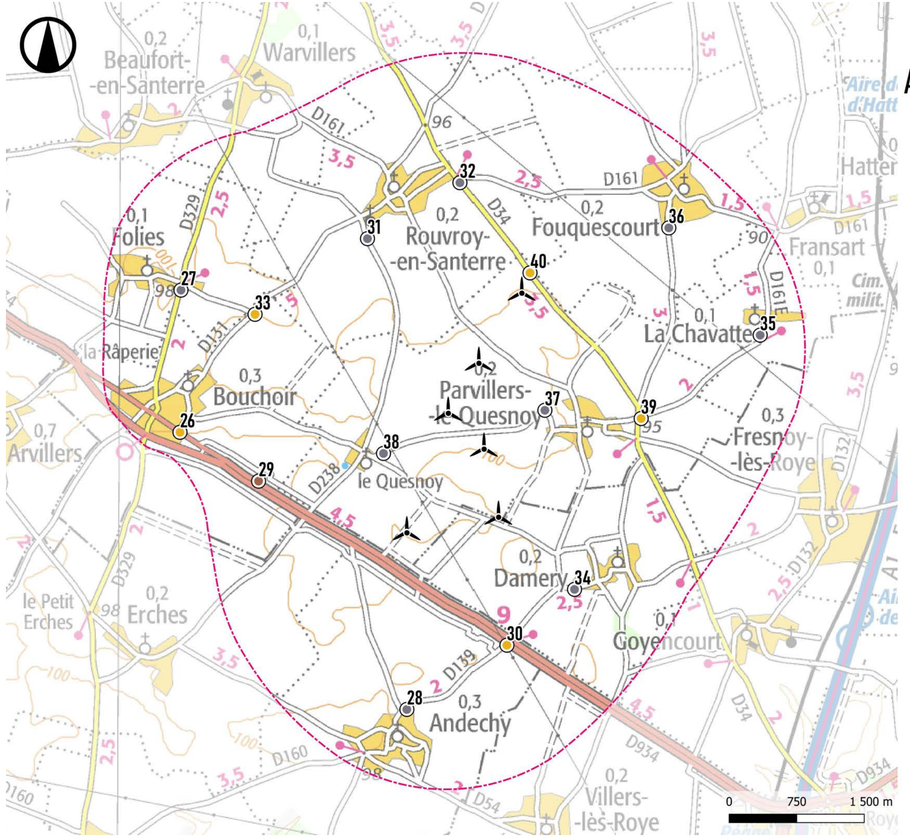

Légende

Projet de La Chênaie d'Eole

Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate

Localisation des photomontages
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Patrimoine

3.2. Méthodologie des photomontages

Un photomontage permet de préciser les résultats de calculs de bassins de visibilité et doit permettre une appréciation précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son contexte paysager. C'est pourquoi, l'ensemble des photomontages est réalisé selon une méthode rigoureuse et conforme aux recommandations du Guide National relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres publié par le Ministère de l'Environnement en octobre 2020.

LES PRISES DE VUE :

Elles sont réalisées avec un appareil photo numérique Canon 6D équipé d'un capteur APS-C de 24 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm.
Celui-ci est fixé en mode paysage sur une rotule spéciale ou tête panoramique, présentée ci-contre, précédemment réglée pour ce couple appareil/objectif afin de limiter les effets de parallaxe d'une image à l'autre et assurer l'assemblage sans décalages. Un niveleur trois points permet d'affiner la planéité des prises. Le trépied sur lequel l'ensemble est fixé permet de monter l'objectif jusqu'à une hauteur d'environ 1,6 à 1,7m. Ainsi pour chaque point de vue, après visée en direction du projet à l'aide de jumelles équipées d'un compas magnétique, un ensemble de photographies est effectué par rotation - par pas de 20° de la tête panoramique - afin de couvrir les 360° environnants. Cela assure un taux de recouvrement d'une image sur l'autre d'environ 25%.

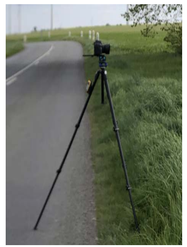

La position ainsi que la date et l'heure sont enregistrées automatiquement lors de la prise, et corrélées par l'utilisation d'un GPS externe supplémentaire.

En fonction de l'ouverture paysagère des repères (clochers, pylônes et autres éléments remarquables) sont également relevés par la même occasion.

Ce choix technique est induit par plusieurs éléments :
- la plage de vision monoculaire humaine permettant de discerner les couleurs est estimée à 60° maximum et à 40° pour les motifs (1) ;
- Le guide préconise l'usage d'une focale fixe de 50mm sur capteur plein format, le champ visuel horizontal offert par une photo à cette focale étant de l'ordre de 40° ;
- De plus, il y est mentionné la nécessité de présentation d'un champ visuel horizontal de 50° pour une distance orthoscopique de visualisation sur format A3 de 45 cm, il faut alors recourir à l'assemblage panoramique numérique pour étendre le champ visuel. Dès lors la notion de focale perd son sens, celle-ci faisant seulement varier le nombre de photos à prendre pour un champ visuel donné ;
- La projection d'une photo unique étant droite rectilinéaire, des distorsions de perspectives apparaissent aux angles supérieurs à 60°; si le champ visuel est trop large dans cette projection les proportions des éléments du paysage ne sont plus respectées. Sur l'illustration d'un panorama de 120° de champ visuel horizontal (2) les poteaux électriques à gauche apparaissent largement démesurés.

1 >

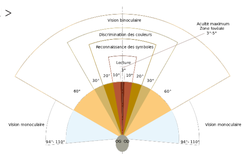

2 >

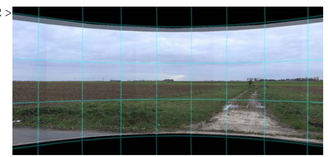

L'ASSEMBLAGE PANORAMIQUE :

L'assemblage des lots de photographies est réalisé dans Hugin-Panorama photo stitcher, logiciel libre spécialisé dans l'assemblage d'image par reconnaissance de points avec interface experte, permettant un contrôle et la correction, le cas échéant, de l'ensemble des points de contrôle et des liens entre images (voir images ci-dessous) ainsi que la fusion de celles-ci sans traces de «coutures». Éventuellement, les effets de ghosting, en cas d'éléments en mouvement, peuvent être corrigés.

Une attention toute particulière est portée sur les corrections des paramètres de distorsion inhérents aux propriétés physiques de l'objectif utilisé , ainsi que sur le contrôle de la planéité de l'ensemble afin de limiter les erreurs liées à cette tâche.

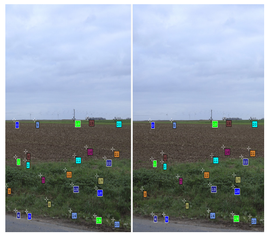

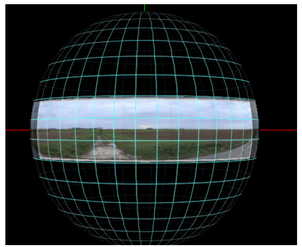

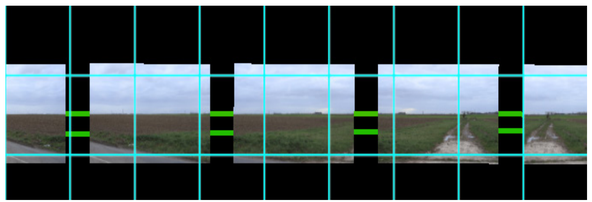

Du fait de l'angle de champ horizontal étendu la projection de sortie nécessaire est cylindrique pour une bonne visualisation de ce type de panorama - comme indiqué, une projection «droite» rectilinéaire induirait d'importantes déformations de perspectives.
La définition finale du panorama est calculée de manière à obtenir la meilleure résolution possible pour les mises en pages en 300 points par pouce minimum.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES :

Les photomontages sont réalisés avec le module photomontage du logiciel spécialisé Windfarm 5.0.1.2 de Resoft. Celui-ci permet l'affichage et le contrôle des données utilisées en gardant toute proportion liée à la projection panoramique cylindrique et prend en compte la courbure terrestre pour la modélisation.

A

B

Cette phase du travail se décompose en plusieurs étapes :
• Insertion du modèle numérique de terrain (BDAlti 75 par défaut) et insertion de l'ensemble des éoliennes du projet et du contexte éolien connu (A) ;
• Géoréférencement du panorama avec utilisation de repères (châteaux d'eau, pylônes, éoliennes etc ...) dont les hauteurs peuvent être connues et application des paramètres d'éclairage liés aux date et heure de prise de vue ;
• Edition du photomontage dans un logiciel de retouche photographique (Photoshop ou Gimp) pour application fine des masques boisés et/ou bâtis (B).

Malgré le soin apporté à sa confection le photomontage est un outil possédant certaines limites quant à la représentation, notamment :
• Absence de rotation des éoliennes.
• Possibilités de légères imprécisions liées à la qualité des données numériques et des repères utilisés.

LA MISE EN PAGE :

Afin de répondre aux exigences de la DREAL Hauts de France, respecter les préconisations de visualisation et faciliter la lecture des photomontages la mise en page a été élaborée sur 2 pages A3 par point de vue, présentées en vis-à-vis.

La première page présente les informations relatives au point de prise de vue avec 2 cartographies et une coupe topographique :
- la coupe topographique rend compte du relief entre le point de vue et le projet
- la première carte permet de situer le point de vue dans l'aire étudiée relativement au projet ;
- la seconde carte offre une vue à échelle réduite sur fond satellite avec cône marqueur de direction et de cadrage 120°, avec indication d'emprise horizontale du projet.

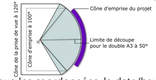

Un encart est réservé aux caractéristiques telles que les coordonnées, la date/heure de prise, distance de l'éolienne la plus proche. Enfin, un espace est réservé aux commentaires paysagers avec le niveau d'impact du projet.
La page de droite superpose trois panoramas présentant 120° de champ visuel horizontal, permettant de comparer l'état initial du paysage à la simulation du projet. Les éoliennes projetées sont identifiées.

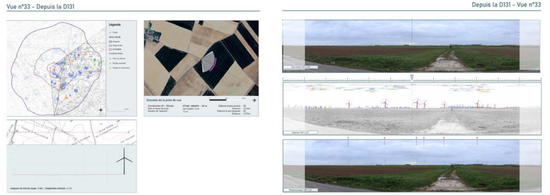

Les pages suivantes présentent le photomontage à 100° en 2 vues de 50° avec préconisation de distance orthoscopique de lecture.
Compte tenu de la projection cylindrique, pour une représentation fidèle du photomontage sur 100° en double A3 il est préconisé de courber le support .

LES PANORAMAS

Les panoramas 120° présents sur la seconde page représentent trois états :
• un panorama à 120° de l'état initial
• une esquisse à 120° représentant le projet et les éléments du contexte éolien
• un photomontage à 120° reprenant les éléments précédent

État initial

Représente le paysage tel qu'il est perçu au moment de la prise de vue. Seuls les parcs déjà construits y figurent.

Esquisse

Les éoliennes du projet ainsi que les parcs construits, les parcs autorisés et les parcs en instructions sont représentés. Afin de mieux percevoir le projet et le contexte, un code couleur est défini comme suit :
• le projet est en **violet**
• les parcs construits en **bleu**
• les parcs autorisés en **vert**
• les parcs en instructions en **orange**

Il arrive que le projet soit masqué complétement par la topographie. Afin de l'identifier dans l'esquisse, le projet est représenté en jaune par transparence. **Il est considéré masqué lorsque les nacelles des machines ne sont pas visibles depuis le point de vue.** En cas de masque partiel du projet par la topographie, des éoliennes peuvent ne pas être représentées.
Remarque : ces couleurs sont utilisées de manière standard. Il se peut qu'elles varient en fonction de demandes spécifiques.

Exemple d'esquisse masqué par la topographie

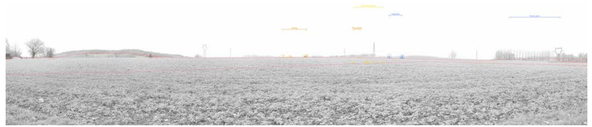

Photomontage

Ce panorama représente de manière photo-réaliste les éoliennes du projet et de toutes éoliennes non existantes au moment de la prise de vue. Il est tenu compte des paramètres météorologiques (atmosphère, nébulosité, etc.) et de la date et heure de la prise de vue pour représenter des éoliennes le plus fidèlement possible.
Une importance particulière est apportée au contraste afin que celles-ci soient visibles dans la limite du réalisme.

3.3. Lecture des photomontages

3.3.a. Méthode d'analyse des photomontages

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement.

Pour chaque photomontage, un commentaire paysager est rédigé. Ce dernier s'attache dans un premier temps à décrire les caractéristiques du paysage à l'état initial (avant l'intégration du parc dans le paysage). Il s'agit alors de dépeindre les grandes structures du paysage (plateau, vallée, grande ligne de force, typologie du relief,etc.), son organisation (descriptif des plans paysagers, de l'ampleur du paysage, des rapports d'échelle), ses composantes majeures (occupation du sol, masques bâtis, boisés, motif éolien, etc.) et localiser les enjeux particuliers dans ce paysage (lieu de vie, monument historique, appel visuel, paysage remarquable...).

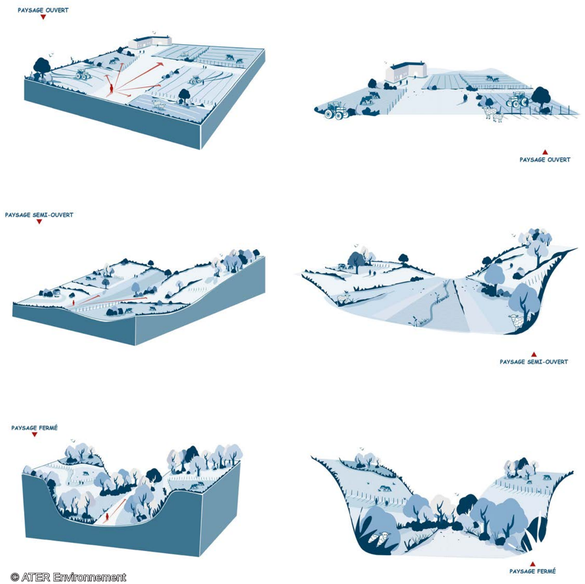

Le cas échéant, un second temps s'attache à présenter le contexte éolien déjà installé dans le paysage. Il s'agit ici d'en décrire l'organisation générale (orientation, géométrie, localisation des parcs), d'analyser les mises en scène paysagères et les intervisibilités entre les parcs (rapports d'échelle entre les parcs éoliens et les composantes paysagères mais également entre les différents parcs présents).
La synthèse de ces effets cumulés est croisée avec les résultats de l'étude de saturation dans une partie dédiée à la fin de l'analyse des impacts. (Cf: Effets cumulés)

Enfin, un troisième temps analyse l'intégration du projet dans le paysage. Cette analyse se fait au travers de critères multiples :

- la visibilité du projet (partielle ou totale),
- la prégnance du projet (en lien avec sa hauteur apparente dans le paysage),
- les rapports d'échelle entre le projet et les composantes paysagères (lieux de vie, composantes végétales, lignes de force principales, ...),
- la lisibilité du projet dans le paysage, en lien avec les lignes structurantes,
- les co-visibilités possibles avec les lieux de vie, éléments patrimoniaux ou appels visuels existants dans le paysage,
- le lien visuel que le projet entretien avec les autres parcs éoliens présents.

Cette liste est non-exhaustive et peut être adaptée en fonction du projet et des caractéristiques du paysage.

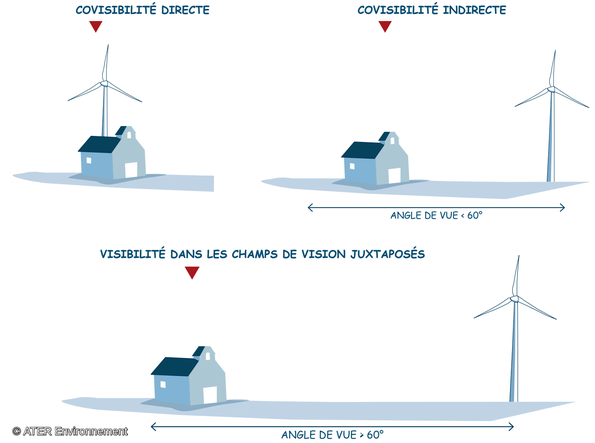

3.3.b. Rendu des photomontages

Le rendu des simulations varie en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage.

- **Vert : Éolienne accordée**
- **Orange : Eolienne en instruction**
- **Violet : Éolienne du projet (située au dessus d'une courbe topographique)**
- **Jaune : Éolienne du projet (située en dessous d'une courbe topographique)**

Les photomontages ont été réalisés par ATER Environnement.

3.3.c. Évaluation de l'impact

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, puis évaluer l'impact du projet à travers des critères quantitatif et qualitatif afin de caractériser le plus objectivement possible l'impact. De manière non exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.

L'impact sur chaque point est évalué suivant l'échelle suivante :

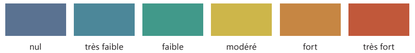

3.3.d. Limites

Le travail de photomontage suit une méthodologie rigoureuse qui vise à ne pas donner à l'observateur une impression trompeuse. Il est cependant illusoire de croire que l'on peut reproduire l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Ces simulations permettent de donner les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, même si elles ne peuvent rendre compte de l'influence de la météo, des saisons et des cultures sur la perception du projet au quotidien, pas plus qu'une perception dynamique (mouvement de l'observateur et/ou de l'éolienne).
L'étude de photomontages est une étude ponctuelle, aussi, chaque photomontage illustre une situation particulière. Étant donné l'ampleur des espaces étudiés, il n'est pas possible d'illustrer chaque point de vue du territoire. Toutefois, la plupart des points peuvent être généralisés à des zones et des situations similaires, ce qui garanti la représentativité de la sélection.

4. CARNET DE PHOTOMONTAGES

4.1. Aire d'étude éloignée

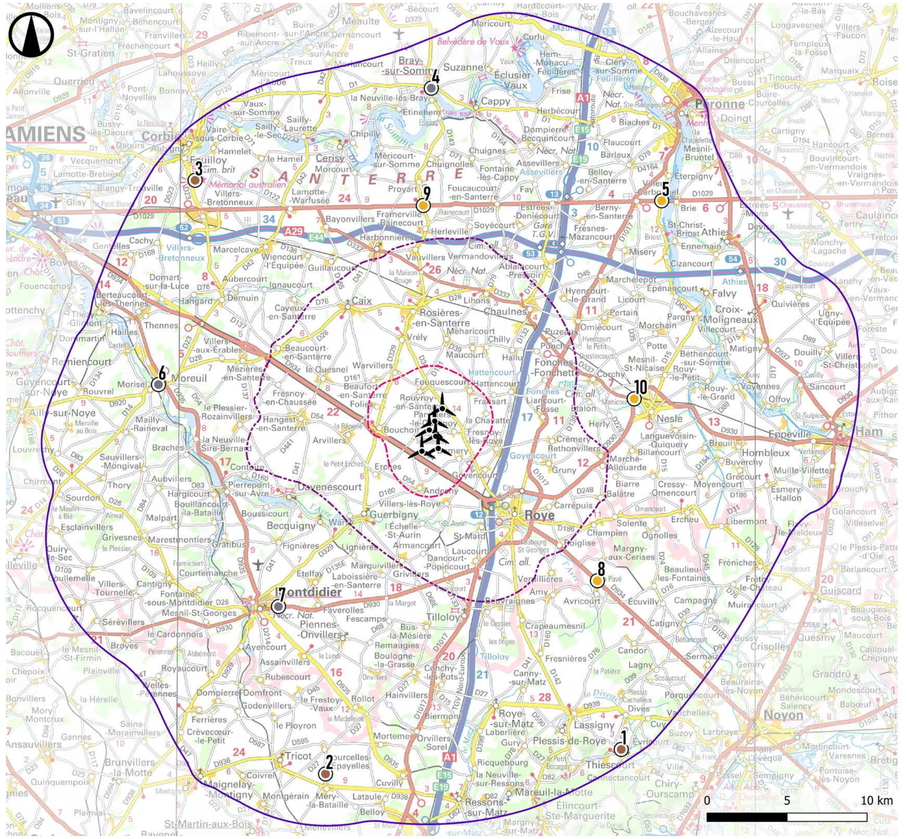

Points de vue
Aire d'étude éloignée

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet de La Chênaie d'Eole

Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Localisation des photomontages
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Patrimoine

Vue n°1 - Depuis la nécropole nationale de Thiescourt

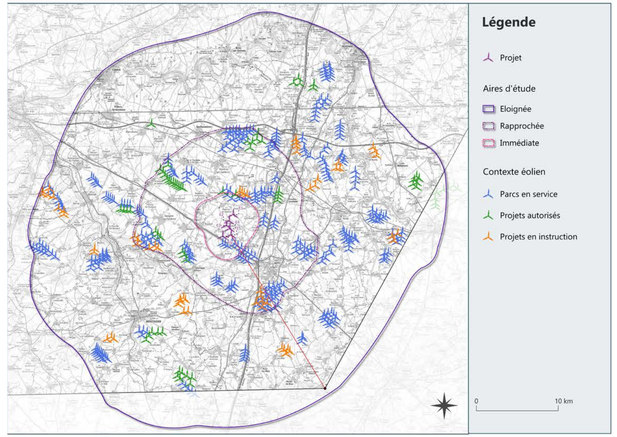

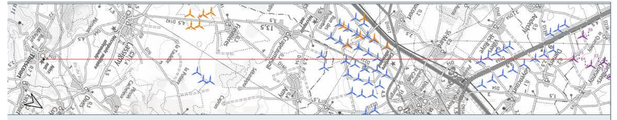

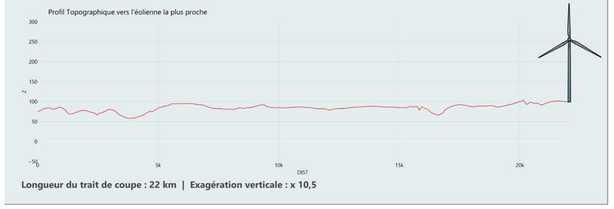

Longueur du trait de coupe : 22 km | Exagération verticale : x 10,5

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**691670 , 6941058 - 75 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 15:21**	Distance :	**22 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**24 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la nécropole nationale de Thiescourt, le paysage est ouvert sur la plaine agricole du Noyonnais. La colline boisée du Plémont est visible à droite du panorama à l'arrière-plan, tandis que des marques de l'industrialisation, représentées par les pillones électriques, se dégagent de l'horizon. Quelques boisments épars et alignements d'arbres sont visibles à l'arrière du relief.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet apparaît entièrement dissimulé par l'ondulation de la plaine agricole qui anime le second plan. Cet obstacle visuel qui s'impose en masquant l'horizon ne permet aucune vue sur le projet.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

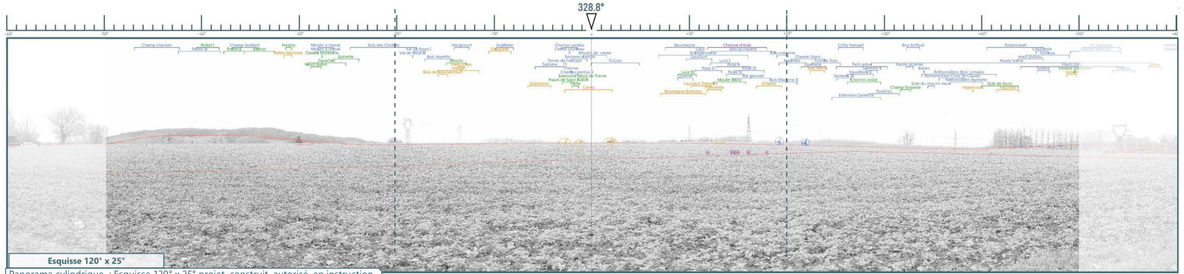

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°2 - Depuis la nécropole nationale de Méry-la-Bataille

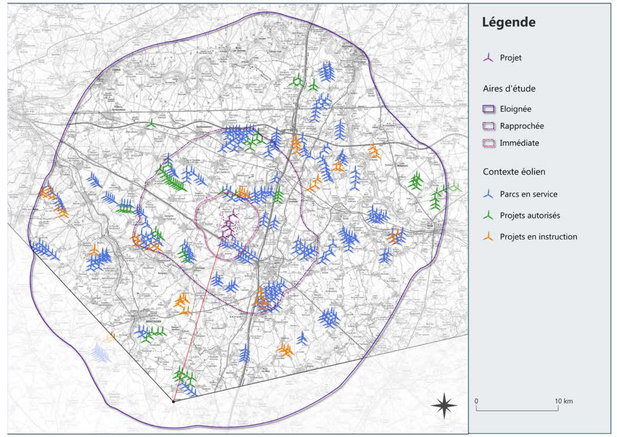

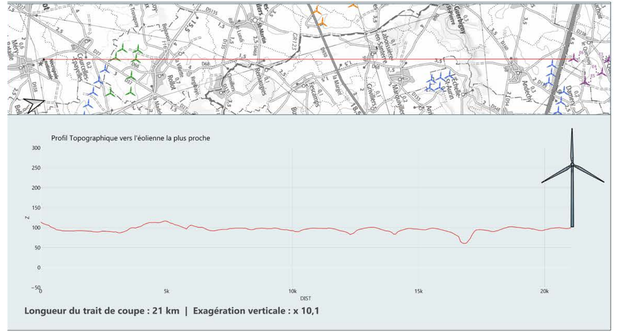

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**673148 , 6939432 - 114 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 16:38**	Distance :	**21.1 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**24 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le cimétière de Méry-la-Bataille, à proximité de la nécropole nationale, la vue est ouverte sur le plateau picard en direction du nord. La haie du cimetière masque une grande partie des espaces agricole, mais l'horizon reste visible. Celui-ci est occupé par de nombreux boisements et un motif éolien dense.

Etat projeté :

Depuis cette vue, le projet apparaît sur l'horizon, à proximité d'autres éoliennes lointaines. La vue sur le projet est partielle et les éoliennes sont difficilement différentiables de celles alentours. Celles-ci viennent densifier le motif éolien existant. Le parc éolien de Rollot, attire la vue et dimine le motif éolien au second plan.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Depuis la nécropole nationale de Méry-la-Bataille - Vue n°2

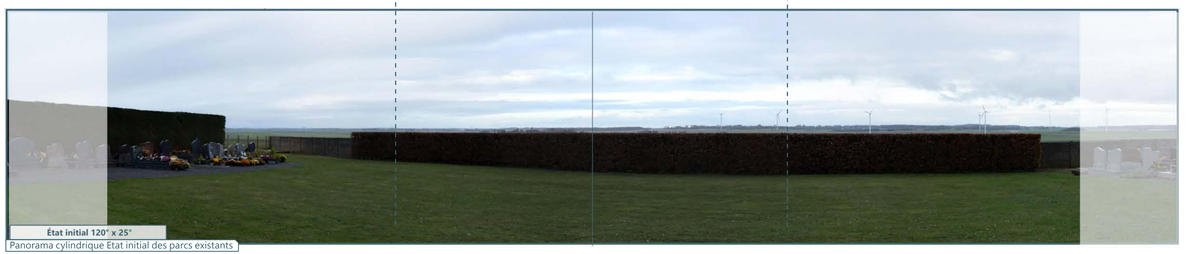

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

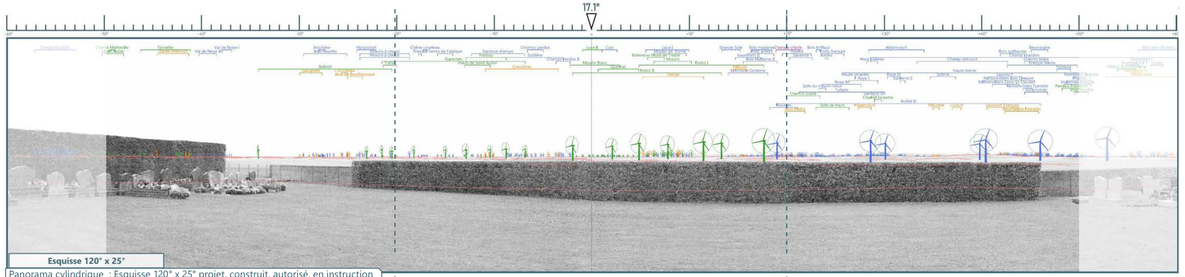

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°3 - Depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux

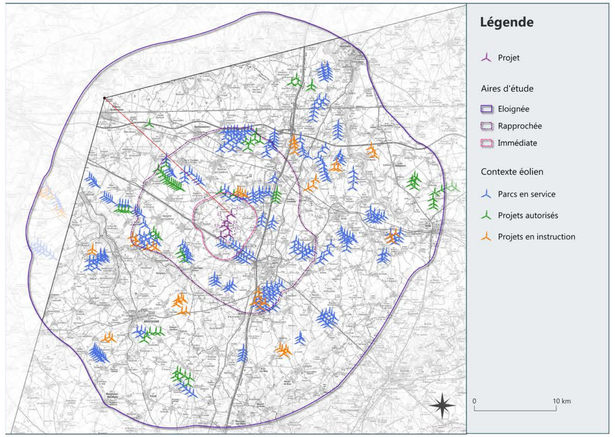

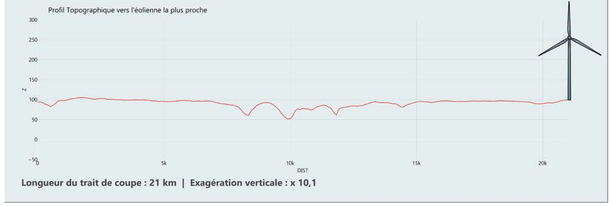

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**664973 , 6976535 - 94 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 16:02**	Distance :	**21 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E5**
		Distance :	**22.6 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux, le paysage est largement ouvert en direction du sud-est et du plateau du Santerre. Les espaces agricoles quasiment plans dominent la vue. L'horizon est lointain, dessiné par de faibles reliefs boisés. La silhouette des villages s'en détache, laissant entrevoir le clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste de Villers-Bretonneux. Les alignements d'arbre entourant le mémorial sont visibles au premier-plan, tandis que le motif éolien est déjà présent, uniquement à l'arrière-plan, proche de l'horizon.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet s'inscrit das un ensemble de parcs éoliens proches de l'horizon, avec une hauteur apparante très faible. Les éoliennes du projet sont difficilement perceptibles et seulement de façon partielle. Les éoliennes du projet contribuent à la densification du motif éolien à proximité de l'horizon.

Par ailleurs, le motif éolien devient plus prégant avec l'ajout des parcs autorisés de Moulin Blanc et de Luce II.

Depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux - Vue n°3

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

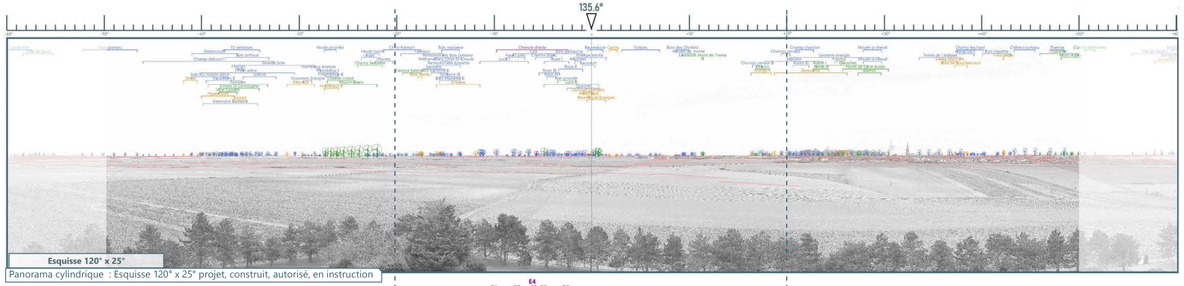

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°4 - Depuis le centre bourg de Bray-sur-Somme, et le GRP

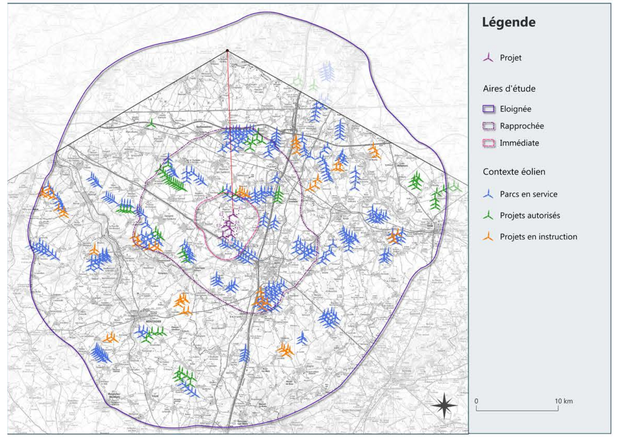

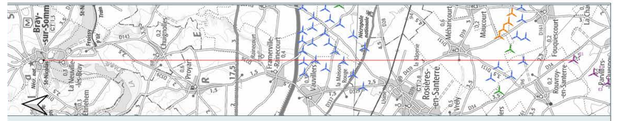

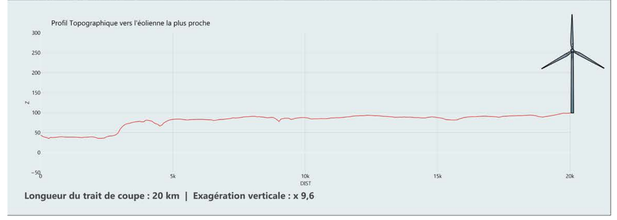

Longueur du trait de coupe : 20 km | Exagération verticale : x 9,6

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**679734 , 6982341 - 44 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 13:25**	Distance :	**20 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**22.7 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le GRP bataille de la Somme, à proximité de l'église Saint-Nicolas de Bray-sur-Somme le paysage est semi-fermé. En effet, les habitations ferment la vue sur le paysage lointain, à l'exception de la perspective de la rue du Castel. L'architecture est typique des villages du nord de la France, avec les maisons de un à deux étages et façade en brique apparente, longeant la rue centrale. Le motif éolien n'est pas visible depuis ce lieu.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet apparaît entièrement dissimulé par la trame bâtie du village à droite de la perspective de la rue. La distance couplée aux boisements de l'arrière-plan garantissent l'invisibilité du projet depuis l'autre côté de la rue également.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

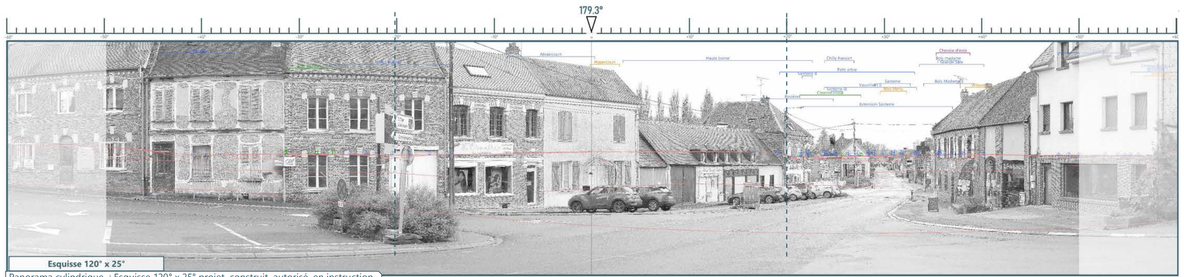

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

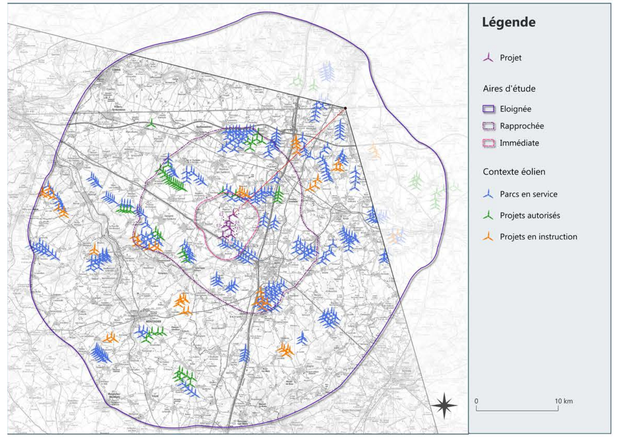

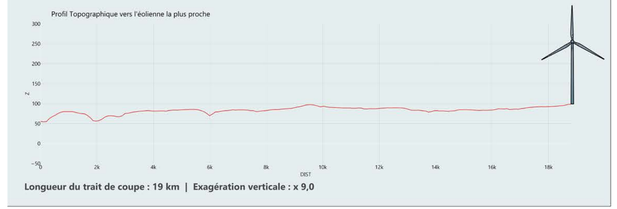

Longueur du trait de coupe : 19 km | Exagération verticale : x 9,0

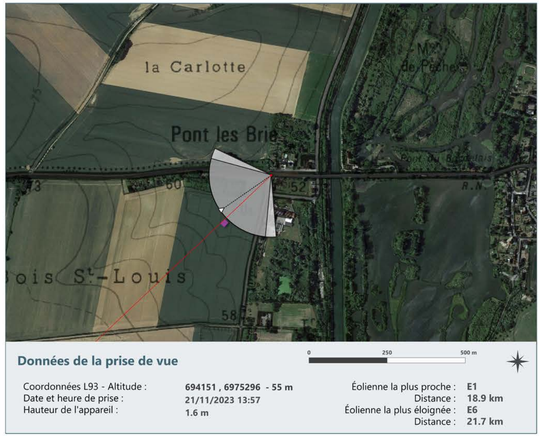

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**694151 , 6975296 - 55 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 13:57**	Distance :	**18.9 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**21.7 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le croisement entre la D129 et le GR 800, la vue est semi-ouverte en direction du sud-est. De nombreux arbres longent les axes de communication et filtrent les vues lointaines sur le coteau agricole. Une habitation du hameau de Pont-les-Brie et une usine sont visibles à gauche du panorama, tandis que des câbles aériens complètent la composition d'un paysage mélant des motifs naturels et indutriels. Le motif éolien actuel est présent uniquement dans le prolongement des axes routiers D1069 et D62.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet apparaît entièrement dissimulé par le relief du plateau du Santerre. Aucunes des éoliennes du projet, ni de celles présentes autour ne sont visibles.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

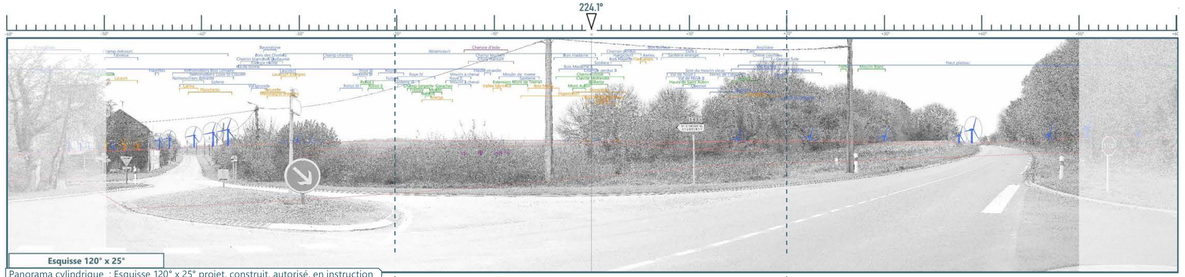

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°6 - Depuis le centre bourg de Moreuil

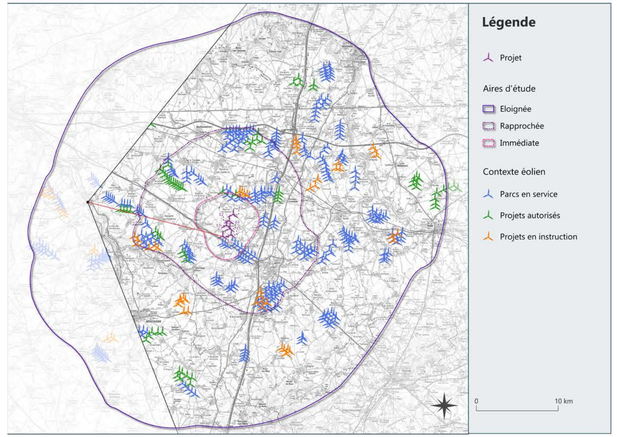

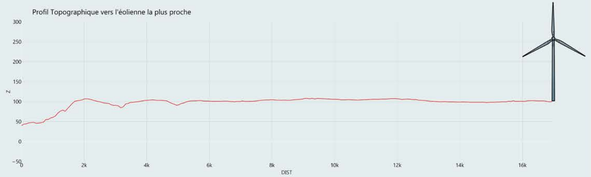

Longueur du trait de coupe : 17 km | Exagération verticale : x 8,1

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**662684 , 6963813 - 40 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 15:25**	Distance :	**17 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E5**
		Distance :	**17.9 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le centre-bourg de Moreuil, en face de l'hôtel de ville, le paysage est plutot fermé sur la trâme bâtie de la ville. L'architecture est typique du nord de la France, avec une omniprésence de la brique rouge. Le motif éolien existant n'est pas visible depuis ce lieu.

Etat projeté :

Depuis la place centrale de Moreuil, le projet est nullemeent visible, à l'arrière des bâtiments de la ville. Les parcs éoliens alentours ne sont pas visibles non plus.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Depuis le centre bourg de Moreuil - Vue n°6

État initial 120° x 25°

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

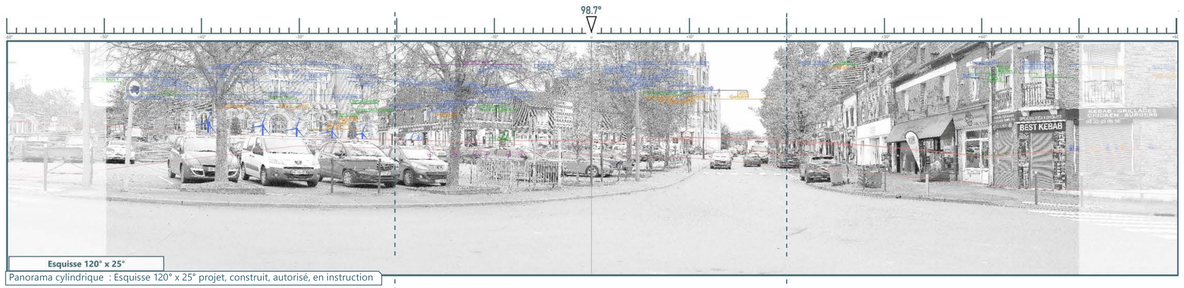

Esquisse 120° x 25°

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Photomontage 120° x 25°

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°7 - Aux abords du cimetière militaire de Montdidier

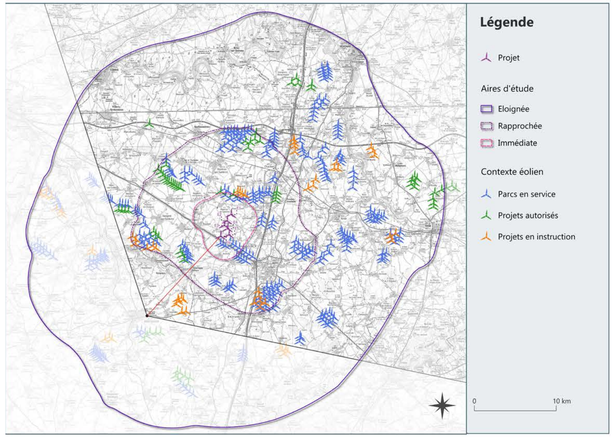

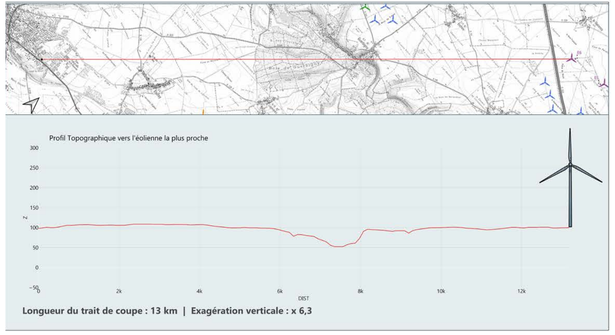

Longueur du trait de coupe : 13 km | Exagération verticale : x 6,3

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**670167 , 6949925 - 98 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 17:08**	Distance :	**13.2 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**16.1 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis les abords de la nécropole nationale de Montdidier, le paysage est fermé par les hauts arbres entourant le site, ainsi que par les bâtiments industriels à proximité. Les éoliennes du plateau du Santerre ne sont pas visibles depuis ce lieu.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, les éoliennes du projet ne sont pas visibles, dissimulées par la trame arborée et bâtie. Le contexte éolien environnant le projet n'est également pas visible.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

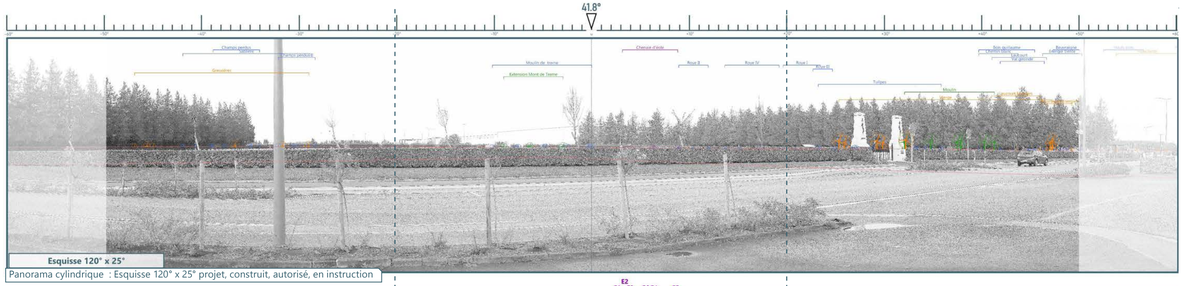

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°8 - Depuis la sortie du hameau du Pavé, sur la D934

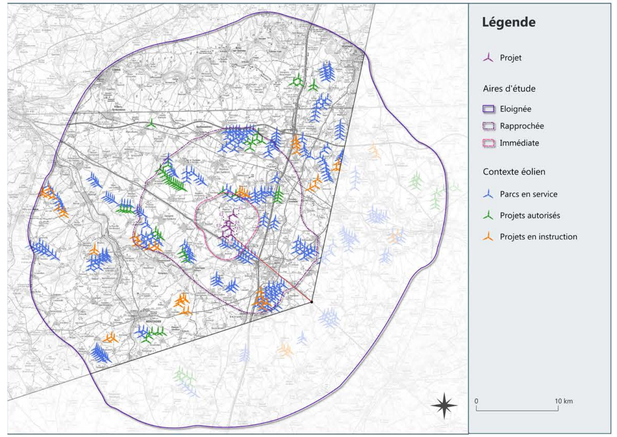

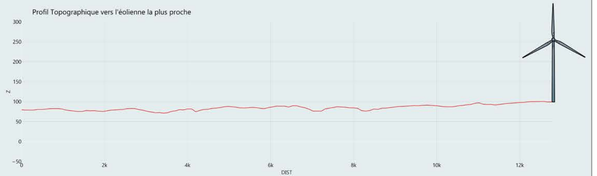

Longueur du trait de coupe : 13 km | Exagération verticale : x 6,1

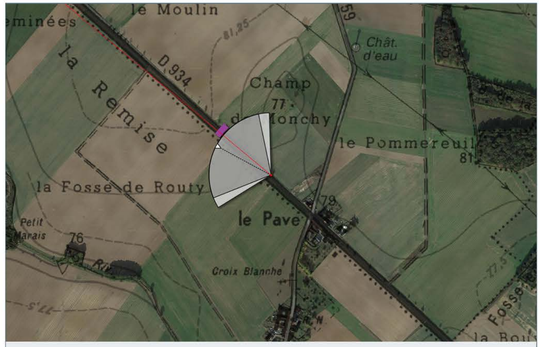

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**690038 , 6951618 - 80 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 14:53**	Distance :	**12.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**14.4 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le hameau du Pavé (commune d'Avricourt) sur la D934, le paysage est ouvert sur le plateau du Santerre. Les espaces agricoles plans à perte de vue sont stoppés par endroit par la ripisylve de l'Avre. Ainsi l'horizon est orné de végétation haute sur quasiment toute son intégralité. Un motif énergétique, représenté par les éoliennes et les lignes à haute tension, vient s'y ajouter. L'effet de perspective créé par la route est accentué par l'alignement d'arbres au bord de celle-ci, attirant le regard vers le point de fuite situé dans le prolongement de la route.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet apparaît dans la perspective de la route, à proximité du point de fuite. Les éoliennes du projet ont une hauteur apparente relativement faible, ce qui leur permet d'être en grande partie dissimulé par la végétation proche de l'horizon et de la route. Ainsi, seules les éoliennes E1, E3 et E4 peuvent être apperçues. Ayant une hauteur apparante similaire à celles des éoliennes alentours, le projet n'imprime pas de marque particulière dans le paysage. Celui-ci vient densifier un motif éolien déjà présent et n'accentue pas l'occupation de l'éolien sur l'horizon.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

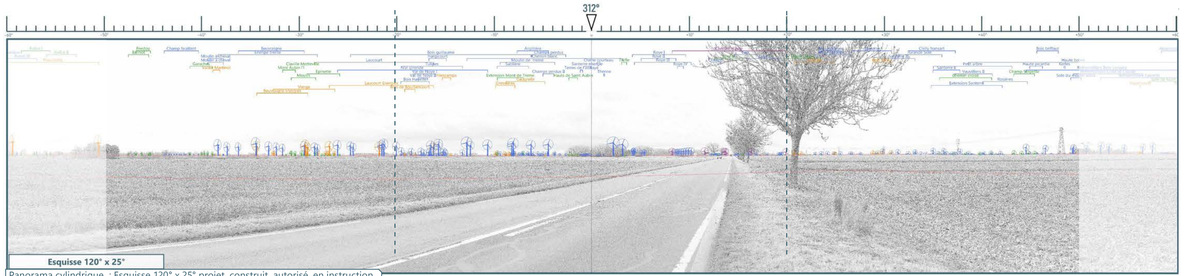

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

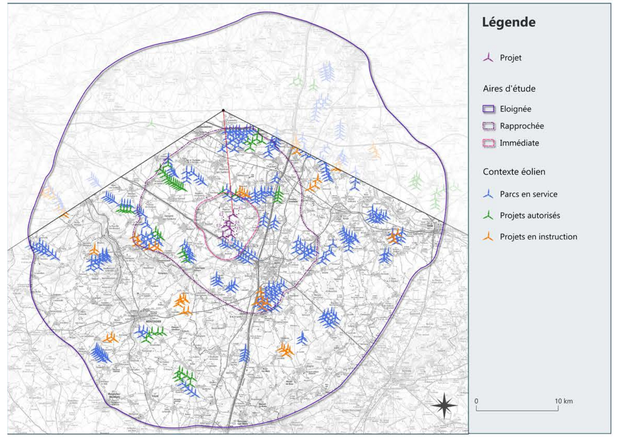

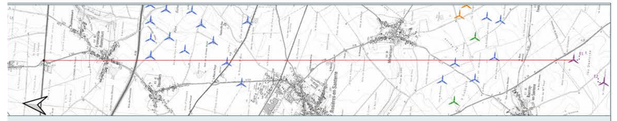

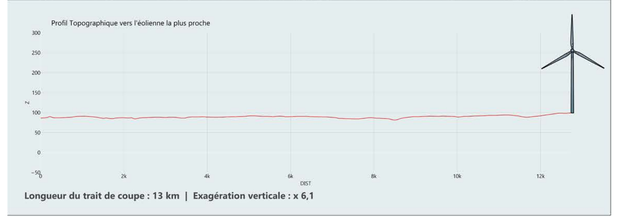

Longueur du trait de coupe : 13 km | Exagération verticale : x 6,1

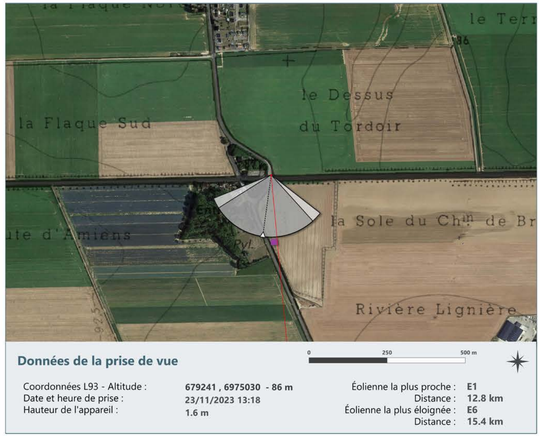

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**679241 , 6975030 - 86 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 13:18**	Distance :	**12.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**15.4 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D1029, au sud de Proyart, le paysage est semi-ouvert sur le plateau du Santerre. L'horizon est défini par la trame bâtie et arborée de Framerville-Rainecourt. Au second-plan un petit bois bloque les vue lointaines à droite du panorama. De nombreuses éoliennes parsèment l'horizon. Leur hauteur apparente est près de trois fois plus élevée que celle des bâtiments du village.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet apparaît très partiellement au coeur du motif éolien déjà existant . Les éoliennes sont en grande partie dissimulées par la trame végétale de Framerville-Rainecourt. Leur hauteur apparente est minime par rapport aux éoliennes à l'est d'Harbonnières.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

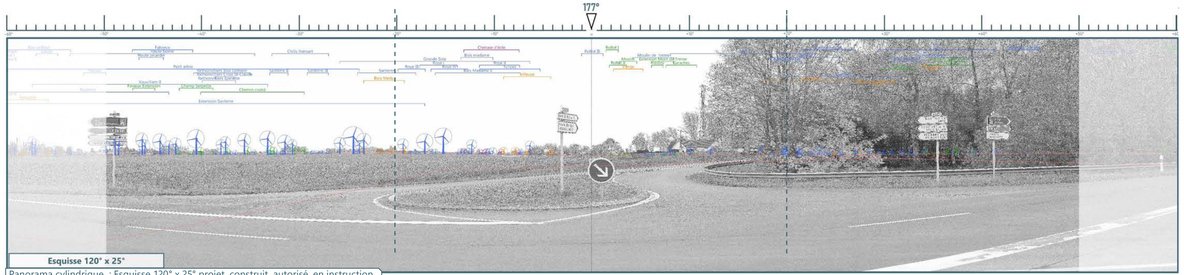

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

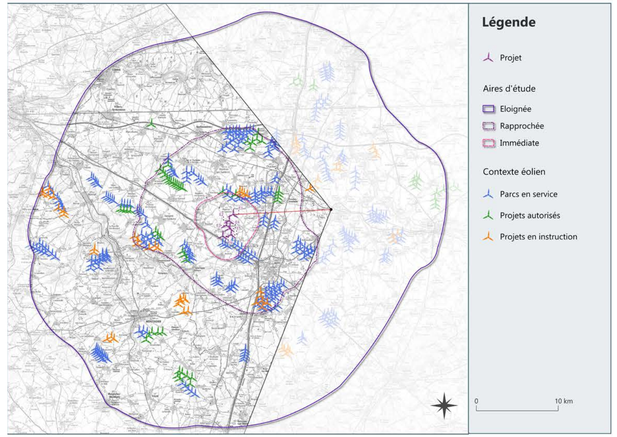

Données de la prise de vue

0 250 500 m

Coordonnées L93 - Altitude :	**692411 , 6962919 - 81 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 14:22**	Distance :	**12 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**13.7 km**

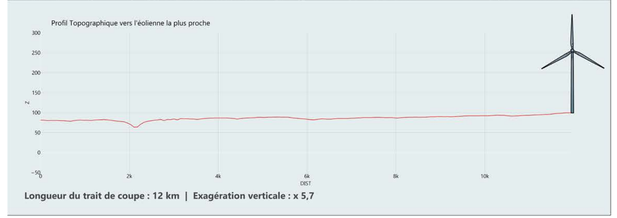

Longueur du trait de coupe : 12 km | Exagération verticale : x 5,7

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie ouest de Nesles au croisement de la D337 et de la D930, le paysage s'ouvre sur le plateau du Santerre. Quelques boisements et reliefs locaux sont présents au niveau de l'horizon, tandis qu'ailleurs, les parcelles agricoles dominent. La vue présente des caractéristiques à la fois rurales et industrielles, avec la présence de lignes à hautes tensions et de nombreuses éoliennes proches de l'horizon. Le tracé de la route et des arbres la bordant guide le regard vers un point de fuite au centre du panorama.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, les éoliennes du projet sont présentes à gauche de la route, sur l'horizon au dessus des reliefs boisés. Ces éoliennes ont la même hauteur apparente que ceux de Santerre II et III localisées à l'avant du projet. Ainsi, les éoliennes du projet viennent densifier le motif éolien existant sans le modifier profondément. La situation du parc à l'arrière d'un autre de même grandeur peut accentuer un effet de brouillage visuel pour quelques éoliennes.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

État initial 120° x 25°

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

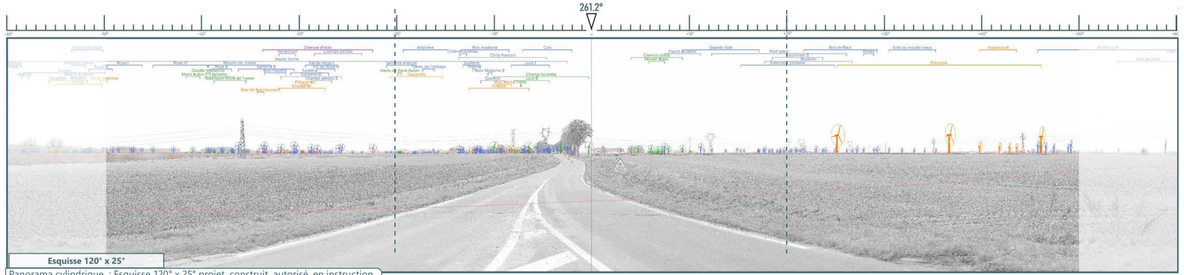

Esquisse 120° x 25°

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Photomontage 120° x 25°

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

4.2. Aire d'étude rapprochée

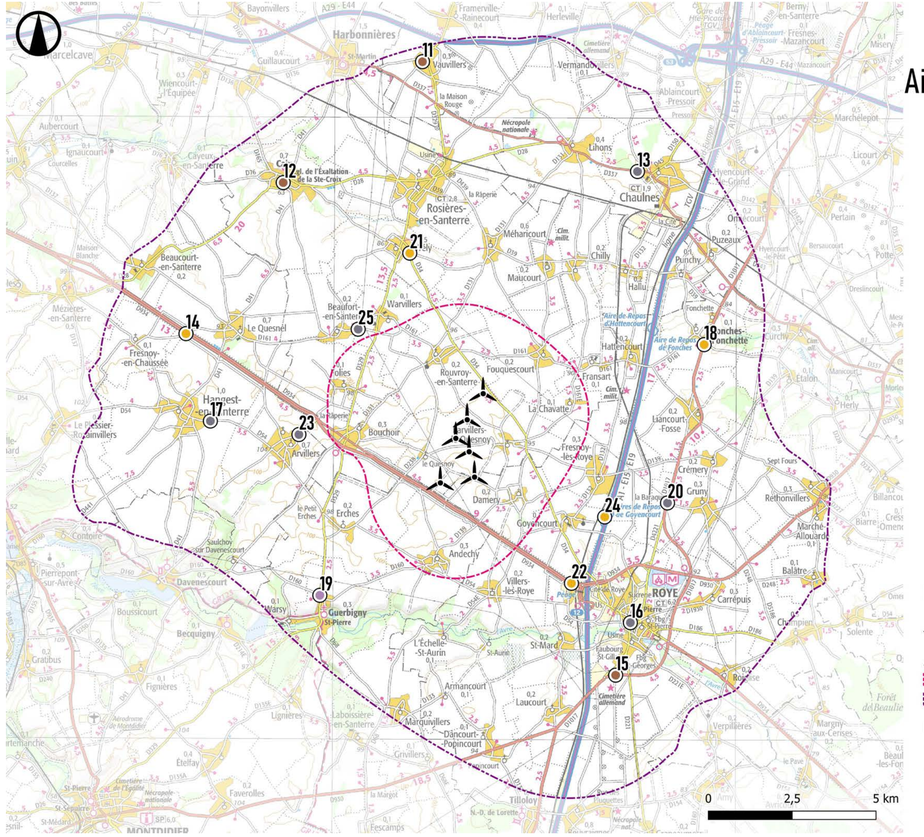

Points de vue
Aire d'étude rapprochée

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet de La Chênaie d'Eole

Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Localisation des photomontages
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine

Vue n°11 - Depuis les abords de l'église de Vauvillers

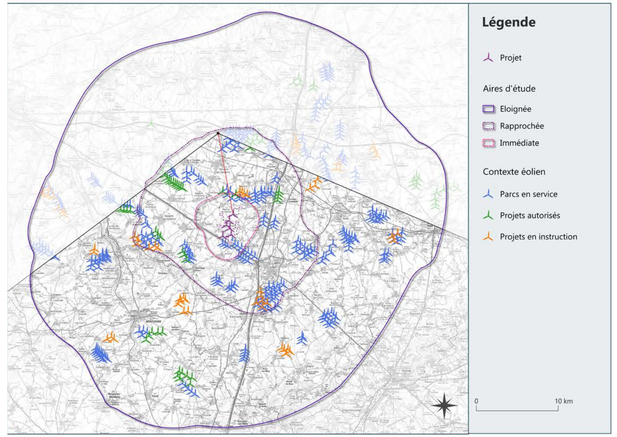

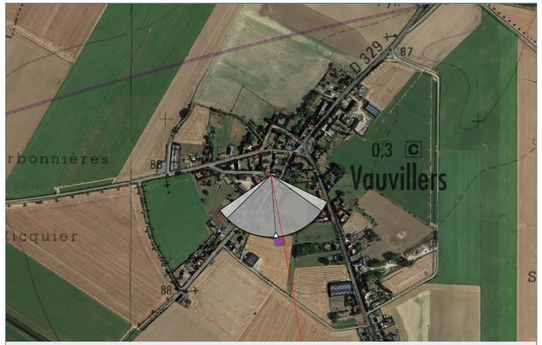

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	678606 , 6972223 - 89 m	Éolienne la plus proche :	E1
Date et heure de prise :	21/11/2023 12:52	Distance :	10.1 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	E6
		Distance :	12.6 km

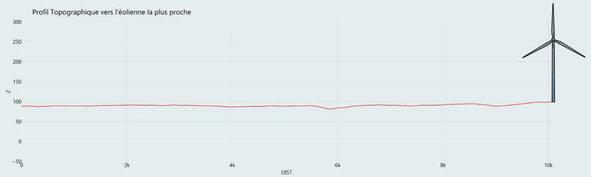

Longueur du trait de coupe : 10 km | Exagération verticale : x 4,8

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le centre-bourg de Vauvillers, la vue est fermée sur le paysage lointain. Le second-plan est occupé par la trame bâtie du village, typique de l'architecture des villages du nord de la France, avec de grands bâtiments en briques de un à deux étages. Le reste de la vue illustre une portion de la place publique du village. Concernant le motif éolien, celui-ci est très peu présent, uniquement représenté par le sommet d'un rotor d'une éolienne à gauche de l'image.

Etat projeté :

Depuis cette vue, le projet est entièrement masqué par la trame bâtie du village. La présence des autres parcs éoliens est également très faible, identique à la vue initiale.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

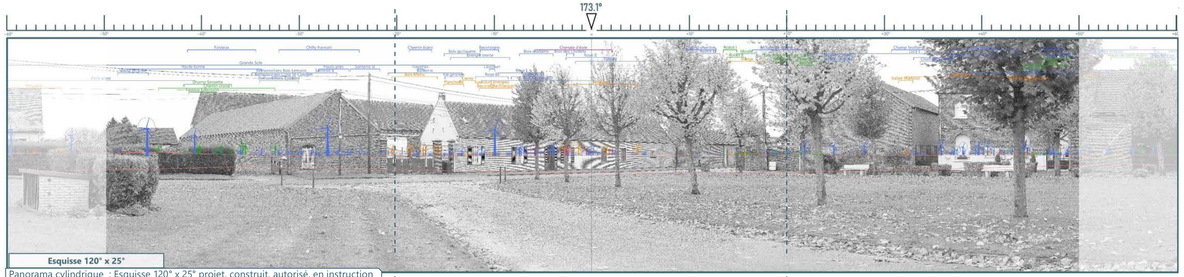

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

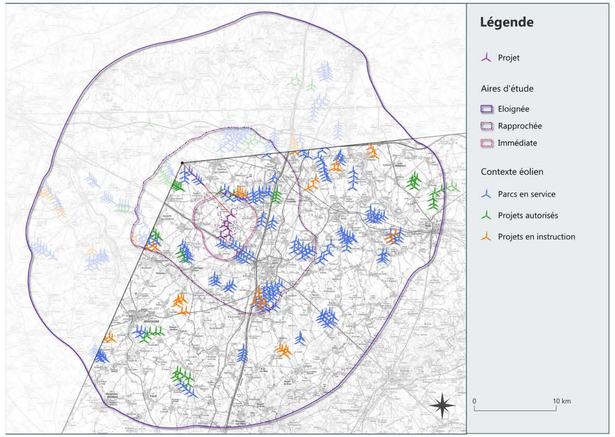

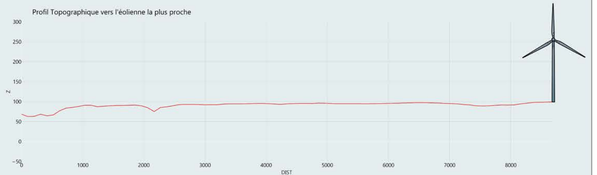

Longueur du trait de coupe : 9 km | Exagération verticale : x 4,2

Données de la prise de vue

0 250 500 m

Coordonnées L93 - Altitude : **674467 , 6968609 - 68 m**
Date et heure de prise : **23/11/2023 16:32**
Hauteur de l'appareil : **1.6 m**

Éolienne la plus proche : **E1**
Distance : **8.7 km**
Éolienne la plus éloignée : **E5**
Distance : **10.5 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

A l'image du point de vue précédent, la vue depuis le parvis de l'église Saint-Croix de Caix est limité par la trame bâtie du village de Caix. Quelques arbres sont visibles à l'arrière-plan entre les habitations du village. Deux à trois éoliennes du parc éolien de Luce I se dégagent des bâtiments et de la végétation. Celles-ci sont partiellement visibles et possèdent une hauteur apparente inférieure à celles des habitations de la rue.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, le projet éolien de la Chênaie d'Eole n'est pas visible à l'arrière de la trame bâtie du village.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

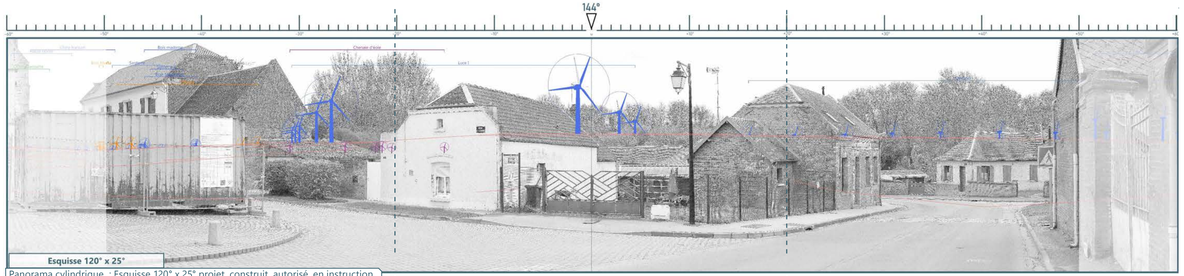

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

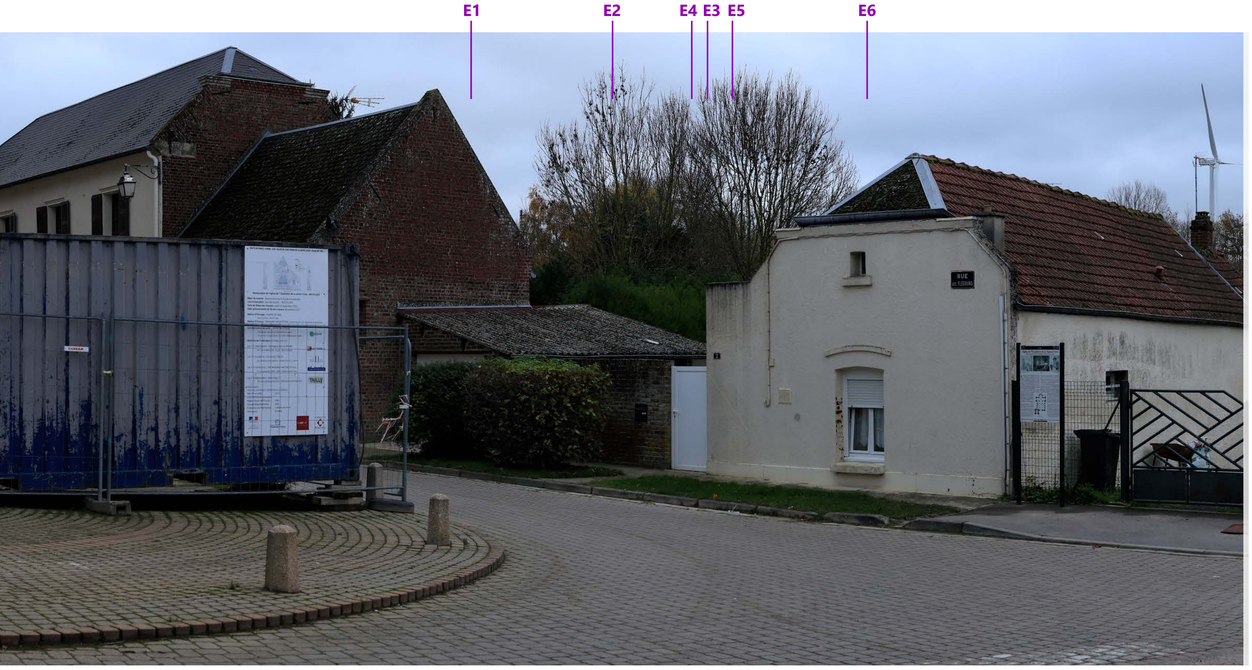

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°13 - Sortie ouest de Chaulnes

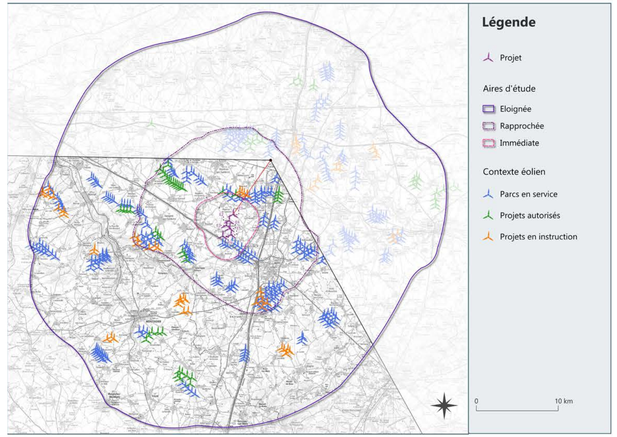

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude : **685022 , 6968942 - 104 m**
Date et heure de prise : **23/11/2023 13:42**
Hauteur de l'appareil : **1.6 m**

Éolienne la plus proche : **E1**
Distance : **8.1 km**
Éolienne la plus éloignée : **E6**
Distance : **11 km**

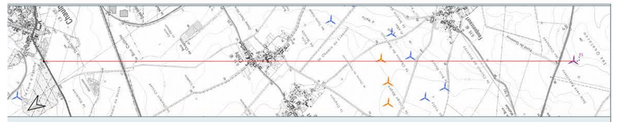

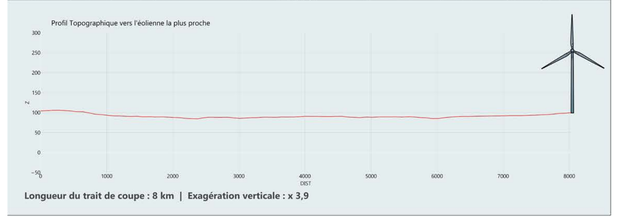

Longueur du trait de coupe : 8 km | Exagération verticale : x 3,9

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie ouest de Chaulnes sur la D337, le paysage est ouvert sur les espaces agricoles du plateau du Santerre. l'horizon est occupé par plusieurs haies de hauteurs différentes. Un alignement d'arbre est également présent le long de la D337. Le motif éolien est très présent, formé de nombreux parcs n'ayant pas de motif géométrique précis.

Etat projeté :

Depuis cette vue, le projet s'insère dans le motif éolien existant. Les éoliennes du projet sont partiellement visibles, à proximité d'une haie basse de l'arrière-plan. La hauteur apparente des éoliennes est similaire à celles des parcs alentour. Le projet vient densifier le motif éolien actuel. Plus proche, le parc éolien autorisé de Chemin Croisé vient accentuer la présence de l'éolien dans le paysage.

nul | **très faible** | faible | modéré | fort | très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

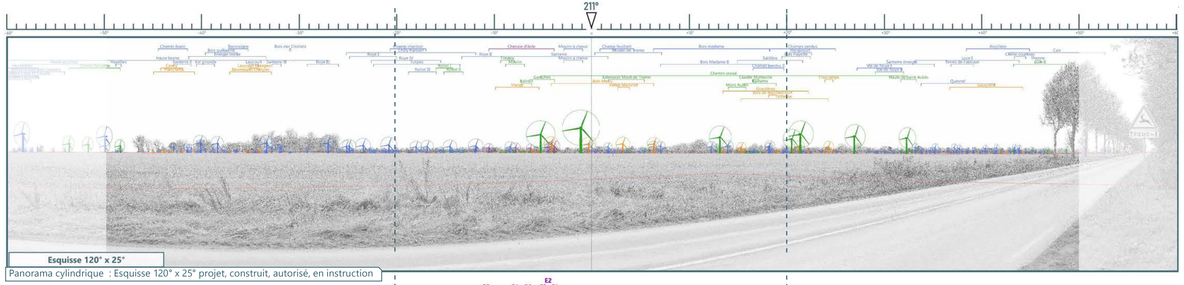

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°14 - La D934 à l'ouest du Quesnel

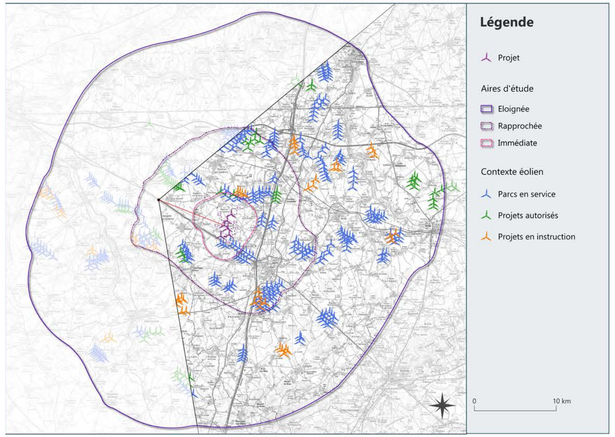

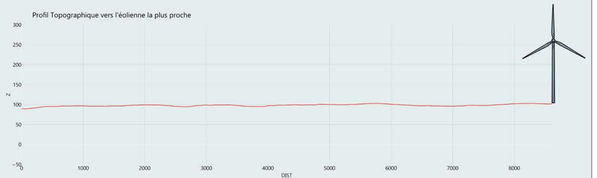

Longueur du trait de coupe : 9 km | Exagération verticale : x 4,1

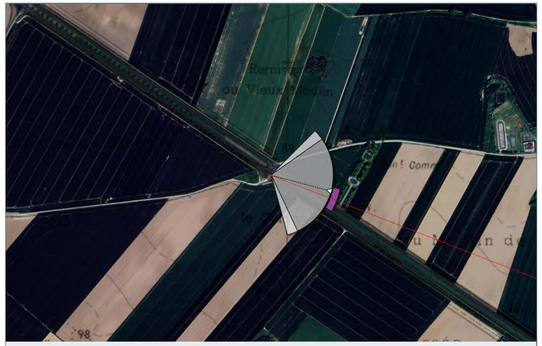

Données de la prise de vue

0 250 500 m

Coordonnées L93 - Altitude : **671587 , 6964096 - 89 m**
Date et heure de prise : **24/11/2023 10:08**
Hauteur de l'appareil : **1.6 m**

Éolienne la plus proche : **E3**
Distance : **8.6 km**
Éolienne la plus éloignée : **E5**
Distance : **9.6 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D934 à l'ouest du Quesnel, la vue est partiellement ouverte sur le paysage lointain. Quelques alignements d'arbres filtrent les vues sur les parcs éoliens à proximité. Les vastes espaces agricoles s'étendent à perte de vue en direction du sud-est.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet éolien est positionné à gauche de la route D934. La hauteur des éoliennes ne dépasse pas celle de la haie. Ainsi, le projet n'est pas visible depuis ce point de vue.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

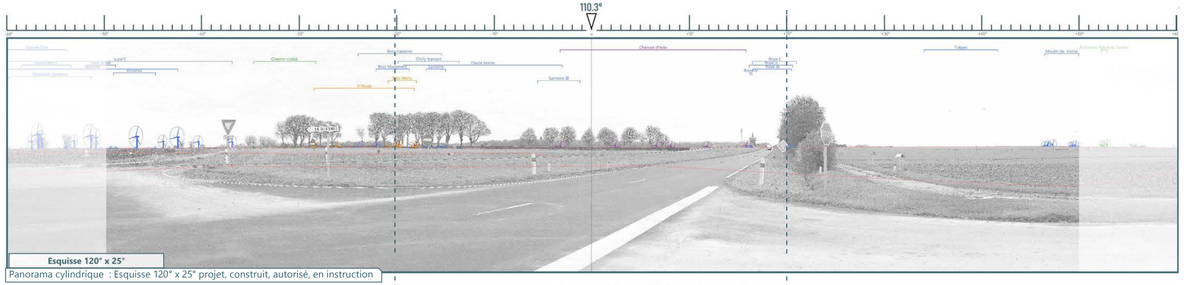

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°15 - Abord du cimetière militaire de Roye, sur la D1017

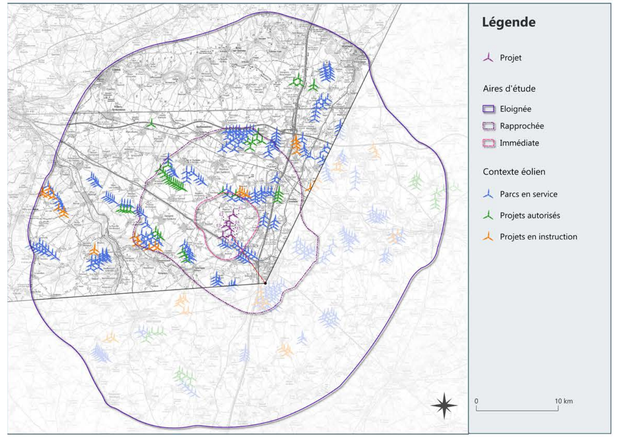

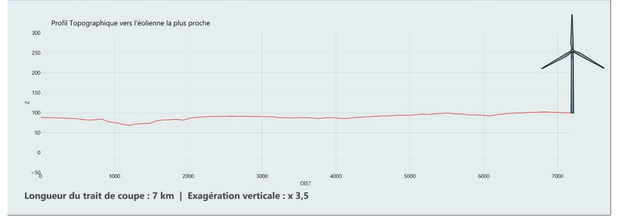

Longueur du trait de coupe : 7 km | Exagération verticale : x 3,5

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**684383 , 6953905 - 88 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 10:55**	Distance :	**7.3 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**9.3 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le croisement de la D1027 avec une route communale, à proximité du cimetière militaire allemand de Roye, le paysage est semi-ouvert en direction du nord. Des alignements d'arbres bordant les routes et les premières habitations de Roye dissimulent l'horizon. Le motif énergétique est très présent dans ce paysage, représenté par des lignes à haute tension et les quelques éoliennes visibles à l'arrière de la trame bâtie de la ville de Roye.

Etat projeté :

L'implantation du projet éolien de La Chênaie d'Eole n'a pas de conséquence visible dans le paysage depuis ce lieu. Les éoliennes étant entièrement dissimulées par la végétation.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

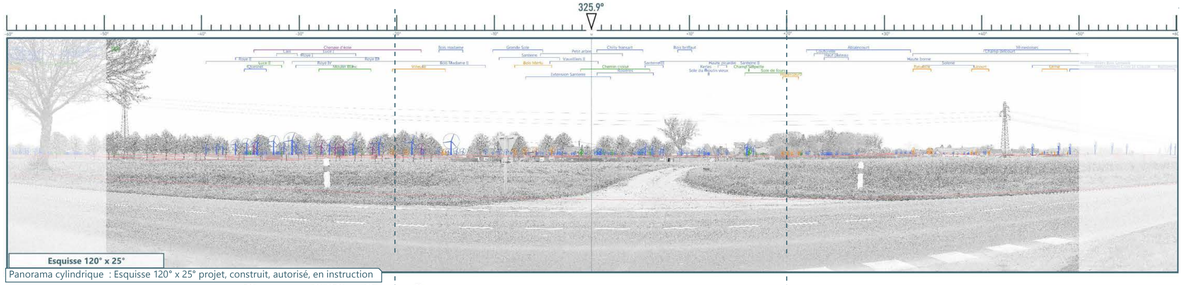

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°16 - Depuis le centre-bourg de Roye

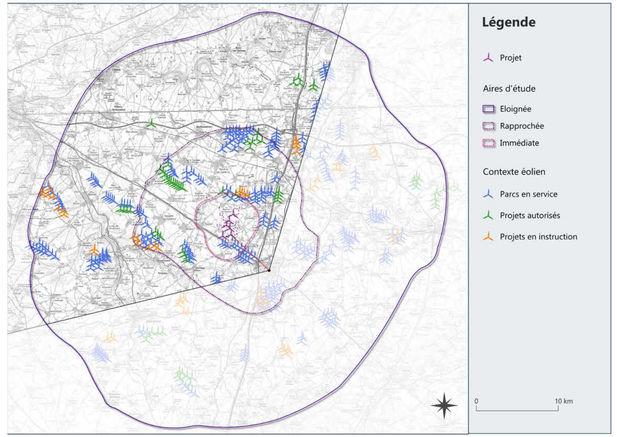

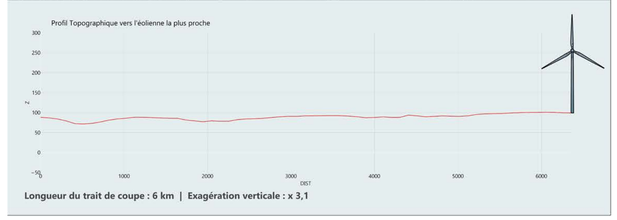

Longueur du trait de coupe : 6 km | Exagération verticale : x 3,1

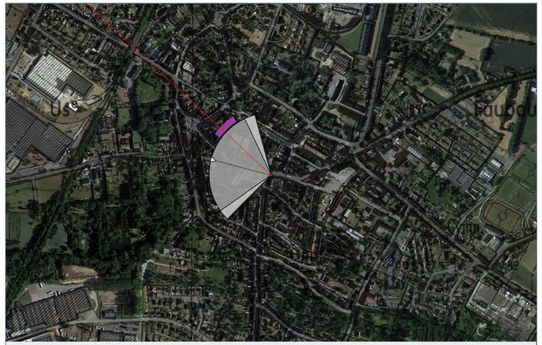

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**684846 , 6955465 - 88 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 10:36**	Distance :	**6.4 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**8.1 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la place de l'Hôtel de ville de Roye, la vue est largement occupée par les bâtiments d'habitation, de commerce et d'administration. Quelques arbres sont visibles entre les bâtiments, limitant d'autant les vues lointaines. Les éoliennes du plateau du Santerre ne sont pas visibles depuis ce lieu.

Etat projeté :

Les éoliennes du projets sont localisées à l'arrière de la trame bâtie de la ville. Aucune relation visuelle n'est possible depuis le centre-ville.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

État initial 120° x 25°

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

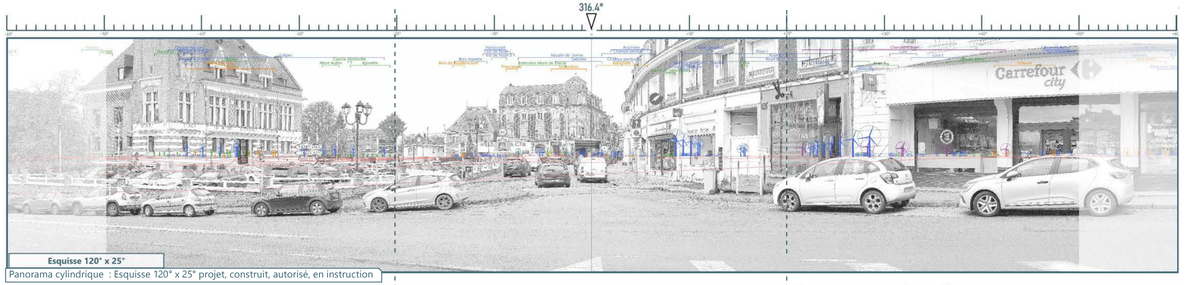

Esquisse 120° x 25°

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Photomontage 120° x 25°

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°17 - Depuis la sortie est d'Hangest-en-Santerre

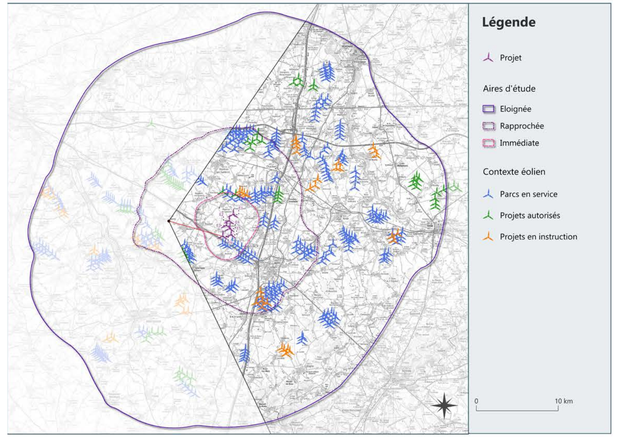

Longueur du trait de coupe : 7 km | Exagération verticale : x 3,3

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**672585 , 6961504 - 107 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**24/11/2023 10:24**	Distance :	**6.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**7.9 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie est d'Hangest-en-Santerre sur la D54, le paysage est très ouvert sur les espaces agricoles du plateau du Santerre. Quelques boisements rythment l'horizon plan. La silhouette des bâtiments agricoles et du village d'Arvillers complète la composition. Le motif éolien est très présent sur l'horizon, les éoliennes adoptant des hauteurs apparentes relativement faible, du même ordre de grandeur que les boisements proches.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, toutes les éoliennes du projet de La Chênaie d'Eole sont partiellement visibles dans le prolongement de la perspective de la route. Les éoliennes en question deviendront celles avec la hauteur apparente la plus élevée, deux fois plus haute que la majorité du motif éolien à proximité. Les éoliennes forment un motif lisible, organisé en une ligne de six éoliennes à espacement irrégulier. Aucune des éoliennes du projet ne se superpose avec une autre.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

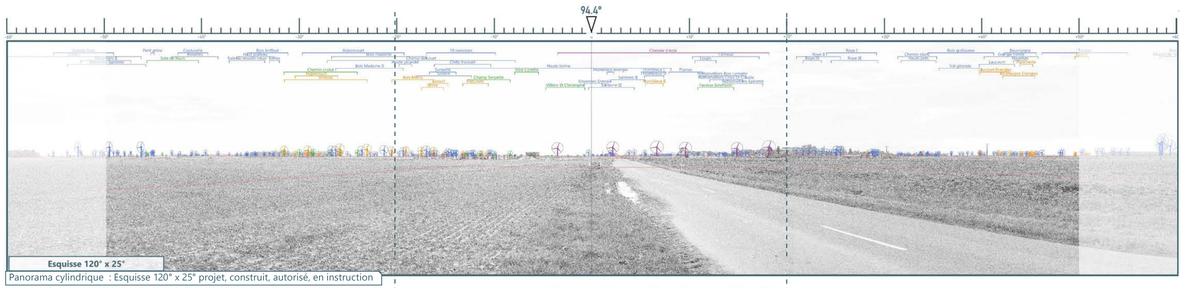

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°18 - Aux abords de Fonches-Fonchette, sur la D1017

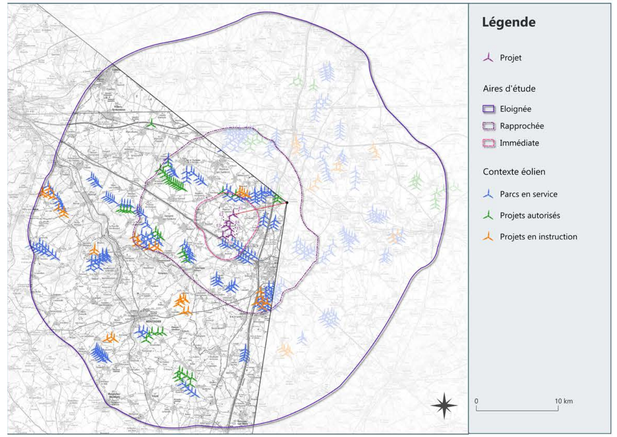

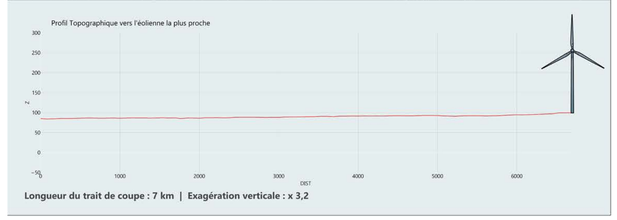

Longueur du trait de coupe : 7 km | Exagération verticale : x 3,2

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**687016 , 6963761 - 85 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 13:56**	Distance :	**6.7 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**8.9 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D1017 à proximité du village de Fonches-Fonchette ouverte sur le plateau agricole du Santerre. La trame bâtie et végétale du village bloque l'horizon à droite du panorama. Au dessus du village, apparaissent les éoliennes des parcs éoliens de Chilly Fransart et de Haute Borne. Ailleurs, plusieurs alignement d'éolienne habillent l'horizon avec des hauteurs apparentes moindres.

Etat projeté :

Depuis cet angle de vue, les six éoliennes du projet sont visibles. Elles forment une ligne d'éolienne dont l'écartement est quasiment identique entre chacune d'elles. Leur hauteur apparente est près de deux fois plus faible que celles des parcs les plus proches. Par ailleurs, les éoliennes du parc de Champ Serpette dominent le motif éolien au dessus de la trame bâtie du village de Fonches-Fonchette.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

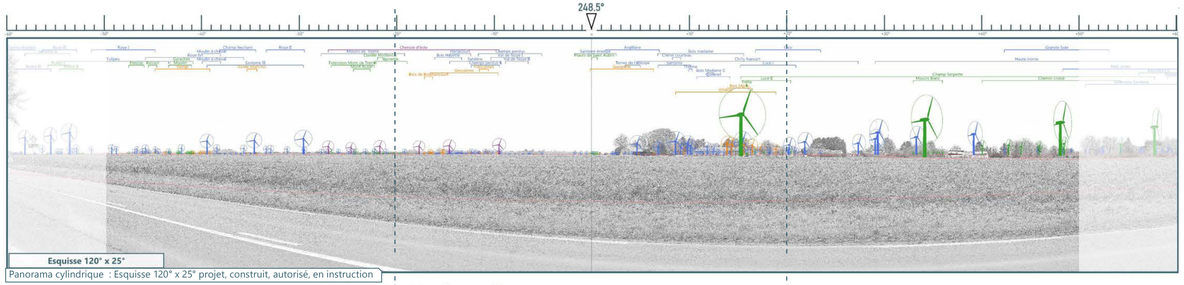

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°19 - Depuis le sentier de randonnée locale de Montdidier

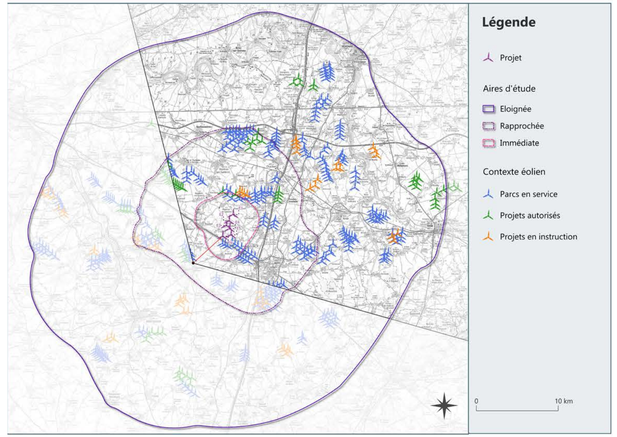

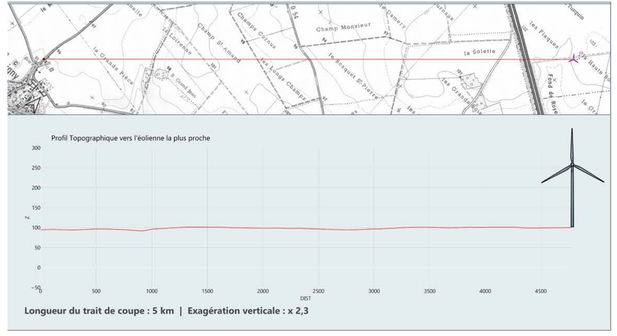

Longueur du trait de coupe : 5 km | Exagération verticale : x 2,3

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**675568 , 6956374 - 95 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 11:59**	Distance :	**4.9 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**7.7 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie nord de Guerbigny sur la D329, la vue est ouverte sur les espaces agricoles du plateau du Santerre. Le paysage est alors localement fermé par quelques allignements d'arbres et d'arbustes du second plan. Le motif énergétique est bien présent. En effet, de nombreuses éoliennes situées à des distances variées ainsi que des lignes à hautes tensions occupent tout l'horizon.

Etat projeté :

Les éoliennes du projets sont localisées en plein centre de la plaine agricole, à droite du panorama. Les six éoliennes sont visibles formant un alignement irrégulier dont certaines se superposent partiellement. La hauteur apparente des éoliennes du projet est variable, mais globalement identique à celles d'autres parcs éoliens à proximité.

nul	**très faible**	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

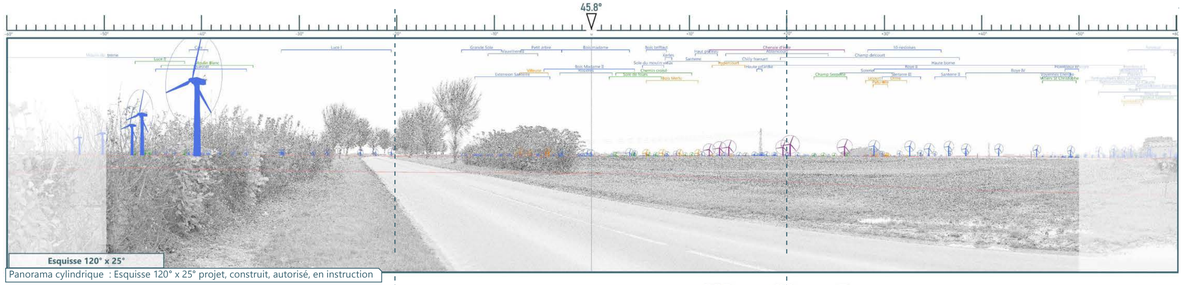

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°20 - Depuis la ferme de l'abbaye, sur la D1017

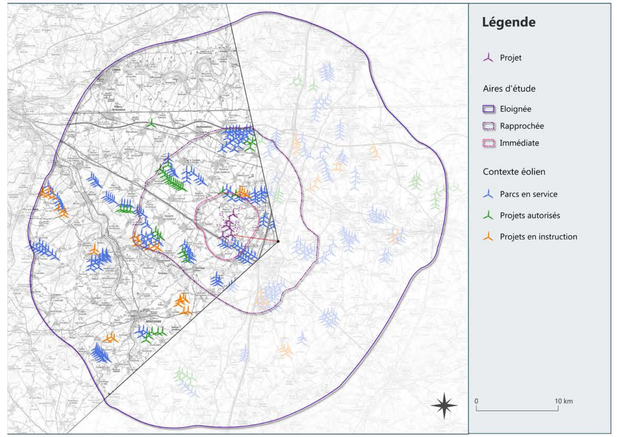

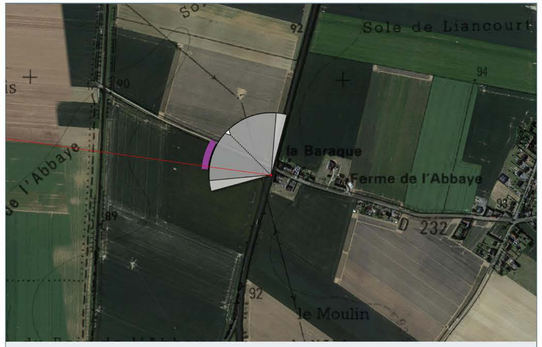

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	685934 , 6959021 - 92 m	Éolienne la plus proche :	E5
Date et heure de prise :	23/11/2023 14:14	Distance :	5.8 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	E6
		Distance :	6.8 km

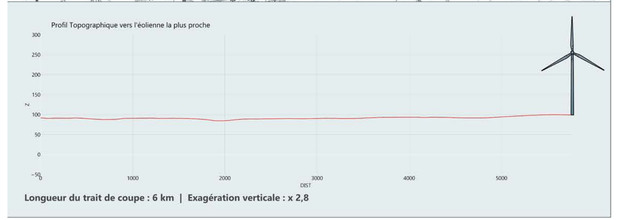

Longueur du trait de coupe : 6 km | Exagération verticale : x 2,8

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le croisement de la D1017 avec la D232, aux abords de la ferme de l'Abbaye, le paysage est ouvert sur le plateau du Santerre. De multiples boisements occupent l'horizon plan accompagné de nombreuses éoliennes plus ou moins lointaines. Les lignes électriques aériennes complètent cette composition mélant ruralité et industrialisation.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet sont positionnées sous forme d'une ligne à l'arrière d'un boisement, une grande partie des six rotors restant visibles. Le projet occupe une partie peu fournie du motif éolien existant, étendant celui-ci en hauteur et reliant deux groupes de parcs éoliens situés à moyenne distance. La hauteur apparente des éoliennes est du même ordre de grandeur que celles environnantes, près de trois fois plus haute que les boisements sur l'horizon.

nul | **très faible** | faible | modéré | fort | très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

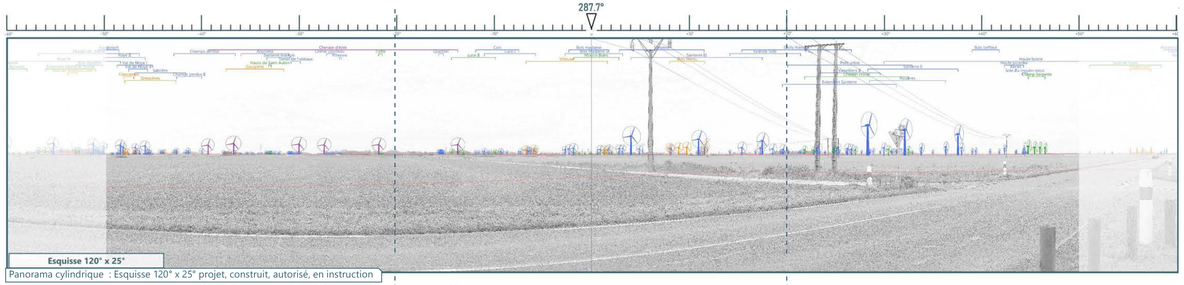

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°21 - Depuis la sortie sud de Vrély, sur la D34

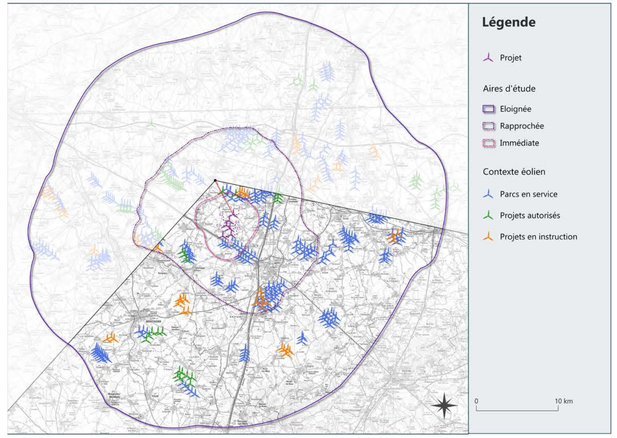

Données de la prise de vue

0 250 500 m

Coordonnées L93 - Altitude :	**678254 , 6966473 - 89 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 12:28**	Distance :	**4.7 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E5**
		Distance :	**6.9 km**

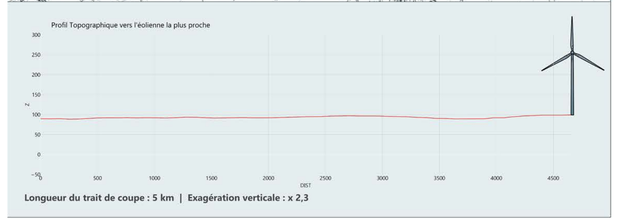

Longueur du trait de coupe : 5 km | Exagération verticale : x 2,3

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud de Vrély, sur la D34, le paysage est ouvert sur le plateau du Santerre. Les boisements sont rares. L'un d'eux filtre les vues sur certains parcs éoliens, notamment celui de Moulin de Trême. Une faible portion de la trame bâtie du village de Vrély est visible à droite du panorama. Le motif éolien occupe une grande part de la vue sur les espaces agricoles, en particulier celui de Bois Madame II, dont les éoliennes possèdent la plus grande hauteur apparente. Ailleurs, les parcs éoliens éloignés s'installent sur quasiment tout l'horizon.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, le projet est localisé dans la continuité de la perspective de la route. Les six éoliennes apparaissent sous forme d'un alignement irrégulier où certains rotors se superposent. La hauteur apparente des éoliennes du projet varie peu, et est de grandeur intermédiaire entre les éoliennes les plus proches et les plus éloignées. Le projet vient augmenter le motif éolien en hauteur, à droite du parc éolien de Bois Madame II. Par ailleurs, le parc éolien en instruction de Villeuse se placerait à l'avant du projet dans la continuité du parc éolien de Bois-Madame II.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

État initial 120° x 25°

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

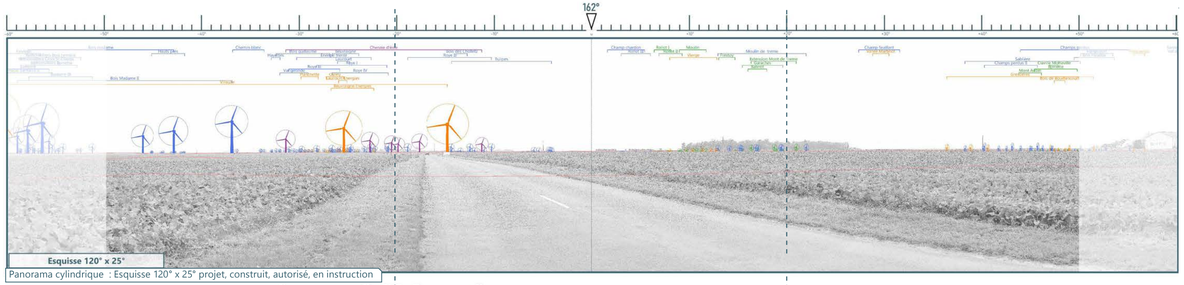

Esquisse 120° x 25°

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Photomontage 120° x 25°

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°22 - Depuis la zone commerciale de Roye, sur la D934

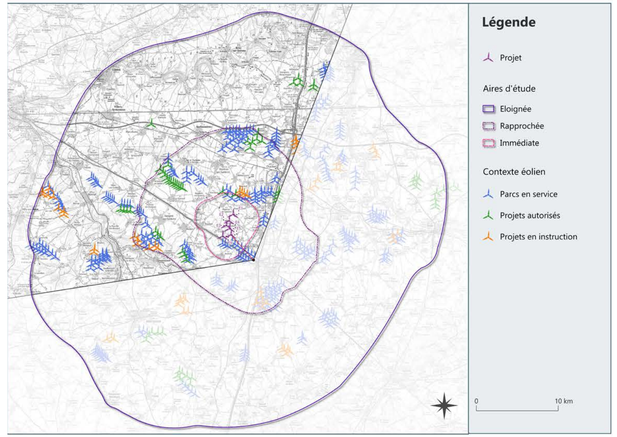

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**682938 , 6956748 - 85 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 11:18**	Distance :	**4.1 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**6.1 km**

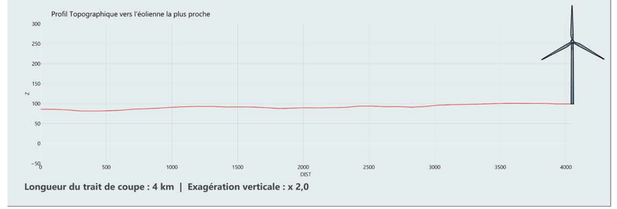

Longueur du trait de coupe : 4 km | Exagération verticale : x 2,0

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D934 au nord-ouest de Roye, à proximité de la zone commerciale, le paysage s'ouvre sur le plateau du Santerre. Quelques boisements et alignements d'arbres parsèment l'horizon, limitant les vues sur quelques parcs éoliens éloignés. Au second-plan l'alignement d'éolienne du parc de Roye accentue la perspective visuelle initiée par la route. Le regard se porte plutôt en direction du point de fuite de premier abord. D'autres parcs éoliens figurent proches de l'horizon, mais sont rendus difficile à observer du fait de la nébulosité.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, le projet éolien de la Chênaie d'Eole est visible à droite de la route. Une des éoliennes se situe directement dans l'alignement du parc de Roye, tandis que les autres forment un motif linéaire très irrégulier. La hauteur apparente de ces éoliennes est bien moins élevée que celle de l'alignement de Roye, mais reste deux fois plus haute que celle des autres parcs éoliens présents sur l'horizon. Le projet participe à la densification du motif éolien actuel.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

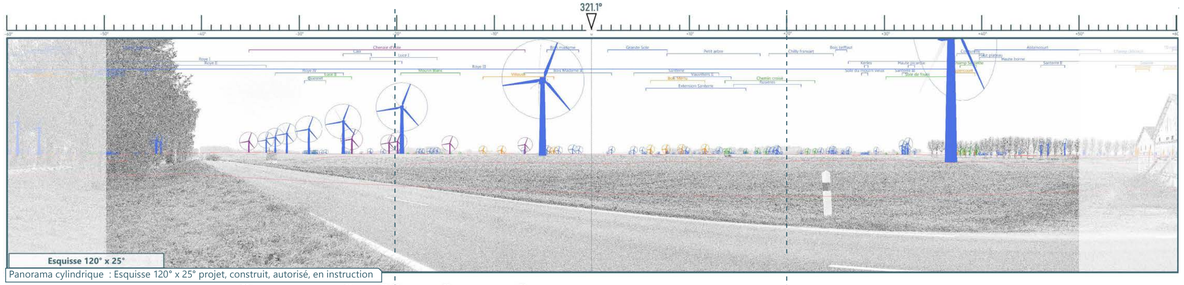

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°23 - Aux abords du cimetière d'Arvillers

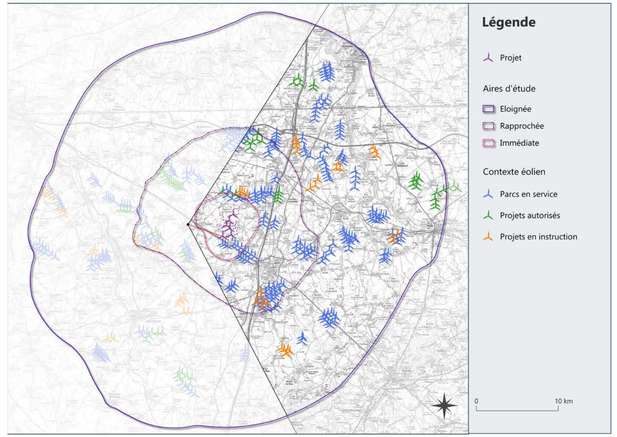

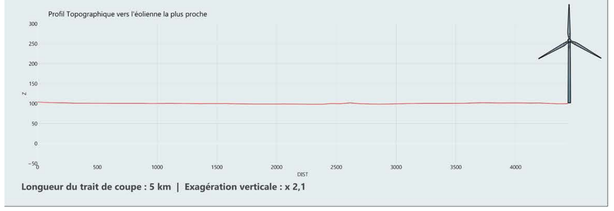

Longueur du trait de coupe : 5 km | Exagération verticale : x 2,1

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**674932 , 6961084 - 104 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**24/11/2023 10:37**	Distance :	**4.5 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**5.6 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie nord-est d'Arvillers, à proximité du cimetière du village, le paysage est ouvert sur les espaces agricoles du plateau du Santerre. Quelques espaces boisés occupent l'horizon plat. Le motif éolien est présent sur l'ensemble de l'horizon. Les éoliennes présentent des hauteurs apparentes relativement faibles, du même ordre de grandeur que les boisements et quelques bâtiments agricoles.

Etat projeté :

Le projet se présente sous la forme d'une ligne quasiment régulière, à l'arrière du boisement au centre du panorama. Le projet occupe un angle de vue non pourvu d'éoliennes visibles à proximité, favorisant la continuité du motif éolien entre les parcs de Roye et de Bois-Madame. La hauteur apparente des éoliennes est légèrement plus élevée que celle des parcs existants, tout en restant du même ordre de grandeur.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

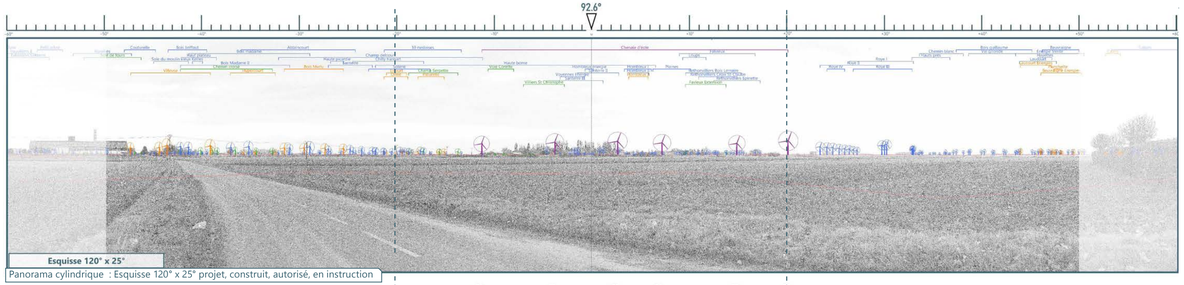

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°24 - Depuis l'aire de repos de Goyencourt

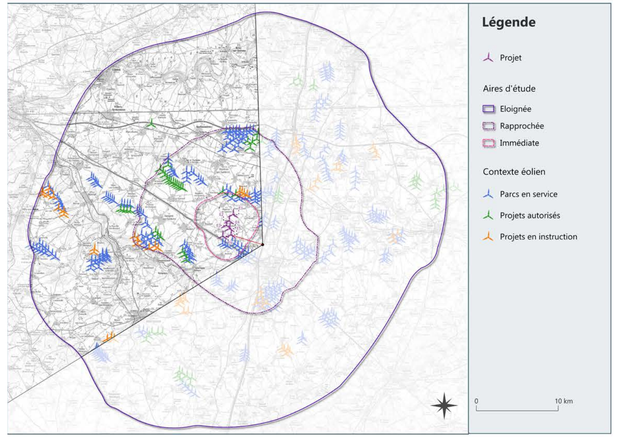

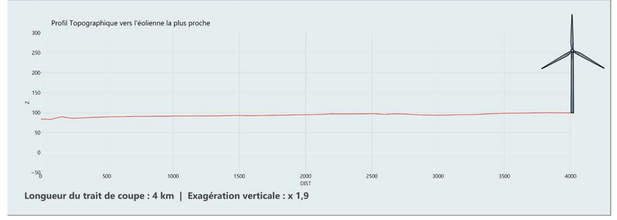

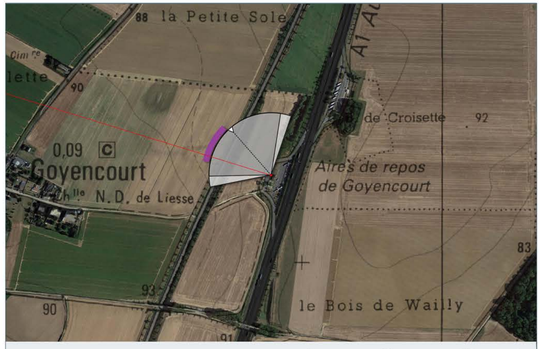

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**684053 , 6958621 - 84 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**24/11/2023 12:10**	Distance :	**4.1 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**5.2 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis l'aire de repos de Goyencourt, sur l'autoroute A1, les vues lointaines sont rapidement limitées par la trame végétale longeant la ligne à grande vitesse. Ainsi, seules quelques éoliennes du parc de Santerre II sont visibles à droite du panorama.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, seules les bouts de pale de trois éoliennes du projet peuvent être visibles. En effet, les arbres et arbustes situés le long de la ligne LGV filtrent la majeure partie des vues sur le projet.

nul	**très faible**	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

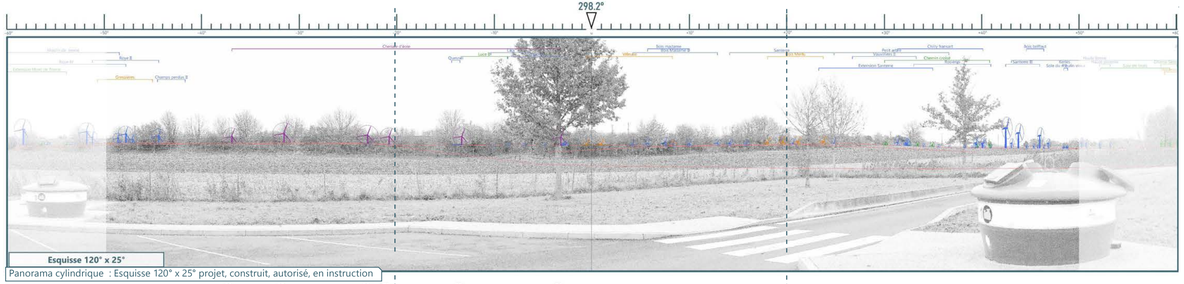

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°25 - Depuis la sortie est de Beaufort-en-Santerre

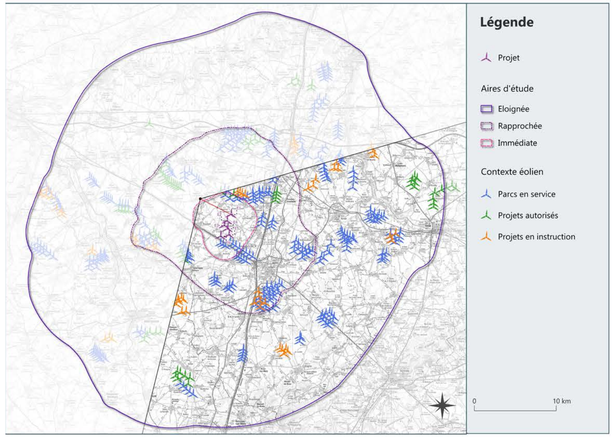

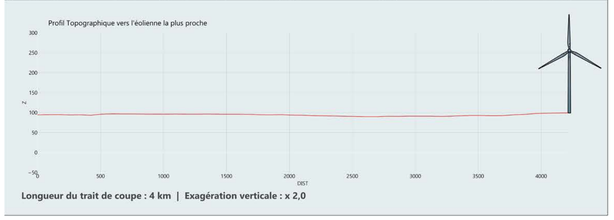

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**676680 , 6964226 - 95 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**24/11/2023 11:01**	Distance :	**4.2 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E5**
		Distance :	**5.6 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie est de Beaufort-en-Santerre, sur la D161, le paysage s'ouvre sur le plateau du Santerre. Quelques boisements parsèment l'horizon majoritairement dénudé de végétation. Un calvaire accompagné de petits arbres orne le bord de l'intersection routière. Le motif éolien est très présent sur l'horizon, avec des hauteurs apparentes plutôt faibles, légèrement plus grandes que les boisements visibles. Une ligne électrique aérienne complète la composition.

Etat projeté :

Le projet est visible au centre de la plaine agricole, les six éoliennes forment un alignement irrégulier où deux éoliennes se superposent. La proximité du parc éolien engendre une hauteur apparente plus élevée que celle du motif éolien existant. Ainsi, les éoliennes du projet surpassent la ligne électrique traversant les espaces agricoles. Le projet étend le motif éolien en hauteur et en occupation sur l'horizon.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

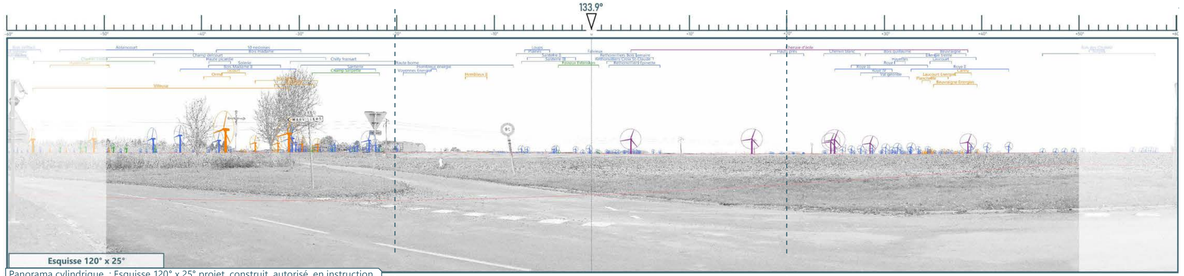

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

4.3. Aire d'étude immédiate

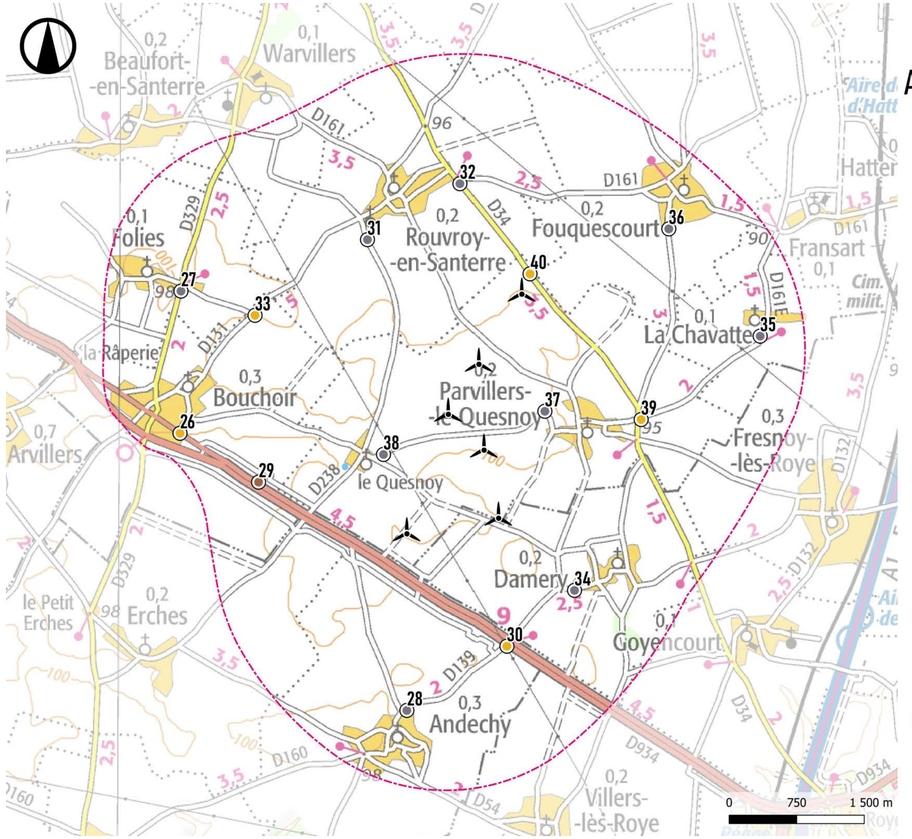

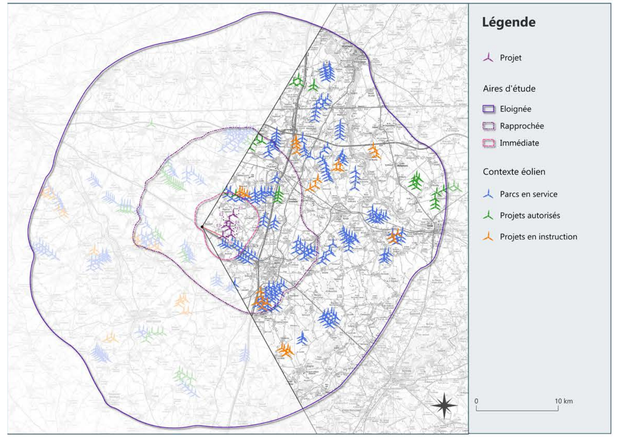

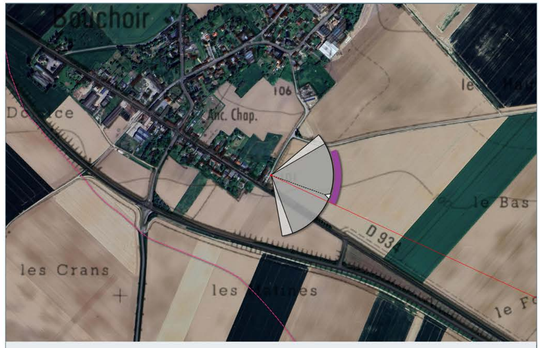

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**676653 , 6960800 - 101 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 12:11**	Distance :	**2.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**4.1 km**

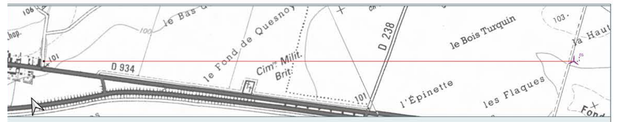

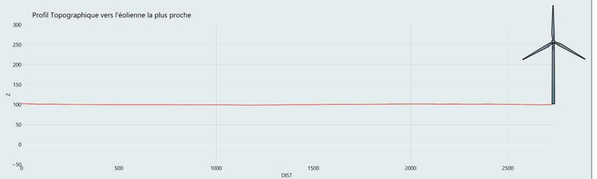

Longueur du trait de coupe : 3 km | Exagération verticale : x 1,3

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud-est de Bouchoir, à proximité de la D934, le paysage est ouvert sur le plateau du Santerre. Un alignement d'arbres est visible le long de la D934, ainsi que quelques boisements le long de l'horizon. Le motif éolien est très présent, souvent dissimulé à l'arrière de la végétation.

Etat projeté :

Les six éoliennes du projet sont visibles dans leur intégralité. Elles forment un alignement presque régulier. Leur hauteur apparente est quasiment identique entre-elles. Toutefois, elles sont deux fois plus hautes que les éoliennes du motif éolien actuel, agrandissant celui-ci en hauteur. Le projet se positionne entre le parc éolien de Chilly-Fransart et ceux de Roye.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

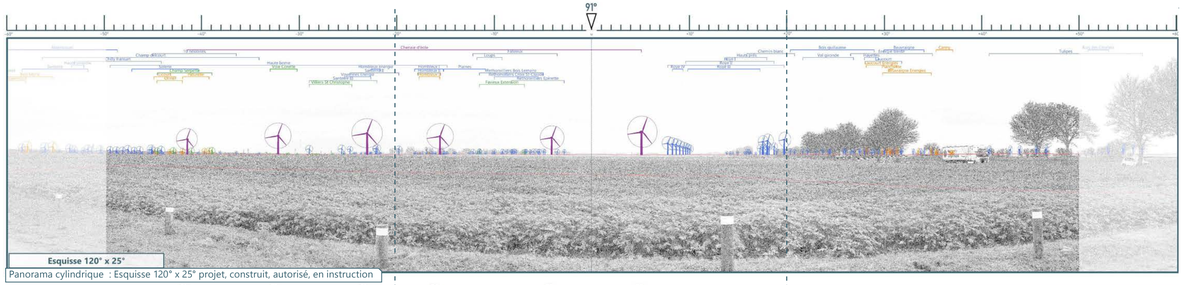

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

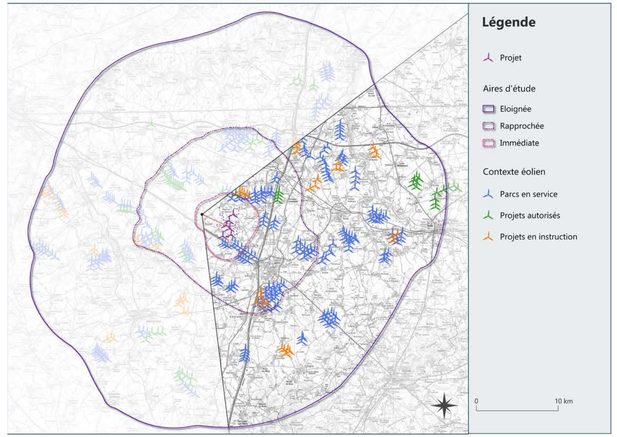

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**676640 , 6962317 - 100 m**	Éolienne la plus proche :	**E3**
Date et heure de prise :	**24/11/2023 10:48**	Distance :	**3.3 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E5**
		Distance :	**4.3 km**

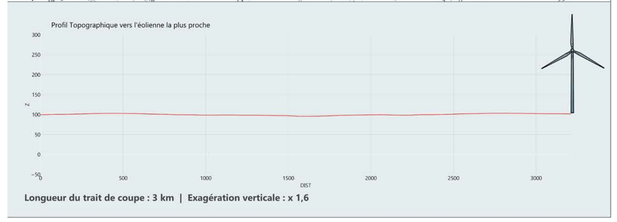

Longueur du trait de coupe : 3 km | Exagération verticale : x 1,6

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud de Folies, sur la D329, le paysage se déploie sur les vastes espaces agricoles du plateau du Santerre. À gauche du panorama, on distingue la trame bâtie et arborée du village de Folies, tandis qu'à l'horizon, le sommet d'un boisement est perceptible. Les éoliennes présentes dans le paysage apparaissent à une hauteur similaire, si ce n'est moindre, que la végétation environnante. De ce fait, les éoliennes sont relativement discrètes dans le paysage.

Etat projeté :

Depuis cet emplacement, les éoliennes du projet forment un alignement irrégulier, sans chevauchement des rotors. L'éolienne E1 est masquée par les arbres qui bordent le village de Folies. Les cinq éoliennes visibles apparaissent partiellement, situées derrière un boisement, bien que la majeure partie des rotors soit encore perceptible. Dans ce contexte, le projet donne l'impression d'être deux fois plus élevé que les éoliennes existantes, contribuant ainsi à l'extension de leur présence en hauteur et à l'arrière de la forêt.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

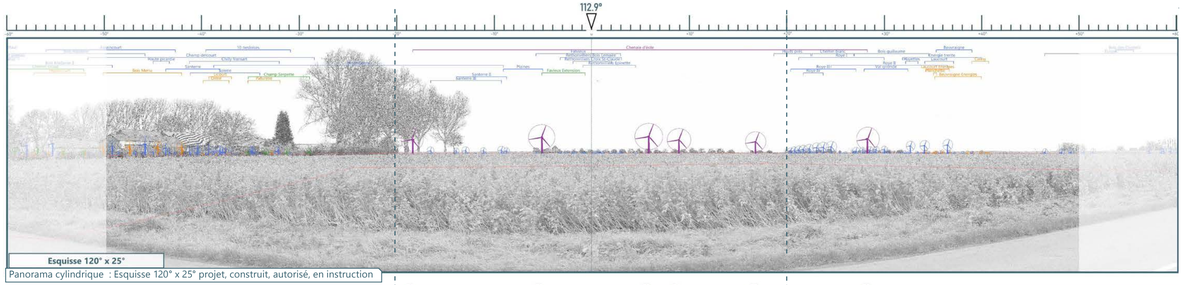

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

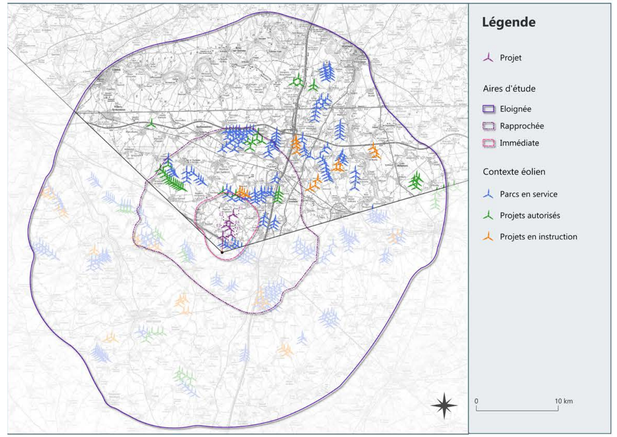

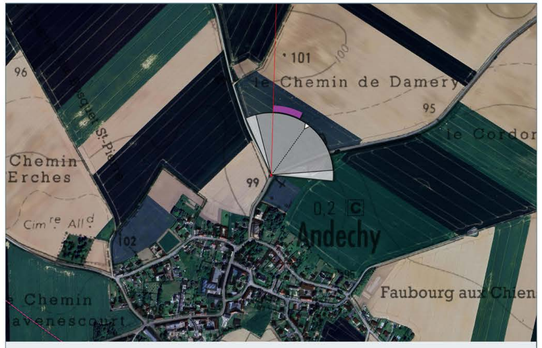

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**679095 , 6957668 - 98 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 11:46**	Distance :	**2 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**4.8 km**

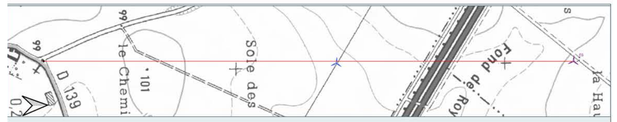

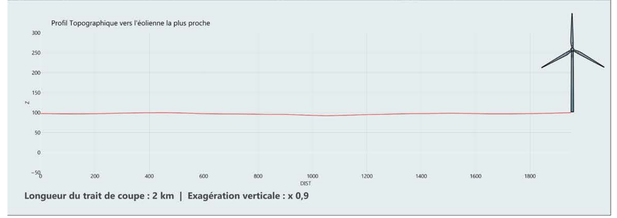

Longueur du trait de coupe : 2 km | Exagération verticale : x 0,9

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie nord d'Andéchy, sur la D139, le paysage s'ouvre largement sur le plateau du Santerre. Les seules végétations visibles se trouvent au niveau de l'horizon. Il s'agit de boisements denses et d'alignements d'arbres. Un bâtiment d'une coopérative agricole est visible à droite de la route. Les éoliennes occupent l'ensemble de l'horizon, en particulier des parcs éoliens de Roye, dont les éoliennes sont les plus proches et les plus prégnantes dans le paysage.

Etat projeté :

Les six éoliennes du projet sont visibles dans leur intégralité. Elles se situent à l'arrière des éoliennes du parc de Roye III. La hauteur apparente des éoliennes du projet est plus faible que celles des éoliennes de Roye, tout en parraissant largement plus haute que les parcs situés proches de l'horizon. Le projet n'occupe pas de nouvel angle de vision sur l'horizon, mais participe à la densification du motif éolien. L'éolienne E6 se chevauche avec une éolienne plus proche du parc éolien de Roye. Toutefois, les éoliennes du projet ne se superposent pas entre-elles.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

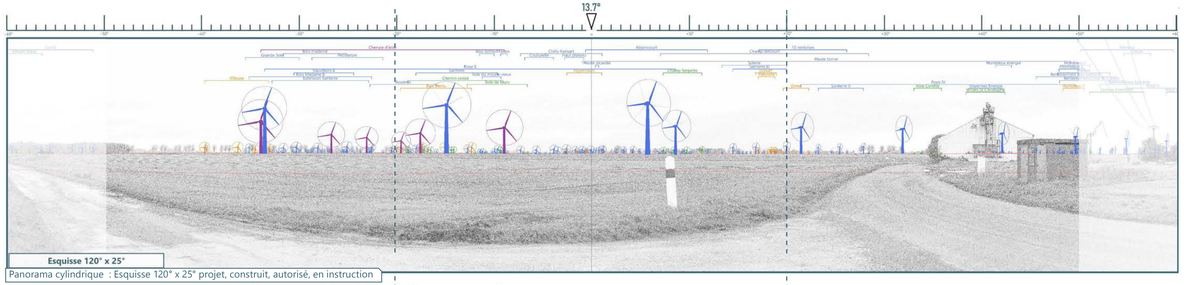

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°29 - Depuis le cimetière militaire britannique de Bouchoir

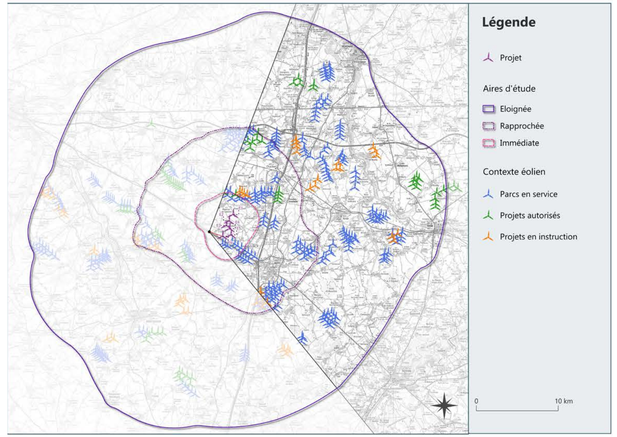

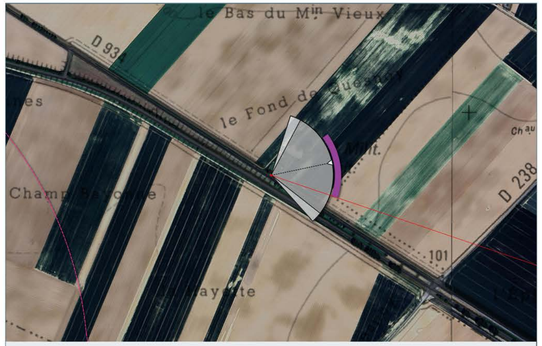

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**677533 , 6960193 - 100 m**	Éolienne la plus proche :	**E6**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 12:21**	Distance :	**1.7 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**3.6 km**

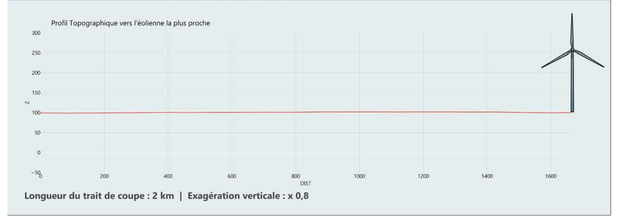

Longueur du trait de coupe : 2 km | Exagération verticale : x 0,8

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le cimetière militaire britannique de Bouchoir, à proximité de la D934, le paysage est ouvert sur les espaces agricoles du plateau du Santerre. Les alignements de pierres tombales du cimetière attire le regard au premier plan, puis vient l'horizon dénudé de végétation haute. Au centre de l'image, le trame boisée du village du Quesnoy habille l'horizon quasiment plan. A droite du panorama, les alignements d'arbre longeant la route D934 filtrent localement les vues lointaines. Le motif éolien est très présent sur l'horizon, mais relativement discret du fait de l'éloignement et des hauteurs apparantes similaires à la végétation environnante.

Etat projeté :

Cinq des six éoliennes du projet sont visibles depuis l'entrée du cimetière. L'éolienne E6 étant majoritairement masquée par un arbre proche. Le projet éolien se présente sous la forme d'un alignement de cinq éoliennes d'hauteurs apparentes variables mais d'espacement quasiment régulier. Celles-ci prennent place à l'arrière de la silhouette boisée du village du Quesnoy filtrant les vues sur le bas de quatre mats d'éolienne. Le motif éolien apparaît clairement au-dessus de la végétation sur l'horizon ce qui accentue sa prégnance dans le paysage.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

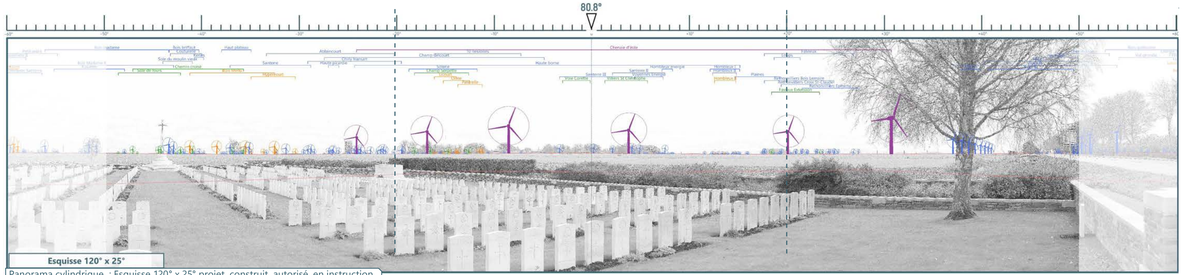

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°30 - Croisement entre la D934 et la D139

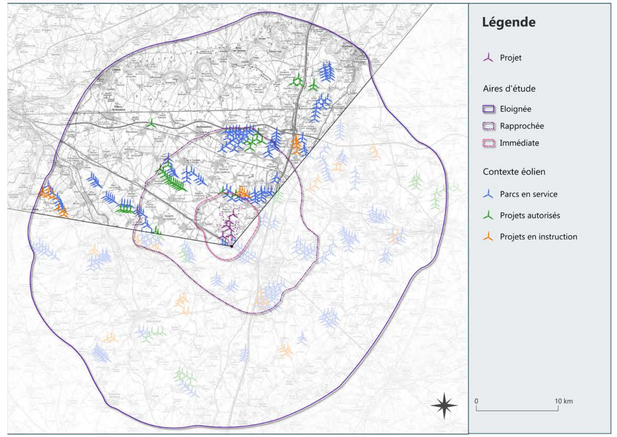

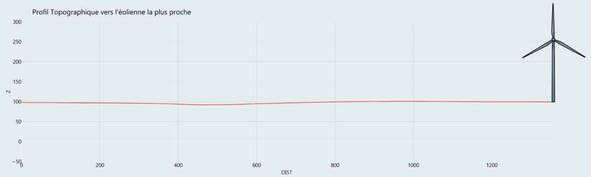

Longueur du trait de coupe : 1 km | Exagération verticale : x 0,7

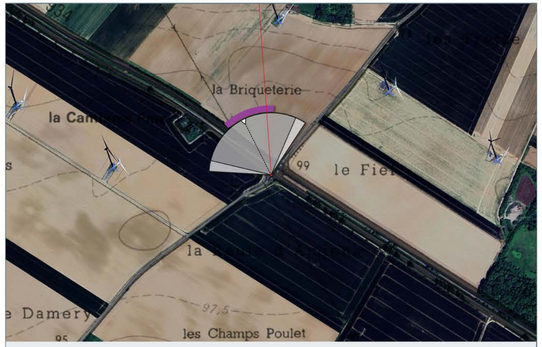

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**680273 , 6958410 - 98 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 11:30**	Distance :	**1.4 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**3.9 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le croisement entre la D934 et la D139 au nord est d'Andechy, le paysage est semi-ouvert sur le plateau agricole du Santerre. Localement l'horizon est dégagé de tout masque visuel sur le paysage lointain, tandis que la végétation accompagnant l'axe routier D934 filtre les vues sur la majorité du panorama. Ce paysage revêt un caractère industriel de part la présence d'éoliennes à quelques centaines de mètres et de lignes à haute tension au dessus de la route.

Etat projeté :

La vue sur les éoliennes du projet est partielle, celle-ci étant filtrées par la végétation bordant la route. Seules des morceaux de pale et la moitiée haute de l'éolienne E6 sont visibles. La présence rapprochée d'éolienne n'est pas nouvelle, ainsi le projet vient renforcer le caractère industriel et énargétique de ce paysage. A cette distance l'éolienne E6 paraît plutôt isolée, sans engendrer d'effet de gigantisme pour les usagers de la route D934.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

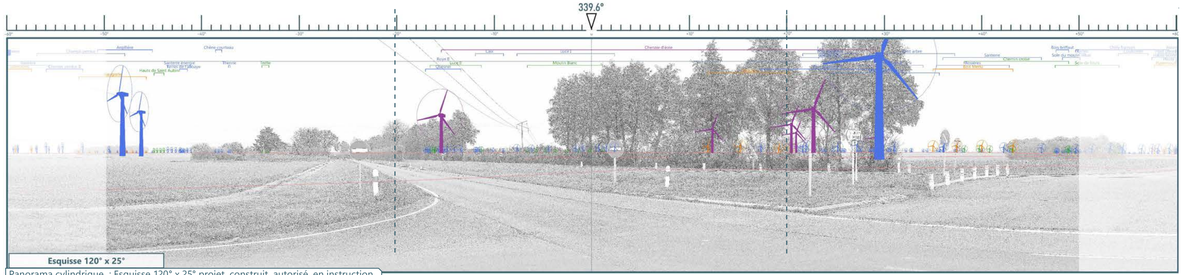

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

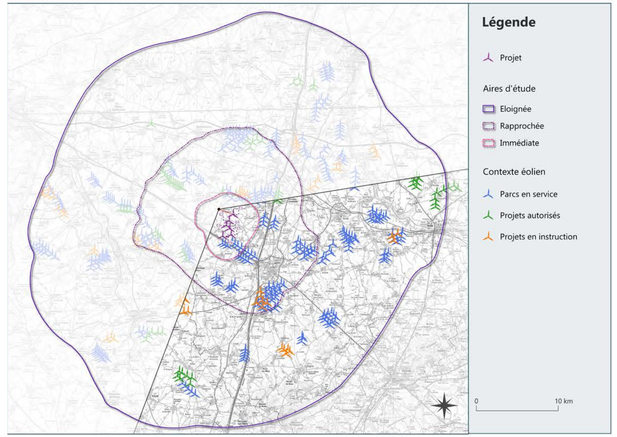

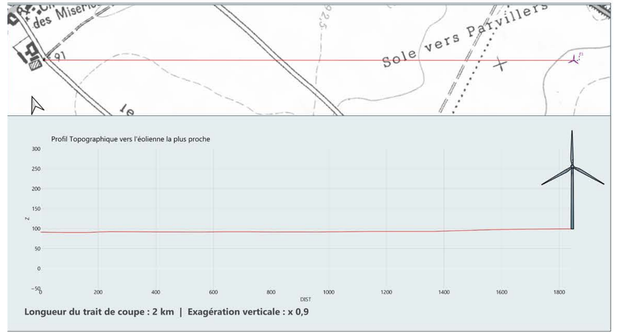

Longueur du trait de coupe : 2 km | Exagération verticale : x 0,9

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**678700 , 6962951 - 90 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 12:15**	Distance :	**1.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E5**
		Distance :	**3.5 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud de Rouvroy-en-Santerre le paysage est largement ouvert sur les espaces agricole du plateau du Santerre. Aucune végétation haute proche n'est visible, ce qui permet des vues très lointaines dans ce territoire plutôt plan. Quelques boisements lointains sont visibles sur l'horizon. Ceux-ci ne permettent pas de filtrer entièrement les vues sur le contexte éolien alentour. Les parcs éoliens forment différents groupes d'éoliennes écartés de quelques degrés, occupant une grande partie de l'horizon. Leur éloignement permet à celles-ci d'obtenir une hauteur apparente équivalente à celle des rares boisements structurant la ligne d'horizon.

Etat projeté :

L'ensemble des éoliennes du projet est visible dans sa quasi-intégralité, formant une ligne irrégulière et permettant des hauteurs apparantes différentes. Les éoliennes E5 et E3 se chevauchent, limitant légèrement la lisibilité de la géométrie du projet. Le projet n'occupe pas d'angle de vue auparavant exempt d'éoliennes. Ainsi, le projet accentue le motif éolien dans sa hauteur et le rend plus prégnant. L'absence d'autres motifs verticaux aussi hauts dans le paysage augmente également la prégnance des éoliennes dans celui-ci, apportant une nouvelle manière d'observer ce paysage aux motifs autrefois uniquement horizontaux.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

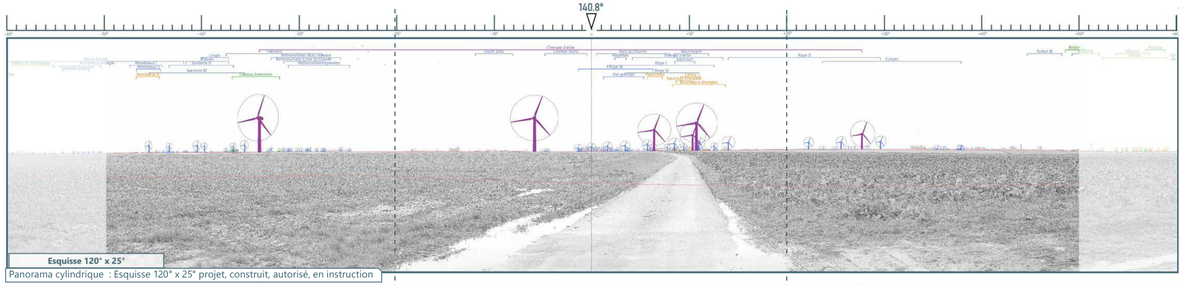

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°32 - Depuis la sortie sud-est de Rouvroy-en-Santerre

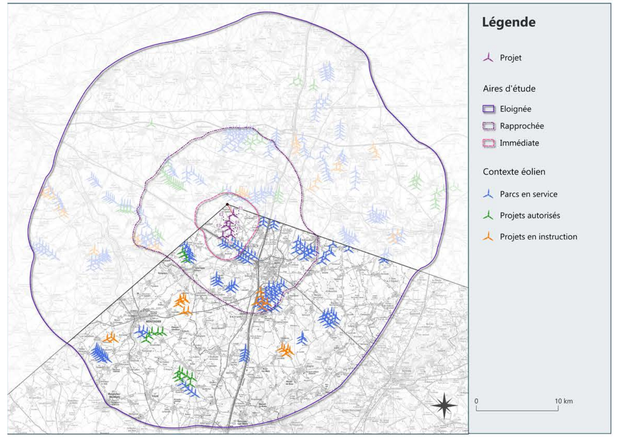

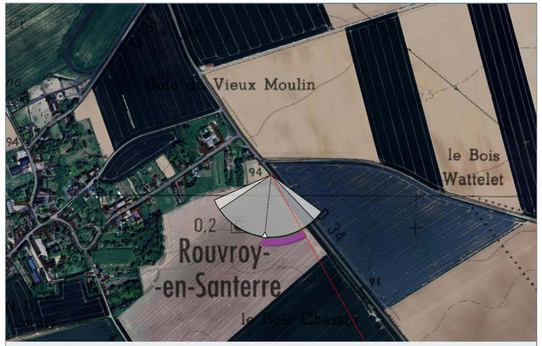

Données de la prise de vue

0 250 500 m

Coordonnées L93 - Altitude :	**679732 , 6963549 - 94 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 12:00**	Distance :	**1.4 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**3.9 km**

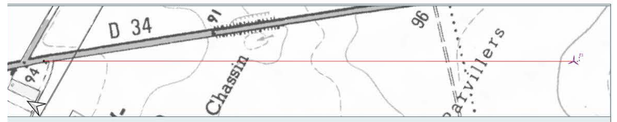

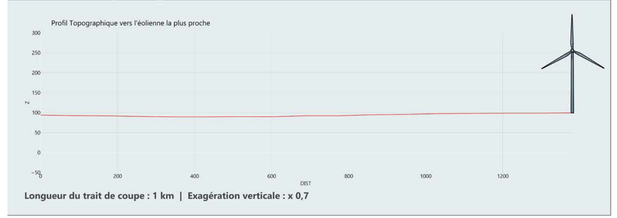

Longueur du trait de coupe : 1 km | Exagération verticale : x 0,7

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie est de Rouvroy-en-Santerre, sur la D34, le paysage est ouvert sur le plateau du Santerre. Le terrioire légèrement ondulé présente des vues relativement lointaines, l'horizon est alors composé de la surfaces des terres agricoles ainsi que de quelques boisements isolés ou accompagnant les bourgs. Le motif éolien occupe l'ensemble de l'horizon, organisé en quelques groupes concentrant la majorité des éoliennes. Leur éloignement engendre des hauteurs apparentes similaires aux boisements positionnés sur l'horizon.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet, toutes visibles entièrement, s'organisent de manière presque linéaires, à l'exception des éoliennes E5, E4 et E2, qui se chevauchent entre-elles. Cette disposition engendre à la fois une harmonie visuelle de l'alignement des éoliennes E1, E2, E3 et E6 dont les hauteurs apparentes déclinantes forment une perspective, et à la fois un potentiel effet de brouillage visuel dû à la superposition des éoliennes centrales. Le projet éolien n'est pas inclut dans un nouvel angle d'occupation du motif éolien. Toutefois, ce dernier devient plus prégnant de fait de la proximité du projet.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

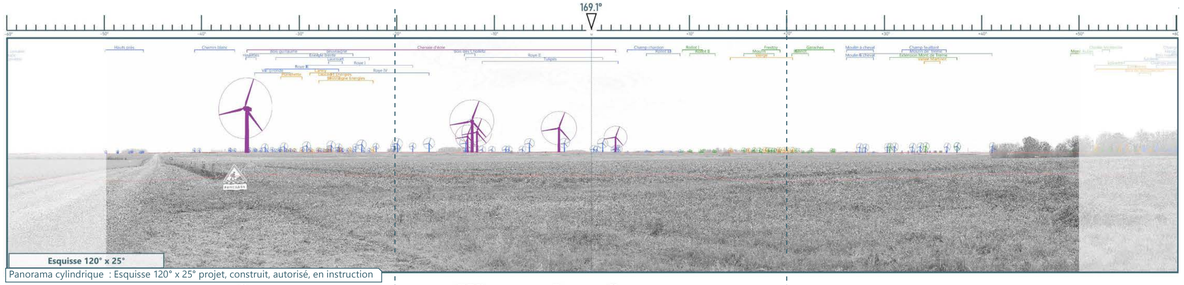

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

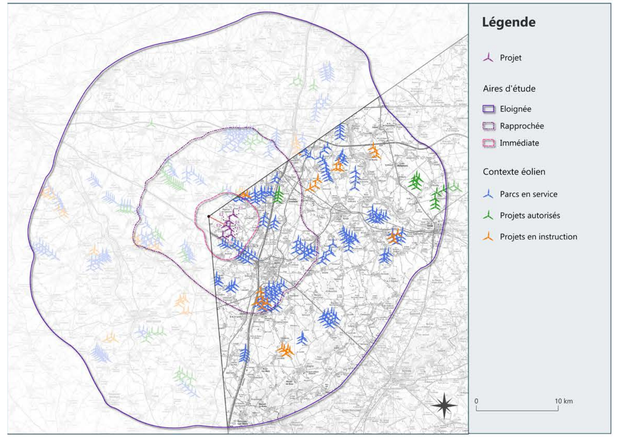

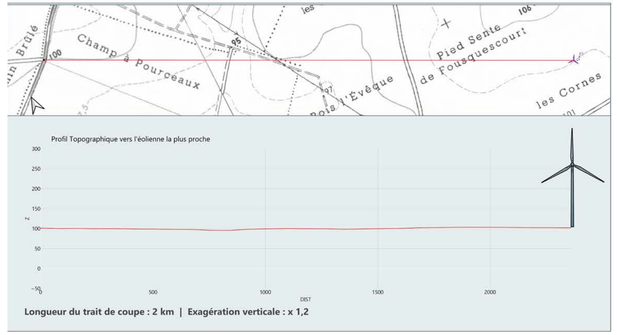

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**677463 , 6962074 - 101 m**	Éolienne la plus proche :	**E3**
Date et heure de prise :	**24/11/2023 11:15**	Distance :	**2.4 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E5**
		Distance :	**3.5 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D31 à l'est de Folies, les vues sont lointaines dans ce paysage marqué par l'étendue des terres agricoles. Les filtres visuels sont absents à proximité. Seuls quelques boisements accompagnent l'horizon. Le motif éolien est plutôt lointain, partiellement dissimulé par les rares boisements et présente des respirations entre différents groupes d'éoliennes.

Etat projeté :

Les six éoliennes du projet sont entièrement visibles depuis ce lieu. Elles forment un alignement irrégulier mais dont les rotors ne se chevauchent pas, concervant ainsi une certaine harmonie visuelle. La proximité des éoliennes leur confère une hauteur apparente plus élevée que le reste du motif éolien dans lequel elles s'insèrent. Ainsi, la présence de l'éolien augmente dans le paysage, en diminuant un des espaces de respiration secondaire du lieu.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

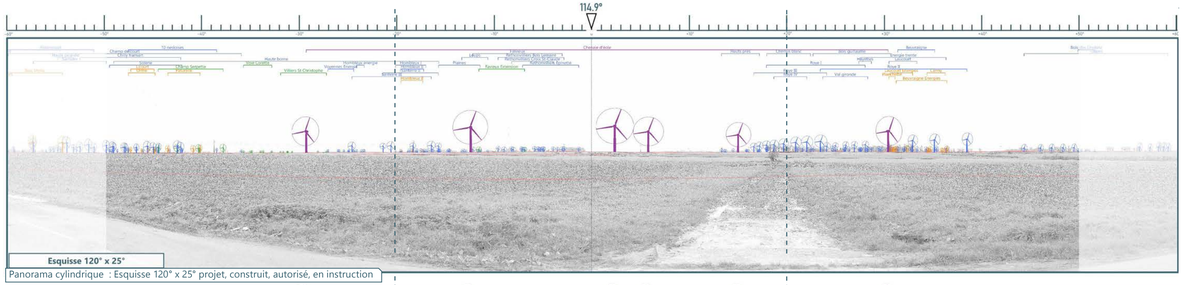

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°34 - Sortie ouest de Damery

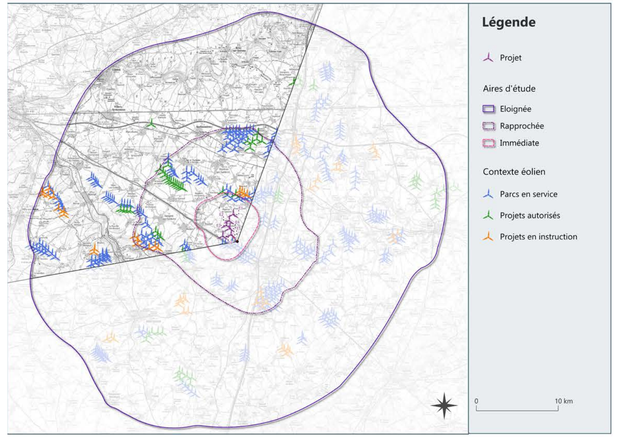

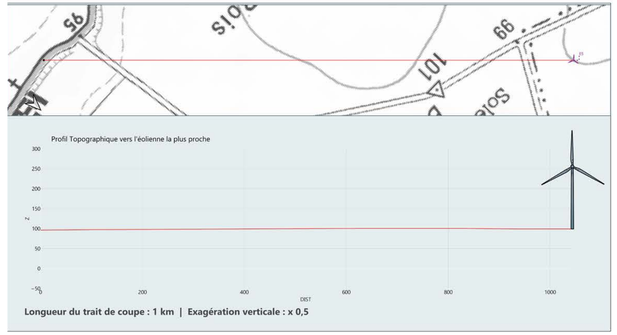

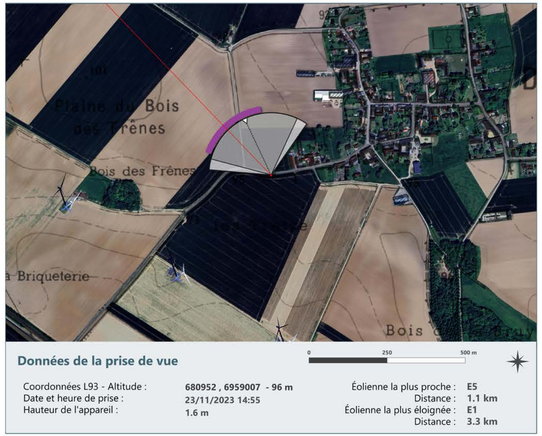

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**680952 , 6959007 - 96 m**	Éolienne la plus proche :	**E5**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 14:55**	Distance :	**1.1 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**3.3 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie ouest de Damery, sur la D139, le paysage est relativement ouvert sur les espaces agricoles alentour. Le relief ascendant de la plaine du bois des frênes limite les vues lointaines sur le plateau. Quelques boisements isolés ou accompagnant les villages de Damery et de Parvillers-le-Quesnoy sont visibles au niveau de l'horizon, notamment à droite du panorama. Le contexte éolien est représenté par des parcs à distance moyenne, dont les hauteurs apparentes ne dépassent que très peu la trame arborée des villages. Quasiment tout l'horizon est concerné, mis-à-part à gauche de l'image.

Etat projeté :

Les six éoliennes du projet sont visibles, ne formant pas de géométrie claire. L'éolienne E6 parraissant isolée. Toutefois, l'absence de chevauchement des rotors permet une harmonie visuelle de l'alignement et des hauteurs apparantes variées des éoliennes. Cette hauteur apparante, beaucoup plus élevée que le motif éolien préexistant, accentue la présence de l'éolien depuis ce lieu. Les espaces de respiration visuels sont, dans leur globalité, également respectés.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

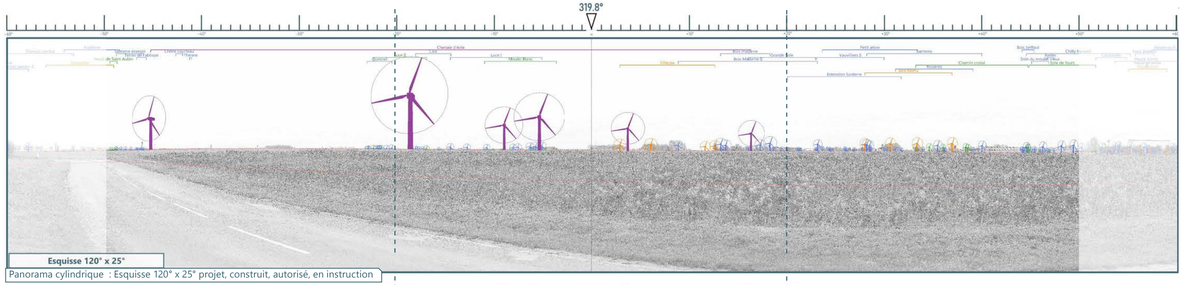

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°35 - Sortie sud du bourg de la Chavatte

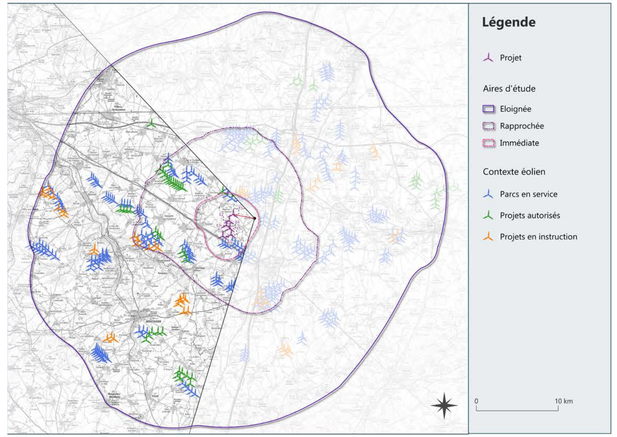

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**683080 , 6961836 - 87 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**24/11/2023 11:28**	Distance :	**2.7 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**4.5 km**

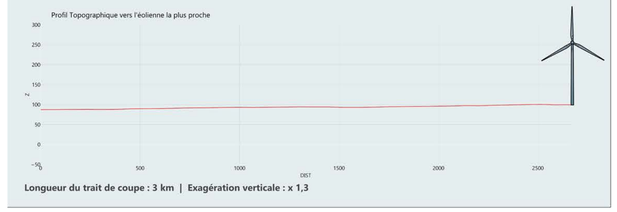

Longueur du trait de coupe : 3 km | Exagération verticale : x 1,3

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud du bourg de la Chavatte, sur la D161E, le paysage est globalement ouvert sur les étendues agricoles du plateau du Santerre. L'horizon est lointain et presque totalement inoccupé par des boisements. Seuls deux bois agrémentent la ligne d'horizon. Quelques arbustes et un grillage au second plan complètent la composition. Le motif éolien est relativement discret dans le paysage. Bien que les éoliennes occupent tout l'horizon à des distance variées, les plus hautes éoliennes possèdent une hauteur apparente du même ordre de grandeur que celle des boisements alentour.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, quatres éoliennes du projet sont entièrement visibles, les deux autres E6 et E2, sont partiellement dissimulées par un arbuste et un élément de signalisation routière. Le projet dans son ensemble forme un alignement régulier. Cette harmonie est accentuée par les hauteurs apparantes quasiment identiques des éoliennes entres elles. Les nombreux éléments verticaux de cette composition, tels que les piquets de clôture, les arbustes ainsi que les poteaux du réseau électrique local, répondent à la verticalité des éoliennes du projet sur l'horizon. Malgré une hauteur apparente près de deux fois plus élevée que le motif éolien à proximité, le projet parvient à s'intégrer convenablement dans ce paysage.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

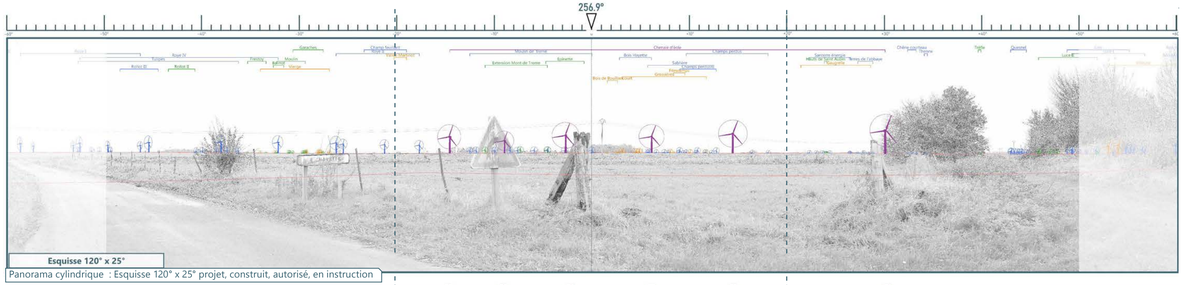

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°36 - Depuis la sortie sud de Fouquescourt

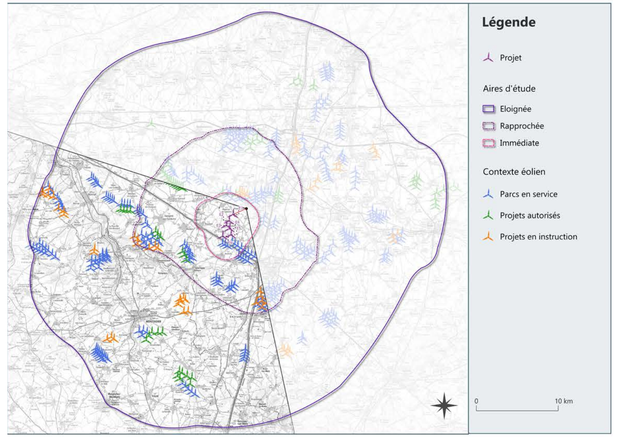

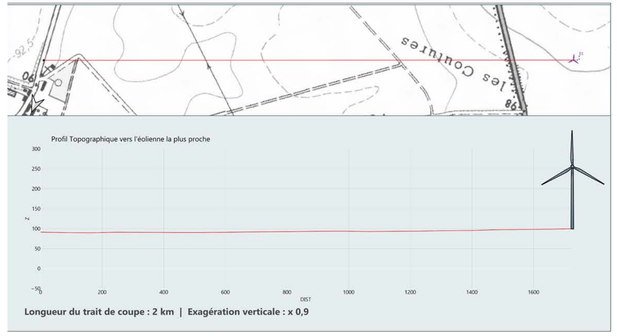

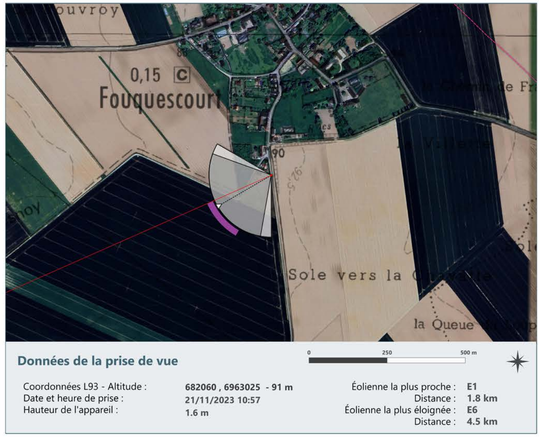

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**682060 , 6963025 - 91 m**	Éolienne la plus proche :	**E1**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 10:57**	Distance :	**1.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**4.5 km**

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud de Fouquescourt, le paysage s'ouvre sur le plateau du Santerre. Le territoire, plutôt plan, est rythmé par quelques boisements situés au niveau de l'horizon, mais également dans la continuité du bourg de Fouquescourt, à droite du panorama. Quelques éléments verticaux du paysage se détache de ce paysage aux motif majoritairement horizontaux, tels que les poteaux de lignes électriques et l'alignement des éoliennes de Roye, à l'arrière de la trame boisée du village de Parvillers.

Etat projeté :

Les six éoliennes du projet sont visibles depuis ce lieu. Elles forment un alignement irrégulier où seules les éoliennes E4 et E6 se chevauchent. Bien que la hauteur apparente des éoliennes du projet soit plus élevée que le reste du motif éolien existant. Cette hauteur reste du même ordre de grandeur que celui des filtres visuels proche. La verticalité des éoliennes du projet s'accorde avec celle des lignes électriques parcourant les espaces agricoles.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

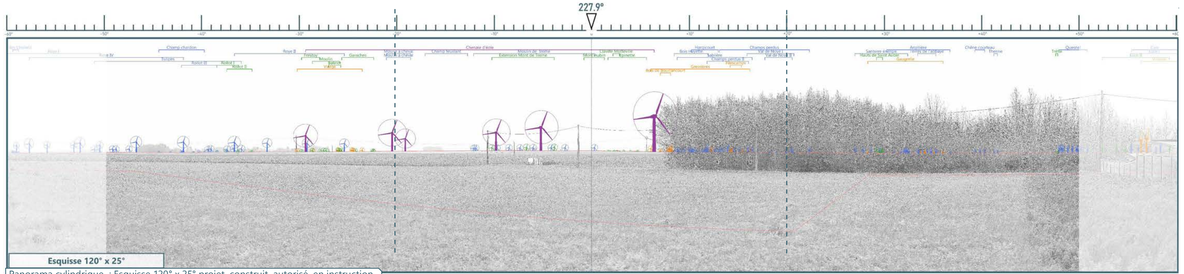

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

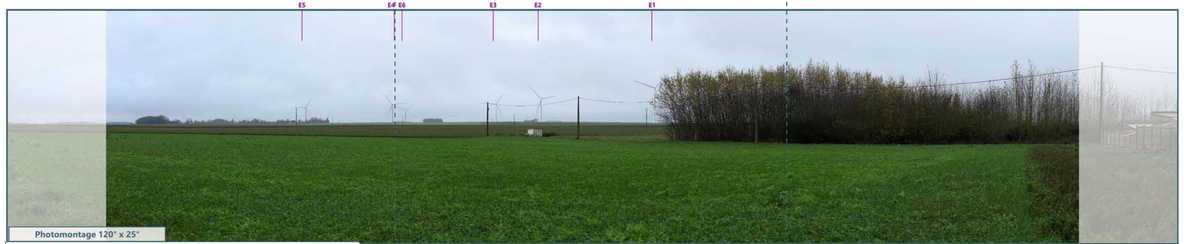

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°37a - Depuis la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy

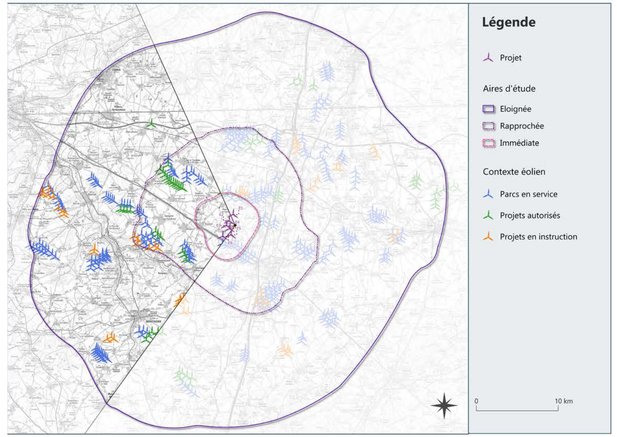

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**680688 , 6960996 - 102 m**	Éolienne la plus proche :	**E4**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 12:45**	Distance :	**0.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**2 km**

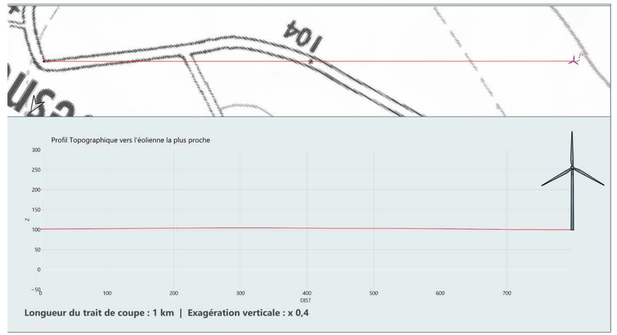

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie ouest du bourg de Parvillers, en direction du nord-ouest, le paysage est ouvert sur le plateau agricole du Santerre. Le relief légèrement ascendant limite l'horizon à quelques centaines de mètres. Les filtres visuels sont rares, représentés par un petit bosquet sur l'horizon, ainsi que par la partie supérieure de la trame boisée du village de Rouvroy-en-Santerre. Le contexte éolien est représenté par de nombreux parcs sur l'horizon, leur hauteur apparente est similaire au seul bosquet présent dans ce paysage, rendant ces éoliennes moins prégnantes visuellement.

Etat projeté :

Dans cette direction, seules les deux éoliennes les plus au nord du projet sont visibles. Du fait de leur proximité et de l'absence de filtres visuels, ces deux éoliennes sont visibles dans leur intégralité. Ces deux éoliennes occupent des angles de l'horizon où le motif éolien est déjà présent. Toutefois, la présence de l'éolien prend une toute autre mesure du fait de la taille apparente du projet, surpassant l'ordre de grandeur des rares filtres visuels sur l'horizon. La verticalité des deux éoliennes répond au gigantisme de l'horizontalité de la plaine agricole. La lecture du paysage change pour l'observateur, mais peut y trouver une harmonie dans la géométrie des nouvelles lignes directrices de ce paysage.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

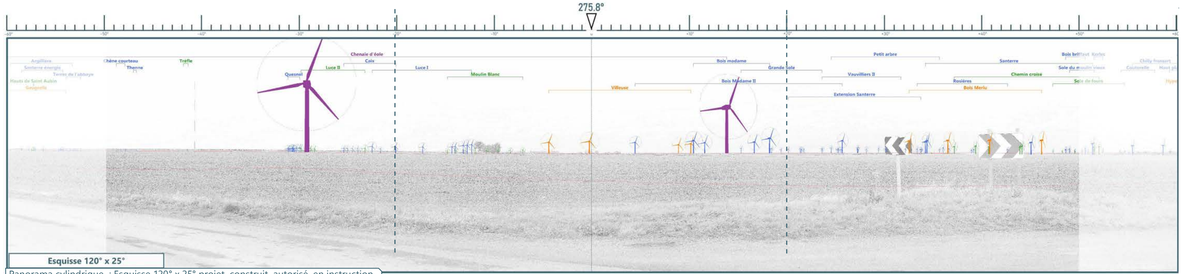

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

E2

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E1

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°37b - Depuis la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy

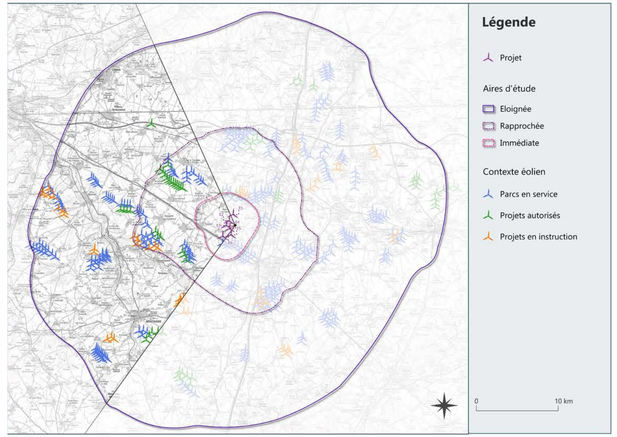

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**680688 , 6960996 - 102 m**	Éolienne la plus proche :	**E4**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 12:45**	Distance :	**0.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**2 km**

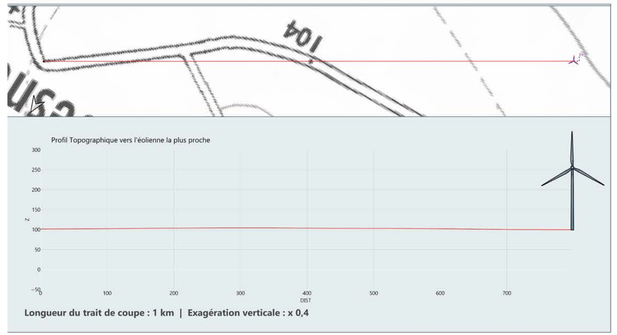

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie ouest du bourg de Parvillers, cette fois en direction du sud-ouest, le paysage est également ouvert sur la plaine agricole proche du plateau du Santerre. La végétation haute prend un peu plus d'ampleur dans cette direction. En effet, le Bois des Loups et la trame boisée du village de Parvillers sont respectivement visibles à droite et à gauche du panorama. Leur importance permet de filtrer partiellement les vues sur le contexte éolien environnant, notamment sur le parc éolien de Roye. L'éolien est présent sur l'ensemble de l'horizon, formant des alignements d'éoliennes souvent réguliers et d'hauteur apparante moins élevée que la végétation alentour.

Etat projeté :

Les quatres éoliennes les plus au sud sont visibles dans cette direction. Seul le bas du mat de l'éolienne E3 est dissimulé par le Bois des Loups. Ailleurs, l'absence de filtres visuels et de relief important rend l'ensemble des éoliennes visibles. Le projet ne forme pas de géométrie claire, toutefois le motif est lisible, puisque les rotors ne se chevauchent pas entre eux. La présence de végétation haute aux abords de ce point de vue diminue l'effet de gigantisme des éoliennes au sein des vastes espaces agricoles. Leur proximité attirera toutefois le regard des observateurs et contribuera à l'accentuation du motif éolien dans ce paysage.

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

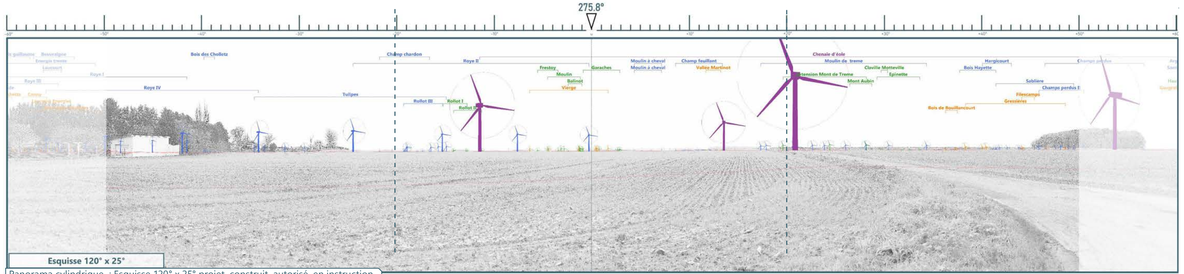

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°38a - Depuis la sortie nord-est du Quesnoy

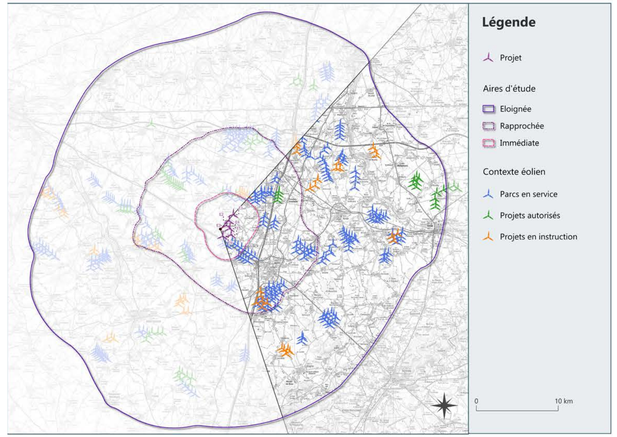

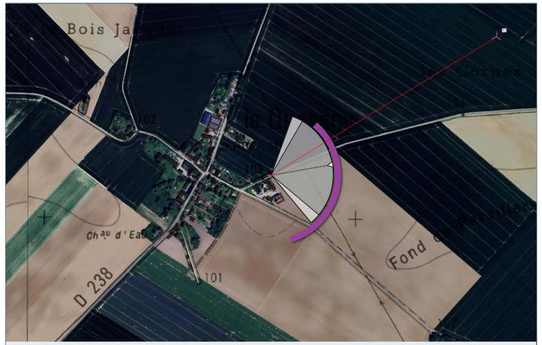

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude : **678893 , 6960528 - 104 m**
Date et heure de prise : **23/11/2023 12:36**
Hauteur de l'appareil : **1.6 m**

Éolienne la plus proche : **E3**
Distance : **0.8 km**
Éolienne la plus éloignée : **E1**
Distance : **2.4 km**

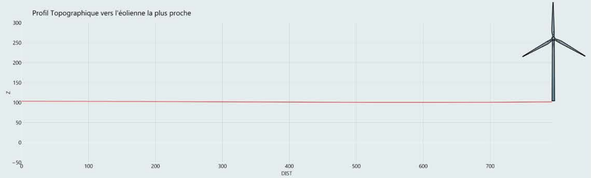

Longueur du trait de coupe : 1 km | Exagération verticale : x 0,4

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie est du bourg du Quesnoy, le paysage est ouvert sur le plateau agricole du Santerre. En direction de l'ouest, les seuls filtres visuels sont le Bois des Loups, accompagné de la trame boisé du village de Parvillers, à droite, les trames bâties et arborées de Damery et le Bois Felix se remarquent proches de l'horizon. Le motif éolien est présent sur la totalité de l'horizon avec des hauteurs apparentes ne dépassant celle du Bois des Loups, au centre du panorama. De ce fait, le contexte éolien est relativement discret.

Etat projeté :

Cinq des six éoliennes du projet sont visibles dans cette direction. Les éoliennes forment un motif en pointe de flèche, où l'éolienne E3, au centre des cinq, présente la plus grande hauteur apparante. Aucun rotor ne se chevauche, facilitant la lecture paysagère du projet. Les éoliennes du projet ne représentent pas les seuls motifs verticaux de ce paysage. En effet, une ligne électrique traverse les espaces agricoles, rythmant ce paysage au relief très horizontal. Quatre éoliennes du projet n'élargissent pas le motif éolien sur l'horizon. Toutefois, l'éolienne E5 se place dans un espace de respiration secondaire. Du fait de la proximité des éoliennes, la présence visuelle de l'éolien est accentuée depuis ce lieu, tout en conservant une certaine harmonie avec les différents éléments préexistant dans le paysage.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

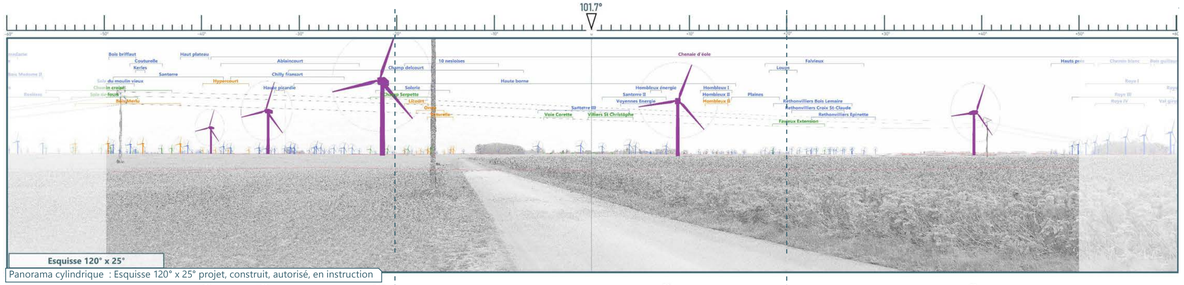

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°38b - Depuis la sortie nord-est du Quesnoy

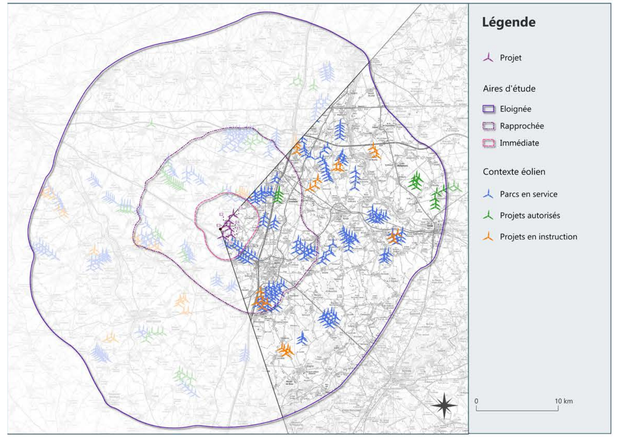

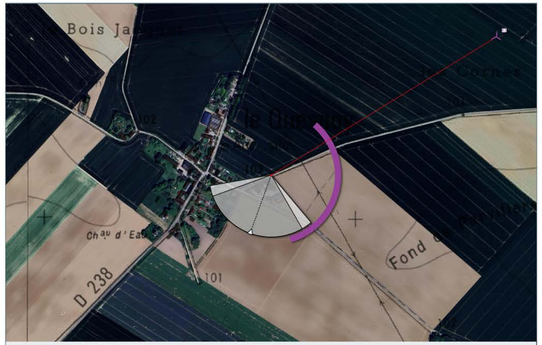

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**678893 , 6960528 - 104 m**	Éolienne la plus proche :	**E3**
Date et heure de prise :	**23/11/2023 12:36**	Distance :	**0.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E1**
		Distance :	**2.4 km**

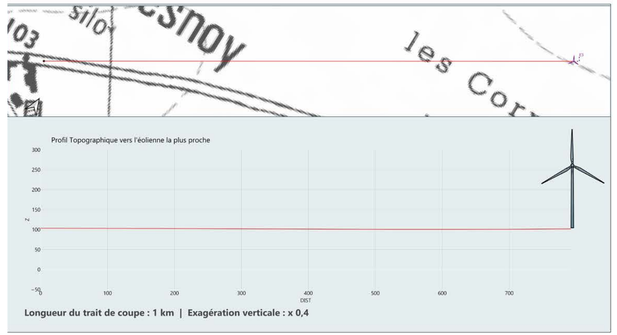

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie ouest du bourg du Quesnoy, en direction du sud, le paysage est un peu plus fermé du fait de la présence des premières habitations du hameau. Le contexte éolien n'est pas visible au dessus de la trame bâtie du Quesnoy. Seules les premières éoliennes du parc éolien de Roye sont visibles au dessus des champs agricoles à gauche du panorama.

Etat projeté :

La sixième éolienne du projet est partiellement visible au desssus des premières habitations du bourg. Les autres éoliennes du projet sont localisé à gauche de celle-ci, illustrées dans le panorama précédent. L'éolienne E6 ne s'impose pas au-dessus de la trame bâtie du bourg, d'autres habitations plus proches étant plus élevées. Il est probable que l'éolienne ne soit qu'occasionellement visible depuis cette rue.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

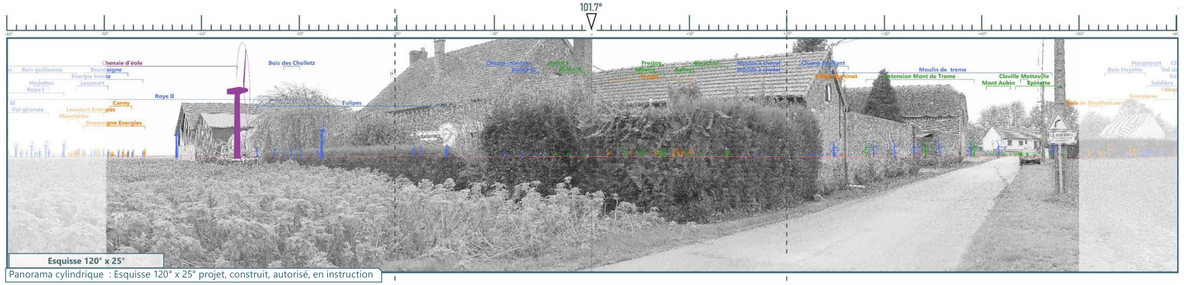

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

E6

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

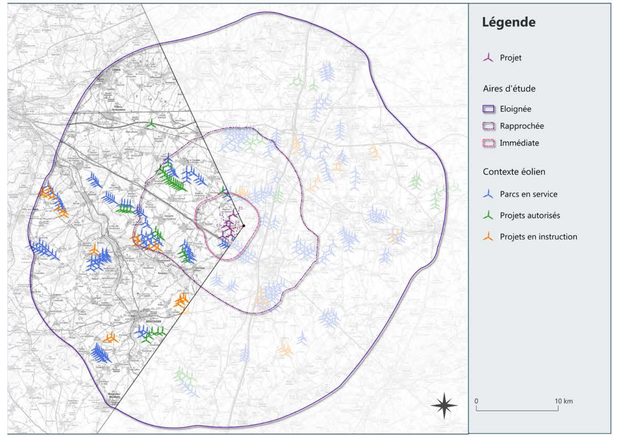

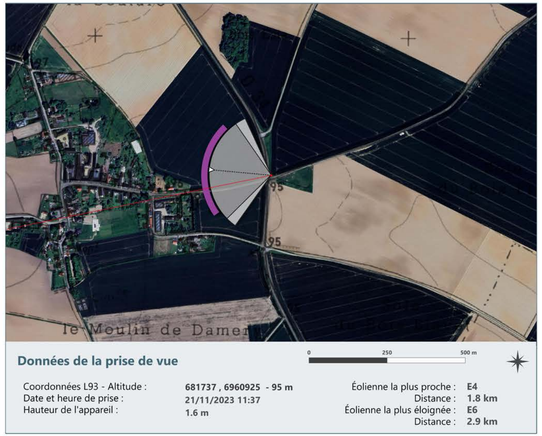

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	**681737 , 6960925 - 95 m**	Éolienne la plus proche :	**E4**
Date et heure de prise :	**21/11/2023 11:37**	Distance :	**1.8 km**
Hauteur de l'appareil :	**1.6 m**	Éolienne la plus éloignée :	**E6**
		Distance :	**2.9 km**

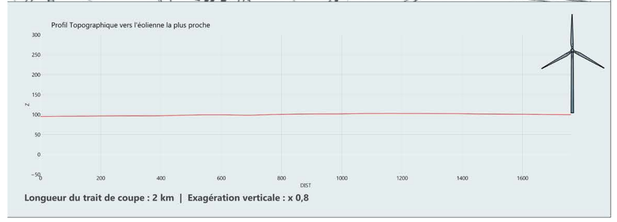

Longueur du trait de coupe : 2 km | Exagération verticale : x 0,8

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le croisement de la D34 et de la D34b à l'ouest du village de Parvillers, le paysage est semi-ouvert en direction de l'ouest. En effet, la trame bâtie et arborée de Parvillers occupe une grande partie de l'horizon. Cette silhouette de village, à la fois végétale et bâtie, est la forme paysagère typique des lieux de vie présent sur le plateau du Santerre. Cette hauteur des arbres et des habitations contraste avec la planéité des espaces agricoles alentour, tels des îlots en pleine mer. Le motif éolien est présent sur tout l'horizon à des distances variables, au minimum deux fois moins élevé que la végétation accompagnant le village.

Etat projeté :

Les six éoliennes du projet s'installent à l'arrière de la silhouette du village de Parvillers. Leur proximité laissent apparaitre les rotors des éoliennes E2, E3 et E4 au dessus du village, l'éolienne E1 est entièrement visible au-dessus des champs, tandis que les éoliennes E5 et E6, sont très partiellement visibles, du fait de la présence d'un alignement de peupliers. Le projet dans son ensemble forme un motif linéaire dont l'écartement entre éoliennes est quasiment régulier. Les éoliennes sont de la même hauteur que les plus hautes végétations du village, limitant le surplomb de celui-ci par le projet.

nul	très faible	faible	modéré	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

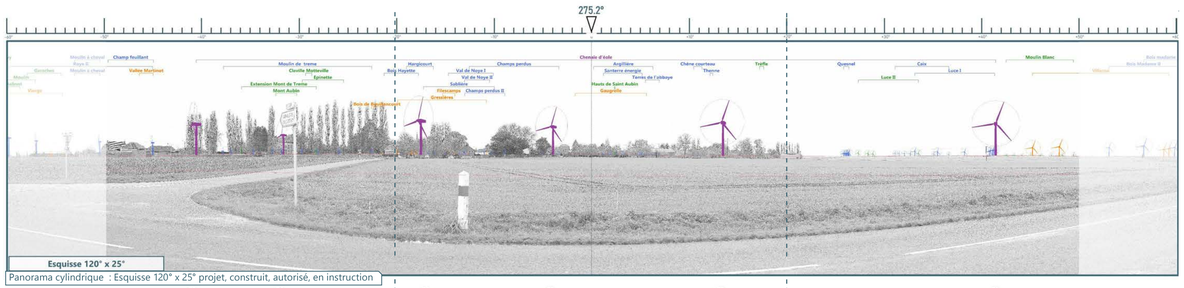

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°40 - Aux abords nord de la ZIP

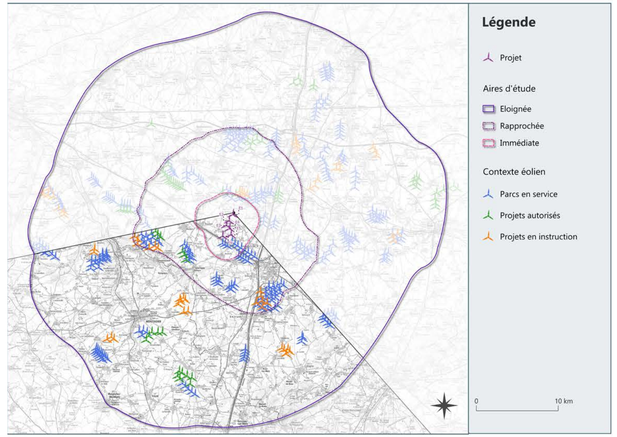

Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude : **680523 , 6962532 - 98 m**
Date et heure de prise : **21/11/2023 11:50**
Hauteur de l'appareil : **1.6 m**

Éolienne la plus proche : **E1**
Distance : **0.2 km**
Éolienne la plus éloignée : **E6**
Distance : **3.2 km**

Longueur du trait de coupe : 0 km | Exagération verticale : x 0,1

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D34, au nord de Parvillers, le paysage est largement ouvert sur le plateau du Santerre. Seule la trame boisée du village de Parvillers et quelques bois épars habillent l'horizon. Le motif éolien est présent sur une grande partie de l'horizon, en particulier les parcs éoliens de Roye, à l'est de la route.

Etat projeté :

Les six éoliennes sont visibles dans leur quasi-intégralité depuis ce lieu. Elles s'intallent dans la continuité du parc éolien de Roye, formant un motif éolien s'élevant progressivement au fur et à mesure du rapprochement des éoliennes vers l'observateur. Mise à part les éoliennes E2 et E3, les éoliennes du projet ne se chevauchent pas, le rotor de l'éolienne E1 s'éleve au dessus des autres éoliennes du projet ce qui facilite la lecteur paysagère du projet. Cette éolienne peut créer une impression de gigantisme, dans ce paysage marqué par l'horizontalité des espaces de culture, attirant inévitablement le regard. Les rapports d'échelle sont modifiés suite à l'implantation du projet. En effet, tandis que le parc éolien de Roye possède des éoliennes environ deux fois plus hautes que les quelques boisements de ce paysage, les éoliennes du projet les surpassent en ordre de grandeur.

nul	très faible	faible	**modéré**	fort	très fort

Panorama cylindrique Etat initial des parcs existants

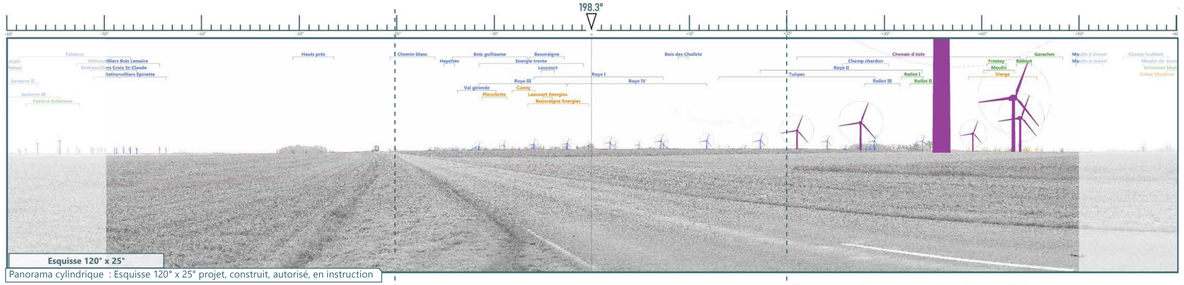

Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25° projet, construit, autorisé, en instruction

Panorama cylindrique photomontage 120° x 25° projet, autorisé, en instruction

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

5. EFFETS CUMULÉS

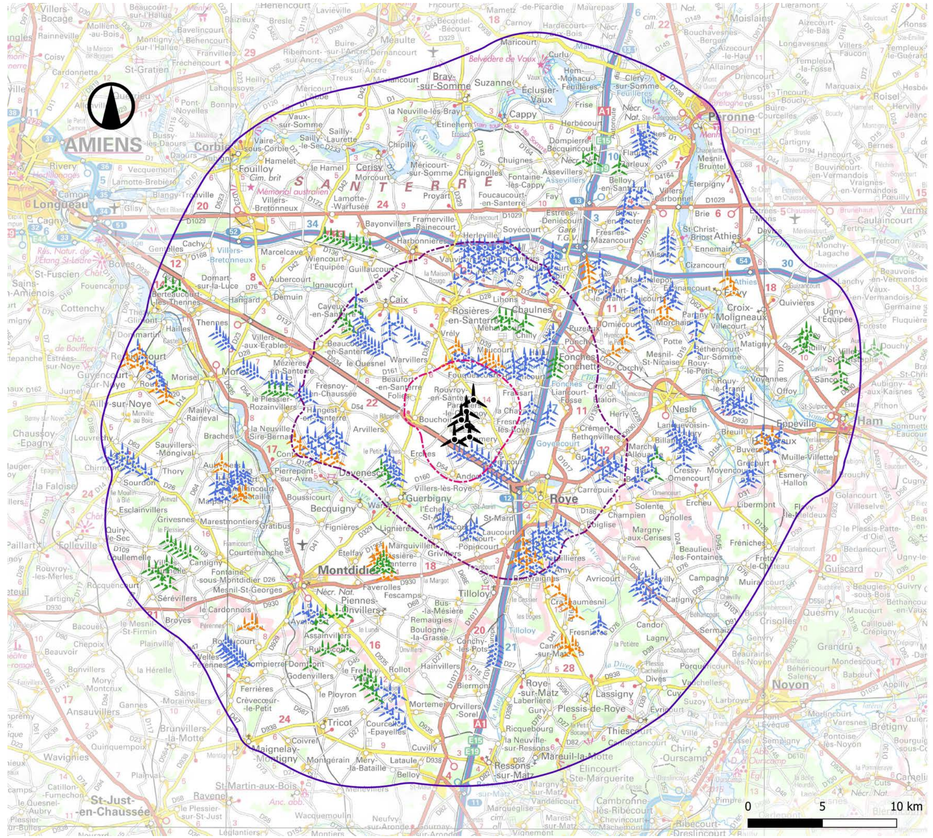

Effets cumulés

ATER Environnement

Novembre 2024

Sources : IGN 100®, DREAL HDF
Copie et reproduction interdites,

Légende

Projet de la Chênaie d'Eole

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Contexte éolien

- Autorisé
- En instruction
- Raccordé

5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés

Le futur parc de La Chênaie d'Eole ne sera pas le seul à avoir un impact sur le territoire. En effet les parcs éoliens de Roye, du Santerre, du Bois Madame, de la Haute Borne, de Chilly Fransart ou encore du Mont de Treme s'ajouteront au paysage en le modifiant. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse des effets de ceux-ci, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet. Aussi, l'analyse des effets cumulés ne peut être dissociée de l'analyse des impacts du projet seul. On retrouve donc ces éléments d'analyse à travers les différents outils mobilisés pour l'étude des impacts, notamment les cartes de saturation et l'analyse des photomontages. Cette partie de l'étude a pour objectif de faire la synthèse de ces éléments et, le cas échéant, de leur apporter un éclairage nouveau.

L'analyse va se concentrer sur deux critères :

- L'augmentation de l'effet de saturation, en référence à la Section 2 – Saturation visuelle. Ce critère ne s'intéresse pas à l'effet de saturation en lui-même, mais à la manière dont le projet va augmenter cet effet ;
- L'insertion du parc dans le contexte éolien. Ce critère se base sur l'analyse des photomontages (Section 4 – Carnet de photomontages) et synthétise les différentes interactions visuelles entre le projet et le contexte éolien.

5.2. Analyse visuelle

5.2.a. Photomontage n°3 : Depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux

Le motif éolien est très représenté dans l'aire d'étude éloignée. Ainsi, les points de vue situés au nord auront inévitablement plusieurs parcs dans leur champ de vision. Ceux-ci seront placés en avant-plan du projet inscrit dans l'aire d'étude immédiate. La contribution du projet au motif éolien sera réduite :

- **Organisation de l'espace** : le projet de La Chênaie d'Eole ne perturbe pas la lecture du motif éolien à cette distance puisqu'il est nettement plus éloigné et en retrait par rapport aux parcs accordés et en instruction ;
- **Occupation de l'horizon** : le projet s'implante dans un angle déjà occupé sur l'horizon par le motif éolien ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est similaire à celle des parcs en avant-plan.

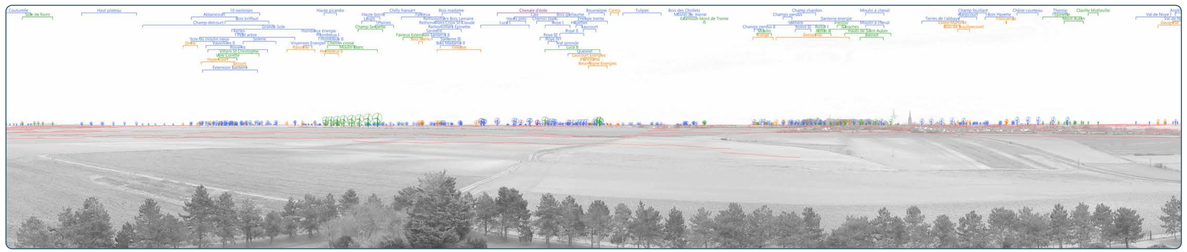

5.2.b. Photomontage n°22 : Depuis la zone commerciale de Roye, sur la D934

Dans l'aire d'étude rapprochée, les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée sont presque systématiquement masqués par la végétation. Ils apparaissent rarement à l'arrière-plan. Seuls les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée sont visibles. Les effets cumulés sont ainsi limités.

- **Organisation de l'espace** : le projet de la Chênaie d'Eole est visible à proximité d'autres parcs, notamment à l'arrière des éoliennes de Roye, qui dominent la vue. ;
- **Occupation de l'horizon** : le projet ne crée pas de nouvel angle d'occupation sur l'horizon. ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est réduite en raison de la distance, elle est plus faible que celle du parc éolien de Roye, à l'avant-plan, mais plus élevée que celle des éoliennes présentes sur l'horizon.

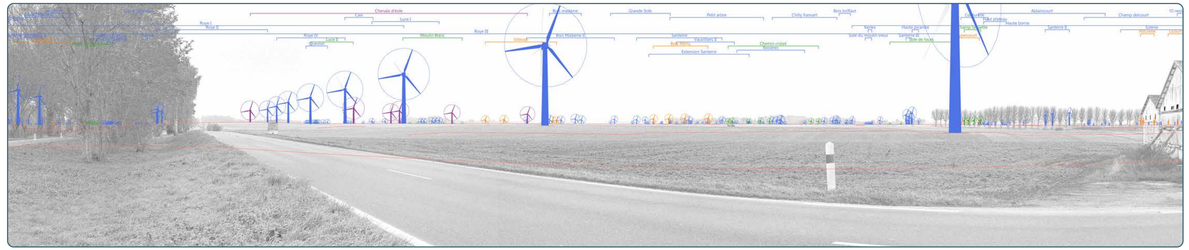

5.2.c. Photomontage n°33 : Depuis la D131, à l'est de Folies

Depuis l'aire d'étude immédiate, le motif éolien est localement dissimulé par le relief et la végétation. Les intervisibilités entre les parcs et le projet sont nombreuses. La réduction des masques visuels dans l'aire d'étude immédiate génère des vues dégagées sur le projet.

- **Organisation de l'espace** : le projet de la Chênaie d'Eole est présent à l'avant-plan, et nécessairement la structure du motif éolien. Toutefois, l'absence de chevauchement des rotors engendre un motif lisible ;
- **Occupation de l'horizon** : le projet crée un nouvel angle d'occupation sur l'horizon, entre deux ensembles de parcs éoliens plus lointains. ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet varie selon les points de vue, toutefois il reste un point d'appel important dans le paysage dépourvu de végétation haute à proximité.

5.3. Conclusion

Impact

nulle | très faible | faible | modéré | fort | très fort

AUGMENTATION DE L'EFFET DE SATURATION

L'impact du projet de La Chênaie d'Eole sur la saturation concerne essentiellement les bourgs inscrits entre le projet et les parcs accordés et construits des alentours. Ainsi, les espaces de respiration sont réduits dans les bourgs de Parvillers-le-Quesnoy, Damery, Rouvroy-en-Santerre et d'Hattencourt
Pour le reste des communes étudiées, situées à 10 km du projet l'angle de respiration ne sera pas réduit. Le risque de saturation est existant pour toutes les communes, mais l'était déjà aussi avant le projet.

INSERTION DANS LE CONTEXTE ÉOLIEN

Dans l'aire d'étude éloignée, le projet sera entièrement compris dans le motif éolien existant. Dans l'aire d'étude rapprochée, sa visibilité dépendra des masques topographiques et végétaux. En revanche, dans l'aire d'étude immédiate, il deviendra le motif dominant. Compte tenu de l'absence d'obstacles visuels, le projet sera souvent en lien avec les parcs construits et accordés, se plaçant à l'avant ou à l'arrière de ceux-ci. Selon les lieux d'observation, le projet peut figurer dans la continuité des parcs existant ou indépendamment de ceux-ci.

6. SYNTHÈSE DES IMPACTS

Point	Titre	Distance (en km)	Impact
1	Depuis la nécropole nationale de Thiescourt	22,0	nul
2	Depuis la nécropole nationale de Mery-la-Bataille	21,1	nul
3	Depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux	21,0	nul
4	Depuis le centre bourg de Bray-sur-Somme, et le GRP	20,0	nul
5	Depuis la D129 et le GR800	18,9	nul
6	Depuis le centre bourg de Moreuil	17,0	nul
7	Aux abords du cimetirère militaire de Mondidier	13,2	nul
8	Depuis la sortie du hameau du Pave, sur la D934	12,9	très faible
9	Depuis la D1029	12,7	nul
10	Depuis la sortie ouest de Nesle	12,0	très faible
11	Depuis les abords de l'église de Vauvilliers	10,1	nul
12	Depuis le parvis de l'église de Caix	8,7	nul
13	Sortie ouest de Chaulnes	8,1	très faible
14	La D934 à l'ouest du Quesnel	8,6	nul
15	Abord du cimetière militaire de Roye, sur la D1017	7,3	nul
16	Depuis le centre-bourg de Roye	6,4	nul
17	Depuis la sortie est d'Hangest en Santerre	7,1	faible
18	Aux abords de Fonches Fonchette, sur la D1017	6,7	faible
19	Depuis le sentier de randonnée locale de Mondidier	4,9	très faible
20	Depuis la ferme de l'abbaye, sur la D1017	5,8	très faible
21	Depuis la sortie sud de Vrély, sur la D34	4,7	faible
22	Depuis la zone commerciale de Roye, sur la D934	4,3	faible
23	Aux abords du Cimetière d'Arvilliers	4,5	faible
24	Depuis l'aire de repos de Goyencourt	4,1	nul
25	Depuis la sortie est de Beaufort-en-Santerre	4,2	faible
26	Vue depuis la sortie sud-est de Bouchoir	2,8	modéré
27	Depusi la sortie sud de Folies	3,3	faible
28	Depuis la sortie nord d'Andechy, sur la D139	2,0	modéré
29	Depuis le cimetière britanique de Bouchoir	1,7	modéré
30	Croisement entre la D934 et la D139	1,4	très faible
31	Depuis le sud de Rouvroy	1,8	modéré
32	Depuis la sortie sud-est de Rouvroy-en-Santerre	1,4	modéré
33	Depuis la D131	2,4	faible
34	Sortie ouest de Damery	1,2	modéré
35	Sortie sud du bourg de la Chavatte	2,7	faible
36	Depuis la sortie sud de Fouquescourt	1,8	modéré
37a	Depuis la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy	0,8	modéré
37b	Depuis la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy	0,8	modéré
38a	Depuis la sortie nord-est du Quesnoy	0,8	modéré
38b	Depuis la sortie nord-est du Quesnoy	0,8	faible
39	Vue depuis la D34	1,8	fort
40	Aux abords nord de la ZIP	0,2	modéré

Fig. 136 : Tableau de synthèse des impacts

© ATER Environnement

MESURES D'INTÉGRATION

© ATER Environnement

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

1.1. Mesures d'évitement et de réduction

1.1.a. Démarche Éviter-Réduire-Compenser-Accompagner

Comme tout projet d'aménagement d'ampleur, les projets de parcs éoliens terrestres doivent être conçus suivant la démarche dite « E.R.C », pour « Éviter, Réduire, Compenser ». Cette démarche itérative vise à assurer une conception raisonnée, anticipant les enjeux et les impacts. Ces derniers doivent être pris en compte dès les premières étapes de conception pour pouvoir être évités. Une fois toutes les mesures d'évitement prises en compte, les impacts ne pouvant être évités doivent être réduits ou limités le plus possible. Ce n'est qu'à la fin, après analyse des impacts évités et réduits que les mesures de compensation peuvent être appliquées.

Les étapes d'évitement et de réduction arrivent très tôt dans le processus de conception et consistent essentiellement, dans le cadre du paysage, à des choix d'implantation (ou de non implantation) et de modèles sur la base des enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial. Elles sont donc incluses dès la partie des recommandations d'implantation. De plus, les impacts présentés prennent en compte les mesures de réduction.

Le chapitre suivant vise à rappeler les mesures d'évitement et de réduction déjà appliquées au projet.

1.1.b. Choix d'implantation et de gabarit

Avant d'aboutir au choix d'implantation du projet, trois variantes présentant un nombre différent d'éoliennes ont été étudiées (cf 2.Photomontages de variantes). La prégnance visuelle du parc dans un paysage comprenant de nombreuses éoliennes a constitué un élément important dans le choix de la variante. Ainsi, une implantation de six éoliennes a été privilégiée aux variantes présentant neuf éoliennes. En effet, le faible nombre d'éoliennes, l'implantation uniquement à l'ouest du bourg de Parvillers (Commune de Parvillers-le-Quesnoy) et la réduction de l'angle occupé sur l'horizon ont constitué des arguments en faveur de l'implantation de la variante 3. Le plus faible diamètre du rotor est un argument supplémentaire. Enfin, l'évitement de l'effet d'encerclement autour du village de Parvillers-le-Quesnoy, en fait la variante privilégiée.

Les principales mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes :
- Réduction du nombre de éoliennes ; et du diamètre du rotor ;
- Evitement de l'encerclement du bourg de Parvillers (Commune de Parvillers-le-Quesnoy), réduction de l'angle d'occupation sur l'horizon ;
- Eloignement de 700 mètres vis-à-vis des habitations les plus proches.

1.1.c. Traitement des pieds d'éoliennes

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes seront soit colonisés par une végétation basse spontanée et fauchée en fonction des besoins, soit intégrés directement aux plateformes techniques dont le revêtement sera réalisé à partir de matériaux locaux.

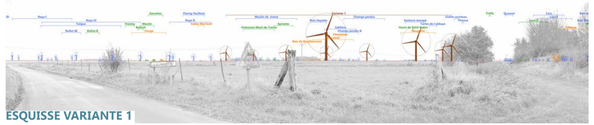

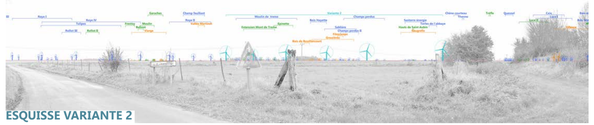

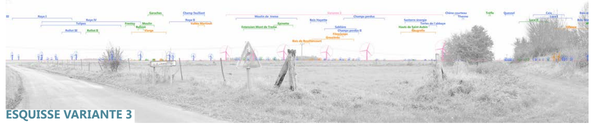

Fig. 138 : Esquisses de variantes (point de vue 35)

1.1.d. Intégration des éléments connexes du parc

Mesure «Paysages»
- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, contribuant à assurer l'intégration de l'ouvrage dans le territoire
Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comportera deux postes de livraison dont l'implantation a été raisonnée selon un compromis entre facilité de raccordement et intégration paysagère.

Afin de les ancrer au mieux au sein d'un paysage agraire et ouvert, il est préférable de choisir une tonalité grise ou beige, cohérente avec le milieu environnant. Un bardage bois est également envisageable pour son côté esthétique.

Fig. 139 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LA CHÊNAIE D'ÉOLE

2.1. Compensation / Accompagnement

L'article R122-14 du code de l'environnement défini les mesures de compensation de la manière suivante : « Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016 ajoute à cette définition les notions d'équivalence et d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité, la proximité géographique, l'efficacité et la pérennité.

Cette définition, pensée pour les cas de pertes de diversité, n'est pas applicable au paysage. Il n'est en effet pas possible de retrouver un état initial, sauf en cas de destruction de haie lors du chantier. La plantation d'une haie ou d'un alignement d'arbre dans un paysage initialement ouvert ne peut être considéré comme une mesure de « compensation » car le paysage résultant ne sera pas équivalent au paysage initial. C'est pourquoi en paysage, on parle de mesure d'accompagnement, c'est-à-dire des mesures ayant pour but de renforcer les mesures d'évitement et de réduction pour renforcer leur pertinente, et faciliter l'intégration du projet dans son paysage.

Pour le projet éolien de La Chênais d'éole, il est proposé de réduire qualitativement les impacts via l'utilisation du végétal avec les exemples présentés dans les pages suivantes.

2.2. Embellissement des entrées et sorties de bourg

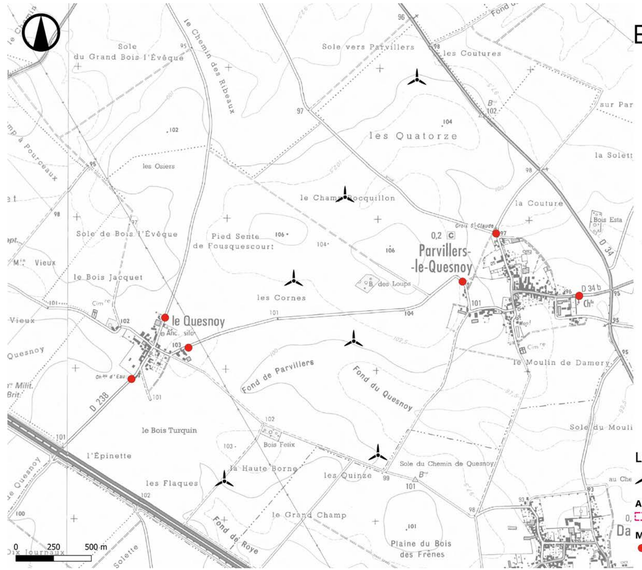

Fig. 140 : Périmètre pour les lieux de vie concernés par la mesure

Embellissement des entrées et sorties de bourg

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

L'objectif de la mesure consiste à réduire la présence visuelle du futur parc éolien depuis les différentes entrées et sorties des bourgs les plus proches. Il est proposé un embellissement végétal composé de massif floraux, de petits arbustes et de plantes grimpantes sur des trellis en bois prédisposés. Ces aménagements ne filtreront pas les vues directes sur le projet, mais permettront d'améliorer le cadre de vie de la population en valorisant l'espace public.

Les principaux lieux de vie concernés par la mesure sont ceux de la commune de Parvillers-le-Quesnoy.

Une enveloppe de 10 000 € est consacrée à cette mesure.

Légende

Projet éolien de la Chênaie d'Eole

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Mesure paysagère

Localisation des entrées et sorties de bourgs concernées

Fig. 141 : Exemple de fleurissement d'entrée de bourg

2.3. Bourse aux arbres

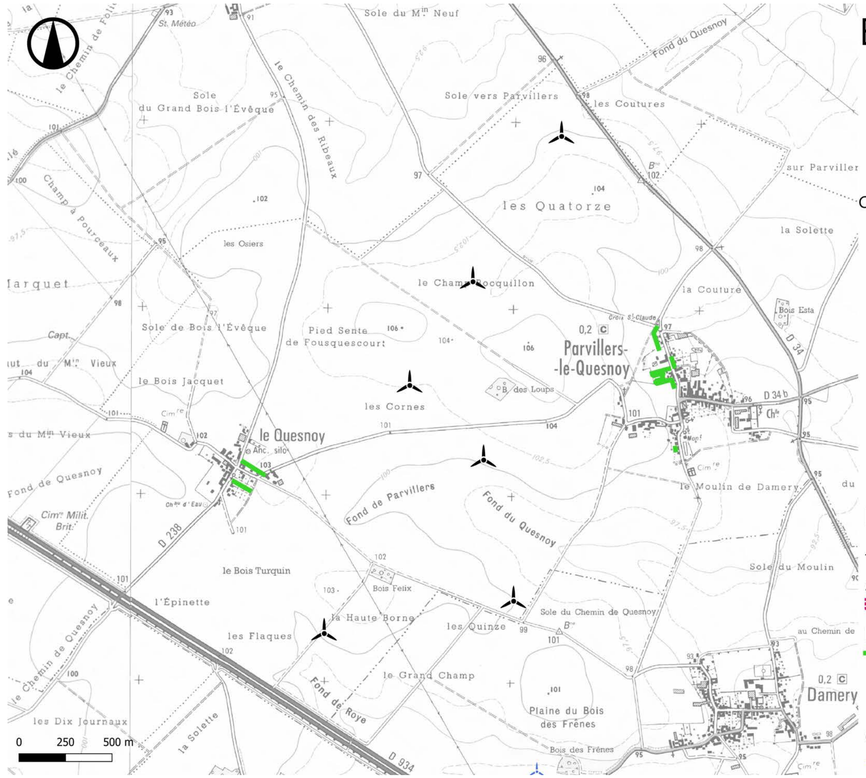

Bourse aux arbres

ATER Environnement

Décembre 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Afin d'accompagner son implantation, une bourse aux arbres sera organisée pour les riverains volontaires de la commune de Parvillers-le-Quesnoy principalement, bien que les habitants des communes alentours pourront également y avoir accès. Cette opération consistera à proposer des plants d'arbres d'essences locales aux riverains afin d'améliorer la ceinture végétale en bordure des zones bâties. Elle permettra à la fois de limiter les perceptions du parc depuis les zones habitées, mais également de valoriser le cadre de vie global des habitants qui le souhaitent. L'utilisation d'espèce endémique, achetée à une pépinière locale à la charge du porteur de projet, permettra une meilleure intégration paysagère, tout en favorisant la biodiversité locale et les trames vertes de ces bourgs.

Une enveloppe de 15 000 € est consacrée à cette mesure.

Légende

Projet éolien de la Chênaie d'Eole

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Mesure paysagère

localisation potentielle des jardins des riverains pouvant accueillir des plantations issues de la bourse aux arbres

Contexte éolien

Raccordé

2.4. Chiffrage estimatitif des mesures ERC

Ces mesures d'accompagnement seront ultérieurement précisées avec les acteurs concernés afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

Les mesures envisagées et le budget prévisionnel sont donnés à titre indicatif. Il conviendra d'étudier la faisabilité technique et financière de chaque proposition avant leur mise en œuvre.

Intitulé de la mesure	Commune concernée	Montant estimatif de la mesure
Embellissement des entrées et sorties de bourg	Parvillers-le-Quesnoy	**10 000 €**
Bourse aux arbres	Parvillers-le-Quesnoy	**15 000 €**

TOTAL DES MESURES ESTIMÉ : **25 000 €**

2.5. Synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels

Echelle d'analyse	Principaux enjeux du projet de la Chênaie d'Eole	Sensibilités décelées lors de l'état initial	Mesures d'évitement appliquées	Impacts	Mesures de réduction et d'accompagnement appliquées	Impacts résiduels
Echelle éloignée	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	**Faibles**	Choix de la variante la moins impactante et respect des différentes préconisations paysagères.	**Très faibles**	Les mesures de réduction et d'accompagnement auront un effet significatif à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Cependant, elles ne permettront pas de diminuer l'impact résiduel à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée.	**Très faibles**
	Perception depuis les axes de communication	**Faibles**		**Très faibles**		**Très faibles**
	Perception depuis les bourgs	**Très faibles**		**Très faibles**		**Très faibles**
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	**Faibles**		**Nuls**		**Nuls**
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	**Très faibles**		**Très faibles**		**Très faibles**
Echelle rapprochée	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	**Modérées**	Choix de la variante la moins impactante et respect des différentes préconisations paysagères.	**Faibles**	Les mesures de réduction et d'accompagnement auront un effet significatif à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Cependant, elles ne permettront pas de diminuer l'impact résiduel à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée.	**Faibles**
	Perception depuis les axes de communication	**Fortes**		**Faibles**		**Faibles**
	Perception depuis les bourgs	**Fortes**		**Modérés**		**Modéré**
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	**Très faibles**		**Nuls**		**Nuls**
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	**Faibles**		**Faibles**		**Faible**

Fig. 142 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée

Echelle d'analyse	Principaux enjeux du projet de la Chênaie d'Eole	Sensibilités décelées lors de l'état initial (AEI)	Mesures d'évitement appliquées	Impacts (AEI)	Mesures de réduction et d'accompagnement appliquées	Impacts résiduels
Echelle immédiate	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	**Fortes**	Choix d'implantation	**Faibles**	-	**Faibles**
	Perception depuis les axes de communication	**Très fortes**	Choix d'implantation	**Modérés**	Embellissement des entrées et sorties de bourg Bourse aux plantes et plantations des fonds de jardins	**Modérés**
	Perception depuis les bourgs	**Très fortes**	Choix d'implantation	**Modérés à forts**	Embellissement des entrées et sorties de bourg Bourse aux plantes et plantations des fonds de jardins	**Modérés à Forts**
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	**Très faibles**	Choix d'implantation	**Nuls**	Embellissement des entrées et sorties de bourg	**Nuls**
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	**Modérées**	Choix d'implantation	**Faibles**	Embellissement des entrées et sorties de bourg Bourse aux plantes et plantations des fonds de jardins	**Faibles**

Fig. 143 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

3. EVOLUTION DU PAYSAGE AVEC ET SANS LE PROJET

3.1. Evolution du paysage avec et sans le projet

Thème	SCENARIO D'EVOLUTION	
	AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	SANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
Paysages du quotidien	Le projet éolien n'aura pas d'influence sur l'évolution des paysages ruraux et urbains, même s'il peut conforter très localement la vocation agricole de la ZIP. Le projet accentue la destination énergétique du paysage local.	Les paysages du quotidien sont principalement ruraux. Les axes de déplacement se développent à proximité des centres urbains. L'éolien se renforce petit à petit, le territoire assiste à une saturation de certains paysages du quotidien.
Paysages reconnus et patrimoines	Les patrimoines protégé et vernaculaire s'insèrent généralement dans un contexte bâti ou sont préservés par le relief et le végétal environnant. Ils sont peu voire ne sont pas impactés par le projet, sauf cas particulier. Le projet ne remet pas en question les pratiques de loisir sur le territoire, ni les caractéristiques impliquant sa reconnaissance.	Les éléments du patrimoine militaire et le paysage local qui leur est associé pourrait obtenir de nouveaux niveaux de protection à l'échelle locale et nationale.
Contexte éolien	Le projet s'implante à proximité de parcs déjà construits, en densification d'un secteur existant. En s'insérant à proximité du parc éolien de Roye, il occupe des angles de vue déjà occupé par le motif éolien et limite les effets de saturation visuelle.	L'éolien se développe de manière dynamique sur le territoire d'étude, contribuant aux objectifs de développement des énergies renouvelables fixées à l'échelle nationale. Le manque d'emplacements disponibles pour implanter de nouveaux projets pourrait freiner cette progression.

Fig. 144 : Evolution du paysage avec et en l'absence de mise en œuvre du projet de La Chênaie d'Éole

CONCLUSION & ANNEXES

1. CONCLUSION GÉNÉRALE

Implanté dans un paysage agraire et ouvert sur le plateau du Santerre, le futur parc de La Chênaie d'Éole se compose d'une ligne d'un ensemble de six éoliennes. Son implantation est issue d'une réflexion collective qui intègre différents enjeux (paysagers, écologiques et acoustiques notamment).

Il s'ancre au sein d'un contexte éolien dense dans l'ensemble des aires d'études. Les liens d'intervisibilités entre ces derniers et le futur parc seront fréquents en l'absence de filtres visuels étendus. L'absence de forts reliefs laisse présager des vues lointaines qui sont toutefois presque systématiquement tronquées par les obstacles visuels. Plus près, dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, la visibilité augmente au fur et à mesure que la distance et les obstacles réduisent.

Les résultats de l'étude de la saturation visuelle menée sur dix bourgs autour du projet indiquent que l'implantation du parc augmente le risque saturation depuis quelques bourgs. Toutefois, ce risque est systématiquement déjà présent avant l'implantation du parc éolien. L'angle de respiration principal est réduit par l'implantation du projet, depuis trois bourgs : Parvillers, Damery, Rouvroy-en-Santerre et Hattencourt.

Le carnet de photomontage présente un ensemble de vues qui illustrent les sensibilités identifiées lors de l'état initial. Les principaux impacts concernent les vues présentes dans l'aire d'étude immédiate. Ils sont notamment liés à l'absence d'obstacles et aux réductions des distances avec les éoliennes. Ils concernent principalement les lieux de vie et des axes de circulation situés à proximité du futur parc. Plusieurs mesures d'accompagnement ont été définies pour pallier la visibilité depuis les habitations proches. Il s'agit de proposer une bourse aux arbres aux habitants des villages alentours. Sur la base du volontariat, ceux-ci pourront agrémenter leurs jardins d'espèces végétales permettant de filtrer les vues directes sur le projet. Par ailleurs, les entrées et sorties de bourgs de plusieurs villages pourront être agrémenté de massifs fleuris et de petites végétation décorative afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. L'ensemble de ces mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement répondent à un objectif d'intégration et d'acceptation du projet auprès des riverains.

En privilégiant une implantation semi-linéaire et en réduisant le nombre de éoliennes pour éviter l'encerclement du bourg de Parvillers, le projet éolien de La Chênaie d'Eole offre une réponse adaptée aux enjeux et sensibilités du territoire étudié.

© ATER Environnement

3. TABLE DES FIGURES

Figures

Fig. 2 : Relief au nord du Bourg de Curlu 25
Fig. 1 : Vue du canal de la Somme au niveau de l'entrée du bourg de Brie 25
Fig. 3 : La rivière des trois doms à Marestmontiers 25
Fig. 4 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4. 27
Fig. 5 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4. 29
Fig. 6 : Paysage caractéristique du Santerre et Vermandois aux abords de Beuvraignes 31
Fig. 7 : Vue depuis la D2 à l'approche d'Auneuil 32
Fig. 8 : Vue sur la vallée de la Somme aux abords du bourg de Cerisy 33

Fig. 10 : Vue sur le domaine de Chantilly 35
Fig. 11 : Champs agricoles au sud d'Epenancourt 39
Fig. 12 : Vue depuis la forêt domaniale de Thiescourt 39
Fig. 13 : Vue depuis le centre urbain de Nesle 39
Fig. 14 : Carte des paysages emblématiques (source : SRE Picardie) 40
Fig. 15 : Carte des paysages à petite échelle (source : SRE Picardie) 40
Fig. 16 : Carte des sensibilités liée au patrimoine architectural (source : SRE Picardie) 40
Fig. 17 : Carte de la stratégie sectorielle pour le secteur Somme sud-ouest / Oise ouest (source : SRE Picardie) 41
Fig. 18 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats 43
Fig. 19 : Vue depuis la sortie nord de Villers-lès-Roye 51
Fig. 20 : Depuis la D1017 au sud d'Omiécourt 51
Fig. 21 : Depuis la D28 au nord de Beaucourt-en-Santerre 52
Fig. 22 : Depuis la D1029 à la sortie ouest de Villiers-Carbonel 52
Fig. 23 : Depuis la D930 à la sortie ouest d'Eppeville 52
Fig. 24 : L'autoroute A29 au sud de Villers-bretonneux 61
Fig. 25 : Vue sur l'A1 à l'ouest de Beuvraignes 61
Fig. 26 : Depuis la D930 à l'est de Mondidier 61
Fig. 27 : Depuis la D1017 au nord d'Orvilliers-Sorel 62
Fig. 28 : La D935 à Hamel 62
Fig. 29 : La D1029 au nord d'Harbonnières 62
Fig. 32 : La D937 au sud-est de Matigny 63
Fig. 30 : La D930 au sud de Nesle 63
Fig. 31 : Vue au croisement entre la D934 et la D23 63
Fig. 33 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée 63
Fig. 34 : Depuis le centre-ville historique de Péronne 65
Fig. 35 : Vue depuis le centre-ville de Moreuil 65
Fig. 36 : Vue depuis le centre-ville de Mondidier 65
Fig. 38 : Depuis la zone d'activité située à la sortie sud de Villers-Bretonneux 66
Fig. 37 : Depuis la D930 à la sortie ouest de l'agglomération de Ham 66
Fig. 39 : Au croisement entre la D930 et la D337, depuis la frange ouest de Nesle 66
Fig. 42 : La Somme canalisée à la sortie sud de Corbie 67
Fig. 41 : Depuis la sortie est de Montdidier, sur la D930 67
Fig. 40 : Depuis la D1017 à la sortie sud de Péronne 67
Fig. 43 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude éloignée 67
Fig. 44 : Le GR123 à l'est de Montdidier 69
Fig. 45 : Le GR123 à la sortie est de Braches, dans la vallée de l'Avre 69
Fig. 46 : La Vélo route de la vallée de la Somme et GR 800 à Sailly Laurette (hors ZIP) 69
Fig. 47 : vélo route de la vallée de la Somme et GR 800 à Briost 71
Fig. 48 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée 71
Fig. 49 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée 73
Fig. 50 : Vue depuis le Mémorial Australien de Villers-Bretonneux, site classé 74
Fig. 51 : Vue du château inscrit de Suzanne et son parc 74
Fig. 52 : Eglise inscrite de Suzanne 75
Fig. 53 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 77
Fig. 54 : Poissoir classé d'Assevilliers 78
Fig. 55 : Eglise classée de Thiescourt 79
Fig. 56 : Grand théâtre antique à Vendeuil-Caply (nord AEE) 80
Fig. 57 : Hotel de ville inscrit de Montdidier 80

Fig. 58 : Cimetière militaire de Proyart 80
Fig. 59 : Abbatiale St-Pierre classée de Corbie 81
Fig. 60 : Monument allemand inscrit à Flaucourt 81
Fig. 61 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par villes principales 81
Fig. 62 : Vue sur le Château fort de Péronne 83
Fig. 63 : Mémorial australien de Villers-Bretonneux 84
Fig. 64 : Nécropole nationale de Dompierre 84
Fig. 66 : Cimetière militaire de Proyart 85
Fig. 67 : Nécropole nationale de Thiescourt 85
Fig. 65 : Nécropole nationale de Méry-la-Bataille 85
Fig. 68 : Vue sur l'A1 à l'est d'Hattencourt 91
Fig. 69 : Depuis la D1017 au nord de Roye 91
Fig. 70 : Depuis la D934 à proximité du cimetière britannique, au sud-est de Roye 91
Fig. 72 : Depuis la D934 au nord-est d'Arvilliers 92
Fig. 71 : La D934 au sud-est du Quesnel 92
Fig. 74 : Vue depuis la D930 sortie au sud de Marché Allouarde 93
Fig. 73 : Croisement entre la D337 et D1017 au nord-est de l'aire d'étude 93
Fig. 75 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée 93
Fig. 76 : Depuis le centre-ville de Roye 95
Fig. 77 : Depuis la sortie nord de Caix 95
Fig. 78 : Depuis la sortie nord d'Andechy 95
Fig. 79 : Vue depuis la sortie ouest de Fransart 96
Fig. 80 : Depusi la sortie de la zone d'activité au nord-ouest de Roye 96
Fig. 81 : Depuis la sortie nord d'Hangest-en-Santerre 96
Fig. 83 : Depuis la sortie sud de Vrély 97
Fig. 84 : Depuis la sortie nord de Guerbigny 97
Fig. 82 : Depuis la sortie ouest de Chaulnes 97
Fig. 85 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée 97
Fig. 87 : La trame boisée présente le long du sentier de randonnée de Mondidier au sud de Guerbigny 99
Fig. 86 : Passage du GR123 au centre de Guerbigny 99
Fig. 88 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée. 99
Fig. 89 : Extrémité nord du sentier de randonnée de Mondidier au nord de Guerbigny 101
Fig. 90 : L'église St-Pierre de Roye 103
Fig. 91 : L'église classée de Caix 103
Fig. 92 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 103
Fig. 93 : L'église d'Hangest-en-Santerre 104
Fig. 94 : L'église de Vauvillers au nord de l'aire d'étude rapprochée 104
Fig. 95 : L'église de Beaufort-en-Santerre 104
Fig. 96 : L'église de Guerbigny 105
Fig. 97 : La croix en pierre à proximité de l'église de Fresnoy-lès-Roye 105
Fig. 98 : Les remparts inscrits de la vile de Roye 105
Fig. 99 : Tableau de synthèse des sites et des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée. 106
Fig. 100 : La D34 à l'est de Damery 112
Fig. 102 : la D329 au sud de Folies 112
Fig. 101 : La D934 au sud-est de Bouchoir 112
Fig. 104 : La D34 au sud de Rouvroy en Santerre 113
Fig. 103 : La D934 aux abords de la zone d'implantation potentielle au nord d'Andechy 113
Fig. 106 : La D934 aux abords de la zone d'implantation potentielle au sud du Quesnoy 114
Fig. 105 : D329 au sud de Warvilliers 114
Fig. 107 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate 114
Fig. 108 : Depuis la sortie nord de Damery 116
Fig. 109 : Sortie sud de la Chavatte 116
Fig. 110 : Sortie ouest de Rouvroy-en-Santerre 116
Fig. 111 : Depuis le centre-bourg de Folies 117
Fig. 112 : Depuis la D934 à l'est de Bouchoir 117
Fig. 113 : Depuis le centre-bourg de Parvillers-le-Quesnoy 117
Fig. 115 : Sortie sud de Fouquescourt 118
Fig. 114 : Vue sur la ZIP à la sortie ouest de Parvillers-le-Quesnoy 118
Fig. 116 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate 118
Fig. 117 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate. 121
Fig. 118 : Blockhaus à l'ouest du bourg de la Chavatte 121
Fig. 119 : Eglise de Parvillers-le-Quesnoy 122
Fig. 120 : Monument aux morts de Bouchoir 122
Fig. 121 : Cimetière militaire britannique à la sortie de Bouchoir sur la D934 à proximité de la ZIP 123
Fig. 122 : Eglise du Quesnoy 123
Fig. 123 : Eglise de Bouchoir au sein de sa trame urbaine 123
Fig. 124 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate 123
Fig. 125 : Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages 138
Fig. 126 : Plan d'implantation de la variante 1 147
Fig. 127 : Plan d'implantation de la variante 2 148
Fig. 128 : Plan d'implantation de la variante 3 149
Fig. 129 : Tableau comparatif des variantes 150
Fig. 130 : Plan de localisation des photomontages des variantes 154
Fig. 131 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation 174
Fig. 132 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation 177
Fig. 133 : Présentation des cartes de saturation 177
Fig. 134 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation 191
Fig. 135 : Tableau de localisation des points de vue 194
Fig. 136 : Tableau de synthèse des impacts 386
Fig. 137 : Tableau de synthèse des impacts 387
Fig. 138 : Esquisses de variantes (point de vue 35) 392
Fig. 139 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle) 393
Fig. 140 : Périmètre pour les lieux de vie concernés par la mesure 396
Fig. 141 : Exemple de fleurissement d'entrée de bourg 396
Fig. 142 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée 400
Fig. 143 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle de l'aire d'étude immédiate 401
Fig. 144 : Evolution du paysage avec et en l'absence de mise en œuvre du projet de La Chênaie d'Éole 404